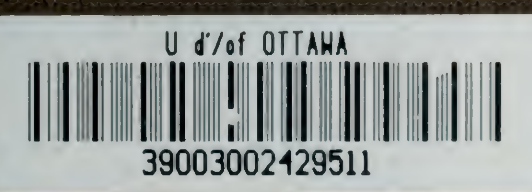
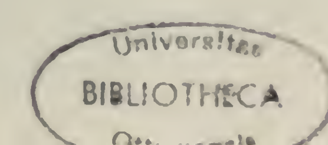



Universitas
BIBLIOTHECA

LETTRES

INÉDITES

DE VOLTAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE.

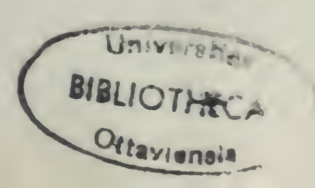




Chateau de Ferney.



chez P. Dupont, Libraire,
EDITEUR DES ŒUVRES COMPLETTES DE J.J. ROUSSEAU.
1826



jenuvie a Votre eminen

de ce que jai pu decouvrir tou

jai eu lhonneur de vous pa

si votre eminence juge la

oserai-je vous representer q

pays que de celui ou il gagn

bien trahir le roy pour lem

pour le roy

je suis fort trompé ou ces

me donner son chifre avec

des lettres pour luy,

ee un petit memoire
chant le juif Dom
rler
chose importante
quun juif nétant daucun
e de lárgent, peutaussi
pereur que lémpereur

uif poura aisement
e Willar et me donner

AVIS.

La collection de lettres que renferme ce volume se divise en deux parties : la première se compose de *Lettres inédites*, la seconde, de lettres publiées dans des ouvrages qui ne font pas partie des *OEuvres de Voltaire*, et qui sont la propriété de leurs éditeurs. A ces deux recueils, on a joint des détails peu connus, ou tout-à-fait nouveaux sur la fortune de Voltaire.

La plupart des Lettres inédites seront lues avec un vif intérêt. Plusieurs ont rapport aux missions diplomatiques confiées à Voltaire dans sa jeunesse ; elles remplissent quelques lacunes de la *Correspondance générale*, et jettent du jour sur certains points historiques, restés jusqu'ici dans l'obscurité. La lettre en chiffres qu'on a rapportée satisfera la curiosité, et ne laissera aucun doute sur la source d'où proviennent ces pièces.

La correspondance entre Voltaire et M. de Taulès ou de Barrau offre aussi d'intéressants détails sur différents ouvrages de Voltaire, et en particulier sur son *Siècle de Louis XIV*, en même temps qu'elle éclaircit quelques faits relatifs à l'intervention de la France dans les troubles de la république de Genève en 1766.

Enfin les lettres dont nous sommes redevables à l'obligeance de M. le duc de Choiseul, et de plusieurs autres personnes, se rattachent à quelques circonstances importantes de la vie, du caractère ou du talent de Voltaire.

Autant on s'est montré sobre de notes dans la *Correspondance générale*, autant on a cru utile de les multiplier dans la *Première partie* de ce volume. En voici la raison. Dans la *Correspondance*, il n'est point d'incident qui n'ait provoqué plusieurs lettres à diverses personnes. Ce qui n'est pas exprimé dans l'une se trouve indiqué dans l'autre, et elles se servent ainsi entre elles de commentaire réciproque pour expliquer et

développer les objets dont il y est fait mention. Il n'en était point de même ici; la plupart des lettres sont isolées, et les événements dont on y parle deviendraient souvent des énigmes pour le lecteur, si on ne lui remettait sous les yeux les principaux faits qui s'y rapportent. On a tâché de suppléer à ce défaut de liaison, en plaçant à la suite de chaque lettre un nota où se trouve rappelé tout ce qui a paru propre à en rendre l'intelligence plus facile. Les sources où l'on a puisé les éléments de ce travail sont principalement les *Mémoires de Voltaire*, son *Commentaire*, sa correspondance ou ses ouvrages. L'indication des volumes et des pages met à même de recourir sans peine à de plus amples détails.

La *seconde partie* des lettres n'a point paru exiger autant d'éclaircissements; cependant on n'a pas négligé d'y placer les notes qui ont semblé de quelque utilité pour le lecteur.

Quoique ce volume forme le complément de l'édition des *OEuvres de Voltaire* publiées par M. P. Dupont, il a été cependant imprimé séparément, et pour conserver un droit de propriété chèrement acquis, et afin de donner aux personnes qui possèdent d'autres éditions in-8° la faculté d'y joindre la collection de ces nouvelles lettres.

Jaloux de tenir à ses souscripteurs au-delà de ses promesses, le libraire-éditeur a joint à ce volume une table alphabétique pour faciliter les recherches dans cette multitude innombrable de lettres que renferme la *Correspondance générale*. Il y a en outre ajouté une vignette représentant le château de Ferney, dont il est si souvent fait mention dans ce recueil, et un *fac-simile* d'une lettre de l'époque où Voltaire disait qu'il possédait sa belle écriture.

LETTRES

INÉDITES

DE VOLTAIRE.

LETTRES

INÉDITES

DE VOLTAIRE.

LETTRE PREMIÈRE.

AU CARDINAL DUBOIS.

28 mai 1722.

MONSEIGNEUR,

J'envoie à Votre Éminence un petit mémoire de ce que j'ai pu déterrer touchant *le Juif* dont j'ai eu l'honneur de vous parler.

Si Votre Éminence juge la chose importante, oserai-je vous représenter qu'un Juif, n'étant d'aucun pays que de celui où il gagne de l'argent, peut aussi bien trahir le roi pour l'empereur que l'empereur pour le roi.

Je suis fort trompé, ou ce Juif pourra aisément me donner son chiffre avec Willar, et me donner des lettres pour lui.

Je peux, plus aisément que personne au monde,

passer en Allemagne sous le prétexte d'y voir Rousseau, à qui j'ai écrit il y a deux mois que j'avais envie d'aller montrer mon poème au prince Eugène et à lui. J'ai même des lettres du prince Eugène, dans l'une desquelles il me fait l'honneur de me dire qu'il serait bien-aise de me voir. Si ces considérations pouvaient engager Votre Éminence à m'employer à quelque chose, je la supplie de croire qu'elle ne serait pas mécontente de moi, et que j'aurais une reconnaissance éternelle de m'avoir permis de la servir.

Je suis, avec un profond respect, de Votre Éminence le très-humble, etc.

VOLTAIRE.

NOTA. Aucune adresse n'est en tête de cette lettre, écrite en entier de la main de Voltaire, ainsi qu'on peut le voir dans le *fac simile* placé au commencement de ce volume. La place qu'elle pouvait occuper a été enlevée avec des ciseaux. Sur une copie anciennement faite, une main étrangère a écrit *au cardinal de Fleury*. Il y a évidemment erreur, et cette erreur provient sans doute de ce que, dans le corps de la lettre, se trouve le titre d'éminence, et de ce que la liasse où elle était enfermée en contenait quelques autres adressées au cardinal. Mais il suffit de consulter les dates pour s'assurer de la méprise. Mgr. de Fleury n'était en 1722 qu'évêque de Fréjus et précepteur de Louis XV. Il devint cardinal et premier ministre en 1726. L'abbé Dubois avait été au contraire élevé depuis peu à ces deux dignités. Lui seul d'ailleurs pouvait, à cette époque, faire usage de la note que lui

communiquait Voltaire, et accorder la faveur que celui-ci sollicitait.

En lisant cette lettre il ne faut pas oublier quelle était alors la position de l'auteur. Mis à la Bastille, quelques années auparavant, pour des vers qui n'étaient pas de lui, il était un objet continuel de soupçons pour tous ceux qu'on croyait échappés de sa plume. Aux persécutions qu'il avait éprouvées, il craignait de voir s'en joindre de nouvelles. L'impression de son poème de la *Ligue*, qu'il allait surveiller en Hollande, lui inspirait surtout beaucoup d'inquiétude pour son retour. Il espérait désarmer le ministère, et se ménager des protections, par des offres de service que sa naissante renommée littéraire et l'attrait de sa conversation le mettaient à même de rendre auprès du prince Eugène. C'est du moins le seul genre d'influence dont il ait fait usage dans ses autres missions auprès du roi de Prusse, pour détruire, dans l'esprit de ce monarque, des préventions défavorables à la France. Peut-être aussi sa demande au cardinal Dubois n'était-elle pas tout-à-fait dénuée d'ambition, mais cette ambition n'avait rien que d'honorable. La jeunesse de Voltaire avait été très-dissipée, il n'avait point encore commencé sa fortune, et sa supériorité pouvait lui faire entrevoir, dans la carrière de la diplomatie, un avancement rapide. Il n'ignorait pas que le gouvernement avait été obligé d'avoir recours au talent de quelques écrivains pour faire rédiger ses notes diplomatiques ou pour remplir des missions délicates. Il pouvait être séduit par l'exemple de Lamotte-Houdart, à qui l'on avait confié la rédaction du dernier manifeste contre l'Espagne, et par celui de Héricault Destouches, qui était employé, en ce moment même, dans les ambassades.

Quoi qu'il en soit, Voltaire ne se rendit point à Vienne; mais on a lieu de croire que ses services ne furent point dédaignés par le ministre. On en trouve l'indice dans une lettre au cardinal Dubois, datée de la même année, (voyez *Correspondance générale*, juillet, tome LVI, page 74 de cette édition), Voltaire y fait connaître sous des formes enjouées, à la vérité, mais néanmoins avec exactitude, quelle était l'occupation des ambassadeurs réunis à Cambrai au moment où il passait par cette ville.

On trouve aussi dans la *Correspondance générale*, 23 janvier 1722, tome LXI, page 71 de cette édition, la preuve de l'existence du projet auquel il fait allusion dans le passage de la lettre ci-dessus, en disant : « J'ai « écrit à Rousseau, il y a deux mois, que j'avais envie « d'aller montrer mon poème au prince Eugène et à lui. »

MÉMOIRE TOUCHANT SALOMON LÉVI.

Salomon Lévi, Juif, natif de Metz, fut d'abord employé par M. de Chamillart ; il passa chez les ennemis avec la facilité qu'ont les Juifs d'être admis et d'être chassés partout. Il eut l'adresse de se faire munitionnaire de l'armée impériale en Italie; il donnait de là tous les avis nécessaires à M. le maréchal de Villeroi ; ce qui ne l'empêcha pas d'être pris dans Crémone.

Depuis, étant dans Vienne, il eut des correspondances avec le maréchal de Villars.

Il eut ordre de M. de Torci, en 1713, de suivre

milord Marlborough, qui était passé en Allemagne pour empêcher la paix, et il rendit un compte exact de ses démarches.

Il fut envoyé secrètement par M. Le Blanc, a Siertz, il y a dix-huit mois, pour une affaire prétendue d'état, qui se trouva être une billevesée.

A l'égard de ses liaisons avec Willar, secrétaire du cabinet de l'empereur, Salomon Lévi prétend que Willar ne lui a jamais rien découvert que comme à un homme attaché aux intérêts de l'empire, comme étant frère d'un autre Lévi employé en Lorraine et très-connu.

Cependant il n'est pas vraisemblable que Willar, qui recevait de l'argent de Salomon Lévi pour apprendre le secret de son maître aux Lorrains, n'en eût pas reçu très-volontiers pour en apprendre autant aux Français.

Salomon Lévi, dit-on, a pensé être pendu plusieurs fois, ce qui est bien plus vraisemblable.

Il a correspondance avec la compagnie comme sous-secrétaire de Willar.

Il compte faire des liaisons avec Oppenhemer et Vertembourg, munitionnaires de l'empereur, parce qu'ils sont tous deux juifs comme lui.

Willar vient d'écrire une lettre à Salomon, qui exige une réponse prompte, attendu ces paroles de la lettre : « Donnez-moi un rendez-vous, tandis « que nous sommes encore libres. »

Salomon Lévi est actuellement caché dans Paris pour une affaire particulière avec un autre fripon

nommé Rambau de Saint-Maur. Cette affaire est au châtelet, et n'intéresse en rien la cour.

Nota. Cette pièce, qui est toute de l'écriture de Voltaire, est très-curieuse. Elle fait voir que sous le règne du grand roi, sous l'administration de la régence, on ne dédaignait pas plus que de notre temps d'avoir recours aux plus vils intrigants pour acheter les secrets des cabinets étrangers, et pour se procurer ainsi des triomphes qu'on disait ensuite ne devoir qu'à la protection divine et à la valeur française.

LETTRE II.

AU CARDINAL DE FLEURY.

A La Haye, 4 novembre 1740.

Monseigneur,

Je ne peux résister aux ordres réitérés de sa majesté le roi de Prusse. Je vais, pour quelques jours, faire ma cour à un monarque qui prend votre manière de penser pour son modèle.

J'ai eu l'honneur de faire tenir à Votre Éminence un *Anti-Machiavel*, livre où l'on ne trouve que vos sentiments, et qui a, ainsi que votre conduite, le bonheur du monde pour objet.

Quel que soit l'auteur de cet ouvrage, si Votre Éminence daignait me marquer qu'elle l'approuve, je suis sûr que l'auteur, qui est déjà plein d'estime pour votre personne, y joindrait l'amitié, et chérirait encore plus la nation dont vous faites la félicité.

Je me flatte que Votre Éminence approuvera mon zèle, et qu'elle voudra bien me le témoigner par un mot de lettre sous le couvert de M. le marquis de Beauvau.

Je suis, avec un profond respect, monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble, etc.

VOLTAIRE.

NOTA. Voltaire avait suivi madame du Châtelet dans les Pays-Bas, où la famille du mari de cette dame soutenait depuis long-temps contre la maison d'Honsbrouck un procès que Voltaire parvint à terminer heureusement. Il mit à profit son séjour en Belgique et en Hollande pour y faire paraître quelques écrits qu'il n'aurait pu, sans danger, publier en France, et pour veiller à l'impression de l'*Anti-Machiavel*, ouvrage du prince royal de Prusse. C'est dans ce temps que celui-ci monta sur le trône, et que l'empereur Charles VI mourut, événements qui changèrent entièrement la face des affaires politiques dans le nord. En effet, Frédéric écrivait à Voltaire le 26 octobre (voyez la Correspondance avec le roi de Prusse à cette date, tome LI, page 57 de cette édition):

« Cette mort (celle de Charles VI) dérange toutes mes « idées pacifiques, et je crois qu'il s'agira de poudre à canon, « de soldats et de tranchées, plutôt que d'actrices et de

« théâtres; de façon que je me vois obligé de suspendre « le marché que nous avions fait. Mon affaire de Liége « est toute terminée, mais celles d'à présent sont de bien « plus grande conséquence pour l'Europe; c'est le mo- « ment du changement total de l'ancien système politi- « que; c'est le rocher détaché qui roule sur la figure des « quatre métaux que vit *Nabuchodonosor*, et qui les dé- « truisit tous. Je vous suis mille fois obligé de l'impres- « sion du Machiavel achevée; je ne saurais y travailler à « présent; je suis surchargé d'affaires. Je veux faire pas- « ser ma fièvre (il avait alors la fièvre quarte), car j'ai « besoin de ma machine et il en faut tirer à présent tout « le parti possible. »

C'est neuf jours après la date de cette lettre, et selon toute apparence peu de moments après sa réception, que Voltaire écrivit celle que l'on rapporte ici. Connaissant le caractère du cardinal, appréciant très-bien sa position dans cette circonstance, l'envoi qu'il lui avait fait d'un exemplaire de l'*Anti-Machiavel* n'était qu'une ouverture pour obtenir auprès du roi de Prusse une mission plus importante que celle de le féliciter sur ses talents littéraires. C'était aussi pour Voltaire un moyen de se mettre en faveur auprès de Son Éminence avec laquelle il était alors en négociation pour l'approbation de Mahomet. Tout se passa comme il l'avait prévu, ainsi qu'on le verra dans les lettres suivantes.

LETTRE III.

LE CARDINAL DE FLEURY,

A M. DE VOLTAIRE.

A Issy [1], 14 novembre 1740.

Vous me feriez tort, monsieur, si vous aviez pu penser que je vous aie jamais voulu le plus léger mal, et je n'ai été fâché que de celui que vous vous faisiez à vous-même. Je crois vous connaître parfaitement. Vous êtes bon et honnête homme ; cette première qualité ne vous blessera certainement pas, et vous savez que Cicéron la comptait pour la première dans le caractère des grands orateurs ; mais vous avez été jeune et peut-être un peu trop longtemps. Vous avez été élevé dans la compagnie de tout ce que le monde peu éclairé regardait comme la meilleure, parce que c'étaient des grands seigneurs. Ils vous ont applaudi et avec raison ; mais ils vous l'ont donnée en tout et ils allaient trop loin. Ils vous ont gâté de trop bonne heure, et, à

[1] Maison de campagne du cardinal, qui dépendait du séminaire, et où Son Éminence se retirait, dit Voltaire, toutes les fois qu'elle était mécontente.

votre âge, cela était naturel. Je me flatte que vous le sentez vous-même, et, ce qui me fait le plus de plaisir de votre lettre du 2 de ce mois, est ce que vous y dites de votre respect pour la religion. C'est un grand mot, et laissez-moi, je vous prie, y donner toute l'étendue que mon amitié pour vous me fait désirer. Dans le grand nombre des devoirs qu'un honnête homme est obligé de remplir, celui qui regarde notre souverain Maître et notre Créateur pourrait-il en être excepté? Les païens mêmes ne le pensaient pas. Leur religion était absurde, extravagante, ridicule, et la nôtre est raisonnable, juste, démontrée par les faits les mieux prouvés et les motifs les plus évidents pour tous ceux qui les examinent sans prévention. Elle règle les lois de la société et donne à toutes les vertus une fin qui leur sert d'appui et de base. J'ai trop bonne opinion de vous pour ne pas en reconnaître et sentir la sublimité et le caractère lumineux, si propre à nous développer le fond de la corruption et de l'ignorance de l'humanité, aussi bien qu'à la guérir. Revenez donc dans votre patrie avec ces sentiments, ou du moins avec la volonté de ne pas vous y refuser. Vous lui faites honneur par vos talents, et donnez-lui encore la consolation de ne vous les voir employer que pour l'utilité publique, qui doit être l'unique but de la véritable et solide gloire. Je vous ai toujours estimé et aimé ; je ne puis vous en donner de meilleure marque qu'en vous parlant avec la liberté que je fais. Ma confiance et le

sincère intérêt que je prends à vous ne sont pas équivoques, et je vous prie, monsieur, de compter sur tous les sentiments que j'ai pour vous et que vous méritez.

Nota. Les dates méritent ici quelque attention. On voit, par l'empressement que le cardinal a mis à répondre à deux lettres de Voltaire, que celui-ci avait très-bien pressenti l'effet de l'ouverture qu'il avait faite à Son Éminence, en lui envoyant l'*Anti-Machiavel.* On n'a point retrouvé la lettre de Voltaire du 2, à laquelle la lettre du cardinal sert de réponse. Il paraît que l'auteur de *Mahomet* cherchait à s'y justifier des intentions que lui prêtaient ses ennemis, d'avoir voulu rendre odieuse la religion chrétienne, en mettant sur la scène les superstieuses fureurs de l'islamisme. On l'a dit précédemment, Voltaire s'attachait alors, et il y réussit depuis, à faire approuver par le premier ministre sa tragédie du *Fanatisme*, afin d'obtenir plus tard l'autorisation de la faire représenter.

Le cardinal, après avoir rempli son devoir de prêtre en parlant d'abord du respect qu'on doit à la religion, termine sa lettre comme ministre, en faisant des cajoleries à un homme dont les talents et l'influence peuvent être d'une grande utilité. En effet, il lui écrit dès le lendemain (voyez la lettre IV,) une lettre qui devait en quelque sorte lui servir de lettre de créance auprès du roi de Prusse. Nul doute que Voltaire eût attendu plus long-temps une réponse à sa lettre du 2, qui n'avait trait qu'à ses affaires personnelles, si sa lettre du 4, qui touchait aux intérêts publics, ne fût venue stimuler l'indolence du cardinal. Son Éminence sentit qu'elle devait

faire précéder sa mission diplomatique d'une réponse obligeante et relative seulement aux intérêts privés de Voltaire.

LETTRE IV.

LE CARDINAL DE FLEURY,

A M. DE VOLTAIRE.

A Issy, 14 novembre 1740.

Je reçois dans le moment, monsieur, une seconde lettre de vous, sans date, et je n'en perds pas un aussi pour y répondre, dans la crainte que M. le marquis de Beauvau ne soit parti de Berlin. Je ne puis qu'approuver le voyage que vous y allez faire, et vous êtes attaché par des titres trop justes et trop pressants au roi de Prusse, pour ne pas lui donner cette marque de votre respect et de votre reconnaissance. Le seul motif de la reine de Saba vous eût suffi pour ne pas vous y refuser.

Je ne savais pas que le précieux présent que m'a fait madame la marquise du Châtelet, de l'*Anti-Machiavel,* vînt de vous : il ne m'en est que plus cher, et je vous en remercie de tout mon cœur. Comme j'ai peu de moments à donner à mon plai-

sir, je n'ai pu en lire jusqu'ici qu'une quarantaine de pages, et je tâcherai de l'achever dans ce que j'appelle, fort improprement, ma retraite : car elle est par malheur trop troublée pour mon repos.

Quel que soit l'auteur de cet ouvrage, s'il n'est pas prince, il mérite de l'être, et le peu que j'en ai lu est si sage, si raisonnable, et renferme des principes si admirables que celui qui l'a fait serait digne de commander aux autres hommes, pourvu qu'il eût le courage de les mettre en pratique. S'il est né prince, il contracte un engagement bien solennel avec le public, et l'empereur Antonin ne se serait pas acquis la gloire immortelle qu'il conservera dans tous les siècles, s'il n'avait soutenu, par la justice de son gouvernement, la belle morale dont il avait donné des leçons si instructives à tous les souverains.

Vous me dites des choses si flatteuses pour moi que je n'ai garde de les prendre à la lettre ; mais elles ne laissent pas de me faire un sensible plaisir, parce qu'elles sont du moins une preuve de votre amitié. Je serais infiniment touché que Sa Majesté prussienne pût trouver dans ma conduite quelque conformité avec ses principes ; mais du moins puis-je vous assurer que je sens et regarde les siens comme le modèle du plus parfait et du plus glorieux gouvernement.

[La corruption est si générale et la bonne foi est si indécemment bannie de tous les cœurs dans ce malheureux siècle, que, si on ne se tenait pas bien

ferme dans les motifs supérieurs qui nous obligent à ne point nous en départir, on serait quelquefois tenté d'y manquer dans de certaines occasions; mais le roi mon maître fait voir du moins qu'il ne se croit point en droit d'user de cette espèce de représailles, et, dans le premier moment de la nouvelle de la mort de l'empereur, il assura M. le prince de Lichtenstein qu'il garderait fidèlement tous ses engagements.]

Je tombe, sans y penser, dans des réflexions politiques, et je finis en vous assurant que je tâcherai de ne point me rendre indigne de la bonne opinion que sa majesté prussienne daigne avoir de moi. Il a la qualité de prince de trop; car, s'il n'était qu'un simple particulier, on se ferait un bonheur de vivre avec lui en société. Je vous porte envie, monsieur, d'en jouir; et vous en félicite d'autant plus que vous ne le devez qu'à vos talents et à vos sentiments.

NOTA. On trouve, dans le *Commentaire historique*, tome I, page 376, un fragment de cette lettre. Voltaire était venu faire sa cour à Berlin, avant que le roi se préparât à entrer en Silésie.

« Alors, est-il dit, le cardinal de Fleury lui prodigua « les cajoleries les plus flatteuses, dont il ne paraît pas « que notre voyageur fût la dupe. Voici sur cette ma- « tière une anecdote bien singulière, et qui pourrait jeter « un grand jour sur l'histoire de ce siècle. Le cardinal « écrivit à M. de Voltaire, le 14 novembre 1740, une « grande lettre dont j'ai copie. On y trouve ces propres

« mots : (Puis vient l'avant-dernier alinéa de la lettre ci-
« dessus enfermé entre deux crochets.)

« Ce n'est point à moi d'examiner comment, après une « telle lettre, on put, en 1741, entreprendre de dé- « pouiller la fille et l'héritière de Charles VI : ou le car- « dinal de Fleury changea d'avis, ou cette guerre se fit « malgré lui. Mon Commentaire ne regarde point la po- « litique, j'y suis absolument étranger ; mais, en qualité « de littérateur, je ne puis dissimuler ma surprise de voir « un homme de cour et un académicien dire : *qu'on se* « *tient ferme dans des motifs qui obligent à ne point se* « *départir de ces motifs ; qu'on serait tenté de manquer à* « *ces motifs, et qu'on est en droit d'avoir des représailles.* « Voilà bien des fautes contre la langue en peu de mots. »

Malgré les mauvaises locutions que relève *le Commentaire historique*, cette lettre avait été péniblement élaborée, et l'on paraissait compter beaucoup sur l'effet qu'elle devait produire. On ne se trompa point ; Voltaire la communiqua à Frédéric. C'est à ce propos qu'il écrit au cardinal : (Voyez *la Correspondance générale*, au 26 novembre 1740, tome LVIII, page 90.) « J'ai reçu, « monseigneur, votre lettre du 14, que M. le marquis de « Beauvau m'a remise. J'ai obéi aux ordres que Votre « Éminence ne m'a point donnés ; j'ai montré votre lettre « au roi de Prusse. » Cette lettre fut donc le pivot de toutes les négociations que l'on tenta dans le temps, et qui eurent, pour résultat, le rapprochement des cabinets de France et de Berlin. Voltaire fait allusion à cette lettre dans plusieurs de ses ouvrages, particulièrement dans le *Siècle de Louis XV*, et dans ses *Mémoires*.

LETTRE V.

AU CARDINAL DE FLEURY.

Bruxelles, 18 août 1741.

MONSEIGNEUR,

Il ne m'appartient pas d'oser demander des graces à Votre Éminence. Si quelque chose peut excuser, à vos yeux, cette liberté, c'est le bien du service qui se joint peut-être à mes respectueuses prières. Le sieur Denis, mon neveu, long-temps officier dans le régiment de Champagne et actuellement commissaire des guerres à Lille, ayant servi en Italie et fait les fonctions de commissaire ordonnateur, demande à l'être en effet et à servir en cette qualité. J'ose supplier Votre Éminence de vouloir bien se faire informer, par M. le maréchal de Coigny et M. de Fontanieu, s'il a en effet rendu des services et s'il est capable d'en rendre. M. de Breteuil, après s'être informé de lui, pourra rendre compte à Votre Éminence que je ne l'importune pas pour un homme indigne de ses bontés.

J'attends sans doute beaucoup plus des informations qu'elle peut faire que de mes supplica-

tions; cependant, monseigneur, s'il était possible que vos bontés pour moi entrassent un peu dans la grace que mon neveu demande, j'avoue que jamais je n'aurais été si flatté.

Je n'ai pas besoin, monseigneur, de cette nouvelle bonté pour être véritablement attaché à votre personne. Il suffit d'être Français, et il est impossible de n'avoir pas un cœur infiniment français sous un tel ministre.

Je suis, avec le plus profond respect et le plus sincère dévouement, monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. M. Denis avait épousé la nièce de Voltaire [1], et à cette époque il vivait en Flandre. Il est question de lui dans une lettre à l'abbé Moussinot. (Voyez la *Correspondance générale*, 17 mai 1741, tome LVIII, page 132 de cette édition.) On trouve aussi, à son sujet, ce passage, dans le *Commentaire historique* (tome I, page 377): « Madame Denis, nièce de l'auteur de *Mahomet*, femme « d'un commissaire ordonnateur des guerres, ancien capi- « taine au régiment de Champagne, tenait un assez grand « état dans Lille, qui était du département de son mari. Ma- « dame du Châtelet logea chez elle, et je fus témoin de « toutes ces fêtes. » Ce passage, et surtout la lettre de recommandation qu'on rapporte ici, prouvent que Voltaire n'était point, ainsi qu'on a cherché à l'établir dans une note qui accompagne les *Mémoires de Longchamp*

[1] Louise Mignot, devenue veuve en 1744, ainsi qu'on le peut voir dans la lettre XVIII de Voltaire à l'abbé de Valori.

récemment publiés, brouillé avec sa nièce parce qu'elle avait refusé la main d'un gentilhomme de Champagne, et qu'elle avait préféré se marier avec M. Denis.

LETTRE VI.

AU MÊME.

A Paris, ce 22 auguste 1742.

Monseigneur,

En partant pour Bruxelles, je reçois encore une lettre du roi de Prusse par laquelle il me réitère de lui aller faire ma cour incessamment. Je n'irai qu'en cas que le roi me le permette, et que Votre Éminence ait la bonté de m'envoyer son agrément. Je vous supplie, monseigneur, de vouloir bien me l'envoyer à Bruxelles, sous le couvert de M. d'Agien. Au reste, ce monarque aura la bonté de me rendre toutes les lettres que je lui ai écrites depuis le mois de juin, parafées de sa main; et Votre Éminence verra si j'ai écrit celle qu'on m'a si cruellement imputée; elle verra avec quelle malice noire elle est falsifiée, elle connaîtra mon innocence et l'infame imposture sous laquelle j'ai été accablé. Je me flatte, monseigneur, que le roi, ayant été instruit de cette calomnie, le sera de ma justifica-

tion. C'est une justice que j'ai droit d'attendre du plus équitable et du plus sage des hommes.

Je suis attaché personnellement à Votre Éminence, et on ne peut avoir eu l'honneur de lui parler sans lui être dévoué.

C'est une fatalité pour moi que les seuls hommes qui aient voulu troubler votre heureux ministère soient les seuls qui m'aient persécuté, jusque-là que la cabale des convulsionnaires, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus abject dans le rebut du genre humain, a obtenu la suppression injurieuse d'un ouvrage public honoré de votre approbation, et représenté devant les premiers magistrats de Paris.

Mais, monseigneur, je garde le silence sur cet article comme sur beaucoup d'autres, concernant le roi de Prusse; je suis bien loin de chercher à me faire valoir.

La seule chose que je désire passionnément, c'est que Votre Éminence soit convaincue de mes sentiments pour elle, et de mon amour extrême pour ma patrie. Si vous daignez en persuader Sa Majesté, ce sera le comble à vos bontés.

Je vous souhaite, monseigneur, la longue prospérité qui doit être le fruit de tant de modération et de tant de sagesse.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble, etc.

VOLTAIRE.

NOTA. Cette lettre et celle qui suit remplissent une

lacune importante dans la Correspondance générale. Elles servent d'introduction et d'explication à la lettre du 10 septembre 1742, qui se trouve jetée à cette date (tome LVIII, page 197), sans qu'on sache rien de ce qui l'a précédée et suivie. Par la lettre à laquelle cette note se rattache, on voit que Voltaire demande l'agrément du roi pour faire le voyage d'Aix-la-Chapelle, dont il rend compte dans la lettre du 10 septembre. Il y entre en outre dans quelques détails sur le contenu d'une lettre qui lui avait été attribuée, et qui l'avait desservi auprès du gouvernement. C'est afin de détruire tous les soupçons qui s'étaient élevés contre lui, qu'il envoie dans la lettre du 10 une sorte d'attestation du roi de Prusse, attestation dont parut se contenter entièrement le ministère [1]. On ne peut guère en douter, du moins en lisant la lettre du 24 septembre (voyez plus loin); le ton qui y règne dès le début prouve que le cardinal ne songeait plus au passé, et qu'il était très-satisfait des renseignements que Voltaire lui avait transmis par sa lettre du 10.

On remarque encore dans cette lettre ce passage : « La cabale a obtenu la suppression injurieuse d'un ou- « vrage public honoré de votre approbation, et repré- « senté devant les premiers magistrats de Paris. » Il est

[1] Il est assez difficile de savoir au juste ce qu'il en était de la falsification de cette pièce. On trouve, dans une lettre de Voltaire au roi de Prusse, un passage qui n'est point propre à dissiper les doutes. (Voyez la lettre du 29 auguste, tome LI, page 140.)

« Je sais, dit-il, certainement, si ce mot est permis aux hommes, « que ce n'est point un commis de Bruxelles qui a ouvert la lettre, « laquelle est devenue ma boîte de Pandore. Tout ce bel exploit s'est « fait à Paris dans un temps de crise, et c'est un espion de la per- « sonne que Votre Majesté soupçonne qui a fait tout le mal. Votre « Majesté l'avait très-bien deviné; elle se connaît aux petites choses « comme aux grandes. »

évident qu'il est ici question de ce qui venait de se passer aux représentations de *Mahomet*.

« Cette pièce, dit le Commentaire, (voyez tome 1, « page 377) avait été représentée à Paris le 19 août 1742. « Ce fut là qu'on vit, plus que jamais, à quel excès peut « se porter la jalousie des gens de lettres, et surtout en « fait de théâtre. L'abbé Desfontaines et un nommé Bon- « neval, que Voltaire avait secouru dans ses besoins, ne « pouvant faire tomber sa tragédie de *Mahomet*, la défé- « rèrent, comme une pièce contre la religion chrétienne, « au procureur-général. La chose alla si loin que le car- « dinal de Fleury conseilla à l'auteur de la retirer. Ce « conseil avait force de loi; mais l'auteur la fit imprimer « et la dédia au pape Benoît XIV, Lambertini, qui avait « déjà témoigné beaucoup de bontés pour lui. »

LETTRE VII.

AU MÊME.

A Bruxelles, 24 septembre 1742.

MONSEIGNEUR,

Je regarde les lettres de Votre Éminence comme la faveur la plus flatteuse que puisse recevoir un citoyen, surtout dans un temps où la multiplicité

de vos affaires semble devoir ne vous laisser aucun moment.

Votre Éminence se peint dans ses lettres ; on ne peut les lire sans sentir redoubler son attachement ; Il n'y a que des Anglais que de tels charmes ne puissent pas apprivoiser. Je puis vous assurer que le roi de Prusse a été vivement touché de celles que vous lui avez écrites, et qu'il m'a parlé avec une extrême sensibilité de cette éloquence d'autant plus persuasive, que la modération lui donne un nouveau poids et un nouveau prix. Son goût l'attache personnellement à vous ; la manière dont ce monarque m'a fait l'honneur de me parler ne me permet pas d'en douter. Il ne croyait pas assurément que je dusse en rendre compte à Votre Éminence.

Si je n'avais craint le sort que les lettres ont quelquefois sur les frontières, surtout dans un temps aussi orageux que celui-ci, j'aurais pris un peu plus de liberté, et je profiterais aujourd'hui de celle que Votre Éminence me donne de lui parler des raisons secrètes qui ont précipité la paix du roi de Prusse. Mais, supposé que ces allégations eussent quelque fondement, ce que je suis très-éloigné de croire, et qu'il en fallût venir à quelques éclaircissements, le roi de Prusse pourrait penser alors que j'ai trahi sa confiance ; je perdrais sans fruit ses bonnes graces, et les occasions de vous marquer mon zèle.

Me sera-t-il permis, monseigneur, de vous re-

présenter que, si vous ordonnez à M. de Valori de vous instruire de ces motifs secrets, il peut aisément vous satisfaire sans aucun risque, ayant un caractère qui le met à l'abri de tout reproche, et un chiffre qui assure du secret.

Je soupçonne que ce que Votre Éminence veut savoir est déjà connu de M. de Valori ; mais s'il ne l'était pas, il peut aisément l'apprendre du baron de Pollnitz, chambellan du roi de Prusse. Je sais que ce chambellan est au fait, qu'il fut présent à un entretien que le roi de Prusse eut sur ce sujet avec son ministre. Il sera très-facile à M. de Valori de faire parler M. de Pollnitz sur ce chapitre.

Oserai-je encore ajouter, monseigneur, en soumettant mes faibles conjectures à vos lumières, qu'il me paraît que le roi de Prusse allègue ces prétextes secrets, dont il est question, pour cacher la raison véritable, qu'il se repent peut-être d'avoir trop écoutée. Votre Éminence sait à quel point le parti anglais avait persuadé à ce prince que la France était incapable de soutenir la guerre en Bohème; et, par tout ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire, il est aisé de juger que s'il vous eût cru plus puissant, il vous eût été plus fidèle. On l'assurait alors que le parti du stathoudérat aurait le dessus en Hollande, et que les Anglais, avec la nouvelle faction hollandaise, pouvaient lui faire de grands avantages.

Voilà sa véritable raison. Je ne doute pas que

les Anglais n'aient appuyé cette raison de quelque calomnie, pour l'engager à se détacher de la France avec moins de scrupule; et ces calomnies anglaises sont vraisemblablement les raisons secrètes dont il s'agit.

Je souhaiterais qu'on pût découvrir que les Anglais lui en ont imposé grossièrement, et que cette manœuvre inique de leur part pût servir à vous attacher davantage un prince que son goût et son intérêt véritable détermineront toujours de votre côté.

Pour moi, monseigneur, quand je ne serais pas Français, je ne m'en sentirais pas moins de dévouement pour votre personne. Il me semble que vous devez faire des Français de tous ceux qui vous entendent, ou à qui vous daignez écrire. J'ai été un peu Anglais avec Newton et avec Locke; je pourrais bien tenir à leurs systèmes, mais je suis infiniment partisan du vôtre, c'est celui de la grandeur de la France et de la tranquillité de l'Europe. Je me flatte qu'il sera mieux prouvé que tous ceux de philosophie.

Il n'y a personne, monseigneur, à qui votre gloire soit plus précieuse qu'à moi. Je suis avec le plus profond respect et l'attachement le plus sincère, monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble, etc.

VOLTAIRE.

NOTA. La guerre dans laquelle le cardinal de Fleury

avait été entraîné malgré lui, contre l'Autriche, ayant tout-à-fait changé de face, et Frédéric, informé des négociations secrètes du cabinet de Versailles, ayant fait lui-même sa paix avec la reine de Hongrie, Son Éminence tenta tous les moyens pour retirer la France de la position embarrassante où l'avaient placée les revers du maréchal de Belle-Isle, et la défection de la Prusse.

C'est dans ces conjonctures que Voltaire avait été chargé de sonder les véritables sentiments de Frédéric, et de savoir si l'on pouvait renouveler une alliance avec ce souverain. Voltaire avait écrit dès le mois de juillet au roi de Prusse : « Le *saigneur* des nations, Fré-
« déric III, Frédéric-le-Grand, a exaucé mes vœux; et,
« à peine mon ode, bonne ou mauvaise (ode de la
« reine de Hongrie, tome XII, page 411), a été faite,
« que j'ai appris que Votre Majesté avait fait un très-bon
« traité, très-bon pour vous, sans doute, car vous avez
« formé votre esprit vertueux à être grand politique.
« Mais si ce traité est bon pour nous autres Français,
« c'est ce dont on doute à Paris. La moitié du monde
« crie que vous abandonnez nos gens à la discrétion du
« Dieu des armes. »

Le roi de Prusse ne tarda point à répondre à ces reproches par l'explication suivante.

« Si toute la France me condamne d'avoir fait la paix,
« jamais Voltaire, le philosophe, ne se laissera entraîner
« par le nombre. Premièrement, c'est une règle générale
« qu'on n'est tenu à ses engagements qu'autant que ses
« forces le permettent : nous avions fait une alliance
« comme on fait un contrat de mariage; j'avais promis
« de faire la guerre comme l'époux s'engage à contenter
« la concupiscence de sa nouvelle épousée; mais, comme

« dans le mariage, les désirs de la femme absorbent sou-
« vent les forces du mari, de même dans la guerre la
« faiblesse des alliés appesantit le fardeau sur un seul, et
« le lui rend insupportable. Enfin, pour finir la compa-
« raison, lorsqu'un mari croit avoir des preuves suffi-
« santes de la galanterie de sa femme, rien ne peut l'em-
« pêcher de faire divorce. Je ne fais point l'application de
« ce dernier article, vous êtes assez instruit et assez po-
« litique pour le sentir. »

En effet, Voltaire n'ignorait point les démarches du cardinal de Fleury, auprès de l'impératrice Marie-Thérèse. Son Éminence avait écrit, le 11 juillet, au général autrichien de Kœnigseck, pour lui faire connaître ses regrets de la guerre et son désir de la paix. On sait que pour toute réponse, la reine de Hongrie fit publier cette lettre[1]. En vain le cardinal chercha à désavouer publiquement cet écrit, personne ne fut dupe de son désaveu, et Voltaire, moins que tout autre, quoiqu'il feigne ici de croire à la sincérité de Son Éminence.

Peut-être le mauvais succès de la correspondance du cardinal, dans cette occasion, ne contribua-t-il pas peu à lui faire confier la conduite de cette importante affaire à un négociateur dont il savait que les paroles avaient plus de pouvoir que ses propres lettres.

[1] On trouvera de plus amples détails de cette mystification diplomatique dans le *Siècle de Louis XV*, chapitre VII, tome XXI, pages 76 et 77 de cette édition.

LETTRE VIII.

A M. LE COMTE D'ARGENSON[1].

8 juin 1743.

Je me flatte, monseigneur, que je partirai vendredi pour les affaires que vous savez. C'est le secret du sanctuaire, ainsi n'en sachez rien. Mais si vous avez quelques ordres à me donner, et que vous vouliez que je vienne à Versailles, j'aurai l'honneur de me rendre secrètement chez vous à l'heure que vous me prescrirez.

Nous perdons sans doute considérablement à nourrir vos chevaux[2]. Voyez si vous voulez avoir la bonté de nous indemniser en nous faisant vêtir vos hommes. Je vous demande en grace de surseoir l'adjudication jusqu'à la fin de la semaine prochaine. Mon cousin Marchand attend deux gros négociants qui doivent arriver incessamment et qui vous serviront bien[3].

[1] Cette lettre est écrite peu de jours avant le départ de Voltaire pour sa mission en Hollande et en Prusse. (Voyez les lettres XIV et XV, ainsi que leurs notes.)

« [2] Feu M. d'Argenson, ministre de la guerre, dit Collé dans son *Journal* (décembre 1771), donnait un intérêt à Voltaire dans toutes les entreprises qui se faisaient dans son département. Ce dernier fait m'a été prouvé par M. Davou, mon ami, qui a été l'associé de cet homme célèbre dans les viandes et de l'artilerie, fournies dans la guerre de 1741. »

[3] MM. Marchand et Devin, avaient fait une soumission pour la

Heureux ceux qui vous servent, et plus heureux ceux qui jouissent de l'honneur et du plaisir de vous voir.

Mille tendres respects. VOLT.

NOTA. Dans les *Mémoires du marquis d'Argenson* [1], récemment publiés, on rapporte, à l'appui de faits historiques, plusieurs lettres inédites de Voltaire. Les lecteurs en retrouveront ici quelques-unes avec d'autant plus de plaisir qu'elles ont rapport à une mission diplomatique sur laquelle on publie, pour la première fois, dans ce volume, des lettres fort curieuses, et qu'avec celles-ci elles remplissent un vide que l'on avait depuis long-temps remarqué dans la *Correspondance générale* (voyez aux pages 39 et suiv.).

Les Mémoires dont on vient de parler sont précédés d'une notice biographique remplie d'anecdotes intéressantes et de détails peu connus, racontés sans confusion et avec une simplicité élégante. Nous y puiserons quelques renseignements avec confiance; l'éditeur, M. Réné d'Argenson, paraissant aussi bien initié aux secrets du cabinet de cette époque, qu'aux affaires de sa propre famille.

« Dès le mois de juin 1743, est-il dit dans cette notice, Voltaire partit pour la Hollande et pour la Prusse. Quel que fût le prétexte dont il se servit pour colorer son éloignement (voyez la note de la lettre XV), il est certain que l'objet de son voyage était une mission diplomatique,

fourniture de dix mille habits devant servir à l'équipement des milices.

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson ministre sous Louis XV*, avec une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, publiés par Réné d'Argenson. Un vol. in-8°, Baudoin frères, 1825.

connue de Louis XV seul et de quelques-uns de ses familiers. Voltaire, pendant son séjour à La Haye, se procura des renseignements précieux sur les revenus, les forces militaires, et les dispositions secrètes des Hollandais. Il les transmit au comte d'Argenson, ministre de la guerre [1]. De là il passa en Prusse, où il s'agissait de déterminer le grand Frédéric à reprendre l'offensive contre Marie-Thérèse. Bientôt après son retour, le marquis d'Argenson fut appelé au ministère des affaires étrangères [2], et l'un de ses premiers soins fut de s'associer à son frère dans les récompenses à décerner à leur ami commun. »

« En effet, dit encore la notice, MM. d'Argenson entrent au ministère, et la scène change en un instant. Voltaire, auparavant harcelé, persécuté, renié, devient homme de cour, diplomate et presque ministre. Que les lettres y aient perdu, que les formules de rigueur ou le soin des choses du moment aient occupé des minutes qui eussent été employées pour la postérité; ou, comme le pense M. de Lacretelle, que Voltaire ait été plus réellement philosophe lorsqu'il devint homme en place; que la faveur l'ait ramené à la sagesse, et l'expérience des affaires à des vues plus modérées, c'est ce que nous n'entreprendrons pas de discuter. Il nous suffit d'avoir fait remarquer le contraste; et les hommages rendus au plus grand écrivain ne sauraient être

[1] Le comte d'Argenson (Marc-Pierre), né le 6 août 1696, membre de l'Académie des Sciences en 1726, de celle des Inscriptions et Belles-Lettres en 1749, succéda le 1er janvier 1743 comme ministre de la guerre, à M. le comte de Breteuil.

[2] De Voyer (René-Louis) marquis d'Argenson, né le 18 octobre 1694, conseiller au parlement en 1716, entré au conseil-d'état en 1720, nommé ambassadeur en Portugal en 1739, et ministre des affaires étrangères en 1744, mort en 1764.

un reproche pour ceux auxquels il les dut. D'ailleurs il n'y a pas lieu de regretter que ce système ait été poussé trop loin. Presque aussitôt la disgrace du ministre des affaires étrangères, les persécutions reprirent leur cours. »

Voltaire, comme on le verra plus loin, (lettres XIV, XV et les notes), correspondait avec M. Amelot, ministre des affaires étrangères [1], pour la partie diplomatique de sa mission, et avec le ministre de la guerre, pour tout ce qui concernait les détails du matériel de l'armée ennemie.

LETTRE IX.

AU MÊME.

A La Haye, au palais du roi de Prusse, 5 juillet 1743.

Dans ce fracas de dispositions pour tant d'armées, permettez, monseigneur, que je vous remercie tendrement de la grace accordée à madame du Châtelet, et de la manière.

Vous savez mieux que moi les desseins des Anglais, et l'effet qu'a fait ici l'idée où l'on est (suivant le billet de M. le duc d'Aremberg) d'avoir

[1] Amelot de Chaillon, né le 30 avril 1689, reçu à l'Académie française le 30 août 1727, successeur de M. de Chauvelin au ministère des affaires étrangères, destitué le 26 avril 1744, mort le 7 mai 1749.

remporté une victoire complète[1]. Tout ceci vous prépare beaucoup d'ennemis et peu d'alliés.

Les petits contre-temps que j'ai essuyés en France ne diminuent rien assurément de mon zele pour le roi et pour ma patrie. Je ne vous cacherai point que S. M. le roi de Prusse vient de m'écrire de Magdebourg, où il faisait des revues, qu'il me donne rendez-vous au commencement d'août à Aix-la-Chapelle. Il veut absolunent m'emmener de là à Berlin, et il me parle avec la plus vive indignation des persécutions que j'ai essuyées. Ces persécutions viennent d'un seul homme à qui vous avez déjà eu la bonté de parler[2]. Il prend assurément un bien mauvais parti, et il fait plus de mal qu'il ne pense. Il devrait savoir que c'est un métier bien triste de faire des hypocrites. Vous devriez en vérité lui en parler fortement. Il ne sait pas à quel point il révolte les hommes : dites-lui-en un petit mot, je vous en supplie, quand vous le verrez.

Voulez-vous avoir la bonté de vous souvenir de Marchand quand il s'agira des invalides? Je pourrais avoir un peu mieux en Prusse; mais rien n'égale le bonheur de vous être attaché, et de vivre avec des amis qui vous aiment. C'est la seule chose où j'aspire.

Je suis le plus ancien et le plus tendrement dévoué de vos courtisans; conservez-moi vos bontés; mon cœur les mérite. VOLT.

[1] Celle de Dettingen.
[2] L'évêque de Mirepoix. (Voyez la note de la lettre XVII.)

LETTRE X.

AU MÊME.

A La Haye, ce 15 juillet 1743.

Sera-ce vous faire mal sa cour, monseigneur, que de vous envoyer ce petit état ci-joint? Je doute qu'il y ait aucun ministre à La Haye qui ait cette pièce secrète[1].

Je voudrais rendre des services plus essentiels; je souhaite que ma famille soit plus à portée que moi de vous prouver son zèle.

Mon neveu La Houlière, capitaine dans Lyonnois, frère du jeune Marchand, ayant été blessé plus dangereusement qu'aucun autre officier à l'affaire de Dingelsing, demande cette croix de Saint-Louis pour laquelle on se fait casser bras et jambes.

Marchand, père et fils, ne demandent qu'à vêtir et alimenter les défenseurs de la France.

Courage, monseigneur, courage; la fermeté rendra la France respectable à ceux qui l'ont crue affaiblie. Personne ne forme des vœux plus sincères pour votre gloire que votre ancien serviteur V.,

[1] Il est question de l'état des forces des troupes réunies dans les Pays-Bas contre la France. (Voyez la lettre XII.)

qui vous aime avec tendresse, et qui vous est respectueusement dévoué pour jamais.......

Par la première, j'aurai l'honneur de vous envoyer l'état des dépenses extraordinaires de cette année, et vous pourrez comparer ce qu'il en coûte en France et en Hollande pour le même nombre d'hommes.

Vous pouvez être sûr que les Hollandais ne vous feront pas grand mal. Il est actuellement huit heures du soir, 15 juillet. A sept heures, le général Hompèche, qui attendait l'ordre de partir, a reçu un ordre nouveau de faire mettre, petit à petit, ces quinze jours-ci jusqu'au premier d'août, les chevaux à la pâture. Les gardes à pied n'auront les ordres pour la marche que le 24 juillet. Il est évident qu'on cherche à ne plus obéir aux Anglais, sans leur manquer ouvertement de parole. Vous pouvez compter sur ce que j'ai l'honneur de vous dire, jusqu'à ce que ce qui est vrai aujourd'hui ne le soit plus dans huit jours.

LETTRE XI.

AU MÊME.

Voici, monseigneur, la seconde partie de l'état secret que j'ai l'honneur de vous envoyer [1]. Ayez la bonté d'accuser la réception des deux paquets, en disant ou fesant dire à la dame qui demeure au faubourg Saint-Honoré, que vous les avez reçus, sans quoi j'aurais ici beaucoup d'inquiétude [2].

L'ordre de mettre les chevaux au vert est exécuté, et subsiste pour dix ou douze jours au moins. Les gardes à pied partent le 24 ou le 23 au plus tôt. Deux régiments sont en marche actuellement aux environs de Maëstricht. On dit hier en ma présence au comte Maurice de Nassau, général de l'infanterie : « Vous ne serez pas avant deux mois « au rendez-vous. » Il en convint.

Ne vous tuez pas de travail. La gloire et le destin de la France dépendent de la fermeté du ministère. J'attends tout de vous.

[1] L'état des dépenses de l'armée batave. La lettre suivante en donne un aperçu.

[2] Madame du Châtelet, logée alors chez M. de La Reynière, fermier-général.

LETTRE XII.

AU MÊME.

A La Haye, ce 18 juillet 1743.

Vous savez que les troupes de la république qui marchent ne composent que quatorze mille six cents hommes.

Il résulte des états joints à ces deux lettres, que les forces militaires de la Hollande se composaient de huit cent quatre-vingt-six compagnies et quatre-vingt-quatre mille hommes, dont environ sept mille sept cents de cavalerie, soixante-deux mille d'infanterie, trois mille cinq cents dragons, neuf mille six cents Suisses, et douze cents artilleurs.

La dépense ordinaire de la guerre monte à 10,098,156 florins, à quoi il faut ajouter 501,212 florins pour frais de garde de la barrière des Pays-Bas.

La dépense extraordinaire de guerre est de 5,774,561 florins, ce qui forme, avec l'état ordinaire, un total de 15,872,718 florins.

Enfin la dette hollandaise se montait, en l'année 1743, à 32,852,665 florins, dont l'intérêt annuel, supporté par les Provinces-Unies, était de 1,478,964 florins.

LETTRE XIII.

AU MÊME.

23 juillet 1743.

Le même homme qui vous est tendrement attaché, monseigneur, et qui vous a envoyé deux états des troupes et dépenses militaires de ce pays-ci, le premier à votre adresse, le second sous le couvert de M. de La Reynière, a l'honneur de vous envoyer, par cet ordinaire, le plan de la bataille de Dettingen, tel qu'on le débite ici. Les meilleures têtes de la Hollande avouent qu'elles ne seront pas peu embarrassées si vous envoyez un corps sur la Meuse.

Les gardes à cheval sont partis aujourd'hui, comme j'avais l'honneur de vous le dire d'avance.

Vous devez être bien surchargé de travail. Tâchez donc de conserver votre santé. En vérité, elle est précieuse à tout le monde, mais surtout à moi, qui vous suis si tendrement attaché, et depuis si long-temps. V.

Suit un plan figuré de l'action de Dettingen, telle qu'elle eut lieu le 27 juin 1743 entre l'armée alliée de la reine de Hongrie, sous les ordres du roi de la Grande-

Bretagne, et celle de France, commandée par le maréchal de Noailles, avec explication en français et en hollandais.

LETTRE XIV[1].

A M. DE VALORI[2].

Du 7 septembre 1743.

Ce mardi au soir. Je me prive d'un grand et beau souper, pour griffonner le petit mémoire ci-joint. Vous y verrez l'effet des promesses que j'ai eu l'honneur de vous faire; je vous prie de le regarder comme un témoignage de mon zèle pour vous autant que pour ma patrie. Je vous supplie de le faire chiffrer d'un bout à l'autre, et de l'envoyer dans votre paquet. Je vous prie aussi de vouloir bien me rendre et ce petit billet, et la minute ci-jointe, dont je n'ai pas gardé de copie. Soyez persuadé de mon tendre et respectueux attache-

[1] Cette lettre est écrite en chiffres.

[2] Guy-Louis-Henri de Valori, né le 12 octobre 1692, entra en 1707 au régiment de Piémont, dont il devint plus tard colonel; ayant quitté la carrière militaire pour celle de la diplomatie, il fut nommé en 1739 en qualité d'envoyé à la cour de Berlin auprès du roi Frédéric-Guillaume; puis il reçut le titre d'ambassadeur, et résida auprès du grand Frédéric jusqu'en 1750.

ment, et comptez que je n'ai pas été en reste dans les louanges que le roi vous a données.

VOLTAIRE.

NOTA. M. de Valori était alors ambassadeur à Berlin; il est souvent question de lui dans la *Correspondance avec le roi de Prusse*, et dans la *Correspondance générale*. M. le marquis d'Argenson paraît avoir eu le premier l'idée d'envoyer Voltaire auprès du prince royal. C'est du moins ce que donne à penser le passage suivant d'une lettre de Voltaire à M. d'Argenson : (*Correspondance générale*, 16 avril 1739, tome LVII, page 524.) « Ma lettre, lui dit-il, pour un homme dont je n'ai nul « sujet de me louer (l'abbé Desfontaines), vous a donc « paru bien, et vous me croyez si politique, que vous « me proposez tout d'un coup pour aller amuser le fu- « tur roi de Prusse. »

C'était au marquis d'Argenson de fournir les moyens d'accomplir son projet. Aussi est-ce à lui que Voltaire s'adressa pour une lettre d'introduction auprès de l'ambassadeur de France à la cour de Berlin. « A l'égard de « Valori, lui écrit-il, cet autre ministre, fait pour dîner « avec le roi de Prusse, et pour souper avec le prince « royal, je vous prie de me recommander à lui auprès « de cet aimable prince, et moi je me vanterai à son al- « tesse royale de devoir les bontés de M. de Valori à « celles dont vous m'honorez; ainsi toute justice sera ac- « complie. » (*Correspondance générale*, lettre à M. d'Argenson, 2 mai 1739, tome LVII, page 531.)

Telle est l'origine de la liaison de Voltaire avec M. de Valori, liaison qui, sans être très-intime, survécut long-

temps aux rapports qu'ils eurent alors et plus tard à la cour de Berlin[1].

La lettre qu'on rapporte ici est écrite en chiffres. Elle fait connaître quels étaient les moyens de correspondance de Voltaire avec le ministère, moyens dont on fournit un exemple dans la lettre VI, et sur lesquels on donne plus loin quelques autres renseignements.

LETTRE XV[2].

A Charlottembourg, ce 3 septembre 1743.

Aujourd'hui, après un dîner plein de gaieté et d'agréments, le roi de Prusse est venu dans ma chambre ; il m'a dit qu'il avait été fort aise de prier hier M. l'envoyé de France, seul de tous les ministres, non-seulement pour lui donner des marques de considération, mais pour inquiéter ceux qui seraient fâchés de la préférence.

Je lui répondis que l'envoyé de France serait bien plus content si Sa Majesté envoyait quelques troupes à Vesel et à Magdebourg. « Mais, dit-il, que

[1] Une amitié plus sincère existait entre Voltaire et l'abbé de Valori, frère de l'ambassadeur, et grand prévôt du chapitre de Lille. On en trouvera plus loin l'indice dans deux lettres de Voltaire à cet abbé.

[2] Cette lettre, qui était jointe à la précédente du 7 septembre, est sans doute adressée à M. Amelot, ministre des affaires étrangères.

voulez-vous que je fasse? le roi de France me pardonnera-t-il jamais une paix particulière? Sire, lui dis-je, les grands rois ne connaissent point la vengeance; tout cède à l'intérêt de l'état; vous savez si l'intérêt de Votre Majesté et de la France n'est pas d'être à jamais unis.

« Comment puis-je croire, dit alors le roi de Prusse, que la France soit dans l'intention de se lier fermement avec moi? Je sais que votre envoyé à Mayence fait des insinuations contre mes intérêts, et qu'on propose la paix avec la reine de Hongrie, le rétablissement de l'empereur, et un dédommagement à mes dépens.

« J'ose croire, répliquai-je, que cette accusation est un artifice des Autrichiens, qui leur est trop ordinaire. Ne vous ont-ils pas calomnié ainsi au mois de mai dernier? n'ont-ils pas écrit en Hollande que vous aviez offert à la reine de Hongrie de vous joindre à elle contre la France?

« Je vous jure, me dit-il, mais en baissant les yeux, que rien n'est plus faux. Que pourrais-je y gagner? Un tel mensonge se détruit de soi-même. Eh bien! sire, pourquoi donc ne vous pas réunir hautement avec la France et l'empereur contre l'ennemi commun, qui vous hait et qui vous calomnie tous deux également? quel autre allié pouvez-vous avoir que la France? Vous avez raison, reprit-il: vous savez aussi que je cherche à la servir, vous connaissez ce que je fais en Hollande. Mais je ne peux agir hautement que quand je serai sûr d'être

secondé de l'Empire ; c'est à quoi je travaille à présent, et c'est le véritable but du voyage que je fais à Bareith dans huit ou dix jours. Je veux être assuré au moins que quelques princes de l'Empire, comme Palatin, Hesse, Virtemberg, Cologne et Stettin, fournissent un contingent à l'empereur. Sire, lui dis-je, demandez-leur seulement leur signature, et commencez par faire paraître vos braves Prussiens.

« Je ne veux point recommencer la guerre, dit-il ; mais j'avoue que je serais flatté d'être le pacificateur de l'Empire, et d'humilier un peu le roi d'Angleterre, qui veut donner la loi à l'Allemagne. Vous le pouvez, lui dis-je ; il ne vous manque plus que cette gloire, et j'espère que la France tiendra la paix de son épée et de vos négociations ; la vigueur qu'elle fera paraître augmentera sans doute votre bonne volonté. Permettez-moi de vous demander ce que vous feriez si le roi de France requérait votre secours, en vertu de votre traité avec lui.

« Je serais obligé, dit-il, de m'excuser, et de répondre que ce traité est annulé par celui que j'ai fait depuis avec la reine de Hongrie ; je ne peux à présent servir l'empereur et le roi de France qu'en négociant. Négociez donc, sire, aussi heureusement que vous avez combattu, et souffrez que je vous dise, avec toute la terre, que la reine de Hongrie n'attend que le moment favorable d'attaquer la Silésie. Alors il parla ainsi : Mes quatre places seront achevées

avant que l'Autriche puisse envoyer contre moi deux régiments; j'ai cent cinquante mille combattants, j'en aurai alors deux cent mille. Je me flatte que ma discipline militaire, que je tiens la meilleure de l'Europe, triomphera toujours des troupes hongroises. Si la reine de Hongrie veut reprendre la Silésie, elle me forcera de lui enlever la Bohême. Je ne crains rien de la Russie : la czarine m'est à jamais dévouée depuis la dernière conspiration fomentée par Botta et par les Anglais. Je lui conseille d'envoyer le jeune Yvan et sa mère en Sibérie, aussi bien que mon beau-frère, dont j'ai toujours été mécontent, et qui n'a jamais été gouverné que par des Autrichiens. » Le roi allait poursuivre; on est venu l'avertir que la musique était prête; je l'y ai suivi, il m'a fait plus d'accueil que jamais. Je n'ajoute rien à ce détail simple et exact. J'omets, en faveur de la brièveté, les raisons que j'ai fait valoir. Je n'ai mis ici que la substance.

Ce 6 septembre.

Depuis cet entretien, j'en ai eu plusieurs autres; j'ai même reçu des billets de son appartement au mien.

Le résultat est que je l'ai fait convenir que la cour de France ne peut avoir de part à cette proposition faite à Mayenne contre lui. En effet, vous n'avez pas voulu offenser un roi que vous avez tant d'intérêt de ménager.

Étant instruit que le parti pacifique commençait à s'accréditer en Hollande, et sachant ce qui s'est passé d'un autre côté entre les régents, et d'un autre entre les principaux bourguemestres d'Amsterdam et l'abbé de la ville, j'en ai rendu compte à sa majesté prussienne; j'ai fait valoir cette conjoncture, et j'ai obtenu au moins qu'elle donnât ordre à son ministre à La Haye de presser la paix, et de parler avec vigueur. *Allez*, lui a-t-il dit, en propres termes, *faites-moi respecter*. Mais ce ministre en Hollande ne doit pas communiquer avec M. de Fénélon; le roi de Prusse veut paraître impartial.

Cependant il arrête toujours les munitions de guerre des Hollandais; je vois qu'il formera à Bareith le plan de sa conduite dans l'Empire. Je ne sais s'il me mettra du voyage; ma situation pourra devenir très-épineuse, on a donné des ombrages.

Je vous écris peu de chose; mais j'en ai beaucoup à vous dire, et qui vous concernent. Vous verrez si je vous suis dévoué.

Nota. On lit ce qui suit dans les *Mémoires* de Voltaire, tome I, page 309.

« Cependant les affaires publiques n'allaient pas mieux « depuis la mort du cardinal de Fleury que dans ses deux « dernières années. La maison d'Autriche renaissait de « sa cendre, la France était pressée par elle et par l'An« gleterre. Il ne nous restait alors d'autres ressources que « le roi de Prusse, qui nous avait entraîné dans la guerre, « et qui nous avait abandonné au besoin.

« On imagina de m'envoyer secrètement chez ce mo-
« narque, pour sonder ses intentions, pour voir s'il ne serait pas d'humeur à prévenir les orages qui devaient tomber tôt ou tard de Vienne sur lui, après avoir tombé sur nous, et s'il ne pourrait pas nous prêter cent mille hommes dans l'occasion, pour mieux assurer sa Silésie. Cette idée était tombée dans la tête de M. de Richelieu et de madame de Châteauroux. Le roi l'adopta, et M. Amelot, ministre des affaires étrangères, mais ministre très-subalterne, fut chargé seulement de presser mon départ.

« Il fallait un prétexte; je pris celui de ma querelle avec l'ancien évêque de Mirepoix[1]. Le roi approuva cet expédient. J'écrivis au roi de Prusse que je ne pouvais plus tenir aux persécutions de ce théatin, et que j'allais me réfugier auprès d'un roi philosophe, loin des tracasseries d'un bigot. Comme ce prélat signait toujours *l'anc. évêq.* de *Mirepoix* en abrégé, et que son écriture était assez incorrecte, on lisait *l'ane de Mirepoix* au lieu de *l'ancien*. Ce fut un sujet de plaisanteries, et jamais négociation ne fut plus gaie.

« Le roi de Prusse, qui n'y allait pas de main morte, quand il frappait sur les moines et sur les prélats de cour, me répondit avec un déluge de railleries sur l'âne de Mirepoix, et me pressa de venir. J'eus grand soin de faire lire mes lettres et les réponses; l'évêque en fut informé, il alla se plaindre à Louis XV de ce que je le fesais, disait-il, passer pour un sot dans les cours étrangères. Le roi lui répondit que c'était une chose convenue, et qu'il ne fallait pas qu'il y prît garde. »

[1] Boyer, ancien théatin, précepteur du Dauphin, évêque de Mirepoix, et chargé de la feuille des bénéfices.

La *Correspondance générale* renferme plusieurs lettres adressées à M. Amelot, et relatives à cette mission; mais la plupart sont insignifiantes, et ne roulent que sur des personnages subalternes. Il n'y en a qu'une seule où il soit fait mention des entretiens particuliers de Voltaire avec le roi de Prusse. (Voyez à la date du 3 octobre 1743, tome LVIII, page 255 de cette édition.) Elle était écrite en chiffres comme celle qu'on rapporte ici. On en retrouvera ci-après un *fac simile* d'après une copie authentique. Celle du 7 septembre, que l'on publie pour la première fois, est un document historique fort curieux; elle dévoile non-seulement les intrigues que les deux cabinets mettaient en jeu pour se tromper mutuellement, mais elle fait voir combien, dans des négociations délicates, l'emploi d'un homme d'un caractère franc et d'une raison supérieure peut aisément aplanir des difficultés contre lesquelles étaient venus échouer tous les artifices de la diplomatie. La mission de Voltaire eut tout le succès qu'on en pouvait attendre. Voiçi comme il en parle lui-même dans les mémoires rédigés plus tard lorsqu'il était rempli du plus amer ressentiment contre le roi de Prusse. La comparaison de ce passage avec la lettre ci-dessus, écrite au moment même de l'enivrement de la réussite, n'est pas sans intérêt. Elle témoigne du grand respect de l'auteur pour la vérité.

« Au milieu des fêtes, des opéras, des soupers, ma « négociation secrète avançait; le roi trouva bon que je « lui parlasse de tout, et j'entremêlais souvent des ques- « tions sur la France et sur l'Autriche, à propos de l'É- « néïde et de Tite-Live. La conversation s'animait quel- « quefois, le roi s'échauffait, et me disait que, tant que « notre cour frappera à toutes les portes pour obtenir la

« paix, il ne s'aviserait pas de se battre pour elle. Je lui « envoyais, de ma chambre à son appartement, mes ré« flexions sur un papier à mi-marges. Il répondait sur une « colonne à mes hardiesses; j'ai encore ce papier[1], où « je lui disais : *Doutez-vous que la maison d'Autriche ne « vous redemande la Silésie à la première occasion?* Voici « sa réponse en marge :

Ils y seront reçus Biribi,
A la façon de Barbari mon ami.

« Cette négociation d'une espèce nouvelle finit par un « discours qu'il me tint, dans un de ces moments de vi« vacité, contre le roi d'Angleterre, son oncle. Ces deux « rois ne s'aimaient pas. Celui de Prusse disait : *George « est l'oncle de Frédéric, mais George ne l'est pas du roi « de Prusse.* Enfin il me dit : *Que la France déclare la « guerre à l'Angleterre, et je marche.*

« Je n'en voulais pas davantage. Je retournai vite à la « cour de France, je rendis compte de mon voyage; je « lui donnai l'espérance qu'on m'avait donnée à Berlin. « Elle ne fut point trompeuse; et, le printemps suivant, « le roi de Prusse fit en effet un nouveau traité avec le « roi de France. Il s'avança en Bohême avec cent mille « hommes, tandis que les Autrichiens étaient en Alsace. » (Voyez *les Mémoires,* tome I, page 318).

[1] On a retrouvé une copie de cette note, certifiée par Beaumarchais; elle fait partie de la présente édition, tome LI, page 181.

LETTRE XVI

DE M. DE VOLTAIRE.

0911. 0753. 116. 679. 84. 972. 0803. 418. 0122. 782. 596. 0743.

Du 3 octobre 1743.

201. 7. 15. 749. 168. 585. 109. 400. 844. 90. 376. 62. 813. 473. 862.

En revenant de la Franconie, où j'ai———
0702. 780. 69. 257. 57. 339. 43. 765. 593. 52. 686. 30.
resté quelques jours après le départ de sa———
124. 116. 68. 968. 42. 101. 70. 062. 15. 172. 339.
majesté prussienne, je reprends le fil de mon jour-
94. 0242. 173. 277. 69. 139. 47. 181. 441. 0522.
nal.
229. 748. 42. 525. 109.

Le roi de Prusse me dit à Bareith,———
0242. 51. 974. 302. 190. 69. 845. 160. 12. 0121.
environ le 13 ou 14 du mois passé, qu'il était bien
437. 0211. 232. 686. 380. 86. 130. 45. 96. 29. 41.
content que le roi eût envoyé de l'ar-———
28. 56. 946. 169. 3. 103. 935. 87. 339. 114. 610. 850.

gent à l'empereur, et qu'il était satisfait des ex-
138. 159. 92. 136. 969. 152. 623. 497. 845. 436.

plications données par M. le maréchal de Noailles
475. 570. 228. 524. 749. 561. 923. 69. 268. 114. 15.

au sujet de l'électeur de Mayence. Mais, ajouta-
405. 971. 17. 694. 339. 54. 370. 939. 620. 302. 42.

t-il, il résulte de toutes vos démarches secrètes,
400. 308. 31. 763. 69. 0383. 150. 121. 15. 4. 775.

que vous demandez la paix à tout le monde; et
430. 0142. 821. 81. 0703. 787. 203. 519. 302. 545.

il se pourrait très-bien faire que votre cour eût
062. 748. 544. 37. 31. 2. 1. 46. 557. 56. 10. 81. 410. 13.

fait des propositions contre moi à Mayence, ——
161. 935. 53. 547. 628. 55. 518. 177. 54. 370. 939.

seulement pour entamer une négociation, et son-
500. 898. 48. 343. 912. 773. 279. 550. 119. 25. 829.

der le terrain.
441. 552. 726. 330.

C'est donc ainsi, lui dis-je en riant, que ——
304. 41. 914. 383. 574. 595. 843. 277. 12. 725.

vous en usez, vous autres rois, et c'est ——
57. 81. 24. 780. 023. 228. 0703. 831. 797. 136. 389.

ainsi probablement que vous fîtes au mois de mai
152. 574. 516. 190. 489. 0212. 26. 74. 567. 221.

des propositions à la reine de Hongrie contre la
338. 130. 339. 370. 436. 628. 177. 072. 976. 55. 203.

France. Êtes-vous toujours dans———
765. 41. 821. 24. 226. 16. 466. 0181. 51. 535.

cette idée, me répondit-il? Je vous jure sur mon
974. 31. 52. 74. 959. 124. 63. 748. 420. 81. 540.

honneur que je n'ai jamais pensé à faire cette
115. 192. 920. 620. 219. 103. 101. 10. 466. 430.

démarche. Il me répéta deux fois ces———
763. 287. 124. 0663. 400. 375. 294. 830. 687. 476.

paroles, en me frappant sur l'épaule. Et vous
435. 12. 51. 447. 687. 259. 63. 441. 687. 38. 062.

sentez bien que quand un roi jure deux fois sur
136. 24. 97. 228. 56. 26. 326. 279. 46. 959. 124. 375.

son honneur, il n'y a rien à répliquer. Il m'a-
294. 63. 25. 420. 763. 849. 177. 800. 302. 69. 129.

jouta : Si j'avais fait la moindre offre à la———
26. 147. 31. 923. 42. 400. 0133. 920. 988. 53. 561.

reine de Hongrie, on l'eût acceptée à———
739. 663. 286. 302. 072. 976. 593. 441. 935. 832.

genoux; et il n'y a pas long-temps que les An-
159. 850. 686. 135. 119. 31. 849. 177. 45. 8. 644. 81.

glais m'ont offert la carte blanche, si———
445. 598. 313. 27. 0162. 0321. 251. 43. 233. 121. 082.

je voulais envoyer seulement———
149. 0533. 0133. 540. 011. 116. 87. 527. 500. 898.

dix mille hommes à l'armée autrichienne. Ensuite
239. 73. 9. 302. 114. 949. 859. 173. 780. 80. 68. 31.

il me dit qu'il allait voir à Anspach ce———
51. 974. 29. 213. 419. 308. 409. 302. 236. 687. 102.
qu'on pourrait faire pour la cause com———
105. 267. 823. 1. 28. 10. 48. 43. 710. 913. 161. 969.
mune, qu'il y attendait l'évêque de Wirtzbourg,
117. 347. 0323. 043. 0143. 645. 253. 299. 37. 29. 400.
et qu'il tâcherait de réunir les cercles de Souabe
209. 623. 15. 124. 311. 0283. 445. 881. 312. 15.
et de Franconie.
0383. 101. 033. 143. 339. 765. 593. 277.

Il promit en partant au margrave———
763. 516. 991. 308. 12. 172. 57. 338. 329. 752.
de Bareith, son beau-frère, qu'il reviendrait———
426. 19. 168. 190. 124. 845. 160. 25. 033. 17. 0362.
chez lui avec de grands desseins,———
124. 29. 69. 23. 581. 0533. 595. 315. 339. 204. 181.
et même de grands succès.
0103. 143. 83. 15. 204. 312.

Ces succès se bornèrent à des promesses vagues
830. 0672. 2. 836. 39. 852. 343. 159. 436. 516.
du margrave d'Anspach de s'unir aux autres———
0641. 926. 905. 153. 394. 86. 329. 824. 426. 50.
princes en faveur de l'empereur, quand sa ma-
303. 236. 687. 268. 229. 0383. 0283. 338. 831. 95.
jesté prussienne donne———
312. 12. 276. 196. 15. 92. 326. 94. 0242. 404. 570.

rait l'exemple. L'évêque de Wurtzbourg ——
546. 114. 0102. 997. 724. 043. 168. 0143. 645. 253.

ne se trouva point à ——————————
299. 173. 96. 822. 101. 218. 907. 177. 236. 687.

Anspach, et même n'envoya pas s'excuser. Le roi de
635. 136. 83. 461. 87. 302. 218. 394. 0102. 948.

Prusse alla voir l'armée de l'empereur, ————
0473. 0242. 213. 43. 409. 150. 949. 15. 92. 136. 149.

et n'entama rien d'essentiel avec le général Sec-
343. 912. 302. 800. 436. 506. 944. 315. 561. 199. 96.

kendorf. Tandis qu'il faisait cette tournée, le
0272. 149. 660. 147. 384. 866. 843. 29. 605. 504. 845.

margrave me parla beaucoup ——————
466. 511. 645. 173. 103. 441. 329. 752. 426. 19. 51.

des affaires présentes; il venait d'être déclaré
524. 43. 941. 042. 187. 501. 221. 31. 19. 405. 845.

feld-maréchal du cercle de ——————
179. 886. 339. 951. 460. 0321. 109. 179. 923. 69.

Franconie. C'est un jeune prince plein de ———
268. 150. 86. 881. 15. 765. 593. 277. 304. 41. 279.

bonté et de courage, qui aime ——————
52. 38. 173. 95. 724. 330. 339. 600. 68. 143. 168. 13.

les Français, et qui hait la maison d'Au- ———
031. 406. 192. 287. 820. 765. 143. 647. 205. 845.

triche. Il voyait assez que le roi ——————
0492. 186. 31. 963. 28. 655. 82. 0242. 405. 100. 907.

de Prusse n'était pas du tout dans l'intention—
115. 152. 623. 907. 86. 545. 362. 150. 714. 229. 800.

de rien risquer, et d'envoyer une armée—
725. 181. 26. 39. 136. 385. 87. 147. 279. 949. 339.

de neutralité vers la Bavière. Je pris la liberté de
804. 983. 181. 43. 165. 52. 746. 203. 0401. 339.

dire au margrave, en substance, que s'il pouvait
0581. 69. 338. 329. 703. 752. 426. 50. 780. 0383.

disposer de quelques troupes—
422. 0671. 939. 81. 181. 763. 921. 699. 492. 147.

en Franconie, les joindre aux débris de—
168. 968. 559. 12. 765. 593. 277. 230 bis. 330. 663.

l'armée impériale, obtenir du roi son—
338. 857. 092. 181. 339. 109. 949. 764. 180. 284.

beau-frère seulement dix mille—
481. 86. 46. 25. 033. 338. 0362. 124. 500. 695. 239.

hommes, je prévoyais, en ce cas, que la France
73. 9. 52. 70. 963. 288. 780. 267. 113. 26. 43.

pourrait lui donner en subsides de quoi en lever
765. 1. 46. 595. 570. 780. 76. 544. 36. 780. 441.

encore dix mille cet hiver en Franconie;—
983. 147. 242. 339. 73. 466. 444. 983. 12. 765. 793.

que cette armée, sous le nom d'armée des cer-
277. 143. 26. 545. 466. 949. 75. 43. 438. 303. 949.

cles, pourrait arborer l'étendart de la liberté
436. 886. 181. 1. 28. 610. 836. 69. 39. 441. 162. 659.

germanique, auquel d'autres princes——
251. 15. 43. 0401. 469. 923. 849. 26. 17. 0653. 303.

auraient alors le courage de se rallier——
831. 95. 312. 338. 220. 302. 503. 561. 13. 031. 168.

et que le roi de Prusse engagé pourrait——
96. 726. 109. 0291. 773. 143. 81. 0242. 0591. 1. 46.

encore aller plus loin. Le margrave et son——
342. 00213. 565. 512. 978. 441. 329. 425. 50. 119.

ministre approuvent ce projet, et l'embrassent
25. 738. 91. 343. 90. 990. 136. 114. 997. 911. 312.

avec chaleur, d'autant qu'il peut mettre ce—
0473. 343. 315. 268. 0371. 303. 258. 512. 29. 921.

prince en état de faire valoir plus d'une pré-—
713. 72. 267. 95. 780. 751. 15. 993. 905: 419. 147.

tention dans l'empire; mais il fallait——
723. 423. 279. 980. 989. 362. 0583. 620. 31. 240.

gagner l'évêque de Wurtzbourg et de——
419. 308. 341. 494. 043. 0143. 645. 253. 299. 136.

Rambourg, de qui la tête est, dit-on, fort affai-
339. 190. 313. 033. 527. 703. 15. 406. 43. 68. 121.

blie; et le ministre du——
41. 974. 593. 297. 883. 925. 972. 180. 119. 441. 738.

margrave me dit que, moyennant trente——
86. 923. 39. 426. 50. 287. 974. 26. 265. 57. 34. 302.

à 40 mille écus, on pourrait déterminer les minis-
640. 73. 228. 948. 116. 593. 1. 546. 71. 445. 738.

tres de cet évêque.
15. 466. 043.

Le roi de Prusse, à son retour à Bareith, ne
0242. 177. 25. 511. 69. 511. 645. 159. 190. 69.

parla pas de la moindre affaire à son——
935. 707. 173. 0232. 159. 45. 339. 43. 739. 663.

beau-frère, et l'étonna beaucoup. Il l'é——
187. 159. 25. 033. 338. 0362. 124. 37. 445. 511.

tonna encore plus, en paraissant vouloir——
115. 525. 941. 31. 230. 511. 149. 525. 342. 512.

retenir de force à Berlin le duc de Wurtem-
12. 534. 906. 308. 011. 124. 888. 339. 632. 302.

berg, sous prétexte que madame la——
352. 0353. 0143. 645. 68. 313. 033. 462. 706. 75.

duchesse de Wurtemberg, sa mère, voulait——
591. 169. 617. 4. 262. 0143. 645. 121. 387. 033.

faire élever son fils à Vienne.
527. 703. 904. 51. 69. 011. 308. 10. 161. 441. 983.

Irriter ainsi le duc de Wurtemberg,——
25. 0522. 312. 302. 23. 481. 725. 522. 574. 0353.

et désespérer sa mère, n'était pas le——
0143. 645. 121. 313. 033. 462. 706. 136. 436. 463.

moyen d'acquérir du credit dans le——
527. 816. 287. 124. 461. 41. 623. 218. 062. 265.

cercle de Souabe, et ——————
179. 860. 26. 725. 147. 86. 0572. 974. 16. 441. 881.
de réunir tant de princes.
229. 0383. 101. 033. 136. 229. 69. 0673. 147.

La duchesse de Wurtemberg, qui était à Ba-
866. 544. 95. 181. 262. 0143. 645. 121. 313. 033.
reith pour s'aboucher avec le roi de Prusse,——
147. 703. 406. 152. 28. 302. 190. 124. 935. 160. 48.
m'envoya chercher. Je la trouvai fondant en
904. 836. 311. 209. 315. 0242. 313. 87. 159. 041.
larmes. Ah! me dit-elle, ——————
277. 203. 822. 192. 996. 57. 12. 203. 147. 0641. 302.
le roi de Prusse veut-il être un tyran, et veut-il,
707. 51. 974. 613. 0242. 507. 138. 31. 886. 279. 894.
pour prix de lui avoir confié mes en- ——————
236. 143. 507. 308. 763. 48. 746. 135. 15. 595.
fants, et donné deux régiments, ——————
111. 238. 7. 567. 161. 0641. 12. 0461. 181. 119.
me forcer à demander justice con- ——————
570. 375. 69. 672. 695. 394. 51. 632. 462. 177.
tre lui à toute la terre!
787. 527. 052. 55. 595. 159. 545.

Je veux avoir mon fils, je ne veux ——————
203. 522. 124. 277. 507. 144. 111. 748. 0522.
point qu'il aille à Vienne; c'est dans ses ——————
181. 287. 173. 507. 310. 907. 969. 971.

états que je veux qu'il soit——————
159. 23. 102. 152. 16. 926. 751. 900. 540. 507.
élevé auprès de moi. Le roi de Prusse————
135. 29. 100. 161. 062. 50. 338. 70. 339. 518.
me calomnie, quand il dit que je veux met——
0242. 51. 300. 564. 387. 849. 161. 326. 763. 974.
tre mon fils entre les mains des Autri————
900. 896. 507. 144. 72. 748. 0522. 394. 772. 445.
chiens. Vous savez si j'aime la France, et si mon
0173. 436. 859. 24. 904. 22. 0133. 920. 316. 287.
dessein n'est pas d'y aller passer le reste de ——
203. 765. 143. 0133. 748. 0103. 149. 152. 218. 0581.
mes jours, quand mon fils sera marié.
213. 565. 45. 0473. 062. 69. 312. 121. 339. 0641.
42. 326. 748. 0522. 181. 96. 726. 923. 52. 645.
474. 473.

Enfin la querelle fut apaisée; le roi de Prusse
780. 621. 43. 26. 39. 613. 241. 0671. 942. 687.
me dit qu'il ménagerait plus la mère,————
173. 103. 161. 0242. 287. 974. 969. 51. 525. 0603.
qu'il rendrait le fils, si on voulait ab————
46. 512. 43. 287. 124. 29. 97. 47. 28. 441. 0522.
solument, mais qu'il se flattait que,————
181. 0133. 593. 561. 011. 308. 878. 768. 620. 969.
de lui-même, le jeune prince aimerait————
96. 975. 511. 845. 26. 229. 595. 83. 561. 52. 311.

à rester auprès de ———————
404. 95. 192. 51. 546. 302. 124. 312. 522. 338. 70.

lui.
15. 595.

Sa majesté prussienne partit ensuite pour Leip-
94. 0242. 404. 172. 713. 12. 80. 68. 1. 441. 307.

sick et pour Gotha, ou il n'a rien———————
139. 0133. 752. 136. 48. 771. 400. 686. 31. 525.

déterminé.
800. 71.

Aujourd'hui vous savez quelle proposition il
107. 0703. 904. 22. 0653. 628. 31. 74. 53. 620.

vous fait; mais toutes ses conversations, et celles
545. 926. 999. 394. 37. 112. 303. 279. 229. 926.

d'un de ses ministres, qui me parle assez libre-
738. 406. 287. 0232. 655. 0291. 573. 768. 287.

ment, me font voir évidemment qu'il ne se met-
0322. 259. 409. 103. 0121. 168. 695. 969. 404.

tra jamais à découvert, que quand il verra l'armée
96. 72. 159. 920. 620. 159. 15. 611. 38. 983. 308.

autrichienne et anglaise presque détruite.———
26. 326. 31. 983. 401. 306. 949. 859. 173. 143.

Il faudrait du temps, de l'adresse, et beaucoup
598. 161. 70. 81. 339. 126. 482. 763. 957. 581.

plus de vigueur que le margrave de Ba———
86. 644. 15. 43. 663. 116. 2. 119. 941. 512. 339.

reith n'en a pour———————————
0121. 348. 196. 26. 062. 329. 426. 19. 15. 190. 69.

faire réussir cet hiver———————————
935. 105. 115. 780. 302. 48. 993. 124. 023. 0133.

le projet d'assembler une armée de neu-———
462. 466. 444. 983. 062. 990. 385. 953. 279. 949.

tralité.
15. 804.

Le roi de Prusse veut beaucoup de mal au roi
0242. 507. 308. 941. 339. 761. 338. 3. 264. 620.

d'Angleterre, mais il ne lui en fera que quand il
31. 173. 595. 12. 0321. 401. 81. 326. 763. 117. 822.

y trouvera sécurité et profit. Il m'a tou-———
726. 2. 948. 725. 68. 143. 516. 567. 699. 763. 923.

jours parlé de ce monarque avec un mépris mêlé
226. 0232. 229. 267. 479. 26. 315. 279. 0641. 746.

de colère; mais il me parle toujours du———
0641. 441. 544. 611. 561. 69. 620. 31. 51. 0232.

roi de France avec une estime respectueuse,——
226. 344. 3. 765. 315. 279. 228. 733. 51. 124. 181.

et j'ai de sa main des preuves par——————
0663. 102. 734. 468. 96. 119. 30. 15. 816. 0173.
écrit, que tout ce que je lui ai dit de————
436. 413. 524. 943. 81. 4. 90. 26. 52. 595. 192.

sa majesté a fait beaucoup d'impres-
843. 339. 94. 595. 302. 53. 941. 303. 0501. 700.

sion.
989.

Je pars vers le douze; j'aurai l'honneur
277. 524. 181. 983. 312. 441. 378. 920. 645. 192.

de vous rendre un compte beaucoup plus am-
114. 420. 15. 0703. 47. 279. 331. 941. 512. 912.

ple. Je me flatte que vous et M. le con-
724. 540. 287. 975. 121. 81. 74. 136. 749. 561. 238.

tròleur-général permettrez que je prenne ici trois
853. 114. 0371. 199. 0282. 72. 118. 81. 896. 70. 149.

cents ducats, pour acheter un carrosse et
173. 618. 376. 431. 86. 300. 253. 1. 860. 0292. 522.

m'en retourner, ayant dé-
279. 233. 360. 96. 37. 768. 124. 511. 645. 852. 834.

pensé tout ce que j'avais pendant près de
885. 2. 4. 90. 81. 920. 920. 988. 798. 70. 339. 359.

quatre mois de voyage.
130. 15. 963. 031.

Nota. Comme on l'a dit précédemment, (voyez le nota de la page 47) cette lettre se trouve dans le volume LVIII de la *Correspondance générale*. On la reproduit ici telle qu'elle a été mise sous les yeux de M. Amelot, ministre des affaires étrangères. Les lecteurs remarqueront peut-être que les nombres ne sont pas régulière-

ment placés au-dessous des syllabes auxquelles ils doivent correspondre. N'ayant pas la clef de ce chiffre, il eût été assez difficile de rétablir l'ordre avec une précision rigoureuse. On a dû se borner à suivre l'arrangement même d'un manuscrit qui a tous les caractères de l'authenticité. L'objet des éditeurs est d'ailleurs moins de dévoiler un secret de la diplomatie, que de constater la manière dont cette correspondance était établie. On a vu, dans la lettre XIV, que Voltaire adressait ses lettres à M. de Valori, et qu'elles étaient transcrites en chiffres à l'ambassade. A Paris on faisait, pour l'usage du ministre, une opération toute contraire. Un commis copiait les chiffres dans des lignes doublement espacées, et la personne qui avait la clef de la correspondance écrivait ensuite une traduction interlinéaire, sur laquelle M. Amelot prenait lecture de ces espèces de rapports.

NOTA. Les éditeurs possèdent en chiffres la lettre qui, dans la *Correspondance générale*, se trouve placée, sans date, entre une lettre du 16 et une du 17 août. La véritable date est du 5 octobre 1743. On n'insère point ici cette lettre en chiffres, pour ne point fatiguer les lecteurs, on n'en reproduit pas non plus la traduction, parce que, à deux ou trois mots près, qui peuvent avoir été altérés par une double translation, elle est absolument identique avec celle que les éditeurs de Kehl ont publiée, et qui se trouve dans la présente édition, volume LVIII, page 253. Voltaire y réclame une sauve-garde contre ses ennemis, et particulièrement contre l'évêque de Mirepoix, pour les libertés un peu hardies qu'il s'était per-

mises sur le clergé dans ses entretiens ou dans sa correspondance avec le roi de Prusse.

NOTA. La liasse d'où l'on a extrait la correspondance précédente avec le cardinal de Fleury et M. Amelot de Chaillou contenait une copie faite dans le temps du billet ci-joint adressé à Voltaire. On le rapporte ici comme note. Son contenu donne lieu de penser que ce billet est du ministre des affaires étrangères, ou de quelque personne de la cour initiée au secret de la mission de notre auteur.

A M. DE VOLTAIRE.

Du 16 décembre 1743, à Versailles.

J'ai reçu, monsieur, votre billet, dont je vous rends mille graces. Je comprends que c'est ma faute si votre correspondance n'est pas plus nourrie; mais vous ne devez pas croire que le souffle d'aucun mauvais vent y ait eu part. Je ne puis vous en donner de meilleures preuves qu'en vous envoyant le grimoire que vous me demandez. Je l'avais porté avec moi à Paris, dans le dernier voyage que j'y fis, comptant vous le remettre; mais je n'y demeurai que vingt-quatre heures. Vous me ferez plaisir de m'informer exactement de tout ce qui vous reviendra par la voie que vous

avez déjà mise en usage, et j'aurai peut-être lieu de vous suggérer quelques réflexions, dont vous ne ferez cependant usage que comme de vous-même. Je vous prie d'être toujours persuadé, monsieur, de la vérité de mes sentiments pour vous.

Nota. Voltaire venait d'arriver de Berlin pour faire connaître le résultat de sa mission. C'est à cette occasion qu'il dit, dans ses Mémoires, ainsi qu'on l'a précédemment rapporté (voyez à la page 48) : « Je retournai « vite à la cour de France rendre compte de mon voyage. « Je lui donnai l'espérance qu'on m'avait donnée à Berlin. « Elle ne fut pas trompeuse, etc. »

Puis il ajoute : « Si j'avais conté à quelque bon Pa- « risien mon aventure et le service que j'avais rendu, « il n'eût pas douté que je fusse promu à quelque bon « poste. Voici quelle fut ma récompense :

« La duchesse de Châteauroux fut fâchée que la né- « gociation n'eût point passé immédiatement par elle. « Il lui avait pris envie de chasser M. Amelot, parce « qu'il était bègue, et que ce petit défaut lui déplaisait; « elle haïssait de plus cet Amelot, parce qu'il était gou- « verné par M. de Maurepas; il fut renvoyé au bout de « huit jours, et je fus enveloppé dans sa disgrace. »

(*Mémoires* tome I page 319.)

LETTRE XVII.

A M. L'ABBÉ DE VALORI.

Paris, ce 28 octobre.

Pourquoi à Étampes, monsieur? Pourquoi n'ai-je pas le bonheur de vous dire à Paris combien je vous aime, et à quel point je suis dévoué à M. votre frère? j'ai entonné la trompette de ses louanges avec une voix animée par la reconnaissance et par la justice. Mon voyage, qui m'a mis à portée de connaître son mérite, m'a mis aussi à portée pour un moment d'oser dire combien ce mérite est nécessaire dans le pays où il est, et quelles distinctions il mérite de ce pays-ci. Il est plus à portée que jamais d'obtenir par de nouveaux services ce qu'on doit déjà aux anciens. Pour moi, monsieur, qui ne dois qu'au hasard d'un voyage le bonheur d'avoir vu de près ce qu'il vaut, et celui de pouvoir en rendre compte, j'ai saisi avec ardeur l'occasion qui s'est naturellement offerte. Vous savez que tout voyageur aime à parler; mais on ne peut pas me dire ici, a beau mentir qui vient de loin.

J'ai eu l'honneur de lui écrire ces jours-ci. Vous avez en moi l'un et l'autre, monsieur, un serviteur acquis pour la vie. Comptez, je vous en conjure,

sur la passion respectueuse, avec laquelle je suis dévoué à toute votre aimable famille.

VOLTAIRE.

NOTA. La lettre qu'on vient de rapporter et les deux qui suivent ont été publiées pour la première fois, et ne se trouvent que dans les *Mémoires des négociations du marquis de Valori*, ambassadeur de France en Prusse, (Firmin Didot, 1820). On les a fait entrer dans ce volume, parce qu'elles jettent quelque jour sur les relations de Voltaire avec le marquis de Valori, dont il a été parlé dans la lettre XIV.

M. l'abbé de Valori, frère de l'ambassadeur, était grand prévôt du chapitre de Lille. Voltaire avait eu plusieurs fois l'occasion de le voir à son passage en Flandre, et il conservait des relations avec lui par l'entremise de madame Denis, qui résidait dans la même ville. La lettre ci-après établit, comme on l'a déjà remarqué à la note de la lettre V, que Voltaire avait conservé beaucoup d'affection pour sa nièce et pour son neveu, malgré une alliance qui n'avait pas été de son choix.

LETTRE XVIII.

AU MÊME.

Cirey en Champagne, le 8 mai 1744.

Je vois, monsieur, qu'il faut s'adresser à des rois pour que les commissions soient bien faites. M. votre frère a reçu le paquet que je lui ai adressé très-insolemment par les mains du roi de Prusse, et je vois que vous n'avez pas reçu celui que j'ai eu l'honneur de vous envoyer par le coche d'Étampes. Je croyais devoir être plus fâché contre les rois que contre les coches, et je vois que je me suis trompé. Je n'ai point écrit à M. votre frère, parce que les lettres sont ouvertes en trois ou quatre endroits avant d'arriver; mais je me flatte qu'il n'en compte pas moins sur mon tendre attachement. Vos bontés, monsieur, adoucissent bien la douleur que m'a causé la mort de mon cher Denis. Vous avez perdu un homme qui vous était dévoué. Et cette pauvre madame Denis n'aura plus la consolation de vous voir à Lille. Conservez-moi des bontés qui serviront toujours de baume à toutes les blessures que la nature et la fortune peuvent faire. Je resterai jusqu'au mois d'octobre dans

la charmante solitude de Cirey, tandis qu'on s'égorgera en Italie, en Flandre et en Allemagne. Ensuite je viendrai faire bâiller l'infante d'Espagne et son mari; mais ce que je souhaite le plus ardemment, c'est de pouvoir vous dire à mon tour avec quel tendre et respectueux attachement je vous suis dévoué, à vous, monsieur, et à toute votre aimable famille, à laquelle je présente mes très-humbles respects; votre, etc.

VOLTAIRE.

NOTA. On a déjà remarqué, dans le nota de la lettre VI, que Voltaire n'était point, comme on l'a prétendu dans les *Mémoires de Longchamps*, brouillé avec sa nièce parce que celle-ci avait refusé la main d'un gentilhomme que lui proposait son oncle, et qu'elle avait préféré celle de M. Denis, commissaire des guerres. Les regrets qu'il exprime ici de la mort de son neveu prouvent, ainsi que la lettre pressante de recommandation au cardinal de Fleury, qu'il avait conservé le plus tendre intérêt à sa nièce et à celui auquel elle avait uni son sort. Défenseur en toutes choses de la doctrine du libre arbitre, Voltaire aurait eu mauvaise grace à vouloir imposer un choix quelconque à l'un des membres de sa famille: il n'a point donné le spectacle d'une contradiction si choquante. Voici une preuve incontestable de son indulgence en cette occasion: il écrit à l'abbé Moussinot, (lettre du 28 decembre 1737, tom. LVIII, page 234).

« Après cette bonne œuvre (don de dix pistoles à une « dame pauvre), vous en ferez une autre d'honnêteté; ce « sera de porter à mademoiselle Mignot l'aînée (plus

« tard madame Denis), un sac de mille livres, lui de-
« mandant bien pardon de ma grossièreté, et lui ajoutant
« que sur ces mille livres il y en a quatre cents pour sa
« cadette. Vous direz en particulier à cette aînée que je
« suis fâché qu'elle ait refusé le parti que je lui propo-
« sais, qu'elle aurait joui de plus de huit mille livres de
« rente, et qu'elle eût épousé un homme de condition
« très-aimable; mais que j'ai tout rompu dès que j'ai su
« qu'elle fesait la moindre difficulté. Assurez-la de ma
« tendre amitié dans les termes les plus forts. Vous me
« ferez plaisir de lui faire un peu sentir la différence de
« mon caractère avec celui d'Arouet; ma facilité en affaire;
« enfin tout ce que vous croirez qui pourra augmenter
« son amitié et sa confiance. »

LETTRE XIX.

AU MÊME.

Paris, le 3 mai 1745.

Les faveurs des rois et des papes, monsieur, ne valent pas celles de l'amitié. Vous savez si la vôtre m'est chère. J'ai reçu presque le même jour votre lettre et celle de monsieur votre frère. Je suis bien glorieux de n'être pas oublié de deux hommes à qui j'ai voué un si tendre attachement; mais vous m'avouerez, monsieur, que vous devez m'aimer un peu davantage depuis que le saint-père me

donne des bénédictions. Sa sainteté a pensé comme vous sur Mahomet. C'est qu'elle n'a point été séduite par des convulsionnaires. On éprouve des injustices dans sa patrie; mais les étrangers jugent sans passion, et un pape est au-dessus des passions. Je suis fort joliment avec sa sainteté. C'est à présent aux dévots à me demander ma protection pour ce monde-ci et pour l'autre.

Vous allez voir, monsieur, grande compagnie à Lille. Le roi va délivrer les Hollandais du soin pénible de garder les places de la barrière. On prétend aussi qu'il délivrera l'ancien évêque de Mirepoix de la tentation où il est tous les jours de mal choisir entre les serviteurs de Dieu, et qu'il ira achever l'œuvre de sa sanctification dans son abbaye de Corbie. Il y fera faire pénitence aux moines. C'est un homme fait, à ce qu'on dit, pour le ciel, car il déplaît souverainement au monde.

J'ai répondu un peu plus tard, monsieur, à votre aimable lettre, mais elle m'a été rendue aussi fort tard. Elle a été à Châlons, où j'avais suivi madame du Châtelet, qui a gardé monsieur son fils malade de la petite-vérole. Les préjugés de ce monde, qui ne font jamais que du mal, m'empêchent de voir votre ami M. d'Argenson. Vous aurez probablement à Lille le plaisir que je regrette. Puisse-t-il en revenir bien vite avec le rameau d'olivier. Il n'y a jamais eu de tous les côtés moins de raison de faire la guerre. Tout le monde a besoin de la paix, et cependant on se bat. Je voudrais bien que

l'historiographe pût dire : Les princes furent sages en 1745.

Vous savez que le roi, en m'accordant cette place, m'a daigné promettre la première vacante de gentilhomme ordinaire. Je suis comblé de ses bontés. Adieu, monsieur ; madame du Châtelet vous fait mille compliments, recevez avec toute votre famille mes plus tendres respects.

VOLTAIRE.

LETTRE XX.

A M. LE COMTE D'ARGENSON.

A Berlin, le 15 février 1752.

Votre très-ancien courtisan a été bien souvent tenté d'écrire à son ancien protecteur ; mais quand je songeais que vous receviez par jour cent lettres, quelquefois importunes, que vous donniez autant d'audiences, qu'un travail assidu emportait tous vos autres moments, je n'osais me hasarder dans la foule. Il faut pourtant être un peu hardi : et j'ai tant de remercîments à vous faire de la part des Musulmans et des anciens Romains que vous protégez ; j'aurais même tant de choses flatteuses à vous dire de la part de Louis XIV, qu'il faut bien

que vous me pardonniez de vous importuner. Je sais bien que Mahomet et Catilina sont peu de chose, mais Louis XIV est un objet important et digne de vos regards. Je mourrais content, si je pouvais me flatter d'avoir laissé à ma patrie un monument de sa gloire qui ne lui fût pas désagréable, et qui méritât votre suffrage et vos bontés. Mon premier soin a été de vous en soumettre un exemplaire, quoique la dernière main n'y fût pas mise. J'ai pris depuis tous les soins possibles pour que cet ouvrage pût porter tous les caractères de la vérité et de l'amour de la patrie. Personne ne contribue plus que vous à me rendre cette patrie chère et respectable, et je me flatte que vous me continuerez des bontés sur lesquelles j'ai toujours compté. Vous ne doutez pas du tendre et respectueux attachement que je vous conserverai toute ma vie. Permettriez-vous que M. de Paulmy trouvât ici l'assurance de mes respects?

VOLTAIRE.

P. S. Je me flatte que votre régime vous a délivré de la goutte. Je vous souhaite une santé durable et meilleure que la mienne; car, par parenthèse, je me meurs. Milord Tirconnel, que vous avez vu si gros, si gras, si frais, si robuste, est dans un état encore pire que le mien; et si on pariait à qui fera plus tôt le grand voyage, ceux qui parieraient pour lui auraient beau jeu. C'est dommage; mais qui peut s'assurer d'un jour de vie?

Nous ne sommes que des ombres d'un moment, et cependant on se donne des peines, on fait des projets, comme si on était immortel.

Adieu, monseigneur ; daignez m'aimer encore un peu, pour le moment où nous avons à végéter sur ce petit tas de boue, où vous ne laissez pas de faire de grandes choses.

Nota. Le long séjour de Voltaire à la cour de Prusse avait relâché, sinon rompu entièrement, ses liaisons avec ses anciens protecteurs à la cour de France. C'est au moment de ses querelles avec Frédéric, et lorsqu'il avait déjà formé le dessein de revenir dans sa patrie, qu'on retrouve des lettres de lui à M. le comte d'Argenson, avec lequel, à une autre époque, il avait été en correspondance si intime et si suivie. Sept ou huit mois auparavant il avait déjà cherché à renouer ses anciennes relations avec ce ministre, par l'entremise de Montcrif. Voici ce qu'il écrivait à ce dernier le 17 juin 1751. (Voyez le recueil des *Lettres inédites* publiées par Renouard, 1822.)

« Je vous demande en grace, mon cher confrère, d'ex-
« poser mes sentiments à M. le comte d'Argenson. Je se-
« rais au désespoir qu'il blamât ma conduite. Je lui suis
« attaché dès ma plus tendre jeunesse, et il est l'homme
« du royaume dont j'ambitionne le plus les suffrages et
« les bontés. J'avoue encore que je ne me consolerais pas
« si madame de Pompadour, à qui je dois une éternelle
« reconnaissance, pouvait me soupçonner de la moindre
« ombre d'ingratitude. Je vous conjure donc de faire va-
« loir auprès de l'un et l'autre mes raisons, mes regrets
« et mon attachement. »

LETTRE XXI.

AU MÊME.

A Potsdam, 3 octobre 1752.

Monsieur Le Bailly, mon camarade chez le Roi, et non chez le roi de Prusse, vous remettra, monseigneur, le tribut que je vous dois.

L'histoire de la dernière guerre vous appartient. La plus grande partie a été faite dans vos bureaux et par vos ordres[1]. C'est votre bien que je vous rends; j'y ai ajouté des lettres du roi de Prusse au cardinal de Fleury, qui peut-être vous sont inconnues, et qui pourront vous faire plaisir. Vous vous doutez bien que j'ai été d'ailleurs à portée d'apprendre des singularités. J'en ai fait usage avec la sobriété convenable, et la fidélité d'un historien qui n'est plus historiographe.

Si vous avez des moments de loisir, vous pourrez vous faire lire quelques morceaux de cet ouvrage. J'ai mis en marge les titres des événements principaux, afin que vous puissiez choisir. Vous honorerez ce manuscrit d'une place dans votre bibliothéque, et je me flatte que vous le regarderez

[1] La relation de la campagne de 1744, qui se trouve comprise dans l'*Histoire de la guerre de* 1741.

comme un monument de votre gloire et de celle de la nation, en attendant que le temps, qui doit laisser mûrir toutes les vérités, permette de publier un jour celle que je vous présente aujourd'hui.

Qui eût dit, dans le temps que nous étions ensemble *dans l'allée noire*[1], qu'un jour je serais votre historien, et que je le serais de si loin? Je sais bien que, dans le poste où vous êtes, votre ancienne amitié ne pourrait guère se montrer dans la foule de vos occupations et de vos dépendants, que vous auriez bien peu de moments à me donner; mais je regrette ces moments, et je vous jure que vous m'avez causé plus de remords que personne[2].

Ce n'est peut-être pas un hommage à dédaigner que ces remords d'un homme qui vit en philosophe auprès d'un très-grand roi, qui est comblé de biens et d'honneurs auxquels il n'aurait osé prétendre, et dont l'ame jouit d'une liberté sans bornes. Mais on aime, malgré qu'on en ait, une patrie telle que la nôtre et un homme tel que vous. Je me flatte que vous avez soin de votre santé, *porro unum est necessarium*. Vous avez besoin de régime; vous devez aimer la vie. Soyez bien assuré qu'il y a dans le château de Potsdam un malade heureux qui fait des vœux continuels pour votre conservation. Ce n'est pas qu'on prie Dieu ici pour vous; mais le plus ancien de tous vos serviteurs s'intéresse à vous, à votre gloire, à

[1] Voltaire et MM. d'Argenson avaient été camarades de collége.
[2] Ceci s'applique au départ précipité de Voltaire pour la Prusse.

votre bonheur, à votre santé, avec la plus respectueuse et la plus vive tendresse.

VOLTAIRE.

NOTA. Les deux lettres qu'on rapporte ici sont, ainsi que les lettres VIII, IX, X, XI, XII et XIII, empruntées aux *Mémoires de M. le marquis d'Argenson.* Voltaire, après avoir obtenu la place d'historiographe, avait écrit la relation de la campagne de 1744 et de la bataille de Fontenoy. « Il entra, dit le *Commentaire historique*, dans tous les dé« tails de cette journée intéressante; on y trouve jusqu'au « nombre des morts de chaque régiment; le comte d'Ar« genson, ministre de la guerre, lui avait communiqué les « lettres de tous les officiers. Le maréchal de Noailles et « le maréchal de Saxe lui avaient confié leurs Mémoires. »

Cette relation, ainsi que celle qu'il avait donnée de la guerre de 1741, ont été refondues depuis dans le *Siècle de Louis XV.* Il paraît que Voltaire en fit des Mémoires particuliers à l'époque où il publia, en Prusse, son *Siècle de Louis XIV*[1]. C'est de ces Mémoires, ou de l'un de ces mémoires, qu'il parle dans ses deux lettres à M. le comte d'Argenson, et qu'il envoie une copie manuscrite pour être placée dans la bibliothéque de ce ministre, bibliothéque moins riche que celle de son frère[2], mais néanmoins très-précieuse. Les lettres du roi de Prusse,

[1] On imprima en 1753, sous la rubrique Francfort, une édition très-fautive de l'*Histoire de la guerre de* 1741, qui comprenait les événements politiques jusqu'après la bataille de Fontenoy. Cette édition avait été faite, selon Voltaire, sur un manuscrit qui lui avait été dérobé.

[2] La bibliothéque de M. le marquis d'Argenson était aussi belle que nombreuse. Elle fut augmentée encore par M. le marquis de Paulmy son fils, et vendue en 1785 à M. le comte d'Artois (aujourd'hui Charles X). C'est la bibliothéque de l'Arsenal.

dont il est aussi question, sont sans doute relatives aux lettres du cardinal, qu'on a rapportées précédemment, et aux négociations dont Voltaire avait été chargé. (Voyez les lettres IV, V, VI et leurs notes.)

LETTRE XXII.

AU MÊME.

A Potsdam, 24 novembre 1752.

Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
Peu s'en fallut que mon feu rallumé
N'en fît le charme en mon ame renaître,
Et que mon cœur, autrefois son captif,
Ne ressemblât l'esclave fugitif,
A qui le sort fit rencontrer son maître.

C'est ce que disait, je crois, autrefois le saint évêque *Saint-Gelais*, en rencontrant son ancienne maîtresse; et j'en ai dit davantage en retrouvant vos anciennes bontés. Croyez, monseigneur, que vous n'êtes jamais sorti de mon cœur; mais je craignais que vous ne vous souciassiez guère d'y régner; et que vous ne fussiez comme les grands souverains, qui ne connaissent pas toutes leurs terres. Votre très-aimable lettre m'a donné bien des désirs, mais elle n'a pu encore me donner des forces. Je vous rate tout net en vous aimant, parce que l'esprit est prompt et la chair infirme chez

moi. Je suis si malingre que, voulant partir sur-le-champ, je suis obligé de remettre mon voyage au printemps[1]. Je ne suis pas comme le président Hénault, qui disait qu'il était quelquefois fort aise de manquer son rendez-vous. Soyez sûr que j'ai une vraie passion de venir être témoin de votre gloire et du bien que vous faites.

J'ai bien peur que l'intérêt, qui devrait animer ce que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, ne soit étouffé sous trop de détails. Cela me fait penser qu'il ne faut pas ennuyer, par une longue lettre inutile, un homme qui en reçoit tous les jours une centaine de nécessaires, qui quelquefois aussi sont ennuyeuses.

Conservez, je vous en prie, votre bienveillance au plus ancien, au plus respectueux, au plus tendre de vos serviteurs.

VOLTAIRE.

En voulant fermer cette lettre j'ai coupé le papier; vous me le pardonnez.

[1] Cette lettre fut écrite à l'époque où Voltaire venait de reprendre les marques de distinction qu'il avait renvoyées au roi de Prusse, et de se raccommoder avec ce souverain. (Voyez le *Supplément des Pièces justificatives*, tom. I, pag. 533.)

LETTRE XXIII.

A Francfort, au Lion d'or, 7 juin 1753.

Monsieur,

Ce matin le résident de Mayence m'est venu avertir que la plus grande violence était à craindre, et qu'il n'y a qu'un seul moyen de la prévenir, c'est de paraître appartenir à sa sacrée majesté impériale. Ce moyen serait efficace, et ne compromettrait personne; il ne s'agirait que d'avoir la bonté de m'écrire une lettre par laquelle il fût dit que j'appartiens à sa majesté, et que le dessus de la lettre portât le titre qui serait ma sauve-garde, par exemple: *à M. de...., chambellan de sa sacrée majesté*, et on me manderait dans le corps de la lettre que je dois aller à Vienne sitôt que ma santé me le permettra.

Votre Excellence peut être persuadée que, si on avait la bonté de m'écrire une telle lettre, je n'en abuserais pas, et que je ne la montrerais qu'à la dernière extrémité.

Je n'ose prendre la liberté de demander cette grace; mais, si la compassion de Votre Excellence, si celle de leurs majestés impériales daignait con-

descendre à cet expédient, ce serait le seul moyen de prévenir un coup bien cruel; ce serait me mettre en état de marquer ma sincère reconnaissance, et encore une fois, on ne serait pas mécontent de m'entendre.

Mais, monsieur, s'il y a le moindre inconvénient au parti que je propose avec la plus profonde soumission et avec toute la défiance que je dois avoir de mes idées, s'il n'y a pas moyen de prévenir la violence, je suis sûr au moins que Votre Excellence me gardera un secret dont dépend ma vie; je suis sûr que leurs sacrées majestés ne me perdront pas, si elles ne sont pas dans le cas de me protéger.

Encore un mot, monsieur. J'ai une confiance entière dans l'humanité et dans les vertus de Votre Excellence; et, quelque chose qui arrive, je serai toute ma vie, avec le plus profond respect, monsieur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. L'aventure de Francfort est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans de longs détails. Les principales circonstances en sont d'ailleurs retracées dans les lettres et les relations qu'on rapporte ci-après. A l'époque où elle se passa, elle causa en Europe un grand scandale. On peut s'en faire une idée juste aujourd'hui qu'on a vu se renouveler une pareille scène, et un autre roi de Prusse faire arrêter, dans un état indépendant, un autre homme de lettres, qui n'é-

tait pas son sujet[1]. La seule particularité peut-être qui fût ignorée, c'est que Voltaire, se voyant hors de France, sans appui de la part de sa cour, et en butte aux ressentiments d'un souverain étranger, eut l'idée d'implorer la protection d'une puissance sur la bienveillance de laquelle il devait avoir peu sujet de compter. Collini, dans ses Mémoires, (voyez tome 1, *Supplément aux pièces justificatives,* pages 225 et suivantes,) nous apprend que la mobile imagination de Voltaire lui suggérait à chaque moment quelque nouveau stratagème pour échapper aux mains de ses ignobles geoliers. Sachant qu'il ne devait rien attendre des autorités du pays, il avait tout à redouter de la violence de ses ennemis et de la brutalité de ses gardiens. « Depuis sa détention à la Bastille jusqu'à sa mort, « dit Collini, Voltaire n'eut jamais à souffrir un traitement « aussi désagréable. Il se trouvait livré à des hommes « qui ignoraient les égards dus aux grands talents, dont « l'extravagance égalait la grossièreté, et qui croyaient « donner une preuve de zèle à leur souverain en outra- « geant, de la manière la plus cruelle, un homme qui « était à leurs yeux un grand coupable, par la seule rai- « son que la demande de Frédéric annonçait une dis- « grace. »

Dans l'état d'abandon et de désespoir où se trouvait Voltaire, il n'est point étonnant qu'il se soit adressé, même sans se flatter du succès, à l'un des agents accrédités de l'Autriche. Mais quel était cet agent, c'est ce qu'il n'est point facile de découvrir aujourd'hui. On ne

[1] M. Cousin, Français, professeur de philosophie et traducteur de Platon, a été, par ordre du roi de Prusse Guillaume III, arrêté à Dresde en 1824, et conduit à Berlin, où il a été détenu pendant plusieurs mois.

trouve dans les Mémoires de Voltaire, ni dans ceux de Collini, rien qui ait trait à cette démarche; et cela se conçoit, ce n'était pas à eux à dévoiler un secret recommandé avec tant d'instance. Dans la *Correspondance générale*, on remarque ce passage (lettre à madame Denis, 9 juillet, tome LIX, page 305) : « Hier le secré-« taire de *M. le comte de Stadion* me trouva (à Mayence) « fondant en larmes; je pleurais votre départ et votre « séjour. L'atrocité de ce que vous avez souffert per-« dait de son horreur lorsque vous étiez avec moi; votre « patience et votre courage m'en donnaient; mais après « votre départ je n'ai plus été soutenu. »

Serait-ce à M. le comte de Stadion que Voltaire aurait écrit les lettres et la relation qu'on rapporte ici? C'est ce qu'il est permis de penser; mais c'est aussi ce que nous n'avons pu découvrir, d'une manière assez évidente, pour offrir sur ce point autre chose que des conjectures. Le bibliographe à qui nous sommes redevables de la communication de ces pièces, quoique fort au fait de toutes les anecdotes relatives à Voltaire, n'a pu nous donner aucun éclaircissement à ce sujet. On se borne donc ici à mettre sur la voie : la publicité fera maintenant le reste.

LETTRE XXIV.

A Francfort, 26 juin.

La même personne qui a eu l'honneur d'écrire de Francfort à Son Excellence, et d'implorer la protection de leurs majestés impériales, supplie très-humblement Son Excellence de continuer à lui garder le secret. Si leurs majestés impériales ne sont pas dans le cas d'accorder leur protection dans cette affaire, elles seront du moins indignées de ce qui vient de se passer dans Francfort. Un notaire nommé Dorn, commis du sieur Freytag, résident de Prusse, enlève une dame de condition [1], qui vient à Francfort, auprès de son oncle malade. Il la conduit, à travers la populace, à pied, dans une auberge, lui ôte ses domestiques, met des soldats à sa porte, passe la nuit seul dans la chambre de cette dame, mourante d'effroi. On supprime ici, par respect pour sa majesté impériale la reine, les excès atroces où le nommé Dorn, commis de Freytag, et cependant notaire impérial, a poussé son insolence.

Son Excellence peut aisément s'instruire de ce que c'est que Freytag, aujourd'hui résident de Prusse; il est connu à Vienne et à Dresde, ayant été châtié dans ces deux villes.

[1] Madame Denis.

La personne qui a pris la liberté de s'adresser à Son Excellence avait bien des raisons de prévoir les extrémités les plus violentes. Elle est bien loin de vouloir compromettre personne. Elle ne demande que la continuation du secret.

On doit trouver étrange que tant d'horreurs arrivent dans Francfort, uniquement au sujet du livre des poésies françaises de sa majesté prussienne. Sa majesté prussienne est trop juste, trop généreuse, pour avoir ordonné ces violences au sujet de ses poésies, qu'on lui a rendues. Personne ne peut imputer de pareilles horreurs envers une dame à un si grand roi.

On se borne à remercier Son Excellence du secret, et à l'assurer du plus profond respect.

Nota. Les détails de cette lettre sont parfaitement d'accord avec ceux que Collini a publiés depuis dans ses Mémoires. (Voyez tome I, page 558, *Supplément aux pièces justificatives.*)

« Le redoutable Dorn, dit-il, après nous avoir déposés « (Voltaire et Collini) à l'auberge du Bouc, se transporta « avec ses soldats à celles du Lion-d'Or, où madame « Denis gardait les arrêts par l'ordre du bourguemestre. « Il laissa son escouade dans l'escalier, et se présenta à « cette dame, en lui disant que son oncle voulait la voir, « et qu'il venait pour la conduire auprès de lui. Ignorant « ce qui venait de se passer chez Schmith, elle s'em- « pressa de sortir; Dorn lui donna le bras. A peine fut- « elle sortie de l'auberge que les trois soldats l'entourè- « rent, et la conduisirent, non pas auprès de son oncle,

« mais à l'*auberge du Bouc*, où on la logea dans un ga-« letas, meublé d'un petit lit, n'ayant, pour me servir des « expressions de Voltaire, que des soldats pour femmes-« de-chambre, et leurs baïonnettes pour rideaux. Dorn « eut l'insolence de se faire apporter à souper, et, sans « s'inquiéter des convulsions horribles dans lesquelles « une pareille aventure avait jeté madame Denis, il se « mit à manger et à vider bouteille sur bouteille. »

LETTRE XXV.

A Mayence, 14 juillet 1753.

Son Excellence permettra que, pour excuser auprès d'elle une démarche qui aura pu paraître indiscrète, on lui envoie le journal de ce qui s'est passé à Francfort, et de ce qu'on avait prévu.

La personne intéressée a pris la liberté de s'adresser à Son Excellence, sur la réputation de sa probité et de sa vertu compatissante. Elle est très en peine de savoir si ses lettres ont été reçues. Elle supplie Son Excellence de vouloir bien faire écrire si elle a reçu les paquets, et faire adresser ce mot chez monsieur le comte de Bergen, à Mayence.

Voltaire présente ses très-profonds respects à Son Excellence.

Nota. On voit encore par cette lettre, comme par celles qui précèdent, combien Voltaire attachait d'im-

portance à ce que la démarche qu'il avait faite restât ensevelie dans le plus profond secret. Lorsqu'il écrivit cette dernière, il était hors des mains des misérables auxquels Frédéric avait commis le soin de sa vengeance, et cependant il prend les mêmes précautions pour que rien ne puisse le faire découvrir. On ne trouve sur cette lettre, comme sur les autres, aucune adresse.

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ A FRANCFORT SUR MEIN.

François de Voltaire, Parisien, et Cosimo Collini, Florentin, arrivent à Francfort le dernier mai 1753, et logent à l'auberge du Lion-d'Or.

Le 1er juin au matin, le sieur Freytag se fait annoncer chez le sieur de Voltaire, *son excellence de Prusse :* il entre avec un officier prussien et l'avocat Prücker ; il demande au sieur de Voltaire les lettres qu'il peut avoir de sa majesté, et le livre imprimé des poésies françaises de sa majesté, dont elle lui avait fait présent.

Le sieur de Voltaire rend toutes les lettres qu'il a, avec toute la soumission possible : mais, comme le livre des poésies de sa majesté prussienne est encore à Hambourg, dans un ballot, il se consti-

tue prisonnier sur son serment, jusqu'à ce que le ballot soit revenu. Il écrit pour faire adresser ce ballot au sieur Freytag lui-même.

Freytag lui signe au nom du roi, son maître, deux billets, l'un valant pour l'autre, conçus en ces termes :

« Monsieur, sitôt le grand ballot sera ici, où est « l'œuvre de poéshie du roi, que sa majesté demande, « et l'œuvre de poéshie rendu à moi, vous pourrez « partir où bon vous semblera. A Francfort le 1er « juin. »

« Freytag, résident. »

Le 9 juin, madame Denis, nièce du sieur de Voltaire, fille d'un gentilhomme, et veuve d'un gentilhomme officier du roi de France, arriva à Francfort, pour conduire aux eaux de Plombières son oncle, qui est mourant.

Le 17 juin, le ballot où est l'œuvre de poésie de sa majesté prussienne arrive au sieur Freytag.

Le 20, le sieur de Voltaire, en vertu des conventions, veut aller aux bains de Wisbad, n'ayant pas la force de se transporter si loin que Plombières. Il laisse tous ses effets à Francfort, et sa nièce doit les faire emballer et les suivre.

On arrête alors le sieur de Voltaire; on le mène chez le marchand Schmith. Ce marchand lui prend tout son argent dans ses poches, sans aucune formalité, s'empare d'une cassette pleine d'effets

précieux et de ses papiers de famille; et le fait conduire par douze soldats dans une gargotte qui sert de prison. Il fait saisir le sieur Cosimo Collini, lui prend aussi tout son argent dans ses poches, et le fait emprisonner de même. Collini s'écrie qu'il est sujet de sa majesté impériale. Schmith répond qu'on ne connaît point l'empereur à Francfort, et Freytag, présent, dit au sieur de Voltaire et au sieur Cosimo que, s'ils avaient osé mettre le pied sur les terres de Mayence pour se mettre en sûreté, il leur aurait fait tirer un coup de pistolet dans la tête sur les terres de Mayence.

Le même soir du 20 juin, un nommé Dorn, ci-devant notaire de Francfort, cassé par sentence de la ville, et qui n'a d'autre titre que celui de copiste de Freytag, va dans l'auberge du Lion-d'Or prendre la dame Denis, avec des soldats, la conduit à pied à travers toute la populace, la traîne, évanouie, dans un grenier de la prison où est enfermé son oncle, met quatre soldats à la porte de cette dame, lui ôte sa femme de chambre et ses laquais, se fait apporter à souper dans sa chambre, et y passe seul la nuit, et a l'insolence de vouloir abuser d'elle; elle crie, et Dorn fut intimidé.

Le 21 juin, les prisonniers font présenter requête au magistrat de Francfort; le magistrat demande à Schmith le marchand de quel droit il traite ainsi des étrangers qui voyagent avec des passeports du roi de France.

Il répond que c'est au nom du roi de Prusse;

qu'à la vérité ils n'ont point d'ordre, mais qu'ils en recevront incessamment. C'est sur cette seule attente de ces ordres que Schmith fonde de telles violences, et il s'en rend caution par tous ses biens, comme bourgeois de Francfort, par un acte qui doit être au greffe de la ville, et dont le sieur de Voltaire a demandé en vain copie.

Madame Denis écrit au roi de Prusse, le 22, un détail de ces violations du droit des gens.

Cependant Schmith, Freytag et Dorn viennent dans la prison, signifient aux prisonniers qu'ils doivent payer cent vingt-huit écus d'Allemagne par jour pour leur détention, et leur présentent un écrit à signer, par lequel les prisonniers jureront de ne parler jamais de ce qui s'est passé.

Dorn leur donne aussi une requête allemande à présenter à leurs excellences Freytag et Schmith; moyennant quoi, dit-il, ils seront élargis. Il reçoit deux carolins ou environ pour cette requête; elle est déposée au greffe de la ville.

Les prisonniers présentent requête au magistrat. La dame est élargie le 25, le sieur de Voltaire reste prisonnier avec des soldats.

Le 5 juillet, la dame Denis reçoit réponse au nom du roi de Prusse, par l'abbé de Prades. La lettre contient: *Que la dame Denis n'a jamais dû être arrêtée, et que le sieur Freytag a seulement eu ordre de redemander au sieur de Voltaire les poésies imprimées de sa majesté, et de le laisser partir.*

Le 6 juillet, Freytag et Schmith, sans rendre

aucune raison, consentent que le sieur de Voltaire soit élargi; et le magistrat alors lui ôte ses soldats, avec la permission de Schmith.

Le 7 au matin, le nommé Dorn ose revenir chez la dame Denis et le sieur de Voltaire, feignant de rapporter une partie de l'argent que le sieur Schmith avait volé dans les poches du sieur de Voltaire et du sieur Collini. Puis il va au conseil de la ville faire rapport qu'il a vu passer le sieur de Voltaire avec un pistolet, et prend ce prétexte pour que Schmith et lui gardent l'argent. Deux notaires jurés, qui étaient présents, ont beau déposer sous serment que ce pistolet n'avait ni poudre, ni plomb, ni pierre, qu'on le portait pour le faire raccommoder; en vain trois témoins déposent la même chose.

Le sieur de Voltaire est forcé de sortir de Francfort avec sa nièce et le sieur Collini, tous trois volés et accablés de frais, obligés d'emprunter de l'argent pour continuer leur route. On a volé au sieur de Voltaire papiers, bagues, un sac de carolins, un sac de louis d'or, et jusqu'à une paire de ciseaux d'or et de boucles de souliers.

La ville de Francfort n'a point été surprise de ces horreurs. Elle sait que le nommé Freytag, soi-disant ministre du roi de Prusse, est un fugitif de Hanau, condamné à la brouette à Dresde, et qui a reçu publiquement des coups de bâton à Francfort, par le comte de Wasco, colonel au service de sa majesté impériale, auquel il avait volé six

cents ducats: il a eu vingt aventures publiques pareilles.

Le nommé Schmith a été condamné à une amende de quarante mille florins, par une commission de sa majesté impériale, pour avoir rogné des ducats, et son commis pendu à Bruxelles, pour avoir payé en espèces rognées.

Le nommé Dorn est actuellement cassé, par sentence de la ville de Francfort.

Voilà les faits dont il faut du moins qu'on soit instruit, avant qu'on puisse se mettre sous la protection des lois, et agir en justice.

Nota. Le journal qu'on vient de lire, et la requête qui suit, sont à peu près les seuls documents authentiques et détaillés qu'on possède aujourd'hui sur l'aventure de Francfort. Voltaire ne parle, dans ses lettres, ses Mémoires et son Commentaire historique, que d'une manière vague et fort abrégée d'une scène qui remplit d'amertume une partie de sa vie. Ici tous les faits sont précis, circonstanciés, et présentés par Voltaire lui-même. Leur publication confirme la vérité et l'exactitude des Mémoires de Collini, dont cette édition contient des fragments parmi les pièces justificatives du premier volume.

REQUÊTE

DU SIEUR DE VOLTAIRE AU ROI DE FRANCE,

RECOMMANDÉE A MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARGENSON, MINISTRE DE LA GUERRE.

Sire,

Le sieur de Voltaire prend la liberté de faire savoir à Sa Majesté qu'après avoir travaillé deux ans et demi avec le roi de Prusse, pour perfectionner les connaissances de ce prince dans la littérature française, il lui a remis avec respect sa clef, son cordon et ses pensions ; qu'il a annulé par écrit le contrat que sa majesté prussienne avait fait avec lui, promettant de le rendre dès qu'il sera maître de ses papiers, et de n'en faire jamais aucun usage, et ne voulant d'autre récompense que celle d'aller mourir dans sa patrie. Il allait aux eaux de Plombières avec la permission de Votre Majesté. La dame Denis vint au-devant de lui, à Francfort, avec un passe-port.

Le nommé Dorn, commis du sieur Freytag, qui se dit résident du roi de Prusse à Francfort, ar-

rête, le 20 juin, la dame Denis, veuve d'un officier de Votre Majesté, munie de son passe-port. Il la traîne lui-même dans les rues avec des soldats, sans aucun ordre, sans la moindre formalité, sans le moindre prétexte, la conduit en prison, et a l'insolence de passer la nuit dans la chambre de cette dame. Elle a été trente-six heures à l'article de la mort, et n'est pas encore rétablie, le 28 juin.

Pendant ce temps-là, un marchand nommé Schmith, qui se dit conseiller du roi de Prusse, fait le même traitement au sieur de Voltaire et à son secrétaire[1], et s'empare, sans procès-verbal, de tous leurs effets. Le lendemain, Freytag et Schmith viennent signifier à leurs prisonniers qu'il doit leur en coûter cent vingt-huit écus par jour pour leur détention.

Le prétexte de cette violence et de cette rapine est un ordre que les sieurs Freytag et Schmith avaient reçu de Berlin au mois de mai, de redemander au sieur de Voltaire le livre imprimé des poésies françaises de sa majesté prussienne, dont sa majesté prussienne avait fait présent audit sieur de Voltaire.

Ce livre étant à Hambourg, le sieur de Voltaire se constitua lui-même prisonnier sur sa parole, par écrit, à Francfort, le 1er juin, jusqu'au retour du livre. Et le sieur Freytag lui signa, au nom du roi son maître, ces deux billets, l'un servant pour l'autre:

[1] Collini.

« Monsieur, sitôt le grand ballot que vous dites « d'être à Hambourg ou Leipzig, qui contient « l'œuvre de poéshie du roi, sera ici, et l'œuvre « de poéshie rendu à moi, vous pourrez partir où « bon vous semblera. »

Le sieur de Voltaire lui donna encore, pour gages, deux paquets de papiers de littérature et d'affaires de famille, et le sieur Freytag lui signa ce troisième billet:

« Je promets de rendre à M. de Voltaire deux « paquets d'écriture, cachetés de ses armes, sitôt « que le ballot où est l'œuvre de poéshie que le « roi demande sera arrivé. »

L'œuvre de poésie revint le 17 juin à l'adresse même du sieur Freytag avec la caisse de Hambourg. Le sieur de Voltaire était évidemment en droit de partir le 20 juin. Et c'est le 20 juin que lui, sa nièce, son secrétaire et ses gens, ont été traduits en prison de la manière ci-dessus énoncée.

LETTRE XXVI.

A M. ABEILLE.

A Ferney, 7 octobre 1761.

Ne jugez pas, monsieur, de ma reconnaissance par le délai de mes remercîments. Des spectacles qu'il a fallu donner chez moi, par complaisance autant que par goût, m'ont pendant quelque temps détourné de l'agriculture.

Post habui tamen illorum mea seria ludo.

Je profite des premiers moments d'un loisir nécessaire à mon âge et à ma mauvaise santé, pour vous dire que je n'ai pas seulement lu avec plaisir mais avec fruit, le livre dont vous avez bien voulu m'honorer. Ce sera à vous, monsieur, que je devrai des prés artificiels. Je les fais tous labourer et fumer. Je sème du trèfle dans les uns et du fromental dans les autres. Tout vieux que je suis, je me regarde comme votre disciple, On défriche, dit-on, une partie des landes de Bordeaux, et on doute du succès. Je ne doute pas des vòtres en Bretagne. Les états se signalent par des encouragements plus utiles que des batailles. Vous partagez cette gloire. Soyez persuadé, monsieur, de la

reconnaissance respectueuse avec laquelle j'ai bien sincèrement l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. C'est au commencement de 1761 que parut l'épître de Voltaire à madame Denis sur l'*Agriculture*. Cette épître fit beaucoup de bruit, et dut attirer surtout l'attention des hommes et des sociétés qui s'occupaient d'agronomie. On y lit (voyez tome XIII, page 324) :

La nature t'appelle, apprends à l'observer;
La France a des déserts, ose les cultiver;
Elle a des malheureux : un travail nécessaire,
Ce partage de l'homme et son consolateur,
En chassant l'indigence, amène le bonheur;
Change en épis dorés, change en gras pâturages,
Ces ronces, ces roseaux, ces affreux marécages.
Tels vassaux languissants, qui pleuraient d'être nés,
Qui redoutaient surtout de former leurs semblables,
Et de donner le jour à des infortunés,
Vont se lier gaiement par des nœuds désirables;
D'un canton désolé l'habitant s'enrichit;
Turbilli [1], dans l'Anjou, t'imite et t'applaudit;
Bertin [2], qui dans son roi voit toujours la patrie,
Prête un bras secourable à ta noble industrie;
Trudaine [3] sait assez que le cultivateur
Des ressorts de l'état est le premier moteur,
Et qu'on ne doit pas moins pour le soutien du trône,
A la faux de Cérès qu'au sabre de Bellone.

[1] Le marquis de Turbilli, auteur d'un ouvrage sur les défrichements.

[2] M. Bertin, contrôleur-général, depuis ministre, avait institué des sociétés d'agriculture dans chaque généralité.

[3] MM. Trudaine, intendants des finances, ont beaucoup contribué aux progrès de l'industrie et de l'agriculture sous Louis XV.

On conçoit que la célébrité, donnée ainsi aux noms de ceux qui encourageaient un art jusque là méprisé, a dû exciter vivement l'émulation de tous les agronomes. M. Abeille[1], alors secrétaire de la société d'agriculture, de commerce et des arts en Bretagne, ne fut point un des derniers qui adressèrent à Voltaire le résultat de leurs travaux et de leurs découvertes. On n'a point retrouvé dans sa famille la première lettre d'envoi à laquelle Voltaire répond par la lettre qu'on vient de rapporter ici. Il paraît qu'elle était antérieure de quelques mois à la réponse, et postérieure de quelques autres seulement à l'Épître sur l'Agriculture.

La première lettre de Voltaire a été copiée dans le temps par M. Abeille: la seconde est autographe.

Voltaire parle, dans une lettre à M. de La Chalotais, procureur-général au parlement de Bretagne[2], des livres que M. Abeille lui avait adressés.

« J'ai lu, dit-il, (tome LXIII, page 102, *Correspon-*
« *dance générale,*) j'ai lu les deux tomes de votre traité
« d'agriculture, et j'en ai profité. J'ai fait semer du fro-
« mental, j'ai défriché, j'ai fait une terre de sept ou huit
« mille livres de rente, d'une terre qui n'en valait pas
« trois mille. Cette occupation de la vieillesse vaut mieux
« que de faire des *Agésilas* et des *Suréna*. Cependant j'en

[1] Cette correspondance de M. Abeille nous a été communiquée par madame de Livois, veuve du chevalier de Livois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi sous Louis XVI, et petit-fils de M. Abeille. C'est ce dernier qui a retrouvé la copie faite dans le temps et les deux autographes suivants dans les papiers de la succession de son grand-père.

[2] Louis René de Caradeuc de La Chalotais, procureur-général du parlement de Bretagne, et auteur d'excellents ouvrages sur l'éducation. Né à Rennes en 1701, mort en 1785. Il se signala par ses talents et son courage dans l'affaire de l'expulsion des jésuites.

« fais encore pour mon malheur; mais je n'en ferai pas « long-temps. *Vox quoque Mœrim deficit;* ce qui ne dé- « ficit pas, c'est l'estime très-respectueuse, et le sincère « attachement avec lesquels, etc.

LETTRE XXVII.

A M. DE VOLTAIRE.

Paris, le 23 janvier 1762.

Les hommes supérieurs, monsieur, inspirent la confiance. C'est ce qui me détermine à vous envoyer le corps d'observations de la société de Bretagne. On a tout à gagner, monsieur, en lisant vos ouvrages; mais la postérité perdrait trop si vous lui dérobiez le temps que vous lui devez, par la lecture de tous ceux qu'on a la vanité de vous adresser. Agréez cependant le premier recueil d'une compagnie qui s'est consacrée à la bienfesance. C'est un titre de recommandation auprès de vous. Si vous me permettez, monsieur, de vous envoyer la suite de cet ouvrage, à mesure qu'il paraîtra, je regarderai cette grace comme un encouragement et comme la récompense la plus précieuse de mon travail. Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

ABEILLE,



secrétaire de la société d'agriculture, de commerce et des arts.

LETTRE XXVIII.

Aux Délices, par Genève, 7 février 1762.

Vous ne devez douter, monsieur, ni du plaisir que vous m'avez fait, ni de ma reconnaissance. Je suis le moindre des agriculteurs, et dans un pays qui peut se vanter d'être le plus mauvais de France, quoiqu'il soit des plus jolis; mais quiconque fait croître deux brins d'herbe où il n'en venait qu'un, rend au moins un petit service à sa patrie. J'ai trouvé de la misère et des ronces sur de la terre à pot. J'ai dit aux possesseurs des ronces, Voulez-vous me permettre de vous défricher? Ils me l'ont permis en se moquant de moi. J'ai défriché, j'ai brûlé, j'ai fait porter de la terre légère, on a cessé de me siffler, et on me remercie. On peut toujours faire un peu de bien partout où l'on est. Le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, monsieur, en doit faire beaucoup. Je le lis avec attention. Corneille ne me fait point oublier Triptolème. Agréez mes sincères remercîments, et tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE,
gentilhomme ordinaire du roi.



LETTRE XXIX.

M. LE CHEVALIER DE TAULÈS,

SOUS LE NOM DE BARAU,

A M. DE VOLTAIRE.

Versailles, le 1762.

Permettez, monsieur, que j'aie l'honneur de vous écrire, quoique je vous sois tout-à-fait inconnu. Vous ne trouverez pas dans ma lettre ces éloges que vous prodiguent perpétuellement mille gens peu dignes de vous louer, mais, au lieu de ces vains compliments, qui peuvent tout au plus honorer ceux qui les font, j'ose vous présenter des observations sur quelques endroits de votre *Siècle de Louis XIV*.

Le dix-huitième chapitre[1] commence par quelques particularités sur la manière dont le prince Eugène abandonna la France. Son historien et le marquis de La Fare dans ses mémoires rapportent à peu près les mêmes circonstances; mais le marquis de La Fare surtout entre dans des détails qu'il paraît que vous avez suivis, et après lesquels

[1] Édit. de 1761.

vous n'avez pas cru qu'il fût possible de se tromper. J'oserai cependant vous assurer, monsieur, que son récit est un tissu d'erreurs, qui ne sauraient assez étonner dans un contemporain, et qui inspirent peut-être trop de défiance contre les historiens.

Le marquis de La Fare, qui, du *même fait en compose deux*, confond les temps et les événements. Il n'est pas vrai, comme il le dit, que les princes de Conti eussent déjà fait une campagne glorieuse en Hongrie, lorsqu'ils partirent pour aller servir l'empereur contre les Turcs en 1684. D'abord ils ne partirent pas en 1684, mais en 1686. Ils firent cette même campagne qu'il écrit qu'ils ne firent pas, et ne firent précisément que celle-là; il est aisé de démontrer qu'ils n'avaient point fait de campagne auparavant, et qu'ils n'en purent point faire d'autre, puisque le prince de Conti, qui fut de retour en France dans le mois de septembre de cette même année, mourut à Fontainebleau le 9 novembre. La vérité est que les princes, à qui le roi avait permis d'aller faire la guerre en Pologne, ayant lieu de craindre que sa majesté révoquât cette permission, se hâtèrent de partir sans prendre de congé.

Le grand Condé tâcha de les faire revenir, par divers courriers qu'il leur envoya; tous ses efforts furent inutiles. Le roi, irrité de leur départ précipité, le fut encore davantage lorsqu'il apprit qu'ils avaient changé leur premier projet; et qu'au lieu

d'aller en Pologne, comme il le leur avait permis, ils avaient pris la route de Hongrie pour servir dans les troupes de l'empereur. Mais s'il est vrai que sa majesté leur fit ordonner de revenir, il est aussi certain qu'ils ne revinrent pas. On s'est donc trompé lorsqu'on a écrit que l'abbé de Sarne fut le seul qui n'obéit point. Il lui aurait été d'autant plus impossible d'obéir qu'il n'était pas parti avec les princes de Conti. Il y avait alors près de deux ans qu'il avait renoncé à la France, et qu'il était attaché au service de l'empereur. Ayant appris à Vienne le voyage des princes, il fut au-devant d'eux jusqu'à Munich, et ne contribua pas peu à leur faire préférer la Hongrie à la Pologne: s'il est donc possible que le roi, en parlant du prince Eugène, ait dit à ses courtisans, *Ne trouvez-vous pas que j'ai fait là une grande perte ?* il est évident que ce ne fut pas dans cette occasion. Il n'est pas même vraisemblable que Louis XIV, si retenu dans toutes ses actions, l'ait jamais dit. Il était alors très-mécontent de toute la maison de Soissons; et ceux qui connaissent son caractère savent qu'il ne prononçait jamais le nom de ceux dont il était mécontent. La comtesse de Soissons, mère du prince Eugène, avait été exilée en 1665, pour des tracasseries de cour, que sa majesté ne lui pardonna jamais. Embarrassée, en 1680, dans l'affaire *de la Voisin*, cette fameuse empoisonneuse, elle se réfugia à Bruxelles. Il y avait déjà quelque temps que le comte de Soissons était mort, comme il ne

se soutenait qu'avec les charges qu'il tenait de la générosité du roi, la fortune de sa maison s'évanouit avec lui. Plusieurs enfants qu'il avait laissés se trouvèrent, par la fuite de la mère, comme isolés en France, sans état, sans biens, mal à la cour, et n'ayant pour eux que leur nom. La comtesse, dévouée à la maison d'Autriche, par le désir de la vengeance, et par l'asile qui lui avait été accordé, ne fut pas plus tôt en Flandre qu'elle sollicita de l'emploi pour eux dans les troupes de l'empereur. En 1682, elle obtint un régiment de dragons pour le prince Philippe, qui s'était rendu à Vienne dès 1681, et qui fut tué le 8 juillet 1683, dans la défaite de l'arrière-garde du duc de Lorraine par les Tartares, peu de jours avant que cette ville fût assiégée par les Turcs. Le prince Eugène se flatta que l'empereur lui accorderait le régiment qu'avait eu son frère, et cette espérance lui fit abandonner la France plutôt que le refus d'une compagnie de cavalerie ou d'un régiment. Il arriva vers le milieu du mois d'août 1683, à Passaw, où Léopold s'était retiré, et, suivant *les propres expressions du ministre, qui rendit compte de son arrivée*, il se mit sous la protection de l'ambassadeur d'Espagne. Plusieurs années après, le comte de Soissons, son frère aîné, fut aussi chercher fortune auprès de l'empereur, et mourut devant Landaw en 1704. L'exemple du prince Philippe, la retraite de la comtesse de Soissons dans les Pays-Bas, l'espèce de disgrace où était sa maison

en France suffisaient sans doute au prince Eugène, sans le prétendu refus d'un régiment, pour lui faire préférer le service de l'empereur à celui du roi, quand même il aurait été en son pouvoir de choisir. Quoi qu'il en soit, Louis XIV n'avait pas besoin du ridicule que les paroles que vous lui attribuez font rejaillir sur sa mémoire, lorsqu'on rapproche ce propos des inquiétudes que lui causèrent depuis les talents du prince Eugène. Vous citez, pour garant de cette anecdote, les Mémoires de Dangeau, auxquels vous renvoyez; mais le silence du garant même que vous citez forme un témoignage contre vous. Vous savez, monsieur, que Dangeau n'a fait qu'un journal, qu'il écrivait au jour le jour et à l'heure, si cela peut se dire; qu'il ne revenait enfin jamais sur les événements passés. Le prince Eugène arriva à Passaw en 1683, et les Mémoires de Dangeau ne commencent qu'en 1684. Cela seul démontre, comme je m'en suis convaincu dans les Mémoires mêmes, que Dangeau, qui parle du départ des princes de Conti, en 1685, ne fait et ne peut faire aucune mention de celui du prince Eugène, en 1683.

Peut-être ces éclaircissements vous paraîtront-ils, monsieur, peu importants. Vos remarques sur l'histoire nous apprennent que la vérité est indifférente dans les petits détails : mais ailleurs vous nous dites qu'il faut de la vérité dans les plus petites choses. Entre ces deux maximes, je me tiens à la dernière : c'est celle que j'adopte, elle m'en-

courage, et me fait espérer que vous me pardonnerez d'avoir mis de l'exactitude et de la vérité dans de petites choses qui regardent un grand homme. Je vous prie de recevoir les assurances de mon profond respect.

Nota. Bien que Voltaire n'ait point adopté toutes les opinions émises dans cette lettre par M. de Taulès, il est certain qu'il a fait usage de plusieurs des documents qu'elle contient, pour rectifier dans les éditions subséquentes les erreurs qui lui étaient échappées dans celle de 1761 et dans les précédentes. L'anecdote relative au départ des princes de Conti et à celui du prince Eugène, connu alors sous le nom de l'abbé de Savoie, a été modifiée d'après ces documents. Voltaire en fait l'aveu dans la note suivante (voyez chapitre XVIII, du *Siècle de Louis XIV*, tome XX, page 10):

« Par des instructions à moi envoyées et puisées dans « le dépôt des affaires étrangères, il est évident que le « prince Eugène était déjà parti en 1683, et que le mar- « quis de La Fare s'est mépris dans ses Mémoires, quand « il fait partir les deux princes de Conti avec le prince « Eugène, ce qui a induit les historiens en erreur.

« Il y eut alors plusieurs jeunes seigneurs de la cour, « qui écrivirent aux princes de Conti des lettres indécentes « dans lesquelles ils manquaient de respect au roi, et « d'égards pour madame de Maintenon, qui n'était alors « que favorite. Les lettres furent interceptées et les « jeunes gens disgraciés pour quelque temps. »

Il est bien à regretter qu'on n'ait pas retrouvé la réponse de Voltaire à cette lettre; il y devait entrer dans une discussion intéressante sur les points historiques

pour lesquels il ne se trouvait point d'accord avec M. de Taulès. On voit, par un passage d'une lettre qu'il écrit à M. d'Argental, 22 auguste 1765, combien il attachait de prix à connaître M. Barrau, dont il ignorait alors le véritable nom.

« J'ai, dit-il, deux graces à vous demander; la pre-« mière de vouloir bien me dire ce que c'est qu'un M. de « Barrau, que je soupçonne être employé dans les bu-« reaux des affaires étrangères. Il m'a envoyé de Ver-« sailles quelques remarques sur le *Siècle de Louis XIV*, « qui me paraissent d'un homme parfaitement instruit de « tous les détails. C'est une bonne connaissance à cultiver. » (Tome LXIV, *Correspondance générale*, page 268.)

M. de Taulès était en effet un homme fort distingué par la solidité de son esprit et l'étendue de ses connaissances. Voltaire l'apprécia davantage encore après l'avoir vu. La correspondance qui s'établit plus tard entre eux, et que l'on trouvera plus loin à sa date, montre qu'ils étaient faits pour s'entendre l'un l'autre. On trouvera aussi, dans l'extrait suivant d'une notice placée en tête de *l'Homme au masque de fer* [1], ouvrage posthume de M. de Taulès, des détails propres à faire apprécier ses talents et son caractère.

« Le chevalier de Taulès, né en Béarn, et issu d'une des plus anciennes familles de cette province, fut admis en 1754 dans les gendarmes de la garde du roi; dix ans après il entra dans la carrière des affaires étrangères. Les troubles qui agitaient la ville de Genève en 1766

[1] *L'Homme au masque de fer*, mémoire historique où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, et où l'on démontre que ce prisonnier fut une victime des jésuites, par feu le chevalier de Taulès, ancien consul général en Syrie. — 1825.

ayant engagé le roi à y envoyer le chevalier de Beauteville, son ambassadeur en Suisse, M. de Taulès eut ordre de l'accompagner. L'objet de cette mission était de rétablir la paix dans cette république; l'obligation de se concerter avec les cantons de Zurich et de Berne, dont les vues et les principes étaient absolument contraires à ceux de la France, rendit cette négociation pénible et infructueuse. De Genève M. de Taulès passa en Suisse; il résida une année à Soleure pour y suivre la même affaire.

« Ce fut pendant son séjour à Genève que M. de Taulès fit connaissance avec Voltaire, à qui l'aimable originalité de son esprit et de son caractère plut infiniment. Il mandait à madame d'Argental, le 18 avril 1766: M. Henin est très-fâché de la retraite de M. le duc de Praslin, et de M. de Saint-Foix. M. de Taulès, qui a aussi beaucoup d'esprit, ne me paraît fâché de rien. Une longue lettre que Voltaire écrivit à M. de Taulès lui-même, le 21 mars 1768, prouve qu'il faisait beaucoup de cas de son jugement, et aimait à discuter avec lui des faits historiques douteux ou obscurs, dont l'éclaircissement demandait de la sagacité.

« Un jour que M. de Taulès était avec le ministre, un M. Duluc, Génevois, qui s'était rendu à Versailles pour engager le gouvernement français à protéger les citoyens contre l'ambition du conseil, fit demander une audience que M. de Choiseul refusa d'abord, en disant: « Que ré-« pondrai-je à cet homme, qui vient sans doute me par-« ler des petits intérêts et des tracasseries de son tripot, « auxquels je n'entends rien? » Recevez-le toujours, répliqua M. de Taulès; ses efforts tendront certainement à engager la France à enfreindre les promesses ci-devant

faites, au nom du roi, au gouvernement génevois; vous l'observerez à M. Duluc, et selon la manière dont il se défendra, je me mêlerai de la conversation, et vous tirerai d'embarras. Sur cette assurance, le duc fait entrer le Génevois, qui expose sa demande. Le ministre lui réplique par l'observation convenue; M. Duluc ne néglige rien pour faire valoir sa cause; M. de Taulès détruit tous ses arguments, et, après l'avoir réduit au silence, il ajoute: Il y a, monsieur Duluc, un excellent moyen d'arranger tout cela. Alors le ministre et M. Duluc redoublent d'attention, et le malin chevalier ajoute: C'est, monsieur Duluc, d'ensevelir votre tête sous une énorme perruque de syndic. Le Génevois sentit le piquant de cette réponse: néanmoins il sourit à l'idée de son élévation [1].

« En 1768, M. de Taulès fut nommé capitaine de dragons, et M. le duc de Choiseul l'envoya en Pologne et vers les frontières de la Moldavie, il y rendit tous les services dont sa mission était susceptible. A la fin de 1769, il fut chargé, à son retour de Pologne, d'un travail important sur les négociations de la France avec la Suisse.

[1] « Quelque temps après, M. Greenville, Anglais de distinction, passant à Genève, de simples citoyens et des magistrats lui parlèrent séparément de leurs prétentions respectives, mais si contradictoirement que, ne pouvant s'en former une juste opinion, il pria Voltaire de lui éclaircir ces assertions si diverses du peuple et des magistrats. Je peux, répondit le vieillard, vous satisfaire aussi véritablement que brièvement. Ce sont environ neuf cents tignasses qui se disputent contre cinquante grandes vilaines perruques pour devenir de grandes perruques elles-mêmes. La réponse de M. de Taulès et celle de M. de Voltaire expliquent suffisamment que les magistrats de Genève étaient alors distingués par d'énormes perruques, tandis que les citoyens n'en pouvaient porter que de médiocres ou de petites. »

« En 1771, après la disgrace du duc de Choiseul, les établissements de commerce des Français dans la Syrie et la Palestine se trouvaient exposés, par suite de la révolte des Druses, aux désordres et aux troubles qui sont la suite des guerres civiles. M. de Taulès y fut envoyé avec le titre de consul général. Jamais la considération pour la France ne fut portée plus loin en Turquie que dans le territoire où s'étendait l'administration de M. de Taulès; jamais la protection exercée au nom du roi n'y fut plus respectée.

« En 1779, la santé de M. de Taulès, qu'un climat brûlant avait extrêmement dérangée, le mit dans la nécessité de demander sa retraite. Elle lui fut accordée avec des témoignages honorables pour les services qu'il avait rendus avec autant de désintéressement que de zèle. Ces éloges mérités furent la seule récompense de M. de Taulès; il est mort il y a quelques années dans un état fort éloigné de l'opulence, après avoir refusé plusieurs emplois importants sous le gouvernement impérial. »

LETTRE XXX.

A M. LE DUC DE CHOISEUL, ET A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT.

Ferney, 25 janvier 1763.

Monseigneur et Madame,

Je n'ai pas osé, mais j'ose vous demander si je peux vous supplier de permettre que votre beau nom décore le contrat de mariage de Marie Corneille. Vous êtes ses protecteurs, elle vous doit tout. Son nom est aussi fort beau dans son genre: serait-ce trop présumer au milieu des réformes et de tant d'affaires? Deux mots de votre main: *Nous commettons la marmotte Voltaire pour signer en notre nom au contrat de mariage de la nièce à Pierre.*

Agréez le profond respect de la marmotte.

Voltaire.

Nota. Bachaumont rapporte dans ses Mémoires sous la date du 2 février 1763 :

« Il y a quelques années que M. de Voltaire, ayant appris l'extrême indigence où était réduite la petite-nièce du grand Corneille, touché de son état, fit offrir à son

père d'en prendre soin, et de la retirer chez lui à sa terre près de Genève, ce qui fut accepté avec beaucoup de reconnaissance. Les journaux s'empressèrent alors à publier cette généreuse action. Mademoiselle Corneille a vécu depuis ce temps au château de Ferney, où M. de Voltaire et madame Denis se sont occupés à lui procurer une éducation et des connaissances qu'elle n'avait pu acquérir chez ses parents. On vient d'apprendre qu'elle épouse M. Dupuits de La Chaux, cornette de dragons, qui possède huit ou dix mille livres de rente. En faveur de ce mariage M. de Voltaire donne vingt mille livres à mademoiselle Corneille. Quelque temps auparavant il lui avait assuré quatorze cents livres de rente viagère. Elle aura de plus le produit de l'édition des œuvres de Corneille, à laquelle préside M. de Voltaire, et qu'il doit accompagner de ses remarques. Ce sera un objet de plus de vingt mille écus. »

Aussitôt que ce mariage fut arrêté, Voltaire s'empressa d'en faire part à M. le duc de Choiseul [1] et à madame la duchesse de Grammont [2], qu'il regardait comme les plus puissants protecteurs que mademoiselle Corneille pût avoir à la cour.

Cette lettre ainsi que celles qui suivent, et qui portent

[1] M. le duc de Choiseul (Étienne-François), né en 1719, mort en 1785, fut l'un des meilleurs ministres de Louis XV. Dès son entrée au ministère il s'est montré le protecteur de Voltaire, et, après sa disgrace, Voltaire n'a cessé de se montrer reconnaissant.

[2] Béatrix Choiseul de Stainville, femme de M. le duc de Grammont, née vers 1730, morte le 22 avril 1794. Condamnée par le tribunal révolutionnaire, elle montra un grand courage dans ses derniers moments; arrivée au pied de l'échafaud avec madame Du Châtelet, son amie, qui avait subi la même condamnation, elle la fit monter avant elle pour lui épargner le spectacle de sa mort, et ne pas prolonger de quelques instants son affreuse agonie.

les mêmes adresses, doivent figurer comme pièces justificatives dans des Mémoires inédits de M. le duc de Choiseul, ministre sous Louis XV. Elles ont été communiquées aux coopérateurs de la présente édition par le digne héritier d'un nom cher aux lettres, par M. le duc de Choiseul, aujourd'hui pair de France, qui se plaît aussi à encourager toutes les grandes entreprises littéraires. Les soins qu'il donne à la mise en ordre des Mémoires de son oncle ajouteront encore un nouveau prix au mérite d'une pareille publication.

LETTRE XXXI.

A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT, ET A M. LE DUC DE CHOISEUL.

Au château de Ferney, 15 février 1763.

Madame et Monseigneur le Duc,

La lettre dont vous daignez m'honorer fondra nos neiges et me rendra la vue. Nous sommes à vos pieds et à ceux de monseigneur le duc de Choiseul, votre digne frère; et, quoique je sois de l'Académie, nous ne trouvons point de termes pour vous exprimer notre respectueuse reconnaissance. La vieillesse et la jeunesse se réunissent dans les mêmes sentiments. Nous sommes tous ici sous votre protection, nous nous regardons

comme vos créatures, et nous sommes, avec le plus profond respect, Madame, vos très-humbles et très-obéissants et très-obligés serviteurs.

VOLTAIRE, DUPUITS, CORNEILLE DUPUITS.

NOTA. La première démarche de Voltaire, auprès de M. de Choiseul et de madame de Grammont, pour obtenir leur signature sur le contrat de mariage de mademoiselle Corneille, l'engagea bientôt à porter plus haut ses vues. Voici ce qu'il écrivait le 23 janvier à M. d'Argental, (tome LXIII, page 30, *Correspondance générale*).

« Je pense qu'il conviendrait que Sa Majesté permît « qu'on mît dans le contrat qu'elle donne huit mille li- « vres à Marie, en forme de dot, et pour paiement de « ses souscriptions. Je tournerais cette clause, elle me « paraît agréable, cela fait un terrible effet en province. « Le nom du roi dans un contrat de mariage au mont « Jura ! figurez-vous ! et puis cette clause réparerait la « petite vilenie de M. le contrôleur-général. J'en écris « deux mots à M. le duc de Choiseul et à madame la du- « chesse de Grammont. »

La réponse à cette nouvelle demande ne se fit pas long-temps attendre, et tout annonce qu'elle fut satisfaisante, puisqu'elle motiva la lettre qu'on rapporte sous le n° XXXI.

Les choses allèrent même au-delà des espérances de Voltaire. « Le roi de France, est-il dit dans le *Commen-* « *taire historique*, voulut bien souscrire pour huit mille « francs à l'édition qui servait de dot à la petite fille de « Corneille. D'autres souverains l'imitèrent. M. le duc de « Choiseul, dont la générosité était si connue, madame la

« duchesse de Grammont, madame de Pompadour, sous-
« crivirent pour des sommes considérables, etc.
« L'académie en corps, M. le duc de Choiseul, madame
« la duchesse de Grammont, madame de Pompadour,
« et plusieurs seigneurs donnèrent pouvoir à M. de Vol-
« taire de signer pour eux au contrat de mariage. C'est
« une des plus belles époques de la littérature. »

LETTRE XXXII.

A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT.

Aux Délices, 14 mars 1763.

Madame,

Nous vous avons prise pour notre patrone, non pas comme les dévots prennent des saintes qui n'en savent rien : c'est la reconnaissance qui parle ici à la bienfaitrice.

Me sera-t-il permis, madame, de vous présenter cette lettre pour madame de Pompadour? Voyez d'abord, madame, si la chose est convenable, et alors vous la protégerez. Il me semble que la bagatelle que je propose ferait un honneur infini au roi dans toute l'Europe. Que nos Suisses vous béniront, madame, quand ils sauront que c'est à vous que nous en aurons eu l'obligation! La moindre

charité du roi, dans une occasion pareille, me paraît la chose du monde la plus importante. On peut se faire adorer à bien peu de frais. Daignez en conférer, madame, avec monseigneur le duc, votre frère, et daignez me dire si je suis trop téméraire, ou seulement un peu hardi. Agréez le profond respect et la reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. « J'ai envie de vous faire une niche, écrivait « Voltaire à l'abbé de Voisenon [1], de copier tout ce que « vous me dites de madame la duchesse de Grammont « et de le lui envoyer. Je n'ai l'honneur de la connaître « que par ses lettres, où il n'y a jamais rien de trop ni de « trop peu, et dont chaque mot marque une ame noble « et bienfaisante. Je lui ai beaucoup d'obligation, elle a « été la première et la plus généreuse protectrice de « mademoiselle Corneille. Il s'est trouvé heureusement « que mademoiselle Corneille en était digne. C'est la naï- « veté, l'enfance, la vérité et la vertu même. Je rends « graces à Fontenelle de n'avoir pas voulu connaître cet « enfant-là. »

Quoique Voltaire ne connût pas personnellement madame de Grammont, il avait déjà obtenu tant de témoignages de sa généreuse bienveillance, qu'il ne craignait pas de paraître importun en lui en demandant une nouvelle preuve. La circonstance était urgente. M. Thiroux

[1] Lettre à l'abbé de Voisenon, *Correspondance générale*, 23 février 1763. Tome LXIII, page 73.

de Crosne, maître des requêtes, venait de faire, quelques jours auparavant (le 7 mars), au conseil, le rapport de l'affaire de l'infortunée famille Calas. Toute la France s'occupait alors de l'heureuse issue de ce recours en réhabilitation, et il importait d'obtenir du roi une marque d'intérêt qui fût en harmonie avec l'avis du conseil et avec la manifestation de l'opinion publique. C'est aux soins de madame la duchesse de Grammont que Voltaire confia le succès de cette sollicitation honorable. Il ne pouvait la remettre en de meilleures mains.

Ses vœux ne furent point exaucés sur-le-champ, mais ils ne furent point déçus. « L'affaire dura trois années, « dit le *Commentaire historique* (tome I, page 413). On « sait quelle gloire MM. de Crosne et de Bacquencourt « acquirent en rapportant cette affaire mémorable. Cin- « quante maîtres des requêtes déclarèrent d'une voix « unanime toute la famille Calas innocente, et la recom- « mandèrent à l'équité bienfaisante du roi. M. le duc de « Choiseul, qui n'a jamais perdu une occasion de signaler « la magnanimité de son caractère, non-seulement se- « courut de son argent cette famille malheureuse, mais « obtint de Sa Majesté trente-six mille francs pour elle. »

LETTRE XXXIV.

A LA MÊME.

Aux Délices, par Genève, 18 mars 1763.

MADAME,

Il faut que le Quinze-Vingt des Alpes se mette encore à vos pieds. Il craint d'avoir fait une sottise en vous envoyant un si énorme paquet. On peut très-bien lui dire : De quoi vous avisez-vous d'importuner toujours madame la duchesse de Grammont, et d'abuser de ses bontés? Vous lui demandez une grace pour le capitaine Pictet, brave Suisse de Genève, elle l'accorde sur-le-champ. Vous lui demandez sa protection pour mademoiselle Corneille, et elle fait partir deux cents louis d'or pour la souscription du roi. Vous l'implorez pour la veuve Calas, et la veuve Calas gagne son procès. N'êtes-vous pas content et honteux ?

A cela je réponds, madame, que je suis pénétré d'admiration pour votre caractère, et de reconnaissance pour vos bienfaits; mais pour honteux, je ne le suis pas; au contraire, je suis persuadé que

si vous daignez obtenir la moindre petite aumône pour la veuve Calas, vous gagnerez encore plus d'ames à vous que de huguenots à l'Église. Je ne peux vous dire à quel point cette petite attention de sa majesté pour une famille infortunée tournerait la tête à six ou sept cent mille hommes. Ils sauraient bien que ce serait à vous, madame, qu'on devrait cette consolation. Ce serait bien alors que la mémoire du pauvre Calas serait réhabilitée. Non, madame, le roi ne peut rien faire de plus beau à moins de frais. Quand il ne donnerait que cent écus, je regarderais ce don comme un trésor inestimable.

Daignez, madame, pardonner à mon zèle, à mon indiscrétion.

J'ai dans l'idée que vous pouvez très-bien vous passer de montrer mon inutile lettre à madame de Pompadour. Un mot de votre bouche doit tout faire. Il me semble que tout cela va de soi-même. On parle au roi de la petite Calas, qui s'évanouit deux fois pendant ce grand conseil qui se tenait à Versailles; on lui dit que les gens tenant la cour de parlement sont bien puissants, puisqu'ils font rouer les pères de famille, sans forme de procès; le roi s'attendrit; il donne une petite somme de sa cassette, et l'Europe applaudit.

Je me jette à vos pieds, madame, avec le plus profond respect et l'enthousiasme que vos bontés m'inspirent.

Le Quinze-Vingt des Alpes. VOLTAIRE.

Nota. Voltaire développe ici les motifs de la demande qu'il n'avait qu'indiquée dans la lettre précédente. On y voit que si la bonté de madame de Grammont était inépuisable, rien ne pouvait non plus lasser le zèle de l'écrivain généreux qui avait embrassé avec tant de chaleur et défendu avec tant de persévérance la cause de l'infortune.

LETTRE XXXV.

A M. L'ABBÉ DE VOISENON,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Aux Délices, 19 mars 1763.

En qualité de Quinze-Vingt, je vous prie à tâtons, mon cher confrère, de me rendre un très-grand service. Vous m'avez fait un si bel éloge de madame la duchesse de Grammont, vous me l'avez peinte d'un esprit si solide, et d'un cœur si généreux, que votre enthousiasme m'a enhardi à lui demander encore une nouvelle grace après toutes celles qu'elle a daigné m'accorder. J'abuse extrêmement, il est vrai, de ses bontés; mais il faut qu'elle m'accorde ce que je lui demande. C'est de se joindre à madame de Pompadour, ou plutôt de joindre madame de Pompadour à elle, pour

obtenir du roi une aumône en faveur de la pauvre veuve Calas. Je dis une aumône sur sa cassette; la plus légère, la plus mince nous suffira, et s'il n'a point d'argent, il faut qu'on lui en prête pour faire cette bonne œuvre. J'ai dans l'idée que l'Europe battrait des mains, que protestans et catholiques applaudiraient, que tous les cœurs seraient touchés, que cette seule marque de bonté de la part de sa majesté ouvrirait les yeux à je ne sais combien de sots huguenots qui croient toujours qu'on veut les manger sur le gril, comme saint Laurent.

Je m'adresse à vous, mon cher petit évêque, avec la plus grande confiance, et je recommande cette petite négociation à votre humanité, à l'amitié dont vous m'honorez depuis si long-temps, et à votre discrétion. Volez chez madame la duchesse de Grammont, quand vous seriez asthmatique. Dites-lui que je vous ai fait confidence de l'extrême liberté que j'ai osé prendre avec elle; que j'en suis bien honteux, que je lui en demande bien pardon; mais faites réussir mon affaire, ayez-en la gloire; je le dirai à tous les huguenots. N'aurez-vous pas d'ailleurs bien du plaisir à donner cet énorme soufflet aux huit juges de Toulouse, qui ont fait rouer, pour s'amuser, le père de famille le plus vertueux et le plus tendre qui fût dans ce pays des Visigoths? D'ailleurs il y a une des filles assez jolie, qui s'est évanouie deux fois à Versailles, il faut que le roi lui donne de quoi acheter de beau point de la reine de Hongrie. Faites mon affaire,

mon charmant confrère, Dieu vous bénira et moi je vous adorerai.

VOLTAIRE.

On dira peut-être qu'il faut attendre que le procès soit fini; non, il ne faut point attendre; quand même Calas aurait pendu son fils il faudrait encore soulager la veuve; vingt personnes l'ont fait, pourquoi le roi ne le ferait-il pas? en un mot réussissez.

Donnez votre bénédiction à Voltaire.

L'active tenacité de Voltaire se fait bien remarquer dans les lettres qu'on vient de rapporter. Voilà la troisième fois qu'il écrit en moins de six jours pour obtenir la faveur à laquelle il attachait avec raison beaucoup d'importance. L'abbé de Voisenon [1], auquel il s'adresse, quoique d'un caractère léger et d'un naturel apathique, était alors en position de le seconder dans ses sollicitations auprès de la maison de Choiseul.

[1] Claude Henri de Fusée, abbé de Voisenon, né le 8 janvier 1708, mort le 22 novembre 1775. Auteur de quelques poésies légères, mais homme d'un esprit aimable et d'un commerce facile, il était parvenu à l'Académie française sans avoir beaucoup de titres littéraires.

LETTRE XXXVI.

A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT.

Aux Délices, près de Genève, 22 avril 1763.

Madame,

Vous m'avez permis de prendre la liberté de vous écrire quelquefois. M. l'abbé de Voisenon, qui ne laisse pas d'être sérieux quand il le faut, m'a assuré très-sérieusement que vous receviez mes lettres avec bonté, et il faut qu'il vous connaisse bien, car il vous regarde comme le modèle du goût, de la raison et de la bienfaisance.

Je me crois bien autorisé aujourd'hui à profiter de cette permission que vous me donnez. Voici, madame, un Suisse, un Hollandais auprès de qui je veux me faire valoir : je lui fais accroire que vous daignerez souffrir ma lettre. Je suis, comme vous savez, Suisse aussi, et ma vanité est de passer pour votre protégé. Je vous supplie, madame, de ne me pas désavouer auprès de M. Constant. Il est vrai qu'il est fils d'un général qui s'est battu quarante ans contre nous. Il est vrai qu'il est colonel en Hollande. Mais, madame, il est si Français, il

a tant de talents, il est si aimable que je veux qu'il ait grande opinion de moi.

C'est mon excessif orgueil qui vous attire mon importunité. Pardonnez à la faiblesse humaine, et recevez avec votre bonté ordinaire les sentiments de la reconnaissance et du profond respect avec lequel je serai toute ma vie, madame, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. Peu de jours avant d'écrire d'une manière si pressante en faveur de M. Constant[1], Voltaire se défendait de recommander M. Lamotte de Geffrard, lieutenant-colonel, qui venait d'être mis à la réforme. Voici la défaite polie dont il se servait pour ne point user son crédit auprès du ministre de la guerre (tome LXIII, page 97):

« Je me croirais très-heureux, très-honoré, répondait-« il à M. de Geffrard, et je me donnerais les airs d'un « homme considérable, si je pouvais recevoir quelques-« uns de vos ordres, et être à portée de faire parvenir à « M. le duc de Choiseul la commission que vous me don-« neriez. Vous savez ce que c'est que les faibles bontés « d'un ministre pour un pauvre reclus de mon espèce. « Il souffre quelquefois que je lui écrive et c'est très-rare-« ment. Je suis confondu comme de raison dans la foule « de ceux dont il se souvient; mais s'il se présentait quel-« que occasion où je pusse, sans faire l'insolent, être

[1] Le baron Constant de Rebecque d'Hermenches, né vers 1720 ou 1721, passa en 1764 au service de France, où il resta jusqu'à sa mort, en 1785. C'est un des oncles de M. Benjamin Constant, l'un des premiers publicistes de notre époque.

« votre commissionnaire, je ne manquerais pas de vous « obéir. »

M. Constant était fort lié avec Voltaire, et il est souvent question de lui dans la *Correspondance générale;* plusieurs lettres lui sont adressées (tome LXVIII, pages 149 et 326), tantôt sous le nom de Constant, tantôt sous celui de baron de Constant, ou sous celui de baron d'Hermenches, nom d'une terre que possède encore sa famille. M. Constant cultivait la poésie avec facilité. Ayant chanté quelques couplets sur le théâtre de Ferney, à la louange de l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, Voltaire lui répondit par les vers suivants :

De nos hameaux vous êtes l'enchanteur,
De mes écrits vous voilez la faiblesse ;
Vous y mettez, par un art séducteur,
Ce qu'ils n'ont point, la grace, la noblesse ;
C'est bien raison qu'un sorcier si flatteur,
Pour son épouse ait une enchanteresse.

Tome XIV, pag. 548.

LETTRE XXXVII.

A LA MÊME.

14 janvier 1765, au château de Ferney, par Genève.

Madame,

Vous êtes ma protectrice : je vous supplie de me donner mes étrennes. Je ne peux vous demander un regard de vos yeux, attendu que je suis aveugle. Je vous demande une compagnie de cavalerie ou de dragons. Vous me direz peut-être que cette compagnie n'est point faite pour un Quinze-Vingt de soixante et onze ans, aussi n'est-ce pas pour moi, madame, que je la demande, c'est pour un jeune gentilhomme de vingt-quatre ans et demi, qui fait des enfants à mademoiselle Corneille votre protégée. Ce jeune homme était cornette dans la Colonelle générale; il a commencé par être mousquetaire, et actuellement il a neuf ans de service. Son colonel, monsieur le duc de Chevreuse, a rendu de lui les meilleurs témoignages; il a été compris dans la réforme, et il est très-digne de servir; actif, sage, appliqué, brave et doux, voilà son caractère. Son nom est Dupuits; il de-

meure chez moi, et sa femme et moi nous le verrons partir avec regret pour aller escadronner.

Monseigneur le duc votre frère, quand je pris la liberté de lui représenter la rage que ce jeune homme avait de continuer le service, daigna m'écrire, *adressez-vous à ma sœur, c'est à elle que je remets tout ce qui regarde votre petit Dupuits.*

C'est donc vous, madame, dont je réclame la protection, en vous assurant sur ma pauvre vie qu'on ne sera jamais mécontent de Pierre Dupuits, mari de Françoise Corneille. Je vous demande cette grace au nom du Cid et Cinna. Pierre Corneille eut deux fils tués au service du roi; Pierre Dupuits demande le même honneur en qualité de gendre.

Je suis avec un profond respect, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. Les bontés de Voltaire pour celle qu'il appelait la petite fille de son général ne se bornèrent pas à lui faire donner une bonne éducation et à lui procurer un établissement convenable. Son amitié pour elle ne se démentit pas un instant; il la combla de bienfaits après comme avant son mariage. On a rapporté dans la Biographie de Voltaire, d'après des Mémoires inédits de M. Mallet (voyez le tome I, page 580), plusieurs traits d'une générosité peu commune. « Un jour, y est-il dit, « qu'il alla lui rendre visite pendant ses couches, il laissa « en sortant de chez elle un grand vase d'argent conte-

« nant un billet de douze mille francs, que M. Dupuits « lui avait empruntés. Il donna encore cent mille francs « de dot à la fille de cette dame, depuis madame d'An-« gély. » M. Dupuits était de moitié dans l'affection que Voltaire avait pour sa fille adoptive. On en trouve une preuve dans les sollicitations qu'il adresse en sa faveur à madame la duchesse de Grammont.

LETTRE XXXVIII.

A M.. LE CHEVALIER DE TAULÈS,

SECRÉTAIRE D'AMBASSADE A GENÈVE.

A Ferney, 19 mars 1766, par la commodité de M. Souchai, marchand de drap au Lion d'or, à Genève.

Quand je n'avais que soixante ans, monsieur, vous m'auriez vu venir à cheval au-devant de monsieur l'ambassadeur; mais j'en ai soixante-douze passés, et il y a plus d'un an que je ne suis pas en état de sortir de ma chambre; je m'adresse à vous hardiment pour faire agréer mes excuses et mon respect. Je prends cette liberté avec vous, parce que je vous ai obligation. On m'a dit, monsieur, que c'est à vous que je dois quelques anecdotes tirées du dépôt des affaires étrangères : de plus, monsieur de Chabanon[1], qui est très-véridique,

[1] Chabanon (Nicolas de), né en Amérique en 1730, et mort à

m'assure que vous m'honorez de quelque bonté, je vous supplie de me la conserver et de me procurer celle de Son Excellence[1]. Si j'avais de la santé, je viendrais vous présenter cette double requête, et vous assurer des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE,
gentilhomme ordinaire du roi.

M. de Chabanon dit encore que vous daignerez venir dans ma cabane, quand vous serez las de vous crever à Genève. Gardez-vous bien de me faire cet honneur avant deux heures. Demandez à M. Hennin.

NOTA. M. le chevalier de Taulès avait été, comme on

Paris en 1792. Membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, il fut l'ami de Voltaire. On a de lui plusieurs ouvrages dramatiques, entr'autres les tragédies d'Éponine et d'Eudoxie, dont il est souvent question dans la *Correspondance générale*.

[1] M. le chevalier de Beauteville, ministre plénipotentiaire chargé de la médiation dans l'arrangement des affaires de la république. Dans une lettre à madame d'Argental, du 18 avril 1766, *Correspondance générale*, tome LXIV, page 477, Voltaire s'exprime ainsi sur le compte de cet ambassadeur :

« Je vois rarement le chevalier de Beauteville, tout grand partisan qu'il est de la comédie. Il y a deux ans que je ne sors pas de « chez moi, et je n'en sortirai que pour aller où est Pradon. Pour « le peu que j'ai vu M. de Beauteville, il m'a paru beaucoup plus « instruit que ne l'est d'ordinaire un chevalier de Malte et un mili- « taire. Il a de la fécondité dans la conversation ; simple, naturel, « mettant les gens à leur aise; en un mot, il m'a paru fort ai- « mable. »

l'a dit précédemment (voyez à la page 107), nommé secrétaire d'ambassade en Suisse, et chargé, en 1766, de suivre à Genève M. le chevalier de Beauteville, alors ambassadeur, dans la vue d'arranger les différends des citoyens de cette ville avec les magistrats, et les contestations de cette république avec la France. M. Hennin [1] les avait précédés une année auparavant, en qualité de résident de France. Mais sa médiation n'avait eu que peu d'effet; M. Hennin fils, qui vient de publier la correspondance inédite de Voltaire avec son père [2], esquisse le tableau suivant de la situation respective de la cour de France et de la république de Genève au moment où le nouveau résident vint prendre possession de son emploi.

« La cour prenait beaucoup d'intérêt aux affaires de cette république, et aux troubles qui l'agitaient. Le désir de voir régner la paix dans un petit état placé sous la protection naturelle de la France, d'être arbitre souverain de ce pays, et d'attirer les familles Génevoises au service de France, telles devaient être et telles étaient sans

[1] Pierre Michel Hennin, né le 30 août 1728, mort le 5 juillet 1807. Premier commis des affaires étrangères, il fut chargé de plusieurs missions importantes en Pologne et en Suisse. Voltaire écrivait le 13 avril 1766 à M. Damilaville, au sujet de M. Hennin, *Correspondance générale*, tome LXIV, page 473 : « Nous avons pour résident un homme de lettres très-instruit qui aime les arts. Il est « dans l'intention de se fixer parmi nous, car il a fait venir une bibliothèque de plus de 6,000 volumes. C'est un homme qui pense « en vrai philosophe, ami de la paix et de la tolérance, et ennemi « de la superstition. »

[2] *Correspondance inédite de Voltaire avec P. N. Hennin*, résident de France près la république de Genève, premier commis des affaires étrangères, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, associé libre, résident de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc., publiée par M. Hennin fils, à Paris, un vol. in-8°, 1825.

doute les intentions de la cour à l'égard de cette république. D'un autre côté, les Génevois étaient attachés à la France par les liens du voisinage, par ceux d'une antique habitude, et surtout par les capitaux qu'ils avaient placés dans les fonds publics français[1]. Le grand nombre de relations que les Génevois entretenaient à Paris, leurs richesses, les diverses circonstances qui rendent leur ville si remarquable sous tant de rapports, contribuaient encore à augmenter l'intérêt que le cabinet de Versailles portait à ce petit état.

« Le gouvernement de cette république était aristocratique, placé dans les mains de quelques familles distinguées par leurs richesses et leur crédit; les citoyens et bourgeois y avaient part; les natifs et les habitants en étaient exclus. De là, ces troubles, ces représentations, ces prises d'armes si souvent renouvelées. La petitesse de l'état, concentré presque tout entier dans la ville, le genre d'esprit de ses habitants, tout contribuait à donner à Genève des traits de ressemblance avec les républiques anciennes, et cette idée n'était pas de nature à calmer les esprits ardents. Dans ces querelles, de grands talents se firent remarquer. Les factions qui agitaient cet état se réduisaient en réalité à deux : ceux qui voulaient introduire des réformes, obtenir des institutions plus démocratiques, et prendre part aux affaires du gouvernement dont ils étaient exclus, et ceux qui voulaient le maintien des lois aristocratiques. Les premiers se nommaient *représentants*, et les autres *négatifs*[2].

[1] Voltaire dit, dans une note du poème de *La guerre de Genève*, que les Génevois possédaient près de quatre millions cinq cent mille livres de rente sur la France.

[2] C'était le nom donné aux membres du petit conseil qui avaient le droit de rejeter les représentations des citoyens, tendantes à faire

« La cour de France favorisait constamment ce dernier parti, et l'on en conçoit facilement les motifs. La conduite de ses agents devait donc être dirigée dans ce sens. »

C'est pour achever une réconciliation à laquelle avait travaillé M. Hennin, mais qu'il n'était pas en position d'opérer, que M. de Beauteville, ambassadeur de France en Suisse, avait reçu la qualité de ministre plénipotentiaire, chargé de la médiation pour l'arrangement des affaires de la république à Genève. A son arrivée dans cette ville avec M. de Taulès, Voltaire écrivit à ce dernier la lettre qu'on a rapportée plus haut. On verra par la suite de ces lettres que les efforts de MM. de Beauteville et de Taulès pour ramener la paix à Genève ne furent pas plus heureux que ceux de M. Hennin et de Voltaire ne l'avaient été.

assembler le conseil général pour l'interprétation des lois obscures, ou le maintien des lois enfreintes.

LETTRE XXXIX.

AU MÊME.

A Ferney, 5 avril 1766.

Je n'oublierai jamais, monsieur, le discours de M. Thomas; mais j'ai oublié sa demeure, et d'ailleurs je ne peux m'adresser qu'à vous pour le remercier. De tous ceux qui ont fait l'éloge du Dauphin, il est le seul qui m'ait fait connaître ce prince. Je n'ai vu que des mots dans tout ce que j'ai reçu de Paris, en prose et en vers, sur ce triste événement. La première chose qu'il faut faire quand on veut écrire, c'est de penser; monsieur Thomas ne s'exprime éloquemment que parce qu'il pense profondément.

A propos de penseur, puis-je vous supplier, monsieur, de présenter mes respects à Son Excellence? Elle donne des indigestions à tout Genève avant de lui donner une paix inaltérable; j'ose me flatter que quand nous aurons des feuilles, et que vous aurez le temps de prendre l'air, vous voudrez bien donner la préférence à l'air de Ferney; ce n'est pas assez de faire du bien à des hérétiques, il faut encore consoler les vieux catholiques ma-

lades. Je compte hardiment sur vos bontés et sur celles de M. Hennin.

Daignez, monsieur, être sans cérémonie avec votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. Voltaire publia, peu de temps après cette lettre, un écrit de quelques pages, intitulé *Petit Commentaire sur l'éloge du Dauphin de France*, composé par M. Thomas [1]. Cette brochure, qui fait partie des *Mélanges littéraires* (tome XLVI, page 344), avait pour objet de venger Thomas des attaques auxquelles il était en butte. « On a dit, écrivait Voltaire à M. Hennin, on a « dit que M. Thomas était athée, parce qu'il a loué « le Dauphin de n'être pas persécuteur. » En effet, Voltaire s'empara de ce passage et en fit le texte d'un commentaire fort piquant; voici ce passage :

« Le Dauphin lisait avec plaisir ces livres où la douce humanité lui peignait tous les hommes, et même ceux qui s'égarent, comme un peuple de frères. Aurait-il donc été lui-même ou persécuteur ou cruel? Aurait-il adopté la férocité de ceux qui comptent l'erreur parmi les crimes, et veulent tourmenter pour instruire? *Ah!* dit-il plus d'une fois, *ne persécutons point.* »

Malgré les louanges que Voltaire accorde en cette occasion à Thomas, l'éloge du Dauphin n'est point au nombre des chefs-d'œuvre de cet auteur, et ne prend place qu'après les éloges de Marc-Aurèle, de Duguay-Trouin et de Descartes.

[1] Thomas (Antoine), né à Clermont en 1732, mort en 1785, membre de l'Académie française.

LETTRE XL.

AU MÊME.

15 avril 1766, à Ferney,

Je retrouve dans mes paperasses, monsieur, une lettre qui vous appartient et que je croyais vous avoir rendue; j'ai l'honneur de vous la renvoyer en vous faisant mon compliment de condoléance sur la perte que vous faites de M. le duc de Praslin , et en vous fécilitant sur le retour de M. le duc de Choiseul. Il faut avoir une tête d'or et une santé de fer pour entrer à la fois dans les détails de la guerre et des affaires étrangères : s'il ne tombe pas malade il m'étonnera beaucoup. Je vous supplie de me mettre aux pieds de M. le gouverneur de Saint-Omer ; je suis bien languissant; mais je serais fâché de mourir sans vous avoir vu encore une fois l'un et l'autre, oublier sous mes rustiques toits vos crevailles et vos affaires.

Mille tendres respects.

VOLTAIRE.

NOTA. M. le duc de Praslin avait quitté le porte-feuille des affaires étrangères pour celui de la marine; et M. le

duc de Choiseul, qui avait déjà le département de la guerre, y réunit celui des relations extérieures.

« Je me doutais bien, écrivait à ce sujet Voltaire à « M. Hennin, que la santé de M. le duc de Praslin ne « tiendrait pas long-temps à la nécessité de parler d'af- « faires quand il fallait prendre un lavement. Il faut « qu'un malade soit maître de son temps. Mais comment « M. le duc de Choiseul pourra-t-il suffire aux détails des « deux ministères les plus assujétissants? Il faudra que « ses journées soient aussi longues que les nuits d'Alc- « mène, etc. »

(*Correspondance inédite de Voltaire avec M. P. Hennin, etc.* 1825.)

LETTRE XLI.

AU MÊME.

28 avril 1766, à Ferney.

Je vois, monsieur, que le derrière de Son Excellence n'est pas si bon que sa tête; j'apprends qu'on lui a fait une opération qu'il a soutenue avec son courage ordinaire; je m'adresse toujours à vous pour lui faire parvenir les témoignages de mon respect et de ma sensibilité. Il doit savoir combien tout le monde s'intéresse à sa santé: il goûte le plaisir d'être aimé, *c'est un bonheur* que vous partagez avec lui. Continuez-moi, monsieur, des bontés qui me sont bien chères, et daignez vous souvenir quelquefois d'un pauvre vieillard cacochyme qui vous aime comme s'il avait eu l'honneur de vivre long-temps avec vous.

LETTRE XLII.

AU MÊME.

30 avril 1766.

Mon cher monsieur, le frère d'Auzières et le sieur Bourlier, natifs, viennent à moi, ainsi que syndics à qui j'ai prêté de l'argent, conseillers qui ont fait de bons marchés avec moi, citoyens à tête chaude, et autres, y sont venus. J'ai prêché la paix à tous, et je suis toujours resté en paix chez moi; tout ceci est une comédie dont vous venez faire le dénouement. D'Auzières[1] est en prison, et vous protégez les malheureux; je ne connais point les rubriques de la ville de Calvin et je ne veux point les connaître. Une vingtaine de natifs est venue me trouver, comme les poissardes de Paris, qui me firent autrefois le même honneur; je leur forgeai un petit compliment pour le roi, qui fut très-bien reçu. J'en ai fait un pour les natifs, qui n'a pas été reçu de même, c'est apparemment que messieurs des vingt-cinq sont plus grands seigneurs que le roi; j'ignore si les

[1] George D'Auzières, l'un des chefs des natifs, devint plus tard un des habitants de la petite colonie de Voltaire, et l'un des locataires des maisons qu'il avait fait construire à Ferney.

poissardes ont plus de privиléges que les natifs. Mais je vous demande votre protection pour de pauvres diables qui ne savent ce qu'ils font. Ce n'est pas des perruques carrées que je parle, c'est des natifs. Tout en riant, honorez ces bonnes gens de vos bontés compatissantes et conservez-moi les vôtres.

NOTA. Lors des dissensions de Genève, dit Wagnière, dans ses additions au *Commentaire historique*[1], M. de Voltaire fut consulté des deux partis. Il mit tout en usage pour rapprocher les esprits; il pria même un jour à dîner les principaux chefs sans les avoir prévenus que leurs antagonistes s'y trouveraient. Ils furent tous fort étonnés de se rencontrer ensemble. Le dîner se passa en politesses réciproques; mais ni les uns ni les autres ne voulurent entendre aux propositions du philosophe qui, ne trouvant plus de moyen de leur rendre la paix, finit par se moquer d'eux[2], ainsi que le roi de Prusse avait fait avec les Polonais.

« Cela ne l'empêcha pas, quelque temps après, de rendre un service essentiel à cette république, en obtenant de M. le duc de Choiseul qu'il retirerait la demande qu'il avait faite à la ville, pour qu'elle autorisât dans ses murs le recrutement des compagnies commandées par des officiers génevois, dans les régiments suisses au service de France; demande à laquelle les citoyens ne voulaient

[1] *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, par Long-champ et Wagnière ses secrétaires. 2 volum. in-8°, à Paris, chez Aimé André. — 1826.

[2] Le poème de *La Guerre de Genève.*

point acquiescer, et qui causa une grande fermentation dans cette ville. »

Dans le nota de la lettre suivante on trouvera les éclaircissements nécessaires sur la dénomination de natifs.

LETTRE XLIII.

AU MÊME.

Ferney, 1er mai 1766.

Je suis un pauvre diable de laboureur et de jardinier, possesseur de soixante-douze ans et demi, malade, ne pouvant sortir, et m'amusant à me faire bâtir un petit tombeau fort propre dans mon cimetière, mais sans aucun luxe. Je suis mort au monde. Il ne me faut qu'un *de profundis.*

Voilà mon état, mon cher monsieur; ce n'est pas ma faute *si Jean-Jacques Rousseau s'imagina que le docteur Tronchin* et moi nous ne trouvions pas son roman d'Héloïse assez bon. Souvenez-vous bien que voilà l'unique origine des petits troubles de Genève. Souvenez-vous bien, quand vous voudrez rire, que Jean-Jacques s'étant imaginé encore que nous avions ri des baisers âcres, et du faux germe, et de la proposition de marier l'héritier

du royaume à la fille du bourreau, *s'imagina* de plus que tous les Tronchins et quelques conseillers s'étaient assemblés chez moi pour faire condamner Jean-Jacques, qui ne devait être condamné qu'au ridicule et à l'oubli. Souvenez-vous bien, je vous en prie, que le colonel Pictet écrivit une belle lettre qui n'avait pas le sens commun, dans laquelle il accusait le conseil d'avoir transgressé toutes les lois, de concert avec moi; que le conseil fit emprisonner le colonel, qui depuis a reconnu son erreur; que les citoyens alors se plaignirent de la violation de la loi et que tous les esprits s'aigrirent. Quand je vis toutes ces querelles, je quittai prudemment les Délices, en vertu du marché que j'avais fait avec le conseiller Mallet, qui m'avait vendu cette maison 87,000 liv. à condition qu'on m'en rendrait 38,000 quand je la quitterais.

Ayez la bonté de remarquer que pendant tout le temps que j'ai occupé les Délices, je n'ai cessé de rendre service aux Génevois. J'ai prêté de l'argent à leurs syndics; j'ai tiré des galères un de leurs bourgeois; j'ai fait modérer l'amende d'un de leurs contrebandiers; j'ai fait la fortune d'une de leurs familles; j'ai même obtenu de M. le duc de Choiseul qu'il daignât permettre que les capitaines génevois au service de la France ne fissent point de recrues à Genève, et j'ai fait cette démarche à la prière de deux conseillers qui me furent députés. Voilà les faits, et les lettres de M. le duc de Choiseul en sont la preuve. Je ne lui ai ja-

mais demandé de graces que pour les Génevois. Ils sont bien reconnaissants.

A la mort de M. de Montperoux[1], trente citoyens vinrent me trouver pour me demander pardon d'avoir cru que j'avais *engagé le conseil à persécuter Rousseau*, et pour me prier de contribuer à mettre la paix dans la république. Je les exhortai à être tranquilles. Quelques conseillers vinrent chez moi, je leur offris de dîner avec les principaux citoyens et de s'arranger gaiement. J'envoyai un mémoire à M. d'Argental pour le faire consulter par des avocats. Le mémoire fut assez sagement répondu à mon gré. M. Hennin arriva, je lui remis la minute de la consultation des avocats et je ne me mêlai plus de rien. Ces jours passés, les natifs vinrent me prier de raccourcir un compliment ennuyeux qu'ils voulaient faire, disaient-ils, à messieurs les médiateurs; je pris mes ciseaux d'académicien, et je taillai leur compliment. Ils me montrèrent ensuite un mémoire qu'ils voulaient présenter; je leur dis qu'il ne valait rien, et qu'il fallait s'adresser au conseil.

J'ignore qui a le plus de tort, ou le conseil, ou les bourgeois, ou les natifs. Je n'entre en aucune manière dans leurs démarches, et depuis l'arrivée de M. Hennin, je n'ai pas écrit un seul mot à M. le duc de Praslin sur Genève.

[1] M. de Montperoux avait été le prédécesseur de M. Hennin en qualité de résident à Genève. Il mourut dans cette ville au mois de septembre 1765. Voltaire annonce sa mort dans une lettre à M. d'Argental, du 9 de ce mois.

A l'égard de M. Ouspourguer [1], j'ai tort de n'avoir pas envoyé chez lui. Mais j'ai supplié M. Sinner Daubigni de lui présenter mes respects. Je suis un vieux pédant dispensé de cérémonies. Mais j'en ferai tant qu'on voudra. Je vous supplie, mon cher monsieur, d'ajouter à toutes vos bontés celle de m'excuser auprès de messieurs les médiateurs suisses, et de me continuer vos bons offices auprès de M. l'ambassadeur. Pardonnez-moi ma longue lettre, et aimez le vieux bon-homme VOLTAIRE.

NOTA. « La population de Genève était composée des citoyens, bourgeois, natifs, habitants et étrangers; la souveraineté résidait dans le conseil-général, composé d'environ seize cents citoyens ou bourgeois; mais rien ne pouvait y être traité sans l'approbation du conseil des Deux-Cents; le conseil-général ne délibérait point, il avait seulement le droit d'approuver ou de rejeter les avis et lois qui lui étaient proposés.

« Le conseil des Deux-Cents, qui était composé de deux cent cinquante membres, était nommé par le petit conseil, et ne pouvait délibérer que sur les questions que celui-ci lui soumettait; il pouvait aussi faire des propositions sur lesquelles le petit conseil était tenu de répondre. Le conseil des Deux-Cents avait le droit de faire grace, de légitimer les enfants naturels, de battre monnaie; il avait d'autres droits régaliens : il était juge souverain dans les matières civiles importantes; il présentait au conseil-général les candidats pour les premières charges de la république.

[1] MM. Ouspourguer et Sinner étaient les médiateurs du canton de Berne, comme MM. Escher et Heiddeger ceux du canton de Zurich.

« Le petit conseil ou conseil des Vingt-Cinq présidait tous les autres conseils dont il faisait partie ; il avait l'administration des affaires publiques, la haute police ; il était juge en troisième ressort pour le civil et juge souverain des causes criminelles, sauf le recours en grace dans les cas graves ; il avait le droit de recevoir les bourgeois, etc. Il était dirigé par quatre syndics élus annuellement dans son sein par le conseil souverain. Le premier syndic présidait tous les conseils.

« Un conseil des Soixante s'assemblait seulement pour délibérer sur les affaires secrètes et politiques.

« Telles étaient alors les bases du gouvernement de ce petit état [1]. »

On a vu, par le nota de la lettre XXXVIII, que la cour de France inclinait à favoriser le parti aristocratique, au détriment de celui des natifs qui voulaient avoir part aux affaires publiques. Voltaire avait au contraire pris parti en faveur de la démocratie, ou du moins il avait établi dans un mémoire à consulter les droits de chacun. Ce mémoire avait fait sur les esprits une vive impression, et le premier soin des médiateurs fut de mettre l'auteur de cet écrit hors de la querelle (voyez la lettre XLIV).

Rousseau n'était pas non plus resté étranger aux dissensions de Genève ; il passa même pour en avoir été la principale cause, et voici comment. L'*Émile*, condamné à être brûlé par le parlement de Paris, fut également proscrit à Genève par le *magnifique* conseil, et on lança contre Jean-Jacques Rousseau, qui était cependant citoyen de cette république, un décret de prise de corps. Cette conduite le força de se refugier à Motiers-Travers,

[1] Extrait d'une note de la correspondance inédite de Voltaire avec M. Hennin.

dépendance de Neufchâtel, et par conséquent dans les états du roi de Prusse. Voyant que ses concitoyens ne réclamaient point contre les lois violées à son égard, il abdiqua solennellement son droit de bourgeoisie. Ceux-ci alors joignirent ce grief à quelques autres, et en firent l'objet de représentations raisonnées qu'ils adressèrent au conseil. « Les magistrats, dit M. Musset-Pathay dans l'avis dont il a fait précéder les *Lettres de la Montagne* [1], les magistrats ne voulurent point faire droit aux représentations des citoyens. De là bientôt deux partis dans la république; celui des magistrats et de leurs partisans qu'on appela les négatifs, et celui des citoyens qu'on appela les représentants. Le premier motiva son refus sur une prétention nouvelle, il s'attribua le droit negatif absolu. On publia des deux côtés quelques pamphlets plus propres à envenimer la querelle qu'à la faire cesser. »

C'est dans ce temps que, personnellement attaqué, Jean-Jacques écrivit et publia les *Lettres de la Montagne*, ouvrage qui déconcerta pour le moment tous les plans des médiateurs, et qui obligea son auteur à chercher en Angleterre une nouvelle retraite.

[1] Tome VI, page 151 des *OEuvres complètes de J. J. Rousseau.* 24 vol. in-8°. Chez Dupont, libraire, 1824 et 1825.

LETTRE XLIV.

M. DE TAULÈS A M. DE VOLTAIRE.

Le 1er mai 1766.

Ce qui se passa hier ici, monsieur, fut exécuté à l'insu des médiateurs, qui n'y ont eu aucune part; leur dessein n'est point de se mêler de ce qui concerne la police intérieure de la république: cette inspection appartient uniquement au conseil. Il serait très-difficile d'arrêter la procédure commencée contre le sieur d'Auzières. Tout ce que les médiateurs peuvent faire, c'est de parler en sa faveur. Le conseil, de son côté, paraît dans l'intention d'user d'une douceur vraiment paternelle envers lui.

M. l'ambassadeur, à qui j'ai lu votre lettre, s'y intéressera; mais je ne dois pas vous cacher que Son Excellence est très-affligée d'entendre souvent parler de vous à cette occasion; votre repos lui est aussi précieux que votre gloire. Elle voudrait que vous vous bornassiez à jouir tranquillement de l'admiration que le monde a pour vous. Votre seul nom, monsieur, donne toujours un mouvement trop violent aux affaires, et il serait à craindre

qu'en voulant trop fortement le bonheur des hommes, vous ne contribuassiez au contraire qu'à les rendre encore plus malheureux.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Nota. M. de Taulès, à la fin de sa lettre, cherche à dissuader Voltaire de continuer à prendre parti dans les troubles de Genève; M. Hennin lui donne quatre jours après le même conseil dans des termes plus explicites encore. Il lui écrit au sujet du mémoire à consulter [1].

« Il est inutile maintenant de vous dire, monsieur, quel sentiment produisit cet ouvrage dans le temps. Je fis en sorte qu'il n'en fût plus parlé ni en France, ni à Genève. Je soutins que vous n'aviez fait au plus qu'y corriger quelques mots. L'arrivée de la médiation a mis cette affaire en oubli, comme bien d'autres.

« En voilà trop, monsieur, pour vous rassurer sur l'idée que je puis avoir du mémoire à consulter. Si j'avais cru que cet ouvrage fût de l'auteur de la Henriade, je me serais dit : Un peuple qui crie à l'oppression est sûr d'intéresser, et les cœurs sensibles au bonheur de l'humanité sont facilement disposés à le plaindre. De là à le secourir il n'y a qu'un pas, puis on se passionne, on fait son affaire de celle de ce peuple, on devient partie, on se donne des peines, on s'en prépare.

« Les mêmes motifs ont simplifié à vos yeux ce dont on se plaint dans l'affaire des natifs. Je n'ose vous dire, monsieur, combien je suis fâché de l'impression qui en reste même dans l'esprit des médiateurs. Si j'ai mérité votre confiance, si vous me croyez sincèrement occupé de

[1] *Correspondance inédite avec M. Hennin.*

votre bonheur et de votre gloire, permettez-moi de vous répéter que vous ne pouvez trop tôt ni trop complètement renoncer aux tracasseries de Genève.

LETTRE XLV.

A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT.

A Ferney, près de Genève, 5 mai 1766.

Madame,

Votre département dans le ministère est toujours de faire du bien. Je ne puis vous séparer de M. le duc, votre frère.

Souffrez donc que je vous supplie, madame, de lire cette lettre, qui n'est point une lettre du bureau des affaires étrangères, mais du bureau des bienfaits. J'ose vous prier de la lui faire lire, quand il ne travaille point, supposé qu'il y ait de tels moments.

Soyez toujours ma protectrice auprès de mon protecteur.

Nous sommes à vos pieds, Marie Corneille et moi, son vieux père adoptif.

Agréez, madame, le profond respect et la re-

connaissance de votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. Selon toute apparence, cette lettre renfermait la demande détaillée que Voltaire avait faite en faveur de M. Dupuits, et dont il est question dans la lettre XXXVII, page 125.

LETTRE XLVI.

A M. HENNIN,

A GENÈVE.

Ferney, le 18 mai 1766.

Venez, monsieur, reconnaître au plus tôt les lieux que vous voulez embellir. Voilà le premier moment où le pays de Gex a des feuilles et des fleurs, l'air qu'on y respire est plus doux que celui de Genève. Mettez-moi, je vous en supplie, aux pieds de monsieur l'ambassadeur; je m'informe tous les jours de sa santé, et puisque la nature qui me persécute ne veut pas que je lui fasse ma cour à Genève, j'espère qu'il ne partira pas sans daigner venir encore prendre l'air dans nos hameaux et les honorer de sa présence. Gardez-vous bien (si vous m'aimez) de m'oublier auprès de M. le chevalier de Taulès.

J'ai déjà fait usage de la singulière anecdote que je lui dois, touchant l'étonnant traité de Léopold avec Louis XIV, que j'aurais ignorée sans lui. Si sa belle mémoire veut encore m'aider, le *Siècle de Louis XIV* ne s'en trouvera pas plus mal. Je ne me mêle, Dieu merci, que des affaires du temps passé, et je laisse là le siècle présent pour ce qu'il vaut. Je ne prends point la liberté d'écrire à M. l'ambassadeur sur sa santé, je m'adresse à vous pour en savoir des nouvelles. Ma nièce, qui alla ces jours passés lui présenter ses hommages et les miens, m'assure qu'il sera bientôt en état de sortir.

Adieu, monsieur; toute ma petite famille vous embrasse bien tendrement et soupire comme moi après le bonheur de vous voir.

VOLTAIRE.

NOTA. Bien que cette lettre fasse partie de la correspondance inédite de Voltaire avec M. Hennin, ce n'est point à ce recueil qu'elle a été empruntée. Ceux qui ont coopéré à la présente édition en possèdent une copie authentique qui se trouvait parmi les papiers de M. de Taulès. Il la regardait sans doute comme un titre du cas que Voltaire attachait aux renseignements historiques qu'il avait été plus d'une fois à même de lui transmettre. En effet, il est ici question d'une anecdote importante dont l'historien de Louis XIV a fait usage en ces termes : (tome XIX, chapitre VIII, page 351.)

« Tous les frères de Charles II, roi d'Espagne, étaient « morts. Charles était d'une complexion faible et mal- « saine. Louis XIV et Léopold firent dans son enfance

« à peu près le même traité de partage qu'ils entamèrent
« depuis sa mort. Par ce traité qui est actuellement dans
« le dépôt du Louvre, Léopold devait laisser Louis XIV
« se mettre déjà en possession de la Flandre, à condition
« qu'à la mort de Charles, l'Espagne passerait sous la do-
« mination de l'empereur. Il n'est pas dit s'il en coûta
« beaucoup d'argent pour cette étrange négociation.
« D'ordinaire le principal article de tant de traités de-
« meure secret. »

LETTRE XLVII.

A M. DE TAULÈS.

A Ferney, 23 mai 1766.

Le couvent de Ferney a souvent recours à M. le chevalier de Taulès, pour savoir des nouvelles de M. l'ambassadeur, s'il est entièrement guéri, s'il mange, s'il digère, s'il dort, s'il se promène. Nous nous intéressons à sa santé plus que tous les Génevois ensemble, dussent-ils en être jaloux. Madame Denis compte avoir l'honneur de le voir dès qu'elle pourra sortir; pour moi, monsieur, qui n'ai pas mis d'habit depuis trois mois, je suis privé du plaisir de remplir mes devoirs. Vous savez combien il me serait doux de profiter de vos moments de loisir, et de puiser dans vos conver-

sations des connaissances nouvelles. Ne doutez pas des sentiments respectueux que je conserverai pour vous toute ma vie.

VOLTAIRE.

LETTRE XLVIII.

AU MÊME.

A Ferney, 3 juillet.

Voulez-vous bien, monsieur, que je vous adresse cette réponse que je dois à M. Thomas? je crois que je l'aime autant que vous l'aimez, sans que je l'aie jamais vu[1]. Vous êtes dans le temple de la discorde, tandis que je suis dans celui de la paix; mais je quitterais volontiers mon temple pour venir vous embrasser dans le vôtre, si j'avais une heure de santé. Donnez-moi la consolation, je vous en prie, de présenter mes respectueux hommages à M. l'ambassadeur; je me flatte que sa santé est entièrement raffermie, et qu'il a, comme vous, un corps digne de son ame; la mienne, toute languissante qu'elle est, vous est bien véritablement attachée.

[1] Voyez la lettre XXXIX. C'est par M. de Taulès que Voltaire avait reçu l'*Éloge du Dauphin*.

LETTRE XLIX.

AU MÊME.

Lundi matin, 18 auguste, à Ferney.

Vous êtes, monsieur, un digne compatriote de Henri IV[1], franc, loyal, bienfesant, bon à montrer aux amis et aux ennemis, comptez que vous êtes selon mon cœur. Je suis bien fâché que vos comités vous prennent tout entier. Si vous pouvez quelquefois vous échapper pour venir philosopher avec un solitaire, vous ferez une bonne œuvre dont je vous aurai bien de l'obligation. Je ne vous ai encore vu qu'en grande compagnie et jamais à mon aise; je suis pénétré de vos bontés, je vous aime de tout mon cœur, et je veux vous le dire à tête reposée. Madame Denis joint ses prières aux miennes, nous vous sommes également dévoués.

Mille tendres respects.

VOLTAIRE.

[1] M. de Taulès était du Béarn, ainsi qu'on l'a rapporté dans la notice qui le concerne, page 106.

LETTRE L.

AU MÊME.

Dimanche matin, 14 septembre 1766.

Si j'existais, monsieur, vous savez que je passerais une partie de mes jours à faire ma cour à Son Excellence, et à tâcher de mériter votre amitié. Je n'ai qu'une demi-existence tout au plus. Vous, monsieur, qui avez un corps digne de votre ame, vous qui pouvez faire tout ce que vous voulez, je vous demande en grace que vous vouliez dîner à Ferney le jour où vous serez le moins occupé. J'ai reçu une lettre charmante qui était, je crois, dans le paquet de monsieur l'ambassadeur.

V. t. h. e. t. o. s. VOLTAIRE.

P. S. Le plus tôt que je pourrai avoir l'honneur de vous parler sera le mieux.

LETTRE LI.

AU MÊME.

6 novembre 1766.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous renvoyer les *lettres originales du très-original Jean-Jacques*. Ne pensez-vous pas qu'il serait convenable que je donnasse à M. le duc de Choiseul la permission de faire imprimer l'extrait de ces lettres et de mettre au bas : *par ordre exprès du ministère de France?* Ne serait-ce pas en effet un opprobre pour ce ministère qu'un homme tel que Jean-Jacques Rousseau eût été secrétaire d'ambassade? Les aventures de d'Éon, de Vergy [1], de Jean-Jacques, sont si déshonorantes qu'il ne faut pas ajouter à ces indignités le ridicule d'avoir eu un Rousseau pour secrétaire nommé par le roi. Je m'en rapporte à Son Excellence. J'ose me flatter qu'il pensera comme vous et comme moi sur cette petite affaire, et je vous supplie de m'envoyer ses ordres et les vôtres. J'écris à M. le duc de Choiseul; il n'est pas juste que Jean-Jacques passe pour avoir été une espèce de ministre de France, après avoir dit dans

[1] Éon de Beaumont, né en 1728, mort en 1810, passa alternativement pour être de l'un ou de l'autre sexe. Du Vergy de Treyssac, auteur de quelques mauvais romans, et comme le précédent, employé dans la basse diplomatie.

son contrat insocial, page 163, « que ceux qui « parviennent dans les monarchies ne sont que de « petits brouillons, de petits intrigants, à qui les « petits talents qui font parvenir aux grandes pla- « ces ne servent qu'à montrer leur ineptie aussi- « tôt qu'ils y sont parvenus. »

Je ne sais si monsieur l'ambassadeur pourrait en dire un mot dans sa dépêche; je m'en remets à sa prudence, à ses bontés et à la bienveillance dont il daigne m'honorer.

Par ma foi, monsieur, vous aurez de ma part du respect autant que d'amitié; mais je vous demande en grace de ne vous plus servir de ces formules qui blessent le cœur, et un cœur qui est à vous.

VOLTAIRE.

NOTA. Dans une lettre à M. Hume (*Correspondance générale*, tome LXV, page 147), Voltaire explique de la manière suivante les faits auxquels il fait allusion dans le commencement de la lettre ci-dessus.

« Rousseau me fit l'honneur de m'écrire avant que la « médiation arrivât à Genève, ces propres mots:

« Monsieur, si vous avez dit que je n'ai pas été secrétaire d'ambassade à Venise, vous en avez menti; et si je n'ai pas été secrétaire d'ambassade, et si je n'en ai pas eu les honneurs, c'est moi qui en ai menti. »

« J'ignorais que M. Jean-Jacques eut été secrétaire « d'ambassade, je n'en avais jamais dit un seul mot; « parce que je n'en avais jamais entendu parler.

« Je montrai cette agréable lettre à un homme véridi- « que, fort au fait des affaires étrangères, curieux et

« exact[1]. Ces gens-là sont dangereux pour ceux qui citent « au hasard. Il déterra les *lettres originales*, écrites de la « main de Jean-Jacques, du 9 et du 13 auguste 1743, à « M. Dutheil, premier commis des affaires étrangères, « alors son protecteur. »

En effet, Rousseau avait été secrétaire de M. de Montaigu, ambassadeur à Venise. Il parle de cette circonstance dans ses *Confessions*. Son biographe ajoute : « Il passa dix-huit mois à Venise[2], c'est une époque remarquable dans sa vie. Une fermeté de caractère, un esprit de conduite, des talents pour la diplomatie, un grand sentiment des convenances, lui concilièrent tous les suffrages. C'était un autre homme, différent de ce qu'il avait été et de ce qu'il fut depuis. Il fait des démarches hardies, et réclame du sénat de Venise l'exécution des engagements pris par ce corps envers la France, fait rendre la justice, supprime des abus, protége ouvertement les Français négligés par l'ambassadeur, trouve enfin au milieu des plaisirs et des travaux le temps de faire une étude particulière du gouvernement vénitien, étude qui lui donna, pour l'économie politique, le goût auquel il se livra depuis. »

Voltaire, comme il l'annonce, écrivit à M. de Choiseul. On trouve cette lettre dans la *Correspondance générale*, elle est sans date, et placée par erreur au mois de février, (tome LXIV, page 440). « J.-J. Rousseau seul, y est-il dit, « a troublé la paix de Genève et la mienne ; Jean-Jacques, « le précepteur des rois et des ministres, qui a imprimé

[1] M. de Taulès.

[2] *Histoire de la vie et des ouvrages de J. J. Rousseau*, par M. Musset-Pathay, 2 vol. Chez Brière, 1822.

« dans son contrat insocial *qu'il n'y a à la cour de France*
« *que de petits fripons qui obtiennent de petites places par*
« *des petites intrigues, etc.* »

LETTRE LII.

AU MÊME.

Je n'ai cru, mon cher monsieur, qu'il fallait une permission de M. le duc de Choiseul, qu'au cas qu'on niât les lettres écrites en 1744, et qu'on se servît du prétexte des dates erronées pour crier au faussaire. C'est une précaution que j'ai cru devoir prendre. Je l'ai soumise aux lumières de monsieur l'ambassadeur et aux vôtres, et à celles de M. *Hennin*. Ces pauvres natifs m'ont appris à ne rien faire de ma tête; mais puisqu'*on rend justice au caractère de Jean-Jacques, tout est fini*. Il resterait à faire voir que ce malheureux sophiste *n'a pas écrit douze pages de suite où il y ait le sens commun*, et qu'il n'y a jamais eu de réputation plus usurpée; mais ce n'est pas là mon affaire. Je sais attendre, et j'attendrai surtout que les vingt-cinq *perruques*, qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez, me rendent justice. Je suis assez content que vous me la rendiez. Il y a plus de repos dans mon cœur que dans Genève; comptez, monsieur, qu'il y a aussi une amitié res-

pectueuse pour vous dans ce vieux cœur que vous avez gagné.

VOLTAIRE.

NOTA. Cette lettre a rapport aux faits indiqués dans le nota précédent. Il paraît que Voltaire n'avait point obtenu le résultat qu'il attendait de la découverte faite au ministère des affaires étrangères, de quelques lettres de Rousseau. Vainement il en avait isolé quelques expressions pour faire voir que Jean-Jacques n'avait occupé à l'ambassade qu'une place subalterne; vainement il en avait cité, dans sa lettre à Hume (tome LXV, page 147), les passages suivants :

« J'ai été deux ans domestique de M. le comte de « Montaigu (ambassadeur à Venise)... J'ai mangé son « pain... Il m'a chassé honteusement de sa maison... Il « m'a menacé de me faire jeter par la fenêtre..., etc. »

Comme on ne partageait pas les ressentiments de Voltaire, on ne voulut voir que la vérité du fait avancé par Rousseau, et dans cette partie de la querelle, les rieurs ne furent pas du côté de Voltaire.

La note de la page 108 explique l'allusion que fait ici Voltaire, des vingt-cinq perruques dont il parle. C'est des membres du petit conseil qu'il est question.

LETTRE LIII.*

AU MÊME.

A Ferney, 8 novembre.

Je donnai, monsieur, ces jours passés, à ma nièce, un petit *memorandum* pour la faire souvenir de vous demander une petite grace dont j'avais besoin. Il s'agissait de vérifier une date; au lieu de vous prier de vouloir bien lui dire la date, qu'elle aurait pu oublier, elle vous laissa mon petit billet. Je ne voulais que savoir précisément la date des lettres de Venise que vous avez entre les mains ; c'est vous qui aviez eu la bonté de m'en procurer une copie; je l'ai prêtée et on ne me l'a pas encore rendue. Au moins madame Denis vous a dit combien je vous suis attaché; quoique vous ayez eu la cruauté de m'écrire que vous étiez avec respect, j'ai la justice moi d'être avec respect, et malgré cela, avec sincérité, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Voulez-vous bien, monsieur, avoir la bonté de me mettre aux pieds de Son Excellence? Monsieur Thomas ne sera-t-il pas de l'Académie?

MEMORANDUM.

Mille tendres respects à M. le chevalier de Taulès. Les lettres de Venise de Jean-Jacques.

Nota. C'était par M. de Taulès que Voltaire avait obtenu, du ministère des relations extérieures, les trois lettres adressées par J.-J. Rousseau à M. Dutheil (voyez le nota de la lettre LI, page 155). La publicité que Voltaire donna à ces lettres parut inconvenante à M. de Taulès, qui ne les avait confiées que comme renseignements particuliers. Les originaux de ces lettres sont passés depuis en Russie avec la bibliothèque de Voltaire.

LETTRE LIV.

AU MÊME.

A Ferney, 10 novembre 1766.

J'ose supplier, monsieur, Son Excellence ou vous, de vouloir bien mettre dans vos paquets de la cour ces deux guenilles, que messieurs les ducs de Choiseul et de Praslin m'ont demandées.

Dites-moi, je vous en prie, ce qu'on pense de Jean-Jacques à Genève. Les vingt-cinq perruques sont assurément sur des têtes de travers, si elles pensent que je suis enrôlé contre elles dans le régiment de Rousseau. Ces messieurs-là connaissent bien mal leur monde, et sont bien maladroits.

M. Thomas, Dieu merci, a tous les suffrages. Donnez-moi ici le vôtre, et traitez avec amitié

V. t. h. o. s. Voltaire.

Nota. Les deux écrits dont il est question dans cette

lettre sont les *Scythes*, tragédie que Voltaire venait de terminer[1], et selon toute apparence la lettre à M. Hume dont on a cité un passage dans le nota de la lettre LI, page 155.

Les vingt-cinq perruques dont parle Voltaire sont les membres du petit conseil qui pensaient alors que Voltaire était d'accord avec Jean-Jacques (voyez le nota de la lettre XLIII, page 143).

LETTRE LV.

AU MÊME.

Du 20 novembre 1766.

Le couvent de Ferney envoie savoir des nouvelles de la santé de Son Excellence; il supplie M. le chevalier de Taulès de vouloir bien en dire. Il fait mille compliments à M. Hennin.

VOLTAIRE.

[1] Voltaire écrivait à M. d'Argental le 22 novembre, au sujet de cette pièce: « Nous ne pensons pas au couvent que l'incognito puisse « se garder. Le petit La Harpe n'en sait rien; mais M. Hennin a vu « le manuscrit sur ma table. M. de Taulès, qui est curieux comme « une fille, est au fait. Tom. LXV, page 177. »

LETTRE LVI.

AU MÊME.

Mardi au matin.

Si vous avez eu, monsieur, le temps de lire le petit écrit sur les commissions royales, qu'on prétend de M. Lambert, conseiller au parlement, je vous supplie de me le renvoyer; et si vous pouvez vous échapper un moment, ce dont je doute fort, je vous demande de mettre, parmi vos œuvres de bienfaisance, celle de venir voir un pauvre malade qui vous est tendrement attaché.

Recevez mes respects, et présentez-les, je vous prie, à Son Excellence.

VOLTAIRE.

NOTA. Cette lettre est la dernière que Voltaire adressa à Genève à M. de Taulès.

Les affaires de la médiation avaient pris une tournure défavorable. Après avoir long-temps discuté les griefs de la bourgeoisie représentée par ses vingt-quatre commissaires, et les réponses et observations du conseil, les médiateurs convinrent d'un projet de réglement qu'ils soumirent, le 15 décembre 1766, au conseil-général. La

bourgeoisie n'en fut pas satisfaite et le projet fut rejeté. M. le chevalier de Beauteville et M. de Taulès retournèrent à Soleure, le 30 décembre, et dès ce moment on s'occupa d'investir Genève d'un cordon de troupes.

LETTRE LVII.

A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT.

A Ferney, 22 décembre 1766.

Madame,

Permettez que deux personnes, qui vous doivent leur bonheur en grande partie, ainsi qu'à M. le duc de Choiseul, vous témoignent au moins une fois par an leur reconnaissance.

Nous sommes avec un profond respect, madame, vos très-humbles, très-obéissants et très-obligés serviteur et servante.

Corneille Dupuits. Dupuits.

Il y en a trois, madame; je vous ai au moins autant d'obligation que les deux autres, mais ce n'est pas assez pour votre cœur de faire des heureux, vous pouvez d'un mot tirer une famille entière du plus grand malheur. Vous avez protégé

l'innocence des Calas, les Sirven essuient précisément la même horreur et ils demandent au conseil la même justice contre les mêmes juges dont le fanatisme se joue de la vie des hommes.

M. de Beaumont, l'avocat des Calas, a fait pour les Sirven un mémoire signé de dix avocats ; on l'imprime actuellement, et il ne sera présenté qu'aux juges. M. le duc de Choiseul a eu la bonté de promettre qu'il demanderait M. de Chardon pour rapporteur à monsieur le vice-chancelier. M. de Chardon s'y attend. Je vous supplie, madame, de vouloir bien en faire souvenir monsieur le duc, votre frère. Je ne vous demande point pardon de mon importunité, car il s'agit de faire du bien, et je vous sers dans votre goût.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, madame, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. L'appui que madame la duchesse de Grammont avait prêté à Voltaire dans l'affaire des Calas, l'engageait à s'adresser à elle pour celle de Sirven, dont il avait aussi embrassé la défense. Mais tout en lui demandant sa protection, il n'avait point négligé les moyens plus directs. On trouve, dans la *Correspondance générale*, des lettres pressantes adressées à M. Chardon même. « Les « Sirven, lui écrivait-il, le 19 novembre, tome LXV, « page 171, les Sirven vous demandent la vie, et moi, « monsieur, j'ose vous la demander pour eux, moi qui « suis témoin depuis trois années de leurs larmes et de

« l'horrible injustice qu'ils essuyèrent lorsque le fanatisme, qui fit périr Calas sur la roue, condamna Sirven « et sa femme à la corde, sur la même accusation de parricide que la superstition impute si légèrement et que « la nature désavoue. »

Il lui écrivait encore le 20 décembre : « Vous pouvez « m'envoyer votre Mémoire sous le contre-seing de M. le « duc de Choiseul. Lorsque je le suppliai de vous demander pour rapporteur à M. le vice-chancelier, dans l'affaire Sirven, il me répondit qu'il était votre ami, et il « est bien digne de l'être. Je ne connais point d'ame plus « noble et plus généreuse, et jamais ministre n'a eu tant « d'esprit. » (Tome LXV, page 215).

LETTRE LVIII.

A M. LE CHEVALIER DE BEAUTEVILLE.

A Ferney, 9 janvier 1767.

MONSIEUR,

Je comptais avoir l'honneur de venir présenter les *Scythes* à Votre Excellence, et je déménageais comme la moitié de Genève; mais il plut à la Providence d'affliger mon corps, des pieds jusqu'à la tête. Je la supplie de ne vous pas traiter de même dans ce rude hiver. Je vous envoie donc les *Scy-*

thes comme un intermède à la tragi-comédie de Genève. On a logé des dragons autour de mon poulailler, nommé le château de Tournay. Maman Denis ne pourra plus avoir de bon bœuf sur sa table; elle envoie chercher de la vache à Gex. Je ne sais pas même comment on fera pour avoir les lettres qui arrivent au bureau de Genève. Il aurait donc fallu placer le bureau dans le pays de Gex. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'il faudra un passeport du roi pour aller prendre de la casse chez Coladon.

Passe encore pour du bœuf et des perdrix, mais manquer de casse! cela est intolérable; il se trouve à fin de compte que c'est nous qui sommes punis des impertinences de Jean-Jacques et du fanatisme absurde de Duluc le père qu'il aurait fallu bannir de Genève à coups de bâton pour préliminaire de la paix.

Que les *Scythes* vous amusent ou ne vous amusent pas, je vous demande en grace de les enfermer sous cent clefs comme un secret de votre ambassade. M. le duc de Choiseul et M. le duc de Praslin sont d'avis qu'on joue la pièce avant qu'elle paraisse imprimée. Je ne suis point du tout de leur avis; mais je dois déférer à leurs sentiments autant qu'il sera en moi.

Daignez donc vous amuser avec Obéide, et enfermez-là dans votre sérail, après avoir joui d'elle, et que M. le chevalier de Taulès en aura eu sa part.

Le petit couvent de Ferney, fesant très-maigre chère, se met à vos pieds.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, monsieur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. Comme on l'a dit précédemment, on avait fait avancer des troupes dans les environs de Genève, immédiatement après la rupture des négociations et le départ de la médiation pour Soleure. Toutes les communications étaient alors interceptées.

Les *Scythes*, dont parle ici Voltaire, furent en effet représentés à Genève quelque temps après, et lorsqu'ils n'étaient point encore joués à Paris.

LETTRE LIX.

AU MÊME.

A Ferney, 13 janvier 1767.

MONSIEUR,

Votre Excellence va être bien étonnée et va prendre ceci pour une plaisanterie fort indiscrète; mais comme je suis un peu embarrassé avec mes banquiers de Genève tant par leur argot de

change inintelligible que par leur agio trop intelligible, je suis obligé d'avoir recours à votre protection; je suis un pauvre scythe qui implore les bontés d'un ambassadeur persan.

La lettre de change ci-jointe vous dira de quoi il est question. Si vous daignez engager monsieur le trésorier des Suisses à faire tenir cette lettre de change à Montbelliard, elle sera acceptée sans difficulté et j'espère venir prendre cet argent chez monsieur le trésorier quand je serai assez heureux pour sortir de mon lit, et pour venir vous faire ma cour dans votre royaume. Il est bien vrai que nous n'avons point eu aujourd'hui de bœuf pour faire du bouillon. Nous manquons de tout; les Génevois mangent de bonnes poulardes de Savoie; on s'imagine les avoir punis, et c'est nous que l'on punit. Le mal tombe surtout sur notre maison. Je prends la liberté grande de dire à M. le duc de Choiseul qu'il a le diable au corps; mais *interea patitur justus*.

Si je ne connaissais pas votre extrême bonté, je n'aurais pas tant d'effronterie.

Au reste, je vous réponds que je ne jouerai pas mes deux cents louis au pharaon, comme le chevalier de Boufflers[1]; mais aussi il ne m'est pas permis, à mon âge, d'être aussi plaisant que lui.

[1] Le chevalier de Boufflers (Stanislas), de l'Académie Française, né à Luneville en 1737, mort en 1815. Il voyageait alors en Suisse, et avait passé quelque temps à Ferney, où il dessina et grava à l'eau forte le portrait de Voltaire.

Permettez-moi de dire les choses les plus tendres à M. le chevalier de Taulès, et daignez agréer l'attachement inviolable et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. La lettre de change dont parle ici Voltaire était tirée sur le receveur du duc de Virtemberg qui lui devait des sommes considérables. On trouve dans la *Correspondance générale* une lettre de la même date au duc de Richelieu, dans laquelle Voltaire écrit : « Je suis encore fort incertain si je partirai ou non pour aller chez « M. l'ambassadeur en Suisse, et de là régler mes affaires « avec M. le duc de Virtemberg (tome LXV, page 241). » Le commencement de la lettre suivante explique d'ailleurs suffisamment l'affaire dont il est ici question.

LETTRE LX.

AU MÊME.

19 janvier 1767 au soir, à Ferney.

MONSIEUR,

Je ne vous demande pas pardon de mon ignorance, mais de ma sottise, heureusement Votre Excellence est indulgente et remplie de bontés. J'a-

vais imaginé que je pourrais, lorsque la saison serait moins cruelle, venir vous faire ma cour à Soleure, et aller ensuite arranger mes petites affaires avec sa très-dérangée altesse le duc de Virtemberg. Je croyais que messieurs les trésoriers des lignes, qui font quelquefois toucher de l'argent à Bâle, pourraient accepter la petite négociation que je proposais, le receveur du duc à Montbelliard m'ayant assuré qu'ils paieraient sans difficulté. Je trouve actuellement un correspondant à Neufchâtel qui me fera mes remises. Je ne puis remercier assez Votre Excellence de ses offres généreuses. M. Hennin ne nous a donné qu'un passeport signé de lui pour le commissionnaire qui porte nos lettres. J'avoue que nous avons mangé aujourd'hui des soles aussi fraîches que si elles avaient été pêchées ce matin; mais, par Apicius, ce n'est pas à M. Hennin que nous en avons l'obligation. Nous manquons précisément de tout; nous n'avons autour de nous que des neiges. La voiture publique de Lyon n'arrive plus; nous sommes bloqués, nous sommes les seuls qui souffrons. Les officiers qui nous assiégent en conviennent. J'ai pris la liberté d'en écrire un mot à M. le duc de Choiseul et beaucoup de mots à MM. Dubois et de Bournonville [1]; il est très-certain que les Génevois peuvent faire venir tout ce qu'ils veulent par la Savoie, par Milan, par la

[1] Premiers commis du ministre de la guerre, chargés des affaires de la Suisse.

Suisse, par le Valais; qu'ils peuvent manger des gelinotes, et de tout, excepté des soles. Ils ont de bon sucre, de bon café, de bonne bougie, *et moi rien*, tout comme Fréron. La guerre et les neiges finiront quand il plaira à Dieu.

A l'égard de la petite affaire à laquelle Votre Excellence a daigné s'intéresser, je laisse agir ceux qui en sont les auteurs. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et un attachement inviolable, monsieur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

LETTRE LXI.

AU MÊME.

A Ferney, 10 février 1767.

MONSIEUR,

Certainement j'irai rendre à Votre Excellence les visites dont elle m'a honoré, quand elle voulait mettre la paix chez des gens qui ne méritent pas d'avoir la paix.

M. le duc de Choiseul m'a donné à la vérité toutes les facilités possibles; mais quelques bontés qu'il ait, la gène et le fardeau retombent toujours

sur nous. Quel pays que celui-ci! Je n'ai pu trouver dans Paris une lettre de change sur Genève; Il faut faire venir l'argent par la poste. Les coches de Lyon et de Suisse n'arrivent plus, et je peux vous assurer qu'on trompe beaucoup M. le duc de Choiseul, si on lui écrit que les Génevois souffrent; il n'y a réellement que nous qui souffrons. On croit se venger d'eux, et on nous accable. Si on voulait effectivement rendre la vengeance utile, il faudrait établir un port au *pays de Gex*; ouvrir une grande route avec la Franche-Comté; commercer directement de Lyon avec la Suisse par Versoy; attirer à soi tout le commerce de Genève; entretenir seulement un corps-de-garde perpétuel dans trois villages entre Genève et le pays de Gex; cela coûterait beaucoup; mais Genève, qui fait pour deux millions de contrebande par an, serait anéantie dans peu d'années. Si on se borne à saisir quelques pintes de lait à nos paysannes, et à les empêcher d'acheter des souliers à Genève, on n'aura pas fait une campagne bien glorieuse.

Pardonnez-moi la liberté que je prends en faveur de la confiance que vous m'avez inspirée, et de l'intérêt très-réel que j'ai à tous ces mouvements.

La petite affaire de la sœur du brave Thurot est finie de la manière dont je l'aurais finie moi-même si j'avais été juge. Je n'en ai point importuné M. le duc de Choiseul; j'ai la principale obligation de tout à monsieur le vice-chancelier.

Je vous conseille de jeter les *Scythes* dans le feu;

car je les ai bien changés ; et je vais m'amuser à en faire une meilleure édition.

Permettez que M. *le chevalier de Taulès* trouve ici les assurances des sentiments que j'aurai pour lui toute ma vie.

J'ai l'honneur d'être, avec bien du respect et la plus tendre reconnaissance de toutes vos bontés, monsieur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. S'il faut s'en rapporter à la correspondance de M. Hennin avec Voltaire, le plan que propose celui-ci au sujet des communications de Genève n'entrait pas dans les vues des médiateurs.

« Je n'examine pas, lui écrivait-il (30 janvier 1767), ce qu'on a pu espérer de l'interdiction des vivres pour Genève, et je ne crois pas même que cet objet puisse opérer un grand effet pour le présent; mais ce n'est pas à nous à le dire surtout en ce moment. » Et plus loin il ajoute : « Tâchons, autant qu'il est possible, de dissiper l'orage; de votre côté je vous proteste que vous y contribuerez en ne portant point au ministre de plaintes sur les mesures qu'il a cru devoir mettre en usage pour amener ce peuple à la raison. »

Quant à l'affaire dont Voltaire parle ensuite, elle lui avait en effet donné beaucoup d'inquiétude, et il était très-satisfait de la voir terminée. Il s'en entretient dans plusieurs lettres de la *Correspondance générale*, et notamment dans les lettres du 2 janvier à M. Damilaville, 13 *idem* au maréchal de Richelieu, 28 *idem* à M. le comte de Rochefort, 2 février à M. le Riche, 2 *idem* à

M. Damilaville, 9 *idem* à M. le duc de Richelieu, etc. Mais dans toutes ces lettres, il n'est question de cette affaire qu'en termes énigmatiques, et il n'est point facile d'en deviner toutes les circonstances. Heureusement Wagnière en a conservé les détails et les a consignés dans ses Mémoires. Voici ce qu'il en rapporte dans ses *Additions au Commentaire historique* (tome 1, page 47).

« La sœur du fameux capitaine Thurot[1] étant venue à Genève, pour acheter et porter à Paris une cargaison de *Dictionnaire philosophique*, d'œuvres de Fréret, de Boulanger, de Bolingbroke, et autres livres prohibés, consulta le philosophe de Ferney sur les moyens de les faire entrer en France. Son zèle pour la propagation de la lumière s'alluma si fort en cette occasion qu'il donna ses malles, son carrosse, son postillon et quatre chevaux pour conduire le tout à cinq lieues, jusqu'au premier bureau. Un employé des fermes qui lui avait des obligations s'offrit de les accompagner, et promit de faire plomber les malles sans qu'elles fussent ouvertes. Ce malheureux au contraire arrivé au bureau dénonça la pacotille; les malles, le carrosse, les chevaux, tout fut saisi; la sœur de M. Thurot, après s'être défendue avec courage, se sauva des gardes. Cette aventure donna de grandes inquiétudes à M. de Voltaire qui se crut en danger. Cependant il se tira très-heureusement d'affaire par la protection de M. le chevalier de Maupeou et de Malesherbes. »

[1] Elle se nommait Doiret; son frère avait été tué en Irlande.

LETTRE LXII.

A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT.

Au château de Ferney, 27 mars 1767.

Encouragé par vos bontés et par celles de monseigneur le duc, votre frère, je prends encore la liberté de vous écrire à tous deux, et de vous supplier de lui faire lire cette lettre dans un moment de loisir, s'il est possible qu'il en ait.

Nous sommes bien loin de nous plaindre, madame Denis, M. et madame Dupuits et moi, et tout ce qui habite dans ma retraite, ni des arrangements pris par M. le duc de Choiseul, ni des troupes, ni des officiers. Nous nous sommes conformés à ses intentions avec le plus grand zèle, en ne tirant de Genève que la viande de boucherie (pardon de ces détails); nous fesons venir tout autre comestible, toute autre provision de Lyon pour donner l'exemple. Mais jusqu'à ce que les voitures publiques puissent marcher de Lyon au pays de Gex et en Suisse, nous sommes forcés d'user des bontés de monseigneur le duc de Choiseul, en chargeant le courrier de nous apporter les choses nécessaires. Cette voie est la seule praticable.

Un malheureux commis du bureau de Colonge (nommé Dumesrel fils), saisit les étoffes que madame Denis renvoie à Lyon après avoir choisi celles qu'elle garde. Ce commis, qu'elle a déjà fait condamner à restituer cinquante louis d'or qu'il lui avait extorqués, nous persécute comme s'il était le tyran de la province.

Confinés et bloqués dans notre château, ne voulant rien tirer de Genève, obligés de faire venir par Lyon notre argent, nos provisions, nos habits, n'ayant d'autre ressource que la voie du courrier, que deviendrons-nous si on nous coupe la communication avec Lyon? Faudra-t-il me refugier en Suisse à l'âge de soixante-quatorze ans? Je sais qu'ordinairement il est défendu au courriers de se charger d'aucun ballot; mais cette loi, portée pour favoriser les entrepreneurs des voitures, cesse quand les voitures manquent.

Comment puis-je recevoir cinquante exemplaires du Mémoire de Sirven qui sont à Lyon et que j'attends pour envoyer aux cours étrangères?

Monseigneur le duc de Choiseul est grand-maître des postes, il peut permettre que le courrier de Lyon nous apporte notre nécessaire dans cette interruption totale de commerce. Il peut réprimer les rapines du nommé Dumesrel fils, receveur du bureau de Colonge.

Il peut donner ses ordres au sieur Tabareau, directeur de la poste de Lyon, à qui le petit ballot saisi était renvoyé. Nous demandons cette jus-

tice et cette grace au protecteur des Calas, des Sirven et au nôtre.

Comptez, madame, que nous éprouvons depuis trois mois l'état le plus cruel dans un désert qui est pire que la Sibérie la moitié de l'année, et que j'ai pourtant embelli et amélioré aux dépens de ma fortune.

Nous nous jetons à vos pieds et aux siens.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. La rupture des négociations avec Genève avait déterminé la France à envoyer des troupes dans les environs de Genève, afin d'intercepter ses relations commerciales avec la France : « Nous souffrons, écrivait à « ce sujet Voltaire à Damilaville (tome LXV, page 364), « nous souffrons des mesures qu'on a prises très-juste- « ment contre Genève; nous payons les fautes de cette « ville. Il est bon d'être philosophe, mais il est triste « d'être toujours obligé de faire usage de sa philosophie. » Voltaire eut vers cette époque un régiment de dragons cantonné à Ferney; il logeait chez lui une partie des officiers, et trouvait que le séjour de la cavalerie sur ses terres n'avait pas peu contribué à les rendre fertiles.

LETTRE LXIII.

A M. DE BARRAU.

A Ferney, 11 auguste 1767.

Monsieur, on fait actuellement une nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV*. Je fais usage de toutes les observations que vous eûtes la bonté de me communiquer, il y a plus d'une année, et je vous réitère mes très-humbles remercîments; souffrez qu'en même temps je vous envoie ce Mémoire. Il est fait pour venger la vérité que vous aimez, et l'honneur de la maison royale que vous servez. J'ai été forcé à cette démarche par ces deux motifs. Je soumets le Mémoire à vos lumières et à vos bontés.

On m'a assuré qu'en 1685 ou 1686 il y eut un étrange traité, entre l'empereur Léopold et Louis XIV, qui fut à peu près dans le goût du traité de partage fait si long-temps après. Léopold devait laisser le roi s'emparer de toute la Flandre, à condition qu'à la mort du jeune Charles II qui était d'une complexion très-faible, Louis XIV laisserait Léopold s'emparer de l'Espagne. Le traité fut très-secret, on n'en fit point de double, et l'o-

riginal devait être remis au grand-duc de Florence. Louis XIV trouva le moyen de l'avoir en sa possession. Les *Mémoires de Torcy* indiquent ce fait d'une manière assez confuse, et vous devez, monsieur, en avoir des preuves certaines. C'est une vérité que le temps permet enfin de révéler.

Si vous aviez d'ailleurs quelques instructions à me donner sur tout ce qui peut faire honneur à la patrie et au ministère, vous pourriez compter sur ma docilité, sur ma discrétion et sur ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

NOTA. Cette lettre indique qu'observant toute la réserve de son caractère diplomatique, M. de Taulès n'avait point, pendant son séjour à Genève, fait connaître à Voltaire qu'il avait anciennement été en relation avec lui sous un nom supposé (voyez la lettre XXIX et son nota, page 100 et suivantes). Le Mémoire dont il est ici question est celui qu'il fit contre La Beaumelle, et qui se trouve à la fin du tome XX, page 505 et suivantes, sous ce titre : *Supplément au Siècle de Louis XIV*. Dans les premières éditions il était intitulé : *Réfutation des notes critiques que M. de La Beaumelle a faites sur le Siècle de Louis XIV*.

Voltaire rappelle aussi dans cette lettre des notes que lui avait communiquées M. de Taulès, et sur l'exactitude desquelles il était bien aise d'avoir l'avis de M. de Barrau,

qui lui avait fourni de fort bons documents sur d'autres parties du *Siècle de Louis XIV* (voyez page 105). On a rapporté à la page 149 quelques éclaircissements sur le traité dont parle ici Voltaire.

LETTRE LXIV.

A M.***.

9 novembre 1767.

Vraiment, mon cher ami, je suis fort aise que M. de Taulès soit M. de Barrau; mandez-moi, je vous prie, s'il est encore à Versailles, s'il reviendra bientôt à Soleure. C'est un homme fort instruit, et le seul capable de fournir des anecdotes vraies sur le *Siècle de Louis XIV*. Je ferais bien volontiers le voyage de Soleure pour le consulter, si ma santé me le permettait; il est d'ailleurs du pays de mon héros Henri IV, et j'ai mille raisons pour l'aimer: quand vous écrirez à M. de Rochefort, dites-lui, je vous prie, combien je m'intéresse à son nouvel établissement et à son bonheur. Voici un petit mot pour M. le comte de la Touraille. Maman et moi nous fesons les plus tendres compliments à notre ancien ami et à la sœur du pot.

VOLTAIRE.

NOTA. Dans l'intervalle de cette lettre à la précédente, on avait révélé à Voltaire qui était véritablement M. de

Barrau. Aucune adresse n'indique à qui cette lettre est écrite; il est à présumer que c'était à M. de Chabanon. On trouve, dans la *Correspondance générale*, plusieurs lettres à M. le comte de Rochefort, qui venait alors de se marier (voyez tome LXVI, page 56); on y trouve aussi quelques lettres à M. le comte de la Touraille. *Le petit mot* dont parle ici Voltaire est à sa date, tome LXVI, page 39; l'ancien ami dont il est question est, selon toute apparence, M. le président Hénault, et la sœur du pot, madame la duchesse d'Aiguillon. C'était du moins le surnom qu'on lui donnait parmi les gens de lettres de cette époque.

LETTRE LXV.

A M. DE TAULÈS.

20 novembre 1767, à Ferney.

Le zèle de M. de Barrau s'est bien ralenti; il m'avait instruit autrefois, et il m'avait promis de m'instruire encore. Faudra-t-il que je m'en tienne aux Mémoires de Torcy sur ce singulier traité entre Louis XIV et Léopold, qui dut être déposé entre les mains du grand-duc? M. de Barrau laissera-t-il son ouvrage imparfait? Quand on a fait un enfant il faut le nourrir et le vêtir. J'ai recours aux bontés de M. de Barrau, et je le somme de ses promesses.

Les plates tracasseries de Genève peuvent bien être sacrifiées au cabinet de Louis XIV.

C'est bien dommage que M. de Torcy n'ait pas écrit des Mémoires sur tout son ministère; c'est un homme plein de candeur.

Si M. de Barrau veut, avec la même candeur, me continuer ses bontés, la vérité et moi nous lui en aurons grande obligation.

VOLTAIRE.

NOTA. Voltaire profite de la révélation qui lui a été

faite, pour plaisanter ici M. de Taulès sur sa pseudonymie; les renseignements qu'il demande à M. de Taulès, et dont il a été parlé dans le nota de la lettre XLVI, page 159, lui parurent suffisamment éclaircis, car il a consigné le fait dans le chapitre VIII du *Siècle de Louis XIV*.

LETTRE LXVI.

AU MÊME.

14 décembre 1767, à Ferney.

Mes raisons de vous aimer, monsieur, sont que vous avez la franchise et la bonté de mon héros dans le pays duquel vous êtes né. Il faut avoir bien envie de crier, pour trouver mauvais qu'on ait produit les lettres de Jean-Jacques[1]; je croyais d'ailleurs que des archives étaient faites pour être consultées; on en use ainsi à la Tour de Londres, et jamais on ne s'est avisé de trouver Rimer indiscret.

Je prendrai la liberté d'en écrire un mot à M. le duc de Choiseul : il y a long-temps que l'anecdote du traité[2] apporté par des gardes-du-corps est imprimée. Un fait aussi peu vraisemblable a besoin d'autorité; il y a une note qui indique que cela est

[1] Voyez aux pages 154 et suivantes.

[2] Voyez le nota précédent, et à la page 149.

tiré du dépôt. Effectivement vous savez qu'avant vous, il y a un homme fort au fait qui m'apprit cette particularité, et c'est ce que je certifierai à votre principal, mais il n'est pas encore temps.

Vous êtes informé de plus qu'on m'a fait une petite tracasserie avec lui, et qu'on m'a voulu faire passer pour représentant [1]; cependant je ne me mêle pas plus des représentations de Genève que de celles des parlements, et je suis comme cet homme qui chantait les psaumes sur l'air : *Tout cela m'est indifférent.* Ce qui ne m'est pas indifférent, c'est votre amitié. Je vous supplie, quand vous verrez M. Thomas, de lui dire qu'il n'a point d'admirateur plus zélé que moi. Je finis là ma lettre, car je suis bien malade, et je la finis sans compliments, ils sont dans mon cœur.

VOLTAIRE.

[1] Attaché au parti de la bourgeoisie de Genève.

LETTRE LXVII.

AU MÊME.

18 janvier 1768, à Ferney.

Mes inquiétudes, monsieur, sur les tracasseries de Genève étant entièrement dissipées, et M. le duc de Choiseul m'ayant fait l'honneur de m'écrire la lettre la plus agréable, je profite de ses bontés pour lui demander la permission d'être instruit par vous de quelques vieilles vérités que vous aurez déterrées dans l'énorme fatras du dépôt des affaires étrangères. Je lui représente que ces vérités deviennent inutiles, si elles ne servent pas à l'histoire, et que le temps est venu de les mettre au jour. Je lui dis que vous lui montreriez vos découvertes, et que je ne ferai usage que de celles qu'il approuvera. Il me paraît que ma proposition est honnête; j'attends donc les lumières que vous voudrez bien me communiquer. On vous aura l'obligation d'avoir fait connaître un siècle qui, dans presque tous les genres, doit être le modèle des siècles à venir.

Pour moi, tant que je respirerai dans le très-médiocre siècle où nous sommes, j'aurai l'honneur

d'être, avec la plus sensible reconnaissance, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Il paraît que le 4 janvier de cette année, Voltaire aurait écrit à M. le duc de Choiseul une lettre qui ne fait point partie de la *Correspondance générale*, et dans laquelle il traitait de tous les objets dont il parle à M. de Taulès. Sachant bien que le ministre était trop occupé pour répondre sur tous ces points, il eut l'idée d'envoyer, sous le titre de *Folie à M. le duc de Choiseul*, le modèle de la réponse qu'il désirait obtenir. On y trouve les passages suivants, qui ont rapport au contenu de la lettre ci-dessus.

« Je veux que vous me donniez la nouvelle édition du « *Siècle de Louis XIV*. C'était un beau siècle que celui-« là, pour les gens de votre métier. Je suis fâché d'avoir « oublié de recommander à Taulès de vous fournir des « anecdotes, votre ouvrage en vaudrait mieux ; c'est un « monument que vous érigez en l'honneur de votre pa-« trie ; je pourrai le présenter au roi dans l'occasion.

LETTRE LXVIII.

AU MÊME.

6 février 1768, à Ferney.

Si vous vous intéressez, monsieur, à la gloire du plus beau siècle que la France ait vu naître, si vous voulez l'enrichir de vos connaissances, il n'y a pas un moment à perdre. Cela est plus digne de la postérité que les tracasseries de Genève; l'ouvrage tire à sa fin, j'avais eu l'honneur de vous mander que j'ai prévenu M. le duc de Choiseul; je ne doute pas que, si vous lui dites un mot, il ne vous permette de m'envoyer des vérités; il les aime, il sait qu'il est temps de les rendre publiques. Il n'y a que les superstitieux à qui la vérité déplaise. Si vous me secourez, le siècle de Louis XIV vous aura obligation, et moi aussi, qui suis de ce siècle l'homme du monde qui vous est le plus attaché. Les Génevois ont brûlé le théâtre de ce pauvre Rosimond : que ne brûlaient-ils celui de Paris? On dit qu'il est détestable. Je n'aime pas les incendiaires; cela peut aller loin. Rome fut brûlée sous Néron, et Genève pourrait bien être brûlée sous le vieux Duluc.

VOLTAIRE.

Nota. Le libraire Gabriel Cramer imprimait alors une nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV*; il y avait près d'un an qu'elle était commencée, les troubles de Genève en avaient retardé la publication.

LETTRE LXIX.

A M. DE VOLTAIRE.

22 février 1768.

L'amour seul de la vérité, monsieur, et non le dessein de réveiller une ancienne dispute entre vous et M. de Foncemagne, m'a fait naître l'idée de jeter un coup d'œil sur le testament du cardinal de Richelieu. Toutes les conjectures, toutes les présomptions sont maintenant épuisées; je me défendrai donc toute nouvelle réflexion, et je me bornerai à un seul point, à un seul fait, sans m'aller perdre dans cette foule de raisonnements qui n'ont servi qu'à augmenter nos doutes et à plonger le public dans de nouvelles incertitudes.

Tout le monde conviendra avec vous, monsieur, que les maximes triviales dont le testament est rempli sont plus d'un pédant que d'un homme d'état; mais juger que cet ouvrage est indigne du fameux ministre auquel on l'attribue, ce n'est pas prouver qu'il n'est pas de lui. Dans quelles erreurs

ne jetterait pas cette manière de raisonner ? La harangue ridicule que le cardinal prononça au lit de justice qui fut tenu au parlement l'année 1634, et dont vous nous avez rapporté vous-même quelques lambeaux, dépare-t-elle donc le testament? Vous taxez de prévention ceux qui ont pu faire à la mémoire du cardinal l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui : *vous les accusez de réfléchir peu, de lire avec négligence, de juger avec précipitation, et de recevoir les opinions comme on reçoit la monnaie parce qu'elle est courante.*

Ce reproche de prévention, monsieur, que vous faites à ceux qui ne pensent pas comme vous, ne seraient-ils pas en droit de vous le rendre? On serait tenté de vous soupçonner dans cette occasion à peu près la même manière de raisonner. Ceux qui ont attribué le testament au cardinal ont jugé cet ouvrage admirable parce qu'ils l'ont cru de lui; vous, monsieur, qui avez trouvé l'ouvrage mauvais, vous ne pouvez vous imaginer que ce ministre en soit l'auteur, précisément parce que c'est une œuvre méprisable. D'après votre admiration pour le cardinal, vous avez établi un principe; et ensuite vous vous êtes abandonné aux conséquences. Vous n'avez songé qu'à sa réputation, à l'éclat qui l'a environné pendant sa vie, au nom qu'il a laissé après sa mort. Votre imagination, que la seule idée de ce qui porte un certain caractère de grandeur échauffe et transporte, n'a pu admettre rien de petit dans ce génie qui a étonné

l'Europe, et que nous sommes dans l'habitude d'admirer. Vous vous êtes rempli du grand ministre, du grand homme, ses côtés faibles vous ont échappé. La prévention une fois ainsi établie, la raison a perdu tous ses droits, et le testament n'a plus été du cardinal de Richelieu, parce qu'il vous a paru être et qu'il est probablement indigne de lui.

Je ne ferai pas usage dans ce moment, monsieur, de tous les titres que je pourrais opposer à votre sentiment : mais quelque téméraire, quelque extravagante que doive d'abord paraître l'assertion que je vais avancer, je ne craindrai pas de dire que tous les faits que vous nous alléguez comme des marques certaines que le testament n'est pas du cardinal, j'ose me croire fondé à les regarder comme preuves que ce ministre en est effectivement l'auteur. Le pédantisme qui régne dans tout le cours de l'ouvrage, le style tantôt grossier, tantôt indécent, et sûrement bien antérieur par sa barbarie à la paix des Pyrénées, malgré l'idée où vous êtes que ce livre lui est postérieur, la manière dont il nomme la marquise de Fargès, les expressions peu convenables qu'il emploie contre l'Espagne, ses injures contre le duc de Rohan qu'il haïssait, parce qu'il le craignait, son emphase en parlant du petit combat de Castelnaudary, ses sermons de chasteté à Louis XIII, quoique ce prince fût bien plus chaste que lui, le prétendu refus des secours des armes ottomanes dont il se vante au-

près d'un roi connu par son zèle pour la religion, ses déclamations contre le droit de régale, la défiance que cet homme hardi et despotique témoigne de la puissance des jésuites, la fausseté dans une foule de faits et de calculs si évidente, si palpable, qu'elle est bien moins extraordinaire dans un homme d'état occupé des plus grandes affaires que dans un particulier qui a le loisir de travailler avec soin un pareil ouvrage; enfin le fatras d'erreurs et de contradictions dont il fourmille, tout m'a intimement persuadé que le cardinal en est l'auteur, et il ne me serait pas difficile de citer, à côté de chacun de ces articles, un article semblable et plus fort avec la preuve qu'il est de ce ministre et que par conséquent on ne lui a fait aucun tort en lui attribuant les fautes que vous avez relevées dans son testament.

Mais je n'ai pas le temps de rassembler toutes ces preuves. D'ailleurs il ne me conviendrait pas de les rendre publiques; je me bornerai donc aux deux seuls points sur lesquels vous avancez que tout roule dans ce livre et dont vous nous dites que le premier est indigne de lui, et que le second est un outrage à sa mémoire.

Le premier point, selon vous, monsieur, est un lieu commun, puéril, vague; un catéchisme pour un prince de dix ans est bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi de quarante années. Vous avez raison sans doute de vous récrier sur le ridicule qu'il y a d'annoncer avec emphase dans un livre de

politique adressé à son souverain « que le fonde-
« ment du bonheur d'un état est le règne de Dieu :
« que la raison doit être la règle de la conduite
« d'un état, que l'homme ayant été fait raison-
« nable, il ne doit rien faire que par raison. »

Tout homme sent que de pareilles trivialités sont indignes d'un homme tel qu'on se représente le cardinal de Richelieu, mais plusieurs manuscrits que j'ai vus de la main même de ce ministre m'apprennent qu'il mêlait souvent les choses du ciel et de la terre, qu'il parlait comme cardinal lorsqu'on s'attendait à ne l'entendre parler que comme homme d'état, qu'il recommandait le règne de Dieu tandis qu'il n'était occupé que du règne de ce monde, et qu'il avait la manie de répéter sans cesse qu'il fallait suivre *en tout la raison*, que tout devait *se faire par raison*. Ce mot *par raison* était son expression favorite ; je le trouve à chaque ligne dans ses écrits et je ne le trouve que dans ses écrits; vous l'avez vous-même fortement relevé dans son testament; je n'en rapporterai qu'un exemple tiré d'un mémoire du cardinal. M. de Bullion, surintendant des finances et ami du cardinal, sollicitait une grace ; le ministre consentit à la lui accorder, mais il voulut la lui faire acheter par quelques conditions et par des conseils. Voici comment il s'exprime dans cette occasion :

Je prie M. de Bullion, 1° de se résoudre à se dépouiller des passions esquelles il se laisse quelquefois emporter contre le tiers et le quart et à

examiner et résoudre toutes sortes d'affaires *par raison.*

2° A s'appliquer aussi soigneusement à la réformation des finances et au soulagement des peuples qu'il s'est attaché à ses affaires particulières avant qu'il fût chargé des publiques, ce dont il est prié non-seulement à raison des intérêts publics, mais en outre *afin qu'il soit un jour aussi opulent au ciel qu'il l'est en terre.*

Voilà, monsieur, pour le premier article. Je sais que la preuve n'est pas tout-à-fait une démonstration; mais comparez sans partialité le ton et le style de ce mémoire avec le ton et le style du testament, la ressemblance est frappante; on voit que les deux ouvrages sont sortis de la même main : c'est la même manière de s'exprimer; tout homme non prévenu jugera sans doute que le ministre qui, dans un écrit authentique, parle du royaume du ciel à un autre ministre, et lui dit qu'il faut résoudre toutes sortes d'affaires *par raison*, est très-capable d'avoir dit à son maître, dans un testament politique destiné à ne voir le jour qu'après sa mort, *que le fondement du bonheur d'un état est le règne de Dieu, et qu'on ne doit rien faire que par raison.*

Vos objections, monsieur, sur le second point sont détruites bien plus victorieusement encore. Je n'en appellerai pas à M. de Foncemagne, que vous pouviez croire prévenu contre votre sentiment; j'en appelle avec confiance à vous-même.

Quoiqu'on fût excusable de vous soupçonner de la prévention contraire, je suis sûr d'avance que vous allez sur-le-champ prononcer contre vous.

Le second point, pour me servir de vos propres termes, monsieur, roule sur des projets d'administration imaginés par l'auteur, et de tous ces projets, selon vous, il n'y en a pas un seul qui ne soit précisément le contrepied de l'administration du cardinal. Vous alléguez en conséquence que l'auteur se met en tête d'abolir les *comptants*, ou de les réduire par grace à un million d'or : vous ajoutez que les *comptants* sont des ordonnances secrètes, pour des affaires secrètes dont on ne rend point compte; que c'est le privilége le plus cher de la place de premier ministre; que son ennemi seul en pourrait demander l'abolition.

Vous avancez enfin que l'affaire des *comptants* n'avait point fait de bruit avant la disgrace de Fouquet, c'est-à-dire avant 1661, et de ce que l'auteur du testament en fait mention dans cet ouvrage, qui, s'il était du cardinal, serait tout au plus de l'année 1639, vous prétendez qu'il en résulte une preuve d'imposture contre lui; voici les propres paroles du testament.

« Entre les voies par lesquelles on peut tirer il-
« licitement les deniers du coffre du roi, il n'y en
« a point de si dangereuse que celle des *comptants*,
« dont l'abus est venu à un tel point, que n'y re-
« médier pas et perdre l'état, c'est la même chose. »

Et sur cela vous vous écriez : Qui aurait disposé

alors des *comptants*, je vous prie? s'ils avaient existé, qui les aurait signés? ç'aurait été sans doute le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire illicitement les deniers du coffre du roi. *On met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèze-majesté.* Une pareille absurdité est-elle possible; est-elle concevable? et après cette preuve de supposition, en faut-il d'autres encore?

Ces traits vifs ne prouvent rien, monsieur, bien loin de prouver une supposition: serait-il donc impossible qu'un premier ministre, qui, pendant sa vie, n'aurait pas eu la force de renoncer au privilége le plus cher de sa place, eût écrit dans son testament contre ce même privilége dont il aurait connu tous les dangers par l'abus qu'il en aurait fait lui-même? C'est ainsi que je pourrais opposer des raisonnements à des raisonnements, mais je n'ai besoin ni de raisonnements ni de supposition pour faire tomber les vôtres; c'est par des faits que je veux les anéantir.

Le cardinal, après avoir exigé de M. de Bullion, dans le mémoire déjà cité, qu'il bornât sa fortune aux biens qu'il avait et qu'il n'en désirât à l'avenir aucun accroissement, « qu'il se contentât en « servant le roi en la charge en laquelle il était, « des gages et appointements d'icelle, » le prie encore de se résoudre « à rétablir l'ordre ancien « suivant lequel il ne doit expédier *aucun comptant*, « de quelque nature que ce puisse être, soit pour

« raison de dons, affaires secrètes, étrangères ou
« autres, ou pour les remises des traités qui se
« font au conseil, qu'au même temps on n'en re-
« tienne un *menu* arrêté au conseil de trois en trois
« mois, signé de messieurs le chancelier, les sur-
« intendants et tous les intendants, duquel menu
« sera fait trois copies, l'une pour le trésorier de
« l'épargne, la seconde pour messieurs les surin-
« tendants et la troisième pour monsieur le chan-
« celier[1]; le tout suivant qu'il se pratiquait aupa-
« ravant la mauvaise introduction de brûler le
« menu desdits *comptants,* faits à ce sujet depuis
« que le feu sieur Cornuel était entré dans les af-
« faires. »

Je n'ajouterai rien, monsieur, à cette dernière preuve, chacun peut en tirer la conséquence; *les comptants* avaient donc fait du bruit avant la disgrace de Fouquet, en 1661, puisque le cardinal s'en plaint dans un écrit authentique de 1639.

Et les gêner ainsi, c'était pour ainsi dire vouloir les abolir, quoique vous ayez jugé que c'était dans sa propre bouche une accusation de plus contre lui.

Pour la curiosité du lecteur, je finirai par rapporter l'acte de soumission de M. de Bullion à la volonté de monsieur le cardinal.

« Je remercie monsieur le cardinal des bons avis
« ci-dessus qu'il lui plaît de me donner, que je re-

[1] En marge, de la main du cardinal : « Je serai bien aise d'en « avoir une copie. »

« connais nécessaires et justes pour le bien de l'é-
« tat et mon salut particulier, et je lui promets sur
« mon honneur d'observer de point en point ce
« qui est contenu audit mémoire sans y contrevenir
« ni souffrir qu'il y soit contrevenu en quelque
« façon que ce puisse être.

« Fait à Paris, le 11 janvier 1639.

« BULLION. »

La conclusion de cet écrit, monsieur, est que si le testament politique ne convient point au roi auquel il est adressé, *ce qui pourrait même mériter une discussion*, il peut du moins convenir au caractère du ministre auquel on le donne, au temps où on le suppose écrit et au style du cardinal de Richelieu.

Daignez réfléchir attentivement sur ce grand homme et sur chacune de ses actions prises en particulier, peut-être changerez-vous alors de sentiment. La nature avait sans doute gravé dans cette ame violente et forte un caractère de domination fait pour tout subjuguer; mais il serait oublié présentement, on ne parlerait plus de lui, si ce même M. de Bullion, dont il est ici question, ne l'eût excité à se maintenir dans le gouvernement jusqu'en 1636, dans un moment où, découragé par les avantages que venaient de remporter les ennemis de la France et par le succès des intrigues de ses ennemis à la cour, il s'était déterminé à aban-

donner les affaires dont il désespérait. Que de succès glorieux dont la postérité lui a fait honneur ne sont dus qu'à sa fortune! Éblouis de l'éclat de son nom, lorsque nous parlons de lui nous ne songeons qu'à répéter ce que nous ont déjà dit ceux qui nous ont précédés. Aucun philosophe ne s'est avisé encore de le dépouiller des éloges que les hommes lui ont tous prodigués à l'exemple les uns des autres, pour le juger enfin sans aucune partialité, comme s'il paraissait pour la première fois au tribunal de la raison.

De Barrau.

Nota. Cette lettre mit du refroidissement entre Voltaire et M. de Taulès ; on en peut juger par le ton des deux réponses qu'elle motiva, et par l'interruption de toute correspondance entre eux. Il y n'avait pas long-temps que Voltaire avait publié plusieurs écrits où il démontrait avec la dernière évidence la fausseté du testament du cardinal de Richelieu, et il ne pouvait voir sans déplaisir un homme dont il estimait le savoir soutenir l'opinion contraire, et la soutenir avec une aigreur qu'il n'apportait point ordinairement dans la discussion. L'opinion de Voltaire a prévalu, et l'on n'ajoute plus aucune foi au *Testament politique*. Les différents écrits de Voltaire sur ce *Mensonge imprimé* (c'était le nom sous lequel il désignait cette production) font partie des *Mélanges historiques*, tome XXVII, depuis la page 375 jusques et y compris la page 396.

LETTRE LXX.

A M. DE TAULÈS.

A Ferney, 5 mars 1768.

Les trois quarts de la nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV* sont imprimés, monsieur, et à moins que vous n'ayez quelques anecdotes sur le jansénisme, il ne m'est plus possible de vous en demander sur les affaires politiques. Je sais bien qu'il y a eu quelque politique dans les querelles des jansénistes et des molinistes; mais en vérité elle est trop méprisable, et c'est rendre service au genre humain, que de donner à ces dangereuses fadaises le ridicule qu'elles méritent.

Quant au testament attribué au cardinal de Richelieu, vous pouvez, je crois, m'instruire avec liberté de tout ce que vous en savez, et en demander la permission à monseigneur le duc de Choiseul, en lui montrant ma lettre. Madame la duchesse d'Aiguillon a fait chercher au dépôt des affaires étrangères tout ce qu'elle a cru favorable à son opinion. Si vous avez quelques lumières nouvelles je me rétracterai publiquement, et je dirai que le cardinal de Richelieu a fait en politique

un ouvrage aussi ridicule et aussi mauvais en tout point, qu'il en a fait en théologie. Mais jusque-là je croirai qu'il est aussi faux que ce ministre en soit l'auteur, qu'il est faux que celui qui ôte un moucheron de son verre puisse avaler un chameau.

La Narration succincte, très-mal composée par l'abbé de Bourzeis, sous les yeux du cardinal de Richelieu, n'a rien de commun avec le testament. Elle démontre au contraire que le testament est supposé; car puisque cette narration récapitule assez mal ce qu'on avait fait sous le ministère du cardinal, le testament devait dire bien ou mal ce que Louis XIII devait faire quand il serait débarrassé de son ministre. Il devait parler de l'éducation du Dauphin, des négociations avec la Suède, avec le duc de Weimar, et les autres princes allemands, contre la maison d'Autriche; comment on pouvait soutenir la guerre et parvenir à une paix avantageuse; quelles précautions il fallait prendre avec les huguenots; quelle forme de régence il était convenable d'établir, en cas que Louis XIII succombât à ses longues maladies, etc.

Voilà les instructions qu'un ministre aurait données si en effet parmi ses vanités il avait eu celle de parler après sa mort à son maître. Mais il ne dit pas un mot de tout ce qui était indispensable, et il dit des sottises énormes dignes du chevalier de Mouhy et de l'ex-capucin Maubert, sur des choses très-inutiles.

Si vous voyez M. le chevalier de Beauteville, je

vous supplie, monsieur, de vouloir bien lui présenter mon respect.

Aimez un peu, je vous en prie, un homme qui ne vous oubliera jamais.

Nota. La lettre qu'on vient de rapporter, et qui sert de première réponse à la lettre signée *Barrau*, du 22 février, se trouve dans la *Correspondance générale*, tome LXVI, page 172; mais elle y est tronquée: le commencement et la fin manquent; le retranchement de la première phrase rend inintelligible le reste de l'alinéa. On a donc cru à propos de la reproduire ici, malgré le double emploi.

Le début de cette lettre ne laisse pas d'être curieux; il y règne un ton de mauvaise humeur qui fait disparate avec les cajoleries que Voltaire adressait à M. de Taulès dans ses lettres précédentes, au sujet du *Siècle de Louis XIV*. Qu'on rapproche ce commencement de la lettre du 6 février, même année, page 187, et l'on verra que Voltaire était peu satisfait de la manière avec laquelle le pseudonyme de Barrau était entré dans la discussion du *Testament politique*. La nouvelle réponse que, quelques jours après, Voltaire crut devoir faire à M. de Taulès sur le même sujet (tome LXVI, page 178), prouve encore mieux qu'il ne tenait plus comme autrefois à consulter sur des points historiques celui dont la mémoire ne lui avait pas toujours été inutile. Effectivement, les relations devinrent entre eux non-seulement moins amicales, mais moins fréquentes; elles cessèrent même tout-à-fait après la lettre suivante.

LETTRE LXXI.

AU MÊME.

A Ferney, 4 avril 1768.

M. le duc de Choiseul a eu la bonté, monsieur, de me mander qu'il me ferait communiquer les pièces dont j'aurais besoin ; mais malheureusement je n'ai presque plus besoin de rien, à présent que toute l'histoire militaire et politique de Louis XIV est imprimée; il ne reste plus que le jansénisme et le quiétisme sur lesquels il faut se contenter de jeter tout le ridicule qu'ils méritent.

J'ai écrit à M. le duc de Choiseul que je ne lui demandais que deux ou trois lettres d'un *furfante italiano* nommé Giori, écrites de Rome à M. de Torcy, au mois de janvier ou février 1699, contre le cardinal de Bouillon, son bienfaiteur; c'est ce qui fut la cause de la longue disgrace de ce cardinal.

Si vous avez pu, monsieur, vous résoudre à lire toutes ces archives des bêtises théologiques et des friponneries de prêtres, je me recommande à vos bontés, en cas que vous y trouviez quelque chose qui puisse augmenter le profond mépris qu'on

doit avoir pour ces pauvretés. Je suis pénétré pour vous de reconnaissance autant que d'estime.

VOLTAIRE.

NOTA. Voltaire avait, trois jours auparavant, écrit à ce sujet à M. le duc de Choiseul (tome LXVI, page 188); il lui mandait :

« Il y avait en 1699 un *birbone*, un *furfante*, un *malandrino*, nommé *Giori*, espion de son métier, prenant « de l'argent à toute main, et en donnant *ad alcuni raggaze; quello buggeroni* trahissait le cardinal de Bouil« lon, en recevant ses présents; il fut la cause de tous les « malheurs de ce cardinal. Il doit y avoir deux ou trois let« tres de ce maraud, écrites en février et en mars 1699, à « M. de Torcy. Si vous voulez, monseigneur, en gratifier « ma curiosité, je vous serai fort obligé. »

Ici se termine la correspondance de Voltaire avec M. de Taulès; du moins n'a-t-on rien retrouvé qui y eût rapport dans les papiers de celui-ci, qui les avait classés lui-même avec beaucoup d'ordre.

LETTRE LXXII.

A M. MARMONTEL,

RUE DU BAC, PRÈS LE PONT-ROYAL.

15 février 1773.

Mon cher confrère, mon cher successeur, vous voilà donc le protecteur de l'Hôtel-Dieu, en très-beaux vers, et en très-bonne prose; mais je suis encore plus content des vers, par la raison qu'ils sont cent fois plus difficiles à faire, et qu'il est beaucoup plus mal aisé de bien danser que de bien marcher. Vous avez raison dans tout ce que vous dites, et il est encore bien rare d'avoir raison, soit en vers, soit en prose.

Ce M. Valade n'avait pas raison quand il disait qu'il lui était permis d'imprimer à Paris ce qui avait été imprimé à Genève, et ce qui s'y débitait publiquement, car la véritable édition des *Lois de Minos* n'est point encore achevée d'imprimer dans cette ville. Valade à imprimé la pièce sur un mauvais manuscrit de gens de beaucoup d'esprit, mais qui font des vers à la Pellegrin, et qui en ont farci mon ouvrage. J'ose dire que ma pièce est un peu différente. Le principal objet, surtout, est une assez grande quantité de notes instructives

sur les sacrifices de sang humain, à commencer par celui de Lycaon, et à finir par le meurtre abominable du chevalier de La Barre. Vous verrez tout cela en son temps, et la bonne cause n'y perdra rien. Ces rapsodies seront jointes à des pièces détachées assez curieuses de plusieurs auteurs, parmi lesquels il y a deux têtes couronnées. Voilà tout ce que peut vous mander, pour le présent, un pauvre diable attaqué d'une strangurie impitoyable, à l'âge de près de quatre-vingts ans, lequel se moque de la strangurie, et de Valade, et des sots, et de tous les libellistes du monde.

On nous avait mandé que Fréron était mort bien ivre et bien confessé. Je suis bien aise que la nouvelle ne se confirme pas, car il aurait pour successeur Clément, l'ex-procureur, ou Savatier ou Sabathier, l'ex-jésuite. Il est plaisant que dans votre France l'emploi de grédin folliculaire soit devenu une charge de l'état.

Bonsoir, je souffre beaucoup ; je vous embrasse de tout mon cœur.

VOLTAIRE.

NOTA. L'hôpital connu sous le nom de l'*Hôtel-Dieu* a été souvent la proie des flammes ; mais l'incendie qui a éclaté dans ce bâtiment, la nuit du 29 au 30 décembre 1772, a été plus épouvantable encore que les précédents. Plusieurs centaines de malades périrent au milieu du foyer, ou écrasés sous les décombres sans qu'on pût leur porter le moindre secours. La distribution de cet hospice était loin d'être alors ce qu'elle a été depuis la révolu-

tion, ce qu'elle est surtout aujourd'hui. Non-seulement les malades n'étaient point classés par pièces selon la nature de leurs maux; mais deux ou trois patients, affectés de maladies différentes et souvent contagieuses, étaient entassés dans le même lit; par fois on établissait plusieurs étages de couchettes les unes au-dessus des autres, en sorte que l'atmosphère où respiraient ces malheureux n'était pas de plus de deux ou trois pieds cubes.

Lorsque le désastre arriva, Marmontel en fit un tableau très-touchant, où il peignait les souffrances des victimes de l'incendie, et sollicitait de la pitié du gouvernement des adoucissements au sort de ceux qui avaient survécu, et de ceux qui leur succédèrent dans cet asile de douleur. Voici ce qu'il dit lui-même dans ses mémoires de l'effet que produisit sa pièce de vers et du résultat qu'il obtint de sa publication.

« La même année j'eus à la cour une apparence de succès d'un autre genre et bien plus sensible pour moi; ce fut l'effet que mon *Épître au roi sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu* obtint ou parut obtenir. Ma vanité n'y était pour rien, mais l'impression vive et profonde que j'avais faite, me disait-on, allait changer le sort de ces pauvres malades, dont j'avais fait entendre les gémissements et les plaintes, et pour la première fois je me crus un bienfaiteur de l'humanité. J'en étais glorieux, j'aurais donné mon sang pour que l'événement eût couronné mon œuvre; mais je n'ai pas eu ce bonheur. »

Il est souvent question, dans la *Correspondance générale,* du nommé Valade. C'était un des libraires de Paris, que l'empressement du public et l'appât du gain engageaient à réimprimer les ouvrages de Voltaire avant

qu'il n'y eût mis la dernière main, et sans attacher aucune importance aux incorrections. Voltaire y mettait au contraire d'autant plus de prix dans cette occasion que les notes étaient très-hardies, et que le changement d'un mot pouvait compromettre sa tranquillité. (Voyez le tome VI, pages 144 et suivantes.)

La lettre qu'on rapporte ici, celle qui vient ensuite, et une autre qu'on trouvera dans la seconde partie, et qui est également adressée à Marmontel, ont été trouvées, parmi les papiers de cet écrivain, dans la petite campagne où il est mort, et dans le jardin de laquelle il a été enseveli (commune d'Abloville, près de Gaillon); nous sommes redevables de leur communication à M. Valentin de la Pelouse, bibliophile éclairé qui en a recueilli lui-même les originaux.

LETTRE LXXIII.

AU MÊME.

A Ferney, 10 octobre 1777.

Mon cher confrère, je vous fais mon compliment. J'aime mieux que vous soyez marié que moi. Vous êtes fait pour le sacrement de mariage. On dit que vous avez un très-beau signe visible d'une chose invisible. Pour moi, je ne suis fait que pour le sacrement de l'extrême-onction. C'est un bon parti

que vous prenez de vivre avec M. l'abbé Morellet. Vous devriez bien, quelque jour, nous le donner pour confrère, quand l'Académie aura dégorgé les prêtres qui l'ont pestiférée. L'abbé Morellet ou Mords-les, sa nièce et vous, vous ferez une société charmante. Je voudrais venir vous voir dans votre ménage, si j'étais un homme transportable.

Notre ami M. de La Harpe[1] m'a instruit des obligations que je vous ai. J'ai vu des vers charmants, dont je suis aussi reconnaissant qu'indigne. Il n'y a pas moyen que j'ose vous répondre sur le même ton ; j'ai perdu mon *b-fa-si.*

Son rauco, e perdo il canto e la favella.

Mais je ne perdrai qu'avec la vie la tendre amitié qui m'attache à vous.

VOLTAIRE.

NOTA. Marmontel venait de se marier; quoique plus jeune que Voltaire, il ne laissait pas que d'avoir cinquante-quatre ans[2]. Voici comme il parle de son mariage dans ses Mémoires : « J'avais tenté plus d'une fois de me don-« ner une compagne, et d'adopter une famille qui me tînt « lieu de celle que la mort avait moissonnée autour de « moi; mais, par une heureuse fatalité, aucun de mes « projets ne m'avait réussi, lorsque je vis arriver à Paris « la sœur et la nièce (madame et mademoiselle Mon-

[1] La Harpe Jean-François, né à Paris le 20 novembre 1739, mort le 11 février 1803. Voltaire le regardait comme son élève. Il fut de l'Académie française.

[2] Marmontel Jean François, né dans le Limousin en 1719, mort en 1798, membre et secrétaire de l'Académie française.

« tigny) de MM. Morellet[1]; ce fut un coup du ciel. » La connaissance fut bientôt faite, et Marmontel ne tarda point à ressentir une vive inclination pour mademoiselle Montigny. « Un matin, continue-t-il, l'un de mes amis, « et des amis de MM. Morellet, l'abbé Maury[2], vint me « voir, et me dit : Voulez-vous que je vous apprenne une « nouvelle ? Mademoiselle Montigny se marie. — Elle se « marie ! avec qui ? — Avec vous. — Avec moi ! Vous « êtes fou, ou vous rêvez. — Je ne rêve point ; c'est une « chose très-sensée, et dont aucun de vos amis ne doute. »

En effet, peu de temps après cette explication, le mariage fut célébré. « Il fut convenu, dit encore Marmon- « tel, que nous habiterions tous ensemble, les deux on- « cles, la mère et nous, un cinquième par tête de la « dépense du ménage, et ces arrangements me conve- « naient à tous les égards. L'abbé Morellet et moi, nous « n'avons cessé de vivre depuis vingt ans dans les mêmes « sociétés ; souvent opposés d'opinions, toujours d'ac- « cord de sentiments et de principes, et pleins d'estime « l'un pour l'autre. Dans nos disputes les plus vives, ja- « mais on n'avait vu se mêler aucun trait d'amertume ni « d'aigreur. Sans nous flatter, nous nous aimions. »

[1] Celui des deux frères qui avait le plus d'intimité avec Marmontel, et celui dont parle Voltaire, est l'abbé Morellet (André), né en 1727, mort en 1819, membre de l'Académie française.

[2] Maury (Jean Siffrein), né en 1744, mort en 1817. Comme ecclésiastique, il a été abbé, évêque de Monte-Fiascone, archevêque de Paris et cardinal ; comme homme politique, il a joué un grand rôle à l'Assemblée constituante, et comme littérateur, il a été membre de l'Académie française, et a laissé un ouvrage en 2 volumes, intitulé *Essai sur l'éloquence de la chaire*.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DES LETTRES INÉDITES.

FORTUNE DE VOLTAIRE.

AVERTISSEMENT.

Beaucoup d'hommes instruits en France, et surtout à l'étranger, ont trouvé que dans les diverses biographies de Voltaire, on avait trop négligé les détails qui ont rapport à sa fortune. Ayant été assezhe ureux pour nous procurer un document inédit et authentique sur ce point, nous y avons joint les renseignements les plus récemment publiés et les moins contestables, afin que l'édition à laquelle se rattache ce volume ne laissât rien à désirer.

FORTUNE DE VOLTAIRE.

On a beaucoup parlé des immenses revenus dont jouissait le premier écrivain du siècle dernier; mais on n'avait recueilli jusqu'ici que des renseignements vagues et incomplets. Longchamps [1], qui fut assez long-temps son valet de chambre, et qui lui tint lieu quelquefois de secrétaire, est le premier qui ait publié un état précis d'une partie des rentes que possédait Voltaire. Mais ces détails remontent en 1750, c'est-à-dire à la moitié de la période où Voltaire s'enrichit. Depuis ce temps jusqu'à sa mort, sa fortune s'accrut beaucoup, quoique dans cet intervalle il ait fait d'assez grandes pertes; mais il fit aussi plusieurs spéculations heureuses, entre

[1] Longchamps fut pendant près de huit années attaché au service de Voltaire. Ses fonctions s'étendaient à tout dans la maison, mais il y était le plus souvent occupé comme secrétaire, ou pour mieux dire comme copiste. En 1750, lorsque Voltaire se rendit en Prusse, il laissa Longchamps à Paris, chargé du soin de terminer différentes affaires, de toucher ses revenus, payer les dettes et fournir à l'entretien de madame Denis qui occupait le rez-de-chaussée de la maison de son oncle. Pendant ce temps, Longchamps écrivit des notes sur le personnage célèbre avec lequel il était en rapport continuel. Plus tard il en forma des Mémoires, ouvrage informe qui a été revu, mais non point dénaturé, et qui a été récemment publié avec divers écrits de Wagnière, sous ce titre : *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamps et Waguière ses secrétaires*, 2 volumes in-8°, 1826.

autres celle de sa colonie de Ferney, dont il quintupla le produit annuel; mais il cumula surtout chaque année l'excédant de ses dépenses à son capital, ce qui augmenta son revenu dans une proportion telle, qu'il pouvait, en 1775, économiser une somme de cinquante mille écus. On trouvera la preuve de cette observation dans un document plus curieux et plus authentique que la note de Longchamps, dans l'extrait du livre des recettes et dépenses de Voltaire, écrit de sa propre main. Ce précieux livret, qui fait partie maintenant de la belle bibliothéque de M. E. Jouy, de l'Académie française, nous a été communiqué par cet écrivain avec une obligeance que nous avons d'autant plus de plaisir à faire remarquer, qu'elle devient de jour en jour plus rare parmi les hommes de lettres.

Avant d'offrir l'extrait dont nous venons de parler, nous emprunterons à Longchamps la note que contiennent ses *Mémoires*, ainsi que quelques-uns des détails dont il la fait précéder pour établir comment il était à même de connaître et de posséder les renseignements qu'il a publiés. Ces détails et cet état fourniront d'ailleurs une échelle de comparaison pour apprécier la progression rapide et toujours croissante de la fortune de Voltaire.

« Dans le temps que j'étais à Cirey, au service de M. de Voltaire, il m'envoyait quelquefois passer un jour ou deux à Paris, non-seulement pour faire des emplettes ou rapporter celles qu'on y avait

déjà faites par son ordre ou celui de madame du Châtelet, mais encore pour toucher une partie de ses revenus, soit directement chez plusieurs de ses débiteurs, soit chez des notaires et chez un chanoine de Saint-Méry, nommé l'abbé Moussinot, qui était son receveur ordinaire depuis quelques années. L'inconvénient de faire venir de très-loin des effets précieux et fragiles, des meubles délicats et de l'argent, par les coches ou les rouliers, s'était fait sentir plus d'une fois à M. de Voltaire. Pour ne plus s'exposer aux dommages qu'il en avait éprouvés il me chargeait, quand les objets en valaient la peine, de les aller chercher, de les arranger moi-même dans les caisses, et de les escorter de Paris à Cirey. Il fut convaincu par l'expérience que cette méthode était préférable à toute autre. Les expéditions étaient plus promptes et plus sûres.

« Ayant toujours été satisfait de la manière dont les commissions étaient faites par moi, et de l'exactitude qu'il trouvait dans les comptes que je lui rendais; m'ayant muni depuis long-temps d'instructions pour le maniement de ses affaires particulières, il n'est pas étonnant qu'il m'ait laissé la direction de sa maison quand il partit pour Berlin. Il me montra, en cette circonstance, plus de confiance qu'à sa nièce qui n'était près de lui que depuis peu de temps, qui était encore assez jeune quoique veuve, et dont il connaissait l'esprit dissipé.

« En faisant une assez bonne part à madame Denis, il me chargea seul de sa recette générale,

de pourvoir à toutes les dépenses auxquelles il pouvait être tenu, ainsi qu'à la pension qu'il avait réglée pour sa nièce, et de faire honneur aux lettres de change qu'il tirerait sur moi. Après avoir exercé ces fonctions pendant six mois, j'ai dû connaître à peu près quelles étaient les facultés de M. de Voltaire au temps dont je parle. Les notions que j'en vais donner sont d'autant plus précises qu'elles s'étayent sur une pièce probante, que j'ai retrouvée dernièrement sous de vieux papiers, par un pur hasard, et sans que je susse qu'elle fût restée chez moi. C'est le bordereau qu'il me donna pour recevoir ce qui lui restait dû de ses revenus échus dans l'année 1749 et les trois premiers mois de 1750.

« Avant de la transcrire, il convient de dire un mot de ce que j'ai pu apprendre de l'origine de la fortune de M. de Voltaire, et ce qui a contribué à l'accroître et à la porter successivement jusqu'au point où elle était à l'époque où j'ai pu en prendre par moi-même une connaissance plus positive.

« J'ai ouï dire que M. Arouet, ancien notaire de Paris, et trésorier de la chambre des comptes, n'avait laissé à ses trois enfants qu'une fortune médiocre. Ces deux charges, qu'il avait exercées avec une scrupuleuse probité, ne l'avaient point enrichi, quoiqu'elles fussent assez lucratives. Il ne jouissait, dit-on, que d'environ vingt-quatre mille livres de revenu. A sa mort, M. de Voltaire eut donc pour premier patrimoine huit mille livres de ren-

tes[1]. La part de son frère aîné, mort célibataire, vint ensuite accroître de moitié la sienne et celle de sa sœur. Dès-lors, répandu et chéri dans le grand monde, il passait une partie de l'année chez les plus grands seigneurs. C'était à qui l'aurait en été dans son château. Les princes de Vendôme le comblaient de bienfaits, ainsi que les princesses de Conti et de Clermont. Le duc d'Orléans régent lui donnait une pension. Le succès extraordinaire de la tragédie d'*OEdipe* lui avait rapporté beaucoup, ainsi que celui de *Mariamne*, en 1726. Mais ce qui lui valut bien davantage, ce fut la souscription faite à Londres en 1727, pour l'édition de la *Henriade*. Il se vit dès-lors dans une assez grande aisance, qui ne cessa depuis cet instant de s'augmenter. C'est à son retour d'Angleterre que deux plus vastes portes vers la fortune s'ouvrirent devant lui. D'une part, ce fut sa liaison avec les frères Pâris[2], ces fameux financiers qui trouvèrent le secret peu commun de se créer une opulence considérable sans exciter l'envie, et en se faisant à la fois chérir de leurs concitoyens et du gouvernement, par les services réels qu'ils leur rendirent en plusieurs circonstances. D'autre part, ce fut le commerce de Cadix, où M. de Voltaire sut employer utilement une partie de ses fonds.

[1] Wagnière dit seulement cinq mille, ce qui paraît plus conforme à la vérité.

[2] Les quatre frères Pâris, qui entr'autres opérations furent chargés de liquider les créances provenant des bouleversements du système de Law.

« L'avantage qu'il retira de la connaissance de MM. Pâris, c'est l'intérêt qu'il obtint dans la fourniture des vivres aux armées pendant la première guerre d'Italie, avant que je ne fusse entré à son service[1]. Cet objet lui avait procuré chaque année de fortes sommes; et je sais qu'à la paix, en réglant le compte définitif, il reçut pour solde, chez M. Pâris-Duverney, directeur de l'entreprise, une somme de six cent mille livres. De mon temps il eut aussi un intérêt dans les vivres de l'armée de Flandre, et les résultats en furent également fructueux pour lui[2].

« Quant au commerce de Cadix, il lui fut aussi très-favorable. Les expéditions pour l'Amérique et les retours donnèrent également un grand profit; et, par une circonstance heureuse et rare, il arriva que sur un bon nombre de vaisseaux dans lesquels il était intéressé pendant la guerre de 1746, un seul fut pris par les Anglais. L'argent qui provenait de ces sources fécondes, dans les mains de M. de Voltaire, n'y restait pas long-temps oisif. L'esprit de cet homme était partout, suffisait à tout. On a peine à concevoir comment, avec l'attention et l'inquiétude continuelles qu'entraînait à sa suite l'emploi de tant de fonds, au milieu de persécutions sérieuses et de tracasseries littéraires; malgré tant de voyages, de vicissitudes et une correspondance si étendue, tant

[1] Il est sans doute question de la guerre de 1734.

[2] Voyez dans ce volume les détails rapportés page 29, dans la note.

d'ouvrages excellents ont pu sortir de sa tête. Il savait mettre à profit les circonstances favorables pour affermir et accroître sa fortune, et tirer parti des besoins de l'état qui, pour sortir de quelque situation difficile pendant la guerre, avait recours aux emprunts, aux loteries. Il prit, dans une de ces dernières, six cents billets à la fois, dont les chances furent heureuses; et quelques années après il se défit avec bénéfice de tout ce qui lui restait. On peut croire qu'auprès de si grands moyens, ce qu'il aurait pu retirer de l'impression et de la représentation de ses ouvrages était à peine sensible, et qu'il l'abandonnait sans effort à ses élèves, aux libraires et aux comédiens. Ce que je viens de dire relativement à l'origine de ses facultés pécuniaires et à leurs progrès, je l'ai su en interrogeant plusieurs personnes qui avaient connu M. de Voltaire depuis sa jeunesse.

« Je le trouvai donc, en arrivant chez lui, jouissant déjà d'une très-grande opulence; c'est de quoi je pus alors me convaincre d'une manière positive; et le lecteur en jugera de même, par le bordereau dont j'ai parlé, et que je vais transcrire. Il faut observer que les sommes qui s'y trouvaient reprises composaient le reste de ce qui était à recevoir de ses débiteurs pour intérêts échus dans l'année 1749 et le commencement de 1750; et qu'il avait déjà touché par lui-même divers autres articles qu'il ne porta point sur sa note. Cette note écrite de sa main fut jointe aux titres, et ren-

due avec eux à son notaire. C'est la copie que j'en avais faite que j'ai retrouvée; la voici avec l'indication que j'y avais ajoutée dans le haut de la page :

ÉTAT

Des rentes, pensions et revenus de M. de Voltaire, que j'ai été recevoir sur ses quittances et mandats, et pour la plus grande partie échus pendant l'année 1749.

Les contrats sur la ville	14,023 liv.
Contrat sur M. le duc de Richelieu	4,000
Idem sur M. le duc de Bouillon	3,250
Pension de M. le duc d'Orléans	1,200
Contrat sur M. le duc de Villars	2,100
Idem sur M. le marquis de Lezeau	2,300
Deuxième contrat sur M. le comte d'Estang	2,000
Celui sur M. le prince de Guise	2,500
Idem sur M. le président d'Auneuil	2,000
Idem sur M. Fontaine	2,600
Idem sur M. Marchand	2,400
Idem sur la compagnie des Indes	605
Appointements d'historiographe de France	2,000
Idem de gentilhomme de la chambre	1,620
Contrat sur M. le comte de Goebriand	540
Idem sur M. de Bourdeilles	1,000
Loterie royale	2,000
Deuxième contrat sur M. Marchand	1,000
Contrat sur les deux sous pour livre	9,900
Vivres de l'armée de Flandre	17,000
Total	74,038

« Tout ce que possédait M. de Voltaire, ajoute Longchamps, n'était pas compris dans cet état; on peut en inférer que tous les objets de sa fortune réunis ne lui rapportaient guère moins de 80,000 livres par an, et cela dut encore s'augmenter beaucoup dans la suite. »

En effet, on verra par l'état que l'on va rapporter, et qui est écrit presqu'en totalité de la main de Voltaire, que sa fortune avait, dans l'espace de vingt-cinq ans, augmenté de plus du double.

Le revenu de la compagnie des Indes, porté dans le premier état de Longchamps à 605 livres, se trouve porté, sur celui de 1775, à 11,568. On y voit aussi un contrat de 12,000 livres de rente perpétuelle dont il n'est pas mention dans le premier état; à moins que le contrat désigné dans celui-ci sous ce titre, *Contrat sur les deux sols pour livre*, ne soit le même que le contrat indiqué dans le second, sous la désignation de *contrat sur les soixante millions*. Dans ce cas, il y aurait toujours augmentation de revenu.

Il est en quelque sorte superflu de prévenir qu'on a copié littéralement le livret de Voltaire. De pareils documents doivent être reproduits avec leurs irrégularités même. On a poussé le scrupule jusqu'à indiquer par des notes les surcharges et les ratures qui se trouvent sur ce petit registre[1].

[1] On a eu soin d'indiquer les renvois de Voltaire par des lettres, et les notes des éditeurs par des chiffres.

ÉTAT AU MOIS DE JUILLET 1775 [1].

RENTES.

Sur l'Hôtel-de-Ville.	14,023 liv.
Compagnie des Indes.	11,568
Succession Guise.	2,500
Duc de Richelieu.	4,000
Duc d'Orléans.	1,200
M. du Tartre.	3,000
Duc de Bouillon.	3,250
Marchand, fermier-général.	6,500
Héritiers Villars.	2,100
Lezeau de Rouen.	2,300
Destain Maulevrier.	2,000
A Saint-Tropez, succession Goebriant [a].	540
Sur M. d'Auneuil Frémont, ci-devant président. .	2,000
Banqueroute Bernard surintendant de la reine, maître-des-requêtes, environ.	500
M. de Neuilly, à Dijon, rente foncière, le contrat est chez moi [b] (il est du 13 mars [2]) 1,000 [3].	. . . .
	55,481

[1] Cet état remplit deux feuillets recto et verso. L'écriture en est très-nette, et les chiffres bien formés.

[a] En note : Contrat chez moi, quittance en mai 1776 à M. Audibert.

[b] En marge : A la page des maisons et contrats de ferme.

[2] Ce qui est entre parenthèse a été mis après coup. Le caractère en est moins assuré, et l'encre est différente.

[3] Cette somme est barrée, parce qu'elle se trouve reportée sur un autre état ci-après.

Report.....	55,481
Sur l'emprunt des soixante millions, contrat chez Duclos, notaire; les numéros chez moi, rente perpétuelle et commerçable..............	12,000
Total.....	78,481 [1]
.... [2]	

Au bas de la page est écrit[3] :

Tous ces contrats en France, excepté Neuilly et Saint-Tropez.

Sont à Paris chez Delaleu,

[Et à présent, chez M. Dailly, chez M. Dutertre.

En 1777. En rédui — [4]]

En réduisant cette somme à cause des vingtièmes et autre frais à........................	70,000
Duc de Virtemberg........................	62,500
Le Palatin............................	13,000
Ferney et environs........................	35,000
Notaire Duclos............................	12,000
Scherer et Vergne........................	4,800
Baumt................................	1,200
Total.....	198,500 [5]

(A recouvrer du duc de Virtemberg 70,000.)

(Candaule 13,000.)

[1] Il y a ici une erreur d'abord de 1000 fr., à cause de la rente de M. de Neuilly, qui a été biffée, et de 10,000 fr., sans doute par l'omission de quelques contrats qui se trouvent sur la note de Longchamps.

[2] A cette place se trouve le montant du 20e, pour en faire la défalcation. Cette somme a été entièrement raturée, et la soustraction s'en trouve faite en tête de l'état suivant.

[3] On a raturé ici ces mots : *les Contrats.*

[4] Ce qui se trouve entre deux crochets est d'une écriture tremblée, et d'une encre plus noire.

[5] Cet état est écrit sur un recto. Il manque quelques feuillets;

Sur quoi il faut payer :

3,600 à mes neveux.
40,000 par an, pour les dépenses.
800 au curé.
1,000 en aumônes.

45,400.

. . . .	197,500[1]
	45,400
	. . . . [2]
	152,100

(Au-dessous sont ajoutées sans désignation les sommes 30,000 et 182.)

MAISONS EN RENTES,

ET CONTRATS A FERME[3].

Lépine par contrat.	1,000
Par billet.	500
Florian pour solde jusqu'au 24 mai 1775 la somme de.	541
	2,041

mais il n'y a point d'interruption, puisque la réclame se trouve indiquée au bas de la page précédente.

[1] Il y a ici une différence de 1000 fr. avec le premier total, peut-être à cause de l'erreur de pareille somme faite sur l'état précédent.

[2] Là se trouve une première soustraction fautive et entièrement raturée.

[3] Écrit sur le verso.

Report.	2,041
Doit en avril 1776.	4,120[1]
Pour la maison, du 24 mai.	2,000
Et au mois de juillet.	2,000[2]
Dupuis. . . . voyez la date.	1,000
Meuble, par Guichard, notaire à Moiran, route de Châlons. (Ancien contrat du mois de mars.).	1,000
Contrat en mars.	2,000
Bourset à réformer.	330
Rieu en juillet.	900
Valentin, à la fin de janvier, pour le fonds de 28,000 liv. remboursable en 1777.	1,120
Pour sa maison du 14 novembre.	760[3]
Mauzier, 20 juillet, maintenant Valentin.	80
Trilla 9 décembre.	144
Gabier; il y aura de rentes environ.	800
Perrachon, à la fin de juillet.	2,515
Serret et Dufour pour maison.	1,300[4]
Et pour un fonds remboursable en 1777, qui est de 33,333.	1,666
Serrant, pour maison, février.	750
Plus, pour un fonds de 6,000.	240
Auzière doit 2,400 liv. de fonds.	120
Bellevue Renaud.	258
Dallot.	78
	25,222
Grand commun.	396

[1] Écrit en marge : Cela doit être payé chez Naville.

[2] En marge : Pour les 12,000 auxquels je me suis restreint.

[3] En marge : Voyez lods et ventes.

[4] En marge : A revoir.

Report.....	25,222
Huguenot, tailleur....................	84
Odiot, (abergement)...................	170
G. Peret..............................	60
Oulric................................	72
Tanneur Brun (aberg.).................	250
Par obligation à Wagnière.............	60
Le Thuilier (aberg.)..................	108
Saint-Germain, Pingion, Chabot demande cette maison en abergement..................	72
Jordannet.............................	123
Louiset, en février...................	140
Luxembourg, juillet...................	206
Jacquet, (abergement).................	80
Obligation............................	30
Abergement de Sion, mes commissions en souffrance..............................	162
Auzière, sur sa maison, 3 janvier.....	600
Fillon, maison Thibaut (incertain)....	600
Daluzet, environ......................	800
Vial..................................	600
Beurne................................	636
Auzière, sa maison....................	700
Giron.................................	550
Saint-Géran...........................	1,640
Rocher................................	630
Ravinel...............................	315
	31,726 [1]
Landri ayant prêté....................	210
	31,936

[1] On rapporte cette addition et les suivantes telles qu'elles sont dans l'original, avec leurs inexactitudes.

RENTES [1].

Simon Hony, serrurier, sa maison en viager, du 5 juin 1776	288 liv.	
Cens		2
Giroud, en viager, sa maison	566	
Cens		5
Perrachon, terrein aux Plattes, abergement 26 mai 1776	6	
Cens		2
Madame d'Hacqueville, maison et terrein, 7 juin 1776, abergement, à 4 pour cent . .	740	
Cens		2
Audiot, sa maison en viager, 28 mai 1776.	340	
Cens		2
Landry et sa femme, argent prêté en viager, 28 mai 1776	210	
Nordat et Dubuis, maison en viager, 5 juin 1776	450	
Cens		2
M. Dufour, argent prêté en viager 1,000 liv., le 11 juin 1776	75	
M. Monginot, viager pour le 1er octobre 1776.	1,820	
Cens		2
Dufourat, viager	975	
Cens		2
Saint-Gand, pour le champ des Palles, aberment du 11 juin 1776	15	
Cens		2
Raynaud	840	
De l'autre page	31,936	
	38,478 [2]	

[1] Cette partie est de l'écriture de Wagnière, secrétaire de Voltaire.

[2] Le total et ce qui suit est de la main de Voltaire.

Report.....	38,478
Maison Gabar des Roches................	1,000
Olivier..............................	280
	40,078
Favie.............................	480

(Le total général n'est pas indiqué.)

A la suite des détails qu'on vient de rapporter, se trouve une liste occupant trois pages des *billets que l'on peut donner en paiement pour les maisons.* Le total s'en élève à la somme de plus de 50,000 fr.; moitié est de l'écriture de Voltaire, et l'autre moitié de celle de Wagnière. La plus grande partie de ces billets paraissent avoir été acquittés, on en a du moins rayé le montant. Vient après une autre liste des *billets dont on peut faire usage pour l'année* 1777, *depuis le* 1er *juin* 1777; presque toutes les sommes en sont également biffées. Cette énumération occupe une page un quart.

On n'ajoutera que peu d'éclaircissements à ces calculs.

Ainsi qu'on l'a remarqué par une note, page 223, il y a dans l'addition de l'état des *rentes* une erreur de 11,000 livres, soit que Voltaire ait omis de désigner quelques contrats, soit qu'il ait aliéné quelques-uns de ceux qu'il possédait en 1750, pour en placer le capital chez le duc de Virtemberg auquel il prêta beaucoup d'argent à son retour de Prusse, en 1753. Néanmoins, malgré cette

omission ou cette différence, la totalité de son revenu avait éprouvé un grand accroissement, puisqu'en défalquant les 11,000 livres d'erreur, il reste encore un revenu de 187,500 fr. et un excédant de dépenses de 152,100 liv; ses neveux et, comme le dit lui-même, le curé payés.

Dans ce revenu ne sont pas comprises les sommes qui figurent, sur les autres états, sous le titre de *maisons en rentes et contrats à ferme*, dont l'ensemble se monte à plus de 40,000 livres. Il y a lieu de croire, par plusieurs désignations de baux, que ces états ne sont qu'un détail du produit de la terre de Ferney, que Voltaire a porté en bloc à la page 223, pour une somme de 35,000 livres.

Ferney, dans son origine, ne rapportait pas plus de deux ou trois mille liv. de rente; mais les droits que revendiqua Voltaire, et plus encore les améliorations de culture et de desséchement qu'il fit exécuter, en portèrent bientôt le revenu à plus de huit mille livres. (Voyez à la page 97 l'extrait d'une de ses lettres à M. de La Chalotais 1762.)

Mais ce qui augmenta surtout le produit de cette terre, et ce qui fit du très-petit village de Ferney un assez gros bourg, ce fut l'émigration d'un nombre considérable d'artisans, pendant les troubles de Genève [1], et surtout pendant ceux de 1770.

[1] « Les bourgeois, écrivait-il le 11 mai 1770, au cardinal de Bernis, tome LXVII, page 228, les bourgeois, qui se disent nobles « et seigneurs, assassinent quelques Génevois qui ne sont que natifs. Les confrères des assassins ne pouvant se réfugier dans la ville

Voltaire les y attirait, et savait les y fixer, non-seulement en leur procurant toutes les facilités de s'y établir à peu de frais, et tous les moyens d'exporter, dans les cours étrangères, les produits de leur industrie, mais encore en les fesant jouir d'un état de paix et de tolérance qui n'existait plus à Genève[1].

Voltaire, qui avait une grande aptitude pour les affaires, savait à merveille, ce qu'alors on ignorait assez généralement, combien l'encouragement accordé à l'émulation, et combien les capitaux réunis au travail peuvent multiplier la production et augmenter les bénéfices. Aussi avait-il toujours des fonds disponibles, pour les répartir à propos entre ceux que le manque d'argent aurait forcés à l'oisiveté, ou du moins aurait empêchés de donner l'essor à leur industrie. Delà vient cette multitude de

« de M. le duc de Choiseul (Versoy), attendu qu'elle n'est point bâ-« tie, choisirent mon village de Ferney, pour le lieu de leur trans-« migration; ils se sont répandus aussi dans les villages d'alentour. « Je les ai convertis à moitié, car ils ne vont plus au prêche; il est « vrai qu'ils ne vont pas non plus à la messe, mais on ne peut pas « venir à bout de tout, en un jour, et il faut laisser à la grace le « temps d'opérer. »

[1] Voltaire en donne pour preuve à M. Alamand, ministre du pays de Vaud, le trait suivant:

« Je vous assure que le 30 mai dernier (1771), Calvin et le jé-« suite Garasse auraient été bien étonnés, s'ils avaient vu une cen-« taine de vos huguenots dans mon village, devenu un lieu de plai-« sance, faire les honneurs de ce que nous appelons *la fête de Dieu*, « élever deux beaux reposoirs, et leurs femmes assister à notre « grand'messe pour leur plaisir. Le curé les remercia à son prône, « et fit leur éloge. Voilà ce que n'auraient fait ni le cardinal de Lor-« raine ni le cardinal de Guise. » *Correspondance générale*, t. LXVII, page 454.

billets qui se trouvent inscrits sur son livret de recettes, mais dont on n'a point rapporté la liste, à cause de l'aridité de pareils détails. On se borne à faire observer qu'il en résulte qu'un capital de 50,000 à 60,000 livres était constamment employé par lui à des escomptes de billets pour ceux des habitants de sa colonie qui avaient besoin de matériaux à mettre en œuvre pour l'horlogerie, ou de maisons plus commodes pour leurs établissements. Voltaire tenait en leur faveur une espèce de banque de bienfesance et d'encouragement. Aussi, tant qu'il habita Ferney, la prospérité de ce pays et le bien-être des artisans et des agriculteurs allèrent toujours croissant[1], et tout déchut au départ et surtout à la mort de ce grand homme.

[1] On empruntera ici au Mémoire manuscrit qui a été communiqué par M. Mallet, et dont on a cité quelques fragments dans la *Biographie de Voltaire*, tome 1, page 579, les deux anecdotes suivantes, qui peuvent donner une idée de la bienfesance du patriarche de Ferney.

« Instruit qu'un laboureur de Ferney était en prison pour paiement d'une dette de 7,500 livres, Voltaire paya pour lui cette somme, et sur ce qu'on lui objectait que cet homme n'ayant pour tout bien qu'une nombreuse famille, la somme serait entièrement perdue pour le prêteur : « On ne perd pas son argent, répondit-il, « lorsqu'on rend un père à sa famille, et un citoyen à l'état. »

« Un autre agriculteur, qui n'était point du ressort de Ferney, ayant perdu au parlement de Besançon un procès qui consommait sa ruine, a, dans son désespoir, recours au crédit de Voltaire, pour faire revoir son procès. Voltaire pleure avec lui, prend ses papiers, les fait examiner par son bailli; celui-ci est d'avis que la cause de ce malheureux est bonne, et que des nullités dans la procédure donnent voie à l'appel; mais le philosophe, loin d'encourager la tentative d'un procès nouveau, entre dans son cabinet, et en revient por-

On ne peut mieux compléter les renseignements qui précèdent qu'en rapportant le témoignage de Wagnière. Il porte la fortune de Voltaire à peu près à la même somme que nous l'avons évaluée d'après le relevé de son livre de recettes, et il indique en même temps quelques-unes des sources de l'augmentation de son revenu.

« Une des causes, dit-il, de la grande fortune de M. de Voltaire qui, à sa mort, avait *cent soixante mille livres* de rentes, fut qu'il plaça des épargnes en rentes viagères, et qu'il tirait un gros intérêt à cause de la mauvaise santé dont il s'est plaint toujours. Ses revenus ont doublé dans les vingt dernières années de sa vie. Il m'a souvent assuré qu'il avait perdu deux fois les fonds de ses rentes dans le temps qu'il n'en avait que soixante-dix mille par an, et j'ai remarqué que c'étaient les pertes qui lui donnaient cet esprit d'ordre et d'économie qu'on lui a si injustement reproché et que ses ennemis traitaient d'avarice [1]. »

tant dans le pan de sa robe trois sacs de mille livres chacun, formant ensemble la somme objet du procès perdu. « Voilà de quoi, « dit-il, réparer les torts de la justice, ne plaidez plus, et si vous « voulez vous établir sur mes terres, je m'occuperai de votre sort. »

[1] *Mémoires* précédemment cités, page 213.

LETTRES
INÉDITES
DE VOLTAIRE.

SECONDE PARTIE.

AVERTISSEMENT.

Cette seconde partie des *Lettres inédites* n'est pas entièrement nouvelle; elle a été publiée à la suite d'un ouvrage de madame de Graffigni, intitulé : *Vie privée de Voltaire et de madame du Châtelet*, *pendant un séjour de six mois à Cirey*, *par l'auteur des Lettres péruviennes*. Mais cette collection n'étant point tombée dans le domaine public, le libraire-éditeur des *Œuvres de Voltaire* a dû acquérir le droit de les joindre à la première partie des lettres dont se compose ce volume.

L'authenticité de ces lettres n'a point été contestée, elle ne pouvait l'être; celui qui les a publiées pour la première fois en 1820 en a indiqué la source. « Nommer, dit-il, M. le comte Boissy-d'Anglas, M. le marquis de Garnier, tous deux pairs de France, et M. le comte François de Neufchâteau, c'est indiquer assez les personnes officieuses qui se sont fait un plaisir de nous communiquer ces originaux; de même que M. le comte de Rochefort, qui a bien voulu nous faire part de toutes les lettres adressées à M. son père. »

On trouvera classées à leur date deux lettres qui n'appartiennent pas à cette publication, et qui nous ont été communiquées trop tard pour entrer dans la première

partie. La première est un billet de Voltaire à Duclos : M. de Jouy en possède l'original ; la seconde est une lettre à Marmontel, dont M. Valentin de la Pelouse a bien voulu nous remettre une copie authentique. Elle est citée dans les nota précédents.

LETTRES

INÉDITES

DE VOLTAIRE.

SECONDE PARTIE.

LETTRE I.

A MADAME LA DUCHESSE D'AIGUILLON,

LA MÈRE.

1734.

Si vous êtes encore à Paris, madame, permettez-moi d'avoir recours à la langue française dont vous vous servez si bien, plutôt qu'au vieux Gascon [1] qui me serait à présent peu utile, je crois,

[1] Montesquieu. Madame la duchesse d'Aiguillon, qu'on avait surnommée la Sœur du Pot, ainsi que nous l'avons rapporté précédemment, avait prodigué les soins les plus affectueux à l'auteur de l'*Esprit des Lois*, pendant une longue et douloureuse maladie.

auprès de monsieur le garde des sceaux. Je suis pénétré de reconnaissance, et je vous remercie, au nom de tous les partisans de Locke et de Newton, de la bonté que vous avez eue de mettre madame la princesse de Conti dans les intérêts des philosophes, malgré les criailleries des dévots. On me mande dans ma retraite que le parlement veut me faire condamner, et me traiter comme un mandement d'évêque. Pourquoi non? Il y a bien eu des arrêts contre l'antimoine, et en faveur des formes substantielles d'Aristote.

On dit qu'il faut que je me rétracte; très-volontiers: je déclarerai que Pascal a toujours raison; que *fatal laurier*, *bel astre*, sont de la belle poésie; que si saint Luc et saint Marc se contredisent, c'est une preuve de la vérité de la religion à ceux qui savent bien prendre les choses; qu'une des belles preuves encore de la religion, c'est qu'elle est inintelligible. J'avouerai que tous les prêtres sont doux et désintéressés; que les jésuites sont d'honnêtes gens; que les moines ne sont ni orgueilleux, ni intrigants, ni puants; que la sainte inquisition est le triomphe de l'humanité et de la tolérance; enfin, je dirai tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on me laisse en repos, et qu'on ne s'acharne point à persécuter un homme qui n'a jamais fait de mal à personne, qui vit dans la retraite, et qui ne connaissait d'autre ambition que celle de vous faire sa cour.

Il est très-certain de plus que l'édition est faite

malgré moi; qu'on y a ajouté beaucoup de choses, et que j'ai fait humainement ce que j'ai pu pour en découvrir l'auteur.

Permettez-moi, madame, de vous renouveler ma reconnaissance et mes prières. La grace que je demande au ministre, c'est qu'il ne me prive pas de l'honneur de vous voir; c'est une grace pour laquelle on ne saurait trop importuner.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

VOLTAIRE.

M'est-il permis de saluer M. le duc d'Aiguillon, de lui présenter mon respect, de le remercier et de l'exhorter à lire les *Lettres philosophiques* sans scandale; elles sont imprimées à faire peur et remplies de fautes absurdes; c'est là ce qui me désespère.

LETTRE II.

A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

Cirey, ce 5 décembre 1738.

Aimable ange gardien, vous resterez donc dans votre ciel de Paris! soyez donc là votre ange à vous-même. *Angele, custode te ipsum.* Travaillez à y être aussi heureux que vous méritez de l'être, et mettez le comble au bonheur de Cirey par le vôtre. Vous n'avez à changer que votre fortune. J'en dis autant à l'aimable compagne de votre vie; je fais mille vœux pour vous deux. Je ne savais pas que vous demeurassiez avec M. d'Ussé. Voulez-vous bien présenter mes plus tendres respects aux philosophes, père et fils, et à madame d'Ussé? Je devais avoir l'honneur de leur écrire; mais un cabinet de physique, des vers et une mauvaise santé, me font manquer à tous mes devoirs.

Ne m'oubliez pas, je vous en supplie, auprès de votre frère [1].

J'avais peu d'argent quand Lamarre est venu chez madame du Châtelet; je n'ai pu lui donner

[1] Pont-de-Vesle (comte de), gouverneur de la ville de Pont-de-Vesle en Bresse, intendant général des classes de la marine et ancien lecteur du roi, né en 1697.

que 100 livres; mais pour lettre de change je lui donne la comédie de l'*Envieux*[1], qu'il vous apporte corrigée, en vers de six pieds et bien cachetée. Il la donnera sous son nom, et il partagera le profit avec un jeune homme plus sage que lui et plus pauvre.

Recommandez-lui le plus profond secret; je crois qu'il le gardera, et que l'envie de vous plaire lui donnera toutes les vertus: je ne lui donne pas cette comédie comme bonne pièce, mais comme bonne œuvre.

Adieu: quand j'aurai des termes pour vous dire combien la reconnaissance, la tendresse et l'estime m'attachent à vous, je m'en servirai.

DE LA MAIN DE MADAME DU CHATELET.

J'ai scellé cette comédie de cinq sceaux, mon cher ami; voyez si Lamarre ne les a pas rompus; et surtout, en cas qu'elle fût refusée, qu'il ne soit pas le maître de la faire imprimer, cela pourrait attirer des affaires. Ne la lui confiez point; déposez-la dans les très-fidèles mains de mademoiselle Quinault, et qu'il soit à ses ordres et aux vôtres. Il faudra que mademoiselle Quinault la fasse copier et renvoie la copie envoyée, parce qu'il y a de l'écriture de votre ami. Si vous n'approuvez pas qu'on la joue, renvoyez-la: on donnera autre

[1] Cette pièce, encore inédite, fait partie des manuscrits que possède M. de *Croix*.

chose à Lamarre. Taillez, M. d'Argental, rognez, nous sommes entre vos mains.

. . . .

La deuxième sur la liberté, et la quatrième sur la modération. Il ne donnera la cinquième que quand vous serez content, et corrigera les trois premières jusqu'à ce que vous disiez: *C'est assez;* mais je crois qu'il est nécessaire d'en faire un corps d'ouvrage suivi et de les imprimer ensemble, surtout à cause de celle de l'*Envie*[1]. *Mérope* peut réussir, surtout avec mademoiselle Dumesnil; mais je ne sais si on doit la hasarder: c'est à vous à décider. Il a beaucoup retouché les derniers actes; je ne sais si vous en serez plus content; mais il y a bien des beautés et des choses prises dans la nature. Sa santé demande peu de travail, et je fais mon possible pour l'empêcher de s'appliquer. Je crois qu'il va se remettre à l'*Histoire de Louis XIV*: c'est l'ouvrage qui convient le plus à sa santé. Si vous venez jamais ici, je crois que vous la lirez avec grand plaisir. Je fais mon possible pour vous donner autant d'envie de venir, que j'en ai de vous dire moi-même combien je vous aime tendrement. Votre ami vous en dit autant.

[1] *Discours en vers sur l'Homme*, tome XII, page 41. Ils portaient dans l'origine le nom d'*Épîtres*.

LETTRE III.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER D'AGUESSEAU.

Cirey, ce 11 février 1739.

MONSEIGNEUR,

Je commence par vous demander très-humblement pardon de vous avoir envoyé un si gros mémoire; mais je crois avoir rempli le devoir d'un citoyen, en m'adressant au chef de la justice et des belles-lettres, pour obtenir réparation des calomnies de l'abbé Desfontaines. Je ne dois parler ici que de celles dont j'ose vous présenter les réfutations authentiques que voici:

Madame de Champbonin, ma cousine, a les originaux entre ses mains; elle aura l'honneur de les présenter à monseigneur:

1° La copie d'une partie de la lettre de l'abbé Desfontaines, signée de lui, par laquelle il convient de mes services, et par laquelle il est démontré que M. le lieutenant de police, loin de lui demander pardon de l'avoir enfermé à Bicêtre, exécuta l'ordre mitigé du roi, par lequel il fut exilé, etc.;

2° La lettre de madame de Bernières, qui prouve

que tout ce que Desfontaines avance sur feu M. de Bernières et sur mes services est calomnieux;

3° Extraits des lettres du sieur Thiriot, qui confirment que l'abbé Desfontaines fit, au sortir de Bicêtre, un libelle intitulé: *Apologie de V.......*;

4° Une lettre de Prault fils, libraire, qui prouve que, loin d'être coupable des rapines dont l'abbé Desfontaines m'accuse, j'ai toujours eu une conduite opposée;

5° L'attestation du sieur Dumoulin, négociant, dont les registres prouvent que, loin de mériter les reproches de Desfontaines, j'ai fait au moins le bien qui a dépendu de moi;

6° L'attestation d'un jeune homme de lettres qui, ayant été du nombre de ceux que ma petite fortune m'a permis d'aider, s'est empressé de donner ce témoignage public, que jamais je ne produirais si je n'y étais forcé.

Enfin, monseigneur, je suis traité, dans le libelle de Desfontaines, d'athée, de voleur, de calomniateur. Tout ce que je demande, c'est un désaveu authentique de sa part, désaveu qu'il ne peüt refuser aux preuves ci-jointes.

Je n'implore point vos bontés, monseigneur, pour son châtiment, mais pour ma justification.

Je vous supplie, monseigneur, de considérer que je ne suis point l'auteur du *Préservatif;* qu'il a été fait en partie sur une de mes lettres qui courut manuscrite en 1726, et que l'abbé d'Olivet montra à Desfontaines, pour l'engager à être sage. Je n'ai

jamais fait de libelle; je cultive les lettres sans autre vue que de mériter votre suffrage et votre protection.

Pour l'abbé Desfontaines, il n'est connu que par le service que je lui rendis, et par ses satires. M. d'Argental a encore entre les mains l'original d'une lettre qui prouve que l'abbé Desfontaines fit un libelle contre moi dans le temps même qu'il était condamné à la chambre de l'arsenal pour la distribution d'une feuille scandaleuse en 1736.

Vous savez, monseigneur, qu'il s'est joint en dernier lieu au sieur Rousseau, et qu'il a rempli son libelle de nouveaux vers satiriques de cet homme; vous savez à quel point ces vers sont méprisables de toutes façons.

Il ne m'appartient pas de vous en dire davantage; je soumets mes ressentiments à votre équité et à vos ordres.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur, etc.

LETTRE IV.

A M. LE PRÉSIDENT HÉNAULT[1].

La Haye, ce 31 octobre 1740.

Si le roi de Prusse était venu à Paris, monsieur, il n'aurait point démenti les charmes que vous trouvez dans les lettres qu'on vous a montrées. Il parle comme il écrit. Je ne sais pas encore bien précisément s'il y a eu de plus grands rois; mais il n'y a guère eu d'hommes plus aimables. C'est un miracle de la nature que le fils d'un ogre couronné, élevé avec des bêtes, ait deviné dans ses déserts toute cette finesse et toutes ces graces naturelles qui ne sont à Paris que le partage d'un petit nombre de personnes, et qui font cependant la réputation de Paris. Je crois avoir déjà dit que ses passions dominantes sont d'être juste et de plaire. Il est fait pour la société comme pour le trône; il me demanda, quand j'eus l'honneur de le voir, des nouvelles de ce petit nombre d'élus qui méritaient qu'il fît le voyage de France; je vous mis à la tête : si jamais il peut venir en

[1] Il était président honoraire aux enquêtes, surintendant des finances de la maison de la reine. Né à Paris en 1685, mort en 1770.

France, vous vous apercevrez que vous êtes connu de lui, et vous verrez quelque petite différence entre ses soupers et ceux que vous avez faits quelquefois en France avec des princes. Vous avez grande raison d'être surpris de ses lettres ; vous le serez donc bien davantage de *l'Anti-Machiavel*. Je ne suis pas pour que les rois soient auteurs ; mais vous m'avouerez que s'il y a un sujet digne d'être traité par un roi, c'est celui-là. Il est beau, à mon gré, qu'une main qui porte le sceptre compose l'antidote du venin qu'un scélérat d'Italien fait boire aux souverains depuis deux siècles : cela peut faire un peu de bien à l'humanité, et certainement beaucoup d'honneur à la royauté. J'ai été presque seul d'avis qu'on imprimât cet ouvrage unique, car les préjugés ne me dominent en rien. J'ai été bien aise qu'un roi ait fait ainsi, entre mes mains, serment à l'univers d'être bon et juste.

Autant que je déteste et que je méprise la basse et infame superstition qui déshonore tant d'états, autant j'adore la vertu véritable ; je crois l'avoir trouvée et dans ce prince et dans son livre.

S'il arrive jamais que ce roi trahisse de si grands engagements, s'il n'est pas digne de lui-même, s'il n'est pas en tout temps un Marc-Aurèle, un Trajan et un Titus, je pleurerai et je ne l'aimerai plus.

M. d'Argenson doit avoir reçu un *Anti-Machiavel* pour vous ; je vais en faire une belle édition ; j'ai été obligé de faire celle-ci à la hâte, pour prévenir toutes les mauvaises qu'on débite et pour

les étouffer. Je voudrais pouvoir en envoyer à tout le monde; mais comment faire avec la poste? Reste à savoir si les censeurs approuveront ce livre, et s'il sera signé Passart ou Charrier.

J'aurais déjà pris mon parti de passer le reste de ma vie auprès de ce prince aimable, et d'oublier dans sa cour la manière indigne dont j'ai été traité dans un pays qui devait être l'asile des arts; mais la personne qui vous a montré les lettres l'emporte sur celui qui les a écrites; et quoi que je puisse devoir à ce roi (jusqu'à présent), le modèle des rois, je dois cent fois plus à l'amitié. Permettez-moi de vous compter toujours parmi ceux qui m'attachent à ma patrie, et que madame du Deffand [1] ne pense pas que l'envie de lui plaire et d'avoir son suffrage sorte jamais de mon cœur. M. de Formont est-il à Paris? il est, comme vous le savez, du petit nombre des élus. Mes respects à *quelli pochissimi signori*, et surtout à vous, monsieur, qui ne m'avez jamais aimé qu'en passant, et à qui je suis attaché pour toujours.

J'espère que Dumolard ne sera pas mal et qu'il vous aura obligation toute sa vie.

[1] Madame *du Deffand* se maria à 22 ans, et perdit son mari, qui était lieutenant-général, en l'année 1757, après 32 ans de mariage.

LETTRE V.

AU PRÉSIDENT HÉNAULT,

LE FAVORI DES MUSES.

Bruxelles, ce 2 mars 1741.

Quand à la ville un solitaire envoie,
Des fruits nouveaux, honneur de ses jardins,
Nés sous ses yeux et plantés par ses mains,
Il les croit bons, et prétend qu'on le croie.

Quand par le don de son portrait flatté,
La jeune Aminte à ses lois vous engage,
Elle ressemble à la divinité
Qui veut vous faire adorer son image.

Quand un auteur de son œuvre entêté
Modestement vous en fait une offrande,
Que veut de vous sa fausse humilité?
C'est de l'encens que son orgueil demande.

Las! je suis loin de tant de vanité,
A tous ces traits gardez de reconnaitre
Ce qui par moi vous sera présenté;
C'est un tribut, et je l'offre à mon maitre.

J'ose donc, monsieur, vous envoyer ce tribut très-indigne; j'aurais voulu faire encore plus de

changements à ces faibles ouvrages; mais Bruxelles est l'éteignoir de l'imagination.

Les vers et les galants écrits
Ne sont pas de cette province,
Et dans les lieux où tout est prince
Il est très-peu de beaux-esprits.
Jean Rousseau banni de Paris
Vit émousser dans ce pays
Le tranchant aigu de sa pince,
Et sa muse, qui toujours grince
Et qui fuit les jeux et les ris,
Devint ici grossière et mince.
Comment vouliez-vous que je tinsse
Contre les frimats épaissis?
Vouliez-vous que je redevinsse
Ce que j'étais quand je suivis
Les traces du pasteur du Mince,
Et que je chantais les Henris?
Apollon la tête me rince,
Il s'aperçoit que je vieillis;
Il voulut qu'en lisant Leibnitz
De plus rimailler je m'abstinsse;
Il le voulut, et j'obéis:
Auriez-vous cru que j'y parvinsse?

Il serait plus doux, monsieur, de parvenir à avoir l'honneur de vivre avec vous et à jouir des délices de votre commerce. L'imagination de Virgile eût langui s'il avait vécu loin des Varius et des Pollion. Que dois-je devenir loin de vous? La France a très-peu de philosophes; elle a encore moins d'hommes de goût. C'est là où le nombre des élus est prodigieusement petit; vous êtes un des saints de ce paradis, et Bruxelles est un pur-

gatoire : il serait l'enfer et les limbes à la fois pour des êtres pensants, si madame du Châtelet n'était ici. J'ai lu *le Parallèle des Romains*[1], etc., etc., comme vous me l'avez ordonné. Il est vrai que la comparaison est un peu étonnante, mais le livre est plein d'esprit; je le croirais fait par un bâtard de M. de Montesquieu, qui serait philosophe et bon citoyen. J'espère que nous aurons quelque chose de mieux sur *l'Histoire de France*, et vous savez bien pourquoi. Vous êtes une coquette qui m'avez montré une fois quelques-unes de vos beautés : je me flatte que quand je serai à Paris j'obtiendrai de plus grandes faveurs.

Adieu, monsieur; madame du Châtelet, qui est pleine d'estime et d'amitié pour vous, vous fait les plus sincères compliments. Vous connaissez mon tendre et respectueux attachement pour vous.

Le petit ballot de mes rêveries doit être à Paris par la voiture de Scudéri, à l'inquisition de la chambre syndicale. Il a été mis au coche de Lille.

[1] Par l'abbé Mably.

LETTRE VI.

AU MÊME.

A Bruxelles, ce 15 mai 1741.

J'ai reçu hier bien tard, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 19 avril, et qui était adressée à Valenciennes. Je n'ai pas été assez heureux pour voir M. de Boufflers dans son hermitage, ni M. de Séchelles dans son royaume. Le procès de madame du Châtelet nous a rappelés à Bruxelles. Je voudrais bien que vous jugeassiez en dernier ressort celui de Mahomet, auquel vous avez la bonté de vous intéresser. Il y avait très-long-temps que j'avais commencé cet ouvrage aussi bien que *Mérope;* je les avais tous deux abandonnés, soit à cause de la difficulté du sujet, soit que d'autres études m'entraînassent, et que je fusse un peu honteux de faire toujours des vers entre Newton et Leibnitz. Mais depuis que le roi de Prusse en fait après une victoire, il ne faut pas rougir d'être poëte. N'aimez-vous pas le style de sa lettre? *On dit les Autrichiens battus, et je le crois;* et de là, sans penser à sa bataille, il m'écrit une demi-douzaine de stances, dont quelques-unes ont l'air d'avoir été faites à Paris par des gens du métier. S'il peut

y avoir quelque chose de mieux que de trouver le temps d'écrire dans de pareilles circonstances, c'est assurément d'avoir le temps de faire de jolis vers. Il ne manque à madame du Châtelet que des vers, après avoir vaincu le secrétaire perpétuel de l'académie des sciences; mais elle fait mieux, elle daigne toujours avoir de l'amitié pour moi, quoique je ne sois point du tout de son avis. Elle me trouva ces jours passés écrivant au roi de Prusse; il y avait dans ma lettre :

> Songez que les boulets ne vous épargnent guère;
> Que du plomb dans un tube entassé par des sots,
> Peut casser aisément la tête d'un héros,
> Lorsque multipliant son poids par *sa vitesse*,
> Il fend l'air qui résiste et pousse autant qu'il presse.

Elle mit de sa main, *par le quarré de sa vitesse*. J'eus beau lui dire que le vers serait trop long; elle répondit qu'il fallait toujours être de l'avis de Leibnitz en vers et en prose; qu'il ne fallait point songer à la mesure des vers, mais à celle des forces vives : si vous ne sentez pas bien la plaisanterie de cette dispute, consultez l'abbé Desmolière ou Pitot, gens fort plaisants qui vous mettront au fait. N'allez-vous pas, monsieur, acheter bien des livres à l'inventaire de la bibliothéque de Lancelot? Le roi de Prusse a renvoyé votre bibliothécaire Dumolard. Il paraît qu'il ne paie pas les arts comme il les cultive, ou peut-être Dumolard s'est-il lassé d'attendre. Je lui rendrai toujours tous les services qui dépendront de moi; vous ne doutez pas que

je ne m'intéresse vivement à un homme que vous protégez.

Je serais bien curieux de voir ce que vous avez rassemblé sur l'*Histoire de France*[1]. Vous vous êtes fait une belle occupation et bien digne de vous. Je vis toujours dans l'espérance de m'instruire un jour auprès de vous, et de profiter des agréments de votre commerce; mais la vie se passe en projets, et on meurt avant d'avoir rien fait de ce qu'on voulait faire. Il est bien triste d'être à Bruxelles quand vous êtes à Paris. Madame du Châtelet, qui sent comme moi tout ce que vous valez, vous fait mille compliments. Quand vous passerez par la rue de Beaune, souvenez-vous de moi.

Vous savez que le prince Charles de Lorraine vient à Bruxelles; que le prince royal de Saxe n'épouse plus l'archiduchesse; et que la chose du monde dont on s'aperçoit qu'on peut se passer le plus aisément, c'est un empereur.

[1] Matériaux dont il composa son *Abrégé chronologique*.

LETTRE VII.

AU PAPE BENOIT XIV [1].

Parigi, 17 augusto 1743.

BEATISSIMO PADRE,

Ho ricevuto co' i sensi della più profunda venerazione e della gratitudine più viva sacri medaglioni di quali vostra santita s'è degnata honorarmi. Sono degni del bel' secolo de'i Trajani ed Antonini; ed è ben giusto che un sovrano amatore riverito al par di loro abbia le sue medaglie perfettamente come le loro lavorate. Teneva e riveriva io nel mio gabinetto una stampa di vostra beatitudine, sotto la quale ho presso l'ardire di scrivere:

« Lambertinus hic est, Romæ decus et pater orbis,
« Qui scriptis mundum edocuit, virtutibus ornat. »

Quella inscrizione che almeno è giusta fù il frutto della lettura che aveva fatto del libro con

[1] Benoît XIV, né à Bologne en 1675, élu pape en 1740, avait d'abord été chanoine de la basilique de Saint-Pierre, puis archevêque de Théodosie, évêque d'Ancône, cardinal en 1728, archevêque de Bologne en 1731. Il mourut en 1758 à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il a laissé plusieurs ouvrages qui forment 16 volumes in-folio.

cui vostra beatitudine ha illustrata la chiesa e la litteratura; ed ammiravo come il nobil fiume di tanta erudizione non fosse stato turbato del tanto turbine degli affari.

Mi sia lecito, beatissimo padre, di porgere i miei voti con tutta la christianita, e di domandare al cielo che vostra santita sia tardissimamente ricevuta trà quegli santi dei quali ella, con si gran' fatica e successo, ha investigato la canonizatione.

Mi concede di bacciare umilissimamente i sacri suoi piedi, e di domandarle col più profondo rispetto la sua benedizione.

Di vostra beatitudine

Il devotissimo, umilissimo

Ed obligatissimo servitore

VOLTAIRE.

LETTRE VIII.

A M. LE MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

Ce 24 avril 1744.

Colletet[1] envoie encore ce brimborion au cardinal duc. Cette rapsodie le trouvera probablement dans un camp entouré d'officiers, et vis-à-vis de vilains Allemands qui se soucient fort peu des amours du duc de Foix et de la princesse de Navarre. Mais votre esprit agile, qui se plie à tout, trouvera du temps pour songer à votre fête. Vous serez comme Paul-Émile, qui, après avoir vaincu Persée, donna une fête charmante, et dit à ceux qui s'étonnaient de la fête et du souper : Messieurs, c'est le même esprit qui a conduit la guerre et qu a ordonné la fète. Pour moi, monseigneur le duc, je crois, avec la dame de Cirey, que vous ne haïrez pas ce duc de Foix qui fait la guerre, qui est amoureux, qui est fourré tout jeune dans les affaires, qui combat pour sa maîtresse, qui la gagne à la pointe de l'épée, qui a de l'esprit et qui berne les

[1] L'un des cinq auteurs que le cardinal de *Richelieu* avait choisis pour la composition des pièces de théâtre dont il fournissait par fois le sujet. Colletet mourut en 1656.

Morillo. Si vous êtes content, voulez-vous envoyer ce premier acte à Rameau? Il sera bon qu'il le lise, afin que sa musique soit convenable aux paroles et aux situations; et surtout qu'il évite les longueurs dans la musique de ce premier acte, parce que ses longueurs jointes aux miennes feraient ce premier acte éternel[1]. J'attends vos ordres sur le divertissement du second acte que je vous ai envoyé il y a huit jours. Madame du Châtelet vous fait ses plus tendres compliments. C'est à vous et à MM. les généraux à me fournir à présent le prologue. Adieu, monseigneur, revenez brillant de gloire et de santé. J'attendrai avec bien de l'impatience le plaisir de vous dire ce que je vous dis depuis près de trente ans, que je vous suis dévoué avec le plus tendre respect; j'y ajoute la plus vive reconnaissance.

VOLTAIRE.

[1] *La Princesse de Navarre*, comédie-ballet en trois actes; fête donnée par le roi en son château de Versailles, le 23 février 1745. (Tome IX, p. 115.)

LETTRE IX.

A M. LE PRÉSIDENT HÉNAULT.

A Cirey en Champagne, ce 1er juin 1744.

Les gens de bonne compagnie, monsieur, et ceux qui prétendent en être, vont bien se rengorger quand ils verront que le livre le plus utile nous vient de l'homme du monde le plus aimable. Nous recevons dans ce moment votre présent charmant. Madame du Châtelet va quitter les tables astronomiques de Bayer[1], pour vous en remercier; et moi je quitte très-volontiers ma fête de Versailles pour vous dire combien votre livre m'enchante. Nous le parcourons. Je le lis en vous écrivant. J'admire ces traits brillants et vrais dont vous caractérisez les rois et les siècles. Ce que vous dites de *Louis XII*, de *Henri IV*, de *Louis XIII*, de *Louis XIV*, doit être appris par cœur. N'allez pas croire, au moins, que la reconnaissance que je vous dois sur l'article de *Henri IV* me fascine la vue. Je vois très-clairement que votre ouvrage est un chef-d'œuvre d'esprit et de raison. Point de satire, point de prévention, point de faux raffinements. Vous avez enchassé,

[1] Jean Bayer d'Ausbourg publia une description des constellations, sous le titre d'*Uranometria*.

dans cette chronologie, mille anecdotes intéressantes, qui toutes servent à faire connaître les temps dont vous parlez. Votre ouvrage vivra, je vous en réponds; faites donc comme lui, n'ayez plus de coliques : passez à Cirey en allant aux eaux, et employez votre loisir à nous donner votre grande histoire que cet abrégé doit faire désirer à tous ceux qui veulent lire pour s'instruire et pour avoir du plaisir. Je viens de lire l'article du chancelier de l'*Hôpital;* grand merci, c'est un chancelier que j'idolâtre; il était philosophe, vrai philosophe, excellent citoyen, et faisait de beaux vers latins.

« Hic jacet a nullis potuit quæ Gallia vinci,
« Ipsa suî victrix, ipsa suî tumulus. »

Que vous avez bien fait de donner tant d'éloges au grand Colbert! La lettre à Vossius! bon encore; cela peut fructifier en son temps : ce sont des germes de vertu et de grandeur. Le public doit vous être très-obligé; il n'avait point encore vu de cette besogne.

Je vous demande en grace de vous souvenir de moi avec madame du Deffand. Conservez-moi vos bontés et les siennes. Elle écrit à madame du Châtelet des lettres bien plaisantes. *Tentat eam*, quelquefois, *in ænigmatibus.* On les devine sur-le-champ.

Adieu, monsieur; je vous aime, je vous respecte, je vous suis dévoué pour la vie.

VOLTAIRE.

A propos : mais madame du Châtelet vous a aussi envoyé son livre, et vous ne lui en dites mot : elle est fort piquée de ce que vous ne lui dites pas votre avis sur le quarré de la vitesse. C'est cela qui est intéressant !

LETTRE X.

A M. LE MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

Cirey, ce 5 juin 1744.

Vous êtes un grand critique, et on ne peut prendre son thé avec plus d'esprit. Je vous admire, monseigneur, de raisonner si bien sur mon barbouillage quand on ouvre des tranchées. Il est vrai que vous écrivez comme un chat; mais aussi je me flatte que vous commandez les armées comme le maréchal de Villars; car, en vérité, votre écriture ressemble à la sienne, et cela va tous les jours en embellissant; bientôt je ne pourrai plus vous déchiffrer : passons.

Vous avez grande raison; le tyran de Madrid, quoique ce soit don Pèdre, est mal sonnant, et vous jugez bien que cela est corrigé sur-le-champ. Il en sera de même du reste. Mais comment avez-vous pu donner mes brouillons à M. d'Argenson

et au président? Vous me faites périr à petit feu. Un malheureux croquis, informe, dont il ne subsistera peut-être pas cent vers, qui n'était que pour vous, une idée à peine jetée sur le papier, seulement pour vous obéir, et pour savoir de vous si vous approuviez l'esquisse du bâtiment? Ils prendront cela pour la maison toute faite et ils me trouveront ridicule. Comment montrer un premier acte qui finit par A, V, G, R, C, G? C'est se moquer du monde; c'est me désespérer. L'ouvrage ne ressemble déjà plus à celui que je vous ai envoyé.

A, V, G, R, C, G, cette énigme me gêne,
Je veux la deviner avant la fin du jour;
Ah! je n'aurai pas grande peine,
Le mot de l'énigme est amour.

Cela clôt un acte du moins; cela peut se présenter. Et quand Léonor dit à la princesse :

Mais un homme ridicule
Vaut peut-être encor mieux que rien;

La princesse répond :

Souvent dans le loisir d'une heureuse fortune
Le ridicule amuse, on se prête à ses traits;
Mais il fatigue, il importune
Les cœurs infortunés et les esprits bien faits.

Et puis suit le portrait d'Alamir. Et croyez-vous encore que j'aie laissé subsister les plats compli-

ments de Morillo et les sottes réponses de la princesse quand on lui donne la pomme? Elle disait:

Mais il me siérait mal d'accepter ce présent.

C'est répondre en bégueule sans esprit. Voici ce qu'elle dit :

Il me siérait bien mal d'accepter ce présent,
Pâris l'offrit moins galamment
A l'objet dangereux qui de son cœur fut maître.
Hélène fut séduite, et je ne veux pas l'être.

C'est un peu plus tourné cela. Vous me demanderez, monseigneur, pourquoi je ne vous ai pas envoyé tout l'ouvrage dans ce goût. C'est, ne vous déplaise, que je ne trouve pas l'esprit en écrivant aussi vite que vous en parlant; c'est que j'aimerais mieux faire deux tragédies qu'une pièce où il entre de tout, et où il faut que les genres opposés ne se nuisent point. Vous avez ordonné ce mélange, cela peut faire une fête charmante ; mais, encore une fois, il faut beaucoup de temps. Je vais à présent travailler avec un peu plus de confiance ce qui regarde la comédie; et je me flatte que je remplirai vos vues autant que mes faibles talents le permettront. Il s'agit à présent des divertissements que j'ai tâché de faire de façon qu'ils puissent convenir à tous les changements que je me réservais de faire dans la comédie.

Voyez si vous voulez que j'envoie à Rameau [1]

[1] Rameau, l'un des plus célèbres musiciens et compositeurs fran-

ceux des premier et troisième actes; j'attends sur cela vos ordres, et je vous avoue d'avance que je ne crois pas avoir dans mon magasin rien de plus convenable que ces deux divertissements. A l'égard du second acte, je ferai, comme de raison, ce que vous voudrez; mais ayez la bonté d'examiner si le duc de Foix, ayant intention de se cacher jusqu'au bout, peut donner une fête qui réponde mieux au dessein? Songez que les divertissements du premier et du second acte sont des fêtes entrecoupées, et qu'il faut au milieu une espèce de petit opéra complet, d'autant plus que, pendant ce temps-là, il faut que la princesse soit supposée tout voir d'un bosquet dans lequel elle est cachée, et dans lequel elle change d'habits. Madame du Châtelet est fort sévère, et jusqu'à présent je ne l'ai jamais vue se tromper en fait d'ouvrages d'esprit.

çais des dix-septième et dix-huitième siècles, né en 1683, mort en 1764.

LETTRE XI.

AU MÊME.

Cirey, ce 8 juin 1744.

Je crains bien qu'en cherchant de l'esprit et des traits,
Le bâtard de Rochebrune
Ne fatigue et n'importune
Le successeur d'Armand et les esprits bien faits [1].

Il faut pourtant s'évertuer pour que les idées de votre maçon ne soient pas absolument indignes de l'imagination de l'architecte. Vous voulez, monseigneur, un divertissement au second acte où il soit question du duc de Foix.

Figurez-vous qu'à la fin du second acte la princesse de Navarre est déjà reconnue, et qu'on lui apprend que le duc de Foix avance; aussitôt arrive un député de ce duc de Foix, en présence du duc de Foix lui-même, qui est toujours Alamir. Ce député est suivi d'esclaves maures qu'il envoie à la princesse; ils font une entrée et chantent. La princesse dit qu'elle ne veut rien du duc de Foix. Il y a dans le fond du théâtre un bassin d'eau, représentant des toiles blanches. Les esclaves ré-

[1] Rochebrune était un poète agréable, et auteur de plusieurs chansons.

pondent qu'ils vont mourir, puisqu'on les rebute, et que leur maître en usera ainsi. Ils se précipitent dans l'eau, et il en renaît sur-le-champ autant d'amours qui viennent avec des fleurs et des flambeaux, et qui disent à peu près à la Dona :

De nouveaux esclaves paraissent,
Ne les rebutez pas, c'est pour vous qu'ils renaissent.
Comme leur mère, ils sont sortis des eaux.
C'est sous vos lois qu'ils sont à craindre ;
Vous avez le pouvoir d'allumer leurs flambeaux,
Et vous n'aurez jamais celui de les éteindre.

Cependant il s'élève au milieu de l'eau un groupe d'architecture représentant Jupiter qui enlève Europe ; Neptune qui enlève Calisto, et Pluton qui enlève Proserpine ; et on chante tout ce qui peut justifier le duc de Foix par l'exemple de ces trois dieux. Alors les divertissements font place au reste de la pièce.

Voudriez-vous qu'à la fin du troisième acte le fond du théâtre représentât les Pyrénées? L'amour leur ordonnerait de disparaître, afin de ne faire qu'un peuple de la France et de l'Espagne ; et on verrait à leur place une salle de bal où le duc de Foix danserait avec sa dame, etc. Je chercherai tant qu'à la fin j'approcherai de vos idées : encouragez-moi, je vous supplie ; soyez sûr que tous les divertissements seront faits avant le mois de juillet ; qu'il ne faudra pas un mois à Rameau ; que je travaillerai la pièce avec tout le soin possible, et que je n'aurai rien fait en ma vie avec plus d'applica-

tion : mais, encore une fois, ne me jugez point sur cette misérable esquisse ; et s'il y a quelques scènes qui vous plaisent, croyez que tout sera travaillé dans ce goût : soyez sûr enfin que vous serez servi à point nommé, et que tout sera prêt pour votre retour.

Madame du Châtelet regrette toujours la petite fète des bergers, et,

Du sort de Polémon l'intéressante histoire.

Mais il me semble que cette nouvelle façon serait plus susceptible de spectacle. Je vous demande toujours la permission d'envoyer à Rameau les autres divertissements. Je vous supplie de dicter vos ordres en prenant votre thé, si vous prenez du thé devant ou dans Menin. Tâchez d'aller à Bruxelles, car on nous y dénie justice. Madame du Châtelet vous aime véritablement; je vous le dis, c'est une très-bonne femme. Adieu, monseigneur, mon cher protecteur, adieu.

LETTRE XII.

A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

Paris, ce lundi 1745.

Voici un prologue[1]; voici des mémoires justificatifs; voici des consultations, ayez surtout la bonté de me répondre sur le feu d'artifice. Me suis-je trompé? cette idée ne fournit-elle pas un spectacle plein de galanterie, de magnificence et de nouveauté? Je ne vois plus qu'un étang; on m'a enfourné dans une bouffonnerie dont j'ai peur de ne me pas tirer. Je travaille avec un dégoût extrême: je ne suis soutenu que par vos bontés. Dites à M. de Solare que ni Virgile ni le Tasse n'ont été *improvisatori*: on ne fait sur-le-champ que des choses médiocres tout au plus. Ce goût *d'improvisare* est le sceau de la barbarie chez les Italiens. Voilà nos troubadours ressuscités.

Vous buvez, mon adorable ange, la dernière bouteille de mon vin; mais je me flatte que je ferai à Cirey une bonne cuvée cet été, et que je vous fournirai encore un petit tonneau pour l'hiver. Pardon, je comptais vous faire ma petite cour ce

[1] Premier prologue de la *Princesse de Navarre*, tom. IX, p. 121. Il fut fait pour le mariage du Dauphin.

matin; je ne sais si je serai assez heureux pour voir mes deux anges. Empêchez bien Lanoue d'être fâché, car en vérité il ne doit pas l'être. Lanoue Orosmane! ah!

A propos, mon divin ange, je n'ai pas cru qu'il fût du respect de vous prier d'honorer de votre présence notre orgie d'histrions; mais si vous étiez assez humain pour nous faire cet honneur vous nous causeriez le plus grand plaisir!

Nous nous réservons toujours pour le beau jour. Mais si par exemple madame d'Argental voulait alors nous honorer de sa présence avec quelqu'une de ses amies, j'en écrirais sur-le-champ au tyran duc de Richelieu, et je répondrais bien que ce sultan recevrait dans son sérail de telles odalisques. Si madame d'Argental veut venir entendre de très-belle musique, il ne tient donc qu'à elle. Je vais à bon compte la mettre sur la liste, et quand elle se présentera on lui ouvrira les deux battants [1].

Encore un mot. Si ces anges, qui tiennent une si bonne maison, veulent donner à souper mercredi à madame Newton-pompon-du-Châtelet, on attend leurs ordres pour s'arranger, et on baise le bout de leurs ailes. Je m'arrange très-bien de les aimer à la fureur; écoutez, chers anges, pourquoi donc êtes-vous si aimables!

[1] Pour les répétitions de la *Princesse de Navarre*.

LETTRE XIII.

A M. DUCLOS [1].

2 janvier 1745.

J'en ai déjà lu cent cinquante pages [2]; mais il faut sortir pour souper. Je m'arrête à ces mots :

« Le brave Huniade Corvin, surnommé la ter-
« reur de tous, avait été le défenseur de la Hongrie,
« dont Ladislas n'avait été que le roi. »

Courage; il n'appartient qu'aux philosophes d'écrire l'histoire. En vous remerciant bien tendrement, monsieur, d'un présent qui m'est bien cher et qui me le serait quand vous ne me le seriez pas. Je passe à votre porte pour vous dire combien je vous aime, combien je vous estime, et à quel point je vous suis obligé; et je vous l'écris dans la crainte de ne vous pas trouver. Bon soir Salluste.

VOLTAIRE.

[1] Duclos (Charles-Pineau) de l'Académie française, né à Dinant en Bretagne en 1705, mort en 1772. Il était historiographe de France, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie française, et membre de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette lettre se trouve dans la *Correspondance générale*, tom. LVIII, pag. 330; mais elle y est rapportée d'une manière fautive, et à une date inexacte. On la reproduit ici, copiée fidèlement d'après l'autographe, qui est en la possession de M. de Jouy, de l'Académie française.

[2] *Histoire de Louis XI.*

LETTRE XIV.

A M. LE PRÉSIDENT HÉNAULT.

Cirey, ce 13, 14 et 15 juin 1745.

Rival heureux de Salluste et d'Horace,
Vous savez peindre, orner la vérité.
Je n'ai montré qu'une impuissante audace
Dans ce combat que ma muse a chanté [1].
J'ai crayonné pour le moment qui passe,
Et vous gravez pour la postérité.

Soyez comme le roi, soyez indulgent. J'avais mandé à M. le maréchal de Noailles que j'offrais un petit tribut, que c'était là un bien petit monument de la gloire du roi. Il m'a fait l'honneur de m'écrire que le roi avait dit que j'avais tort, que ce n'était pas un petit monument. Je souhaite que l'ouvrage ne soit pas médiocre puisqu'il a été honoré de vos avis, et qu'il est consacré à la gloire de vos amis et de vos parents. Voilà la sixième édition de Paris, conforme à la septième de Lille. L'importance du sujet l'a emporté sur la faiblesse du poëme. Il n'y a guère de ville du royaume où il n'en ait été fait une édition. Mais mon respectable Pollion, mon cher Mécène, votre santé m'in-

[1] Le poëme de Fontenoy.

téresse plus que les lauriers des héros et les presses des imprimeurs. Vous vivrez dans les siècles à venir : puissent les eaux de Plombières vous faire vivre long-temps pour ce grand nombre d'honnêtes gens qui vous chérissent, pour le public qui vous estime, mais surtout pour vous! Que les eaux soient pour vous la fontaine de Jouvence. Je vais passer de tout le tracas que m'a donné cette belle victoire à celui d'une nouvelle fête; mais je la ferai dans mon goût, dans un goût noble et convenable aux grandes choses qu'il faut exprimer ou faire entendre. On ne me forcera plus à m'abaisser au Morillo.

Allons nous délasser à voir d'autres procès.

Tous les héros que j'ai chantés m'ont fait des remerciements. J'en ai reçu de M. le maréchal de Saxe et de M. de Chimènes. Il n'y a que M. de Castelmoron qui ne m'a pas daigné écrire ni faire dire un mot. J'ajoute à M. de Castelmoron M. d'Aubeterre. Je ne vous mets pas là ce petit paragraphe pour me plaindre; peut-être n'ont-ils pas reçu les exemplaires que je leur ai envoyés, et je suis trop heureux d'avoir rendu justice à des personnes qui vous sont chères et qui méritaient une meilleure trompette que la mienne.

Je n'ai point dédié l'ouvrage au roi au hasard, comme vous le pensez bien. Il a vu l'épître dédicatoire.

LETTRE XV.

AU PRÉSIDENT HÉNAULT,

A TABLE AVEC LES GRACES.

Cirey, ce 3 janvier 1748.

Vous qui de la chronologie
Avez réformé les erreurs ;
Vous dont la main cueillit les fleurs
De la plus belle poésie ;
Vous qui de la philosophie
Avez connu les profondeurs,
Malgré les plaisirs séducteurs
Qui partagèrent votre vie ;
Hénault ! dites-moi, je vous prie
Par quel art, par quelle magie,
Avec tant de succès flatteurs
Vous avez désarmé l'envie, etc.

Voilà, mon illustre et charmant confrère, comment j'avais corrigé le commencement de l'épître que j'ai eu l'honneur de vous adresser; et j'allais vous l'envoyer quand j'ai reçu votre lettre [1]. J'ai

[1] L'épître dont parle Voltaire commençait ainsi :

Hénault, fameux par vos soupers
Et par votre chronologie.

Le président fut peu flatté de ce qu'on faisait entrer ses soupers pour moitié dans la célébrité qu'il s'était acquise. Il en témoigna son mécontentement à Voltaire qui lui répondit par la lettre et la variante ci-dessus. Voyez le tome XIII, épître CXXXIII, page 255.

été très-fâché qu'on eût envoyé des copies de ce petit ouvrage, avant que je susse si le héros de la pièce était content. Et pour comble de disgrace, les copies avaient été faites par une espèce d'aide-de-camp qui estropie terriblement les vers. Je ne suis pas tout-à-fait content de ce commencement, il est plus digne du public que les premiers vers qui n'étaient que familiers; mais il me semble qu'il n'est pas frappé assez fortement. J'ai bien à cœur que ce petit ouvrage soit bon, et qu'il fasse aller un jour mon nom à côté du vôtre.

Au reste les personnes qui ont condamné les soupers me paraissent indignes de souper : c'est à mon sens la critique du monde la plus ridicule. Mais les gens qui ont tort sont presque toujours les plus forts; pour moi qui ne soupe plus, je retranche les soupers même en vers. Madame du Châtelet, à qui je ne donnerai plus mes vers que quand j'y aurai mis la dernière main, vous fait mille compliments. Voulez-vous bien permettre que j'assure madame du Deffand de mon respect.

Je reçois aussi une lettre de vous renvoyée de Lunéville à Paris et à Cirey. Je vous remercie de tant de faveurs. Conservez-moi une amitié aussi nécessaire à ma gloire, si j'en ai, qu'au bonheur de ma vie. Cette vie est tout à vous.

A propos, voici je crois mes deux anges gardiens[1] de retour à Paris; vous avez donc la bonté de faire

[1] M. et madame d'Argental.

le troisième. Je vous rends de très-humbles actions de grace. Cela est beau de protéger les orphelins. Le père de *Sémiramis*[1] mourrait de peur sans vous. Je défie l'ombre de Ninus d'avoir l'air plus ombre que moi. Je crois que la peur m'a encore maigri : je ne reprendrai des forces qu'en cas que mon enfant se porte bien. Je viendrai assurément vous remercier de la victoire, mais je ne me hasarderai pas d'être présent à une défaite.

On dit que vous logez près de mes confrères les incurables ; je me flatte que vous ne l'êtes pas. Les murs de Thèbes, d'Ilion et de Babylone, ne sont plus ; mais mon cœur restera inébranlable à la tendre amitié qu'il vous porte.

[1] *Sémiramis*, tom. IV, pag. 971. Cette pièce venait d'être achevée ; elle ne fut représentée que le 29 auguste de la même année.

LETTRE XVI.

AU MÊME.

A Lunéville, ce 14 auguste 1749.

Nous l'attendons avec impatience ce présent dont mon illustre confrère nous veut bien flatter; ce livre qu'il faudra réimprimer tous les ans, celui de tous les livres où l'on a dit le plus de choses en moins de paroles, qui soulage la mémoire, qui éclaire l'esprit, où tout est peint d'un trait, et d'un trait profond, plein de recherches singulières, de vérités utiles, de réflexions qui en font faire, de ce livre enfin que j'aime à la folie [1].

Je vous demande pardon d'avoir oublié mon saint Paul, mais je lui aurais fait la même objection qu'à vous, et je soupçonne qu'on l'a mal transcrit en cet endroit. C'est ce qu'assurément je ne vérifierai pas. Mais en attendant que j'aie sur cela une conversation profonde avec mon voisin don Calmet, j'acheverai, s'il vous plaît, mon *Catilina*, que j'ai ébauché entièrement en huit jours. Ce tour de force me surprend et m'épouvante encore. Cela est plus incroyable que de l'avoir fait en

[1] L'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le président Hénault.

trente ans[1]. On dira que Crébillon a trop tardé, et que je me suis trop pressé : on dira tout ce qu'on voudra. Les plus grands ouvrages ne sont chez les Français que l'occasion d'un bon mot. Cinq actes, en huit jours, cela est très-ridicule, je le sais bien ; mais si l'on savait ce que peut l'enthousiasme, et avec quelle facilité une tête malheureusement poétique, échauffée par les *Catilinaires* de Cicéron, et plus encore par l'envie de montrer ce grand homme tel qu'il est pour la liberté, le bien-être de son pays et de sa chère patrie, avec quelle facilité, dis-je, où plutôt avec quelle fureur une tête ainsi préparée et toute pleine de Rome, idolâtre de son sujet, et dévorée par son génie, peut faire, en quelques jours, ce que, dans d'autres circonstances, elle ne ferait pas en une année; enfin, *si scirent donum Dei*, on serait moins étonné. Le grand point, c'est que la chose soit bonne, et il ne suffit pas qu'elle soit bonne, il faut encore qu'elle soit frappée au coin de la vérité et qu'elle plaise. Vous aimez *Brutus*, ceci est cent fois plus fort, plus grand, plus rempli d'action, plus terrible et plus pathétique. Je voudrais que vous eussiez la bonté de vous en faire lire les premières scènes, dont j'ai envoyé la première ébauche à M. d'Argental. Cela n'est pas encore limé ; mais je me flatte que vous y reconnaîtrez Rome, comme je reconnais la France dans votre charmant ouvrage. Vous direz : Voilà le père de la patrie ! Voici

[1] Crébillon travailla trente ans à son *Catilina*.

César! et voilà Caton! voilà des hommes, et voici des Romains! Je me meurs d'envie de vous plaire. Lisez ce commencement, je vous en prie, tout informe qu'il est; et voyez si j'ai vengé Cicéron. Vous me ferez, mon cher confrère, un plaisir extrême de faire savoir à notre confrère l'abbé Leblanc combien je m'intéresse à lui, et combien je désirais qu'il fût des nôtres. On me fait, je crois, des tracasseries avec ses protecteurs, tandis que je ne suis occupé que des intrigues de Céthégus et de Lentulus.

Voyez les méchantes gens! et ceux qui ont fait imprimer les lettres de Rousseau n'ont-ils pas encore fait là une belle action? On m'impute aussi je ne sais quel livre dont le titre est si long que je ne m'en souviens pas; mais qu'importe? pourvu que vous aimiez une tragédie, où le génie de Rome s'explique sans déclamation, où la terreur n'est pas fondée sur des aventures romanesques, où l'insipide galanterie ne déshonore point l'art des Sophocle et des Euripide. En voilà trop pour Rome, je reviens à la France, à votre livre que vous avez la bonté de nous donner. Madame du Châtelet vous en fait les plus tendres remerciements. Vous pouvez l'envoyer à mon adresse à Lunéville, chez M. de la Reynière, qui est le grand maître de mes postes, et le grand contresigneur de tous mes paquets : si mieux n'aimez vous servir de M. d'Argenson; tout comme il vous plaira; mais envoyez-nous nos amours.

Oh ! la paix n'est pas comme vous, monsieur, elle n'a pas l'approbation générale ; et si vous poussiez votre charmant *Abrégé de la chronologie* jusque-là, vous pourriez dire que Louis XV voulut faire le bonheur du monde à quelque prix que ce fût, et qu'on ne fut pas content. Pour vous, monsieur, qui me paraissez un des plus heureux hommes de ce monde (en cas que vous digériez), je vous jure que vous méritez bien votre bonheur. Le mien serait de vous plaire. Mon petit panégyrique est d'un bon citoyen, et c'est déjà une grande avance pour être dans vos bonnes graces ; je n'ai rien dit qui n'ait été dans mon cœur. Vous m'appelez le poète de M. de Richelieu, j'ai bien envie d'être le vôtre ; mais je voudrais faire pour vous une épître aussi bonne que celle que Marmontel a faite pour moi, et cela est difficile.

Permettez-moi, en qualité de votre commis historiographe, de vous dire combien je suis affligé qu'un de mes héros, le prince Édouard, ait essuyé à Paris l'aventure de Charles XII à Bender. Il est vrai qu'il n'a pas armé ses cuisiniers, mais il n'en avait point. Je suis un peu humilié que mes héros aillent aux Petites-Maisons. Pour M. de Richelieu, il n'ira qu'à celle des Porcherons ; et celui-là est très-sage, car il est guédé de gloire et de plaisir ; et je crois qu'à soixante ans il y aura encore des femmes à qui il faudra donner des coups de pied dans le cul.

Souffrez que je vous prie de me protéger tou-

jours auprès de madame du Deffand. Elle ne sait pas le cas que je fais d'elle, et que j'ai dans la tête de lui faire ma cour très-assiduement, quand je serai à Paris. Je trouve, comme dit Montaigne, que ses imaginations élancent les miennes; et quand mon feu s'éteindra, j'irai le rallumer au sien.

Bonsoir, monsieur; je vous aime comme les autres font, mais je vous aime encore à cause de mon siècle. Les siècles produisent en abondance des tyrans tels que les Caligula, les Néron, etc.; mais bien rarement des citoyens tels que vous. Conservez-moi vos bontés qui font le bien de ma vie.

Je vous recommande mon enfant, *Catilina*[1]: le traître est le seul pour lequel je sente mes entrailles s'attendrir.

[1] C'était le premier titre de la tragédie de *Rome sauvée*, tom. IV, pag. 337.

LETTRE XVII.

A MADAME LA DUCHESSE DU MAINE[1].

Lunéville, ce 14 auguste 1749.

Madame,

Votre altesse sérénissime est obéie, non pas aussi bien, mais du moins aussi promptement qu'elle mérite de l'être. Vous m'avez ordonné *Catilina*, et il est fait. La petite fille du grand Condé, la conservatrice du bon goût et du bon sens, avait raison d'être indignée de voir la farce monstrueuse du *Catilina* de Crébillon trouver des approbateurs. Jamais Rome n'avait été plus avilie, et jamais Paris plus ridicule. Votre belle ame voulait venger l'honneur de la France; mais j'ai bien peur qu'elle n'ait remis sa vengeance à d'indignes mains. Je ne réponds, madame, que de mon zèle. Il a été peut-être trop prompt. Je me suis tellement rempli l'esprit de la lecture de Cicéron, de Salluste et de Plutarque, et mon cœur s'est si fort échauffé par

[1] Les éditeurs de Kelh ont fait de vaines recherches pour se procurer la lettre ci-dessus et les suivantes qui sont adressées à cette dame, ainsi que les lettres adressées à différentes personnes de sa suite.

le désir de vous plaire, que j'ai fait la pièce en huit jours. Vous aurez la bonté, madame, d'y compter aussi huit nuits. Enfin l'ouvrage est achevé; je suis épouvanté de cet effort; il n'est pas croyable : mais il a été fait pour madame la duchesse du Maine.

Madame du Châtelet, à qui j'apportais un acte tous les deux jours, était aussi étonnée que moi. Il y a ici trois ou quatre personnes, qui ont le goût très-cultivé et même très-difficile, qui ne veulent point que l'amour avilisse un sujet si terrible; qui me croiraient perdu si la galanterie de Racine venait affaiblir entre mes mains la vraie tragédie qu'il n'a connue que dans *Athalie;* qui me croiraient perdu encore, si je tombais dans les déclamations de Corneille; qui veulent une action continue, toujours vive, toujours intriguée, toujours terrible; un tableau fidèle et agissant de Rome entière; Cicéron dans sa grandeur, César dans l'aurore de la sienne, et déjà au-dessus des autres hommes; les *Catilinaires* en action, la vérité fidèlement observée, et pour toute fiction, Catilina éperduement épris de sa femme avec qui il est marié en secret; femme vertueuse et qui aime véritablement son mari. Catilina forcé de tuer le père de sa femme, dans l'instant que ce Romain va révéler la conspiration. Voilà en gros, madame, ce que l'on désirait et ce que l'on a trouvé pour le fonds. Peut-être la longue habitude que j'ai de faire des vers, la sublimité du sujet, surtout l'ardeur

de vous plaire, m'ont élevé au-dessus de moi-même. Madame du Châtelet me flatte que votre altesse trouvera *Catilina* le moins mauvais de mes ouvrages : je n'ose m'en flatter. Je le souhaite pour l'honneur des lettres, si indignement déshonorées, et il faut de plus qu'un ouvrage fait par vos ordres soit bon. Mais enfin, que mon obéissance et mon zèle me tiennent lieu de quelque chose; protégez donc, madame, ce que vous avez créé.

On m'apprend que votre protection nous donne l'abbé Leblanc pour confrère à l'Académie. Il vous est plus aisé, madame, de faire donner une place au mérite, que de me donner le talent nécessaire pour faire *Catilina*.

Il faut à présent revoir avec un flegme sévère ce que j'ai fait avec le feu de l'enthousiasme; il s'agit d'être correct et élégant, voilà ce qui coûte plus qu'une tragédie. Je ne me console point de n'être pas aux pieds de votre altesse dans Anet : c'est là que j'aurais dû travailler ; mais votre royaume est partout.

J'ai combattu pour vous sur la frontière contre les barbares : c'est votre étendard que je porte.

Je suis avec un profond respect, etc.

VOLTAIRE.

LETTRE XVIII.

A LA MÊME.

Fontainebleau, ce 2 novembre 1749.

Ma protectrice,

Il n'y a pas d'apparence que les nouveaux chagrins qui m'arrivent me permettent d'être aux ordres de votre altesse sérénissime mardi prochain. On m'a volé à Lunéville la tragédie de *Sémiramis*, la petite comédie de *Nanine*, plusieurs autres manuscrits, et ce qui est cent fois plus cruel, l'histoire de la dernière guerre, que j'avais écrite avec vérité, quoique par ordre du roi. Tout cela est imprimé en province, plein de fautes absurdes, d'omissions, d'additions, de tout ce qui peut déshonorer les lettres et un pauvre auteur. Je suis forcé d'être à Fontainebleau pour tâcher d'arrêter le cours de ces misères. Je me flatte que votre altesse sérénissime non-seulement me pardonne, mais daignera entrer dans ma peine avec sa bonté ordinaire : son *Catilina* ne s'en trouvera pas plus mal. La petite fille du grand Condé trouvait la place assez tenable ; mais elle y verra à mon re-

tour de nouvelles fortifications : et puisqu'elle a été bâtie par ses ordres, j'espère qu'elle résistera aux assauts des barbares. Oh! madame, que les petits barbares sont en grand nombre! Que ce malheureux siècle a besoin de vous! Mais c'est moi qui en ai le plus grand besoin; il faut que je combatte sous vos étendards : me voilà comme les anciens héros qui devaient purger la terre de monstres; avec le secours des déesses.

Ma protectrice, voici des Grecs [1] en attendant des Romains. J'ai bien peur d'avoir mal peint les uns et les autres; mais je suis bien sûr d'avoir raison si je dis que, dans la patrie d'Alcibiade et de César, il est bien difficile qu'il y ait eu des dames qui valussent madame la duchesse du Maine. Des héros, on en trouve partout; des ames comme la vôtre, cela est un peu plus rare. Jugez quel est mon sort, si cette belle ame est toujours la protectrice de

VOLTAIRE.

[1] *Oreste*, tragédie de Voltaire, tom. IV, pag. 195. (Voyez la lettre suivante.)

LETTRE XIX.

A LA MÊME.

26 novembre 1749.

PROMESSE.

Je soussigné, en présence de mon génie et de ma protectrice, jure de lui dédier, avec sa permission, *Électre* et *Catilina* [1], et promets que la dédicace sera un long exposé de tout ce que j'ai appris dudit génie dans sa cour.

Fait au palais des Arts et des Plaisirs.

LE PROTÉGÉ.

[1] *Oreste* est en effet dédié à madame la duchesse du Maine. (Voyez l'épître dédicatoire, tom. IV, pag. 201.) En tête de *Rome sauvée*, même tome, page 341, on ne trouve qu'une préface; mais cette pièce fut représentée à Sceaux, sur le théâtre de madame la duchesse du Maine, le 21 juin 1750.

LETTRE XX.

A LA MÊME.

Paris, ce 9 janvier 1750.

MA PROTECTRICE,

Quelle est donc votre cruauté de ne vouloir plus que les pièces grecques soient du premier genre? Auriez-vous osé proférer ces blasphèmes du temps de feu M. de Malezieu [1]? Quoi! j'ai fait *Électre* pour plaire à votre altesse sérénissime; j'ai voulu venger Sophocle et Cicéron en combattant sous vos étendards; j'ai purgé la scène française d'une plate galanterie dont elle était infectée; j'ai forcé le public aux plus grands applaudissements; j'ai subjugué la cabale la plus envenimée; et l'ame du grand Condé, qui réside dans votre tête, reste tranquillement chez elle à jouer au cavagnole et à caresser son chien! Et la princesse qui, seule, doit soutenir les beaux-arts et ranimer le goût de la nation, la princesse qui a daigné jouer *Iphigénie en Tauride*, ne daigne pas honorer de sa présence cet *Oreste* que j'ai fait pour elle, cet *Oreste* que je

[1] Malezieu (Nicolas de), de l'Académie des Sciences; né en 1650, mort en 1727. Il avait encouragé les premiers essais de Voltaire.

lui dédie! Je vous demande en grace, madame, de ne me pas faire l'affront de négliger ainsi mon offrande. Oreste et Cicéron sont vos enfants; protégez-les également. Daignez venir lundi. Les comédiens viendront à votre loge et à vos pieds. Votre altesse leur dira un petit mot de *Rome sauvée*, et ce mot sera beaucoup. Je vais faire transcrire les rôles; mais il faut que madame la duchesse du Maine soit ma protectrice dans Athènes comme dans Rome. Montrez-vous; achevez ma victoire. Je suis un de ces Grecs qui avaient besoin de la présence de Minerve pour écraser leurs ennemis.

Votre admirateur, votre courtisan, votre idolâtre, votre protégé,

VOLTAIRE.

Je vous demande en grace de ne venir que lundi [1].

[1] Ce lundi, 12 janvier 1750, fut le jour de la première représentation d'*Oreste*.

LETTRE XXI.

A LA MÊME.

Ce samedi, novembre 1749.

MA PROTECTRICE,

Gardez mes sentiments dans votre cœur, et non mes lettres dans votre cassette, elles vont comme elles peuvent; mais pour les sentiments, ils ont la hardiesse d'être dignes de toutes les bontés de votre altesse sérénissime. Je défie les Lamotte, les Fontenelle et *tutti quanti;* ils n'ont point eu tant de zèle et tant d'envie de vous plaire. Permettez que je joigne à ce paquet le long et superbe rôle de M. le comte de Loos. Il ornera au moins le spectacle de sa belle figure, et cela vaut bien cent vers au moins, fussent-ils de Corneille.

Voici aussi un petit mémoire pour M. Martel; car je ne manque à rien, et il faut que vos sénateurs soient vêtus. Si nos seigneurs les comédiens du roi prêtent des manteaux, à la bonne heure; si non, on conspirera très-bien sans manteau, et nous avons une douzaine de sénateurs romains qui sont comme moi à votre service; mais il n'y en a aucun

qui soit pénétré pour votre altesse sérénissime d'un respect plus profond, et qui admire plus votre éloquence.

Il faut que votre protégé dise à votre altesse que j'ai suivi en tout les conseils dont elle m'a honoré. Elle ne saurait croire combien Cicéron et César y ont gagné. Ces messieurs-là auraient pris vos avis s'ils avaient vécu de votre temps. Je viens de lire *Rome sauvée*. Ce que votre altesse sérénissime a embelli a fait un effet prodigieux. L'abbé Leblanc, qui a un peu travaillé au *Catilina* de Crébillon, ne veut pas que Cicéron se fie à César, et le pique d'honneur. Je ne le ferais pas si j'étais l'abbé Leblanc; mais j'en userais ainsi si j'étais Cicéron.

La scène de Cicéron avec Catilina était digne de votre altesse, quand elle était placée au premier acte, avant que Catilina ait pris ses dernières résolutions; mais quand ses résolutions sont prises, quand l'action est commencée, cette scène renvoyée au second acte ne fait plus le même effet. Cicéron doit soupçonner avant que le spectateur ait vu Catilina agir. Il est très-aisé de remettre les choses en leur lieu, mais ce ne peut être pour lundi. Ainsi votre altesse aura la bonté, quand elle entendra au second acte ce bavard de Cicéron, de supposer que c'est au prémier acte qu'il pérore. Ayez cette indulgence, et nous tâcherons de mieux jouer à la représentation qu'à la répétition.

Je débarrasse encore ma protectrice du logement des histrions. Je prie seulement l'intrépide

et l'exact Gauchet de m'envoyer lundi, à une heure précise, une gondole et un carrosse à quatre, qui amèneront et ramèneront conjurés et consuls.

Ah! ma protectrice, je suis bien fâché, mais un jour, un jour viendra que *Rome sauvée* ne sera pas indigne de Ludovise[1].

Cicéron, le BAVARD.

[1] Louise Bénédicte de Bourbon, petite-fille du Grand Condé, avait été mariée par Louis XIV au duc du Maine, fils naturel qu'il avait eu de madame de Montespan. Cette princesse, renommée par son esprit et son goût, avait beaucoup d'empire sur Voltaire. Selon toute apparence, elle lui avait suggéré l'idée de refaire quelques pièces de Crébillon, auxquelles la cabale de madame de Pompadour avait procuré un succès scandaleux pour les lettres. C'est à cette circonstance que Voltaire fait allusion dans la lettre XVIII, p. 281, en disant : « Votre altesse sérénissime est obéie ; » c'est pour cette raison aussi que l'auteur voulait donner sur le théâtre de Sceaux les prémices de *Rome sauvée*.

LETTRE XXII.

A LA MÊME.

Ce dimanche, novembre 1749.

MA PROTECTRICE,

Votre protégé Cicéron a changé la scène de Cicéron et de Catilina au second acte (car il faut rendre compte de tout à sa souveraine). Nous avons répété aujourd'hui la pièce avec ces changements, et devant qui, madame? devant des cordeliers, des jésuites, des pères de l'Oratoire, des académiciens, des magistrats qui savent leurs *Catilinaires* par cœur! Vous ne sauriez croire quel succès votre tragédie a eu dans cette grave assemblée. Ah! madame, qu'il y a loin de Rome au cavagnol! Cependant il faut plaire même à celles qui sont occupées d'un vieux plein. Ame de Cornélie! nous amènerons le sénat romain aux pieds de votre altesse, lundi; après quoi, il y aura grand cavagnol, car vous réunissez tout; et je sais l'histoire d'un problème de géométrie et des bouteilles de savon.

Il faut que vous sachiez, madame, que j'ai fait

vos quatre vers, et que j'ai tâché de les faire du ton dont j'ai fait votre tragédie. C'est une critique digne du grand Condé, de vouloir que Cicéron, qu'un consul romain, que le chef de l'état ait des raisons indispensables pour envoyer un autre combattre à sa place [1]. Où serait la vraie grandeur, madame, si elle n'était pas dans votre ame? La reconnaissance, l'admiration, le plus tendre attachement sont dans la mienne.

Le sénat et le peuple romain vous présentent leurs hommages.

[1] Les changements que Voltaire fesait chaque jour à sa tragédie de *Rome sauvée*, et les difficultés attachées à toutes les répétitions d'ouvrages dramatiques, firent ajourner la représentation de cette pièce, jusqu'au 21 juin 1750. Voltaire, comme on le voit dans la lettre suivante, substitua à la tragédie de *Rome sauvée*, celle d'*Oreste*, qu'il avait également composée pour plaire à madame la duchesse du Maine, et pour se venger de la cabale de Crébillon.

LETTRE XXIII.

A LA MÊME.

Paris, ce vendredi, 15 janvier 1750.

Madame,

En arrivant à Paris, j'ai trouvé les comédiens assemblés, prêts à répéter une comédie nouvelle, en cas que je ne leur donnasse pas *Oreste* ou *Rome sauvée* à jouer en huit jours. Ce serait damner *Rome sauvée* que de la faire jouer si vite par des gens qui ont besoin de travailler six semaines. J'ai pris mon parti, je leur ai donné *Oreste ;* cela se peut jouer tout seul. Me voilà délivré d'un fardeau. J'aurai encore le temps de travailler à *Rome*, et de la donner ce carême. Tout ce que je fais pour Rome et pour la Grèce vous appartient. Votre altesse a ses raisons pour devoir aimer les grands hommes de ce pays-là. Daignez protéger toujours un Français que vos bontés élèvent au-dessus de lui-même.

Voltaire.

LETTRE XXIV.

A MADAME LA MARQUISE DE MALAUZE.

A Sceaux, ce dimanche.

Aimable Colette, dites à son altesse sérénissime qu'elle souffre nos hommages et notre empressement de lui plaire. Il n'y aura pas, en tout, cinquante personnes au-delà de ce qui vient journellement à Sceaux. Madame la duchesse du Maine est bien bonne de croire qu'il ne lui convienne plus de donner le ton à Paris; elle se connaît bien peu : elle ne sait pas qu'un mérite aussi singulier que le sien n'a point d'âge; elle ne sait pas combien elle est supérieure même à son rang. Je veux bien qu'elle ne donne pas le bal; mais pour des comédies nouvelles, jouées par des personnes que la seule envie de lui plaire a faites comédiens, il n'y a qu'un janséniste convulsionnaire qui puisse y trouver à redire. Tout Paris l'admire et la regarde comme le soutien du bon goût. Pour moi, qui en fais ma divinité et qui regarde Sceaux comme le temple des arts, je serais au désespoir que la moindre tracasserie pût corrompre l'encens que nous lui offrons et que nous lui devons.

Mille tendres respects.

VOLTAIRE.

LETTRE XXV.

A M. LE CHEVALIER GAYA.

Paris, 1750.

A six heures du matin, à six heures du soir, à toutes les heures de ma vie, monsieur, je suis aux ordres du sublime génie qui connaît Sophocle [1], qui protége Voltaire, qui prescrit contre la barbarie et qui soutient l'honneur de la France.

Présentez, je vous en conjure, mes profonds respects à son altesse sérénissime.

J'attendrai demain ses Pégases, à l'heure que vous voulez bien me marquer.

Portez-vous bien. *Hoc prœstat.*

VOLTAIRE.

[1] Madame la duchesse du Maine avait été élevée par M. de Malezieu, qui avait le talent particulier d'improviser la traduction des poètes tragiques grecs, et d'en faire passer les beautés dans notre langue. Voltaire lui avait souvent entendu déclamer en présence de S. A. S. des scènes de Sophocle et d'Eurypide. (Voyez l'épître dédicatoire d'*Oreste*, tome IV, page 203.)

LETTRE XXVI.

A MADAME LA DUCHESSE DU MAINE.

Juin, ce mercredi 1750.

Ame du grand Condé!

Il n'y a pas moyen de reculer, et il faut absolument que je parte demain à cinq heures du matin. Je me trouve une espèce d'héroïsme dans le cœur, puisque j'ai le courage de partir après la lettre de ma protectrice. Ce voyage est devenu un devoir indispensable, et ce n'est que parce qu'il est devoir, que je n'ose résister à vos bontés, à vos raisons et à mon cœur.

Quoique je n'aie guère de moments dont je puisse disposer, il faut commander au temps; quand ma protectrice parle, il y a trop de plaisir à lui obéir. Hé bien! madame, j'aurai fait toutes mes affaires à six heures; j'attendrai vos ordres et votre voiture; je viendrai me jeter à vos pieds; je viendrai chercher de nouveaux sujets de regret; mais aussi, ce sera pour moi une consolation bien flatteuse, de partir rempli de l'idée de vos bontés et du bonheur d'avoir vu encore Louise de Bour-

bon. Je lui dirai que je lui suis plus attaché qu'à tous les rois du Nord; mais je lui soutiendrai que son rival le roi de Prusse, qui ne la vaut pas, est pourtant un homme admirable [1].

Pourvu que je sois de retour à Paris à onze heures du soir, je suis aux ordres de ma protectrice.

VOLTAIRE.

[1] Voltaire, après la mort de madame la marquise du Châtelet, céda enfin aux instances du roi de Prusse. « Le moyen, dit-il dans « ses *Mémoires*, tom. I, pag. 233, de résister à un roi victorieux, « poète, musicien et philosophe, et qui fesait semblant de m'aimer! « Je crus que je l'aimais. Enfin je repris le chemin de Postdam au « mois de juin 1750. » C'est peu de jours avant son départ, qu'il écrivit la lettre ci-dessus, et les fragments qui suivent.

LETTRE XXVII.

A LA MÊME.

FRAGMENT.

Je suis aux ordres de votre altesse sérénissime, sans réserve. Je les attends dimanche à cinq heures. Je ne suis pas ingrat comme votre petit chien, et je suis à jamais, de votre belle ame, l'adorateur le plus soumis, le plus respectueux et le plus fidèle, sans condition aucune. Je serai donc à vos ordres dimanche; mais je vous supplie de m'envoyer mercredi à Versailles, où j'ai une affaire indispensable. Cette affaire n'est que la seconde qui m'intéresse : la première est de vous plaire, de vous apporter mes vers, ma toux, mon cœur, mon admiration pour votre esprit, et ma respectueuse reconnaissance pour vos bontés.

LETTRE XXVIII.

A LA MÊME.

AUTRE FRAGMENT.

Ma protectrice,

En arrivant de Versailles et non de la cour, j'ai appris que votre altesse sérénissime voulait me donner de nouveaux ordres et de nouveaux conseils, lundi. Elle est la maîtresse de tous les jours de ma vie, et j'ai assurément pour elle autant de respect que Lamotte[1]. J'attendrai demain les Pégases qui doivent me mener au seul Parnasse que je connaisse, et aux pieds de ma protectrice.

Si votre altesse sérénissime le permet, je coucherai à Sceaux.

[1] Voltaire avait écrit l'impromptu suivant (tome XIV) sur un cahier de lettres de madame la duchesse du Maine, et de Lamotte devenu aveugle.

Dans ses filets, elle savait vous prendre
Sitôt qu'elle se laissait voir.
Un pauvre aveugle aussi ressentit son pouvoir;
Je le crois bien, car il pouvait l'entendre.

LETTRE XXIX.

A LA MÊME.

AUTRE FRAGMENT.

Ma protectrice,

Cicéron, *César*, *Catilina* seront jeudi, comme de raison, aux pieds de votre altesse; le languissant auteur de tout cela reprendra des forces pour vous plaire. Il voudrait bien être digne de madame la duchesse du Maine, mais il a grand'peur de n'être digne que du siècle.

LETTRE XXX.

A LA MÊME.

Postdam, ce 8 septembre 1750.

Madame,

Au lieu des ambassadeurs gaulois, que j'ai retranchés de *Rome sauvée*, en voici un qui m'est témoin que je porte toujours à la cour du roi son

maître, les chaînes de votre altesse sérénissime, et qui vous répondra de ma fidélité, quoique j'aie l'air d'être inconstant. Il peut dire si votre altesse sérénissime a ici des adorateurs, et si elle n'est pas de ces divinités qui ont des temples chez toutes les nations. M. d'Ammon, chambellan de sa majesté le roi de Prusse, et son envoyé extraordinaire en France, aura l'honneur de vous adresser son encens de plus près que moi : mais je me flatte de le suivre bientôt. J'ai cru, madame, que mes hommages en seraient mieux reçus, s'ils vous étaient présentés par des mains qui vont resserrer encore les liens de l'amitié de deux grands rois. Il n'y avait au monde que Frédéric-le-Grand qui pût m'enlever à la cour de madame la duchesse du Maine; mais tous les héros passés et présents ne diminueront jamais rien de mon admiration et de l'attachement que je lui ai voué pour toute ma vie. Les grands hommes me rappelleraient sans cesse son idée, si elle pouvait s'effacer jamais de mon cœur.

Je suis avec le plus profond respect,

Madame, etc.

LETTRE XXXI.

A LA MÊME.

Berlin, ce 1er janvier 1751.

Madame,

J'ai appris la maladie de votre altesse sérénissime avec douleur, avec effroi; et son rétablissement avec des transports de joie. On fait des vœux dans le pays où je suis, où les beaux-arts commencent à naître, comme on en fait en France où ils dégénèrent: on y souhaite ardemment votre conservation si nécessaire au maintien du bon goût et de la vraie politesse de l'esprit, dont votre altesse est le modèle. Vivez, madame, aussi long-temps que M. de Fontenelle; mais, quand vous vivriez encore plus long-temps, vous ne verriez jamais un temps tel que celui dont vous avez été l'ornement et la gloire.

Je suis, avec un profond respect et un attachement inviolable,

Madame, etc.

LETTRE XXXII.

A MADAME LA COMTESSE DE STAAL.

MADEMOISELLE,

Si je n'étais l'homme du monde le plus infirme, je passerais pour le plus ingrat. J'ai toujours compté pouvoir venir me jeter aux pieds de madame la duchesse du Maine, la remercier de ses bontés, et vous dire, mademoiselle, combien je suis pénétré des vôtres. Mais des souffrances continuelles m'arrachent à mes plaisirs et à mes devoirs. Je n'ai d'autres consolations que mes livres et un peu de travail, dans les moments de relâche que me donnent mes maux. Jugez, mademoiselle, si un homme condamné à ne vous point voir est malheureux. Je suis sûr que madame la duchesse du Maine daignera plaindre un de ses sujets qui est exilé de son royaume. Où devrais-je passer ma vie, que dans la patrie du bon goût et du véritable esprit, aux pieds de la protectrice des arts? J'ose vous conjurer, mademoiselle, de vouloir bien me protéger auprès d'elle : son estime est le but de tous mes travaux : elle diminuera mes souffrances. Son altesse sérénissime a vu bien des gens de lettres qui valaient infiniment mieux que moi;

mais jamais aucun d'eux n'a senti plus vivement son mérite, et n'a plus admiré la supériorité de ses lumières. Vous êtes faite, mademoiselle, pour lui faire oublier tout le monde; mais je vous prie de daigner la faire souvenir de moi. Je viendrai assurément, au premier rayon de santé, vous assurer que je voudrais passer mes jours auprès de vous.

Je suis avec bien du respect, mademoiselle, votre, etc.

EN MARGE DE LA PREMIÈRE PAGE.

Je vous demande mille pardons. J'étais plein du nom de mademoiselle de Launay, que vous avez rendu si respectable, et j'oubliais madame de Staal [1].

[1] Madame de Staal, connue d'abord sous le nom de mademoiselle de Launay, mourut à Paris en 1750, ce qui prouve que cette lettre sans date n'est point classée à son ordre. Mademoiselle de Launay s'était fait rechercher par son esprit, et elle présidait à toutes les fêtes de Sceaux. Ses Mémoires où, disait-on, elle ne s'était peinte qu'en *buste*, sont remarquables par l'élégance, la grace et le naturel du style. Ses comédies de la *Mode* et de l'*Engouement* se distinguent par le charme du dialogue. Voltaire en fait un pompeux éloge dans le prologue de la *Prude*, comédie représentée sur le théâtre d'Anet en présence de madame la duchesse du Maine, tom. VII, pag. 145.

LETTRE XXXIII.

A SAINT-LAMBERT.

Aux Délices.

Je viens, mon très-aimable Tibulle, de vous écrire une lettre où il ne s'agit que de Charles XII. Je suis plus à mon aise en vous parlant de vous, en vous ouvrant mon cœur, en vous disant combien il est pénétré du bon office que vous me rendez.

Vraiment je vous enverrai toutes les *Pucelles* que vous voudrez, à vous et à madame de Boufflers, rien n'est plus juste.

J'ai conçu comme vous, depuis quelques années, qu'il fallait faire des tragédies *tragiques*, et arracher le cœur au lieu de l'effleurer. Nous n'avons guère été jusqu'à présent que de beaux discoureurs : il viendra quelqu'un qui rendra le poignard de Melpomène plus tranchant, mais je serai mort.

Je n'ai point l'honneur d'être de l'avis de Folard sur Charles XII. Je ne suis point soldat. Je n'entends rien à la baïonnette ; mais je trouve, suivant toutes les règles de la métoposcopie, que c'était une horrible imprudence d'attaquer cin-

quante ou soixante mille hommes dans un camp retranché à Narva, avec huit mille cinq cents hommes harassés, et dix pièces de canon. Le succès ne justifie point à mes yeux cette témérité. Si les Russes ne s'étaient pas soulevés contre le duc de Croy, Charles était perdu sans ressource. Il fallait un assemblage de circonstances imprévues, et un aveuglement inouï pour que les Russes perdissent cette bataille.

Une faute plus impardonnable, c'est d'avoir laissé prendre l'Ingrie, tandis qu'il s'amusait à humilier Auguste. Le siége de Pultawa, dans l'hiver, tandis que le czar marchait à lui, me paraît, comme au comte Piper, l'entreprise d'un désespéré qui ne raisonnait point. Le reste de sa conduite, pendant neuf ans, est de don Quichotte.

Quand le maréchal de Saxe admirerait cet enragé, cela ne me ferait rien ; et je répondrais au maréchal de Saxe, vous faites mieux encore que vous ne dites.

Mais Apollon me tire par l'oreille, et me dit : De quoi te mêles-tu? Ainsi je me tais, et je vous demande pardon.

Je reviens comme don Japhet à ce qui est de ma compétence. Vous souvenez-vous que vous vouliez que je raccommodasse le moule d'*Oreste* et que je lui fisse des oreilles? Je vous ai obéi à la fin. Il y a du pathos, ou je suis trompé. Nous le jouerons l'année prochaine, sur un petit théâtre de polichinelles, si je suis en vie : vous devriez

bien y venir, si vos nerfs vous le permettent. Je vous jure qu'il vaut mieux aller aux Délices qu'à Postdam.

Je me doutais bien que l'odorat d'un nez comme le vôtre serait un peu chatouillé des parfums que j'ai brûlés à l'honneur de Le Franc de Pompignan. Il est bon de corriger quelquefois les impertinents. Il y a quelques messieurs qui allaient répandre les ténèbres et souffler la persécution, si on ne les avait pas arrêtés tout court par le ridicule.

Si vous voyez frère Jean des Entomures-Menou [1], dites-lui, je vous prie, que j'ai de bon vin : mais j'aimerais encore mieux le boire avec vous qu'avec lui.

Mes respects, je vous prie, à madame de Boufflers et à madame sa sœur.

Comment faire pour vous envoyer un gros paquet?

Je vous aime, je vous remercie, je vous aimerai toute ma vie.

Je n'ai point de lettres de M. le gouverneur de *Berch*, c'est un paresseux.

[1] Le révérend père Menou était un des plus adroits intrigants de l'ordre de saint Ignace. Attaché à la cour de Lunéville, il sut mettre ses fonctions à profit. Voltaire écrivait à madame du Deffand, tom. LXI, pag. 78 : « Le jésuite Menou n'est point un sot, comme « vous le croyez, c'est tout le contraire. » Il avait attrapé au roi Stanislas un million sous prétexte de faire des missions en Lorraine, et un bénéfice du pape Benoît XIV, en lui faisant accroire qu'il traduisait ses œuvres.

LETTRE XXXIV.

A M. MARMONTEL,

A LA SURINTENDANCE DES BATÎMENTS A COMPIÈGNE.

Ce lundi, 4 juillet [1].

Je n'ai jamais été plus surpris, mon cher ami, en voyant le Mercure de ce mois, de trouver à la table : *Lettre à M. de Vaucanson sur l'insuffisance du nouvel établissement*, *etc.*, *page* 184, et d'avoir vu dix-neuf feuillets de coupés qui contenaient cette lettre. J'ai été aux informations par voie indirecte, et j'ai appris que M. l'abbé Goiry, censeur, avait trouvé qu'on y frondait, dans quelques endroits, le gouvernement, et qu'on paraissait vou-

[1] Le millésime de l'année n'est point indiqué à la date de cette lettre, qui a été trouvée, comme les deux autres qu'on a rapportées dans la première partie, pages 204 et 207, parmi les papiers de Marmontel à sa maison d'Abloville. Elle doit être de 1757 : d'abord le 4 juillet de cette année concorde avec un lundi; ensuite il y est question de choses et de personnes qui se rapportent a ce temps. Boissy, qui mourut en 1758, avait reçu l'année précédente, par les recommandations de Marmontel, le privilége du *Mercure*, vacant par la mort de la Bruère, et ils s'étaient associés tous deux pour la collaboration de ce recueil. Ce ne fut que l'année suivante que Marmontel en devint le titulaire, et alors il donna sa démission de secrétaire de l'intendance des bâtiments. Ainsi l'adresse, le contenu de la lettre, et le rapport de la date du mois avec le jour de la semaine, tout concourt à classer cette lettre dans l'année 1757.

loir lui donner des leçons. Il a communiqué son soupçon à M. de Malesherbes qui n'a pas jugé à propos qu'elle fût imprimée; mais comme M. de Boissy[1] en avait été très-content à la lecture, et qu'il ne s'imaginait pas qu'on pût y faire la moindre difficulté, il avait fait travailler l'imprimeur, et il a fallu faire couper tous les feuillets, quand les Mercures ont été tous brochés.

Voilà une catastrophe, mon cher ami, qui me fait grand tort, car on dit que c'était une critique de mon établissement dont j'ai craint la publicité, et que j'ai eu assez de crédit ou de faveur pour la faire supprimer. Il est question de remédier aujourd'hui à cela, et je pense que vous voudrez bien en écrire à M. de Boissy qui vous instruira au vrai du fait. Vous pourrez lui redemander la minute, en le priant de vous marquer les endroits qui ont pu déplaire au censeur, et lui dire que vous les ferez corriger à l'auteur (ce que vous voudrez bien faire vous-même, s'il vous plaît), et que vous la lui ferez tenir toute corrigée, pour l'insérer dans le mois prochain. Quand vous y aurez fait les correc-

[1] Boissy (Louis), de l'Académie française, né en 1694, mort en 1758, auteur de beaucoup d'ouvrages dramatiques. Marmontel raconte dans ses Mémoires comment il avait obtenu pour Boissy plus qu'il n'espérait. Madame de Pompadour l'ayant interrogé sur les hommes de lettres auxquels on pouvait assigner des pensions sur le produit du *Mercure*, il fit un tableau si touchant de l'état de détresse où se trouvait Boissy, qu'au lieu d'une pension, l'on accorda à ce dernier le privilége du *Mercure*. Le bon de l'affaire, c'est que Marmontel, qui par pudeur n'avait rien demandé pour son propre compte, ne fut pas porté sur la liste des pensionnaires.

tions que l'on demande, vous pourrez me l'envoyer tout de suite par la poste ; j'en ferai tirer une copie au net, que j'enverrai à M. de Boissy, avec une lettre de votre part comme ci-devant.

Je n'ai su tout ceci que d'hier, et je ne perds pas un moment de vous en instruire pour que vous ayez la bonté d'y porter un prompt remède, et d'intéresser M. de Boissy le plus qu'il vous sera possible. Je suis très-fâché de votre éloignement, mais la poste remédie à tout. Je vous supplie, mon cher ami, de ne pas perdre un instant, et de m'écrire tout ce que vous allez faire pour me tirer de peine.

Vous connaissez tous les sentiments et toute l'amitié de votre cher ami,

VOLTAIRE.

LETTRE XXXV.

A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

MÉMOIRE POUR TOUS LES ANGES!

Octobre 1759.

Le temps étant fort cher, mon cœur tout plein, ma tête épuisée, *Pierre-le-Grand* m'occupant du matin au soir, le nouveau semoir à cinq tuyaux demandant ma présence, cinquante maçons me ruinant, l'abbé d'Espagnac me chicanant, trois ou quatre petits procès me lutinant, le désespoir de ces honnêtes prêtres m'amusant, et mes yeux n'en pouvant plus, je dicte avec humilité le présent mémoire, et je supplie le comité des anges de le lire avec bonté, attention et sans prévention.

1° Pour M. l'abbé d'Espagnac, je n'en parlerai pas, pour avoir plus tôt fait. Je me borne à remercier tendrement les dignes ministres qui veulent bien traiter avec lui; je le soupçonne d'être difficile en affaires, et si les édits du traducteur de Pope[1] sont entre ses mains, je crois que la critique sera épineuse.

2° Je prie tous les anges de députer M. de Chau-

[1] Silhouette, alors contrôleur général des finances.

velin l'ambassadeur, et de lui faire prendre absolument la route de Genève, qui est plus courte que celle de Lyon. Un homme accoutumé à passer les Alpes passera bien le Mont-Jura. Son chemin sera plus court de vingt-cinq lieues en prenant la route de Dijon, Saint-Claude et Annecy. Nous lui promettons de lui jouer une tragédie et une comédie dans la masure appelée château de Tourney, sur un théâtre de polichinelles, mais dont les décorations sont très-jolies. Il me verra faire le vieillard d'après nature; nous le logerons aux Délices. Il peut être sûr d'être très-étroitement logé, mais gaiement et dans la plus jolie vue du monde. On logera son secrétaire et ses valets de chambre encore plus mal, mais on lui fera manger des truites. Il verra s'il veut les graves syndics de Genève, les ministres sociniens, et trouvera encore le secret de leur plaire selon son usage.

3° Il trouvera des cœurs sensibles à toutes ses bontés, pénétrés d'estime et de reconnaissance; on discutera avec lui son mémoire sicilien, qui est plein de sagacité, et de vues fines et étendues [1].

4° Madame Scaliger [2] saura qu'il n'y a aucune de ses critiques, excepté celle du *billet adultère*, que nous n'ayons approuvée. Nous en reconnûmes la justesse il y a plus de six semaines; nous fûmes même beaucoup plus difficiles qu'elle, et nous pouvons assurer que nous avons poussé la sévérité

[1] Ce mémoire est une critique sur la tragédie de *Tancrède*.

[2] Madame d'Argental.

aussi loin que si nous avions jugé la pièce d'un autre.

5° Il faut considérer que la pièce ayant été faite en moins d'un mois, on avait voulu essayer seulement s'il en pouvait résulter quelque intérêt : c'est la première chose dont il faut s'assurer, après quoi le reste se fait aisément. Le fonds de la pièce est une femme vertueuse et passionnée, convaincue d'un crime qu'elle n'a pas commis, sauvée du supplice par son amant qui la croit criminelle, méprisée par celui qui l'a sauvée, et pour qui elle avait tout fait; plus désespérée de se voir soupçonnée par son amant, qu'elle n'a été affligée d'être conduite au supplice; enfin, son amant mourant entre ses bras, et ne reconnaissant la fidélité de sa maîtresse qu'après avoir reçu le coup de la mort qu'il a cherchée, ne pouvant survivre au crime d'une femme qu'il adorait.

L'intérêt qui doit naître de ce sujet était affaibli par deux défauts, dont le premier a été très-bien censuré dans l'écrit de madame Scaliger. Ce défaut consistait dans l'invraisemblance, dans le peu de fondement de l'accusation portée contre Aménaïde, dans l'oubli des accessoires nécessaires pour rendre Aménaïde coupable à tous les yeux, surtout à ceux de Tancrède. La correction de ce défaut ne dépendait que de quelques éclaircissements préliminaires, de quelques détails, de quelques arrangements historiques. C'est un travail auquel on ne s'est pas voulu livrer dans la chaleur de la compo-

sition. J'ai traité cette pièce comme la maison que je fais bâtir à Ferney : je fais d'abord élever les quatre faces, pour voir si l'architecture me plaira, et ensuite je fais les caves et les égoûts; chacun a sa méthode. Les anges verront par la première édition qu'on leur enverra, que non-seulement la partie historique qu'ils désiraient est traitée à fond, mais qu'elle répand encore dans la pièce autant d'intérêt que de lumière, et on espère que madame Scaliger sera contente.

6° Le second défaut consistait dans des longueurs, dans des redites qui détruisaient l'intérêt aux quatrième et cinquième actes. M. de Chauvelin a fait sur ce vice essentiel un mémoire plein de profondeur et de génie. On voit bien d'ailleurs que ce mémoire est d'un ministre public, car il propose que Norador soit instruit par ses espions de la condamnation d'Aménaïde, et qu'il envoie sur-le-champ un agent, pour déclarer qu'il va mettre tout à feu et à sang si on touche à cette belle créature. Je prendrai la liberté, quand j'aurai l'honneur de le voir, de lui représenter mes petites difficultés sur cette ambassade. Je lui dirai qu'il est bien difficile que Norador soit instruit de ce qui se passe dans la ville, lorsqu'on se prépare à lui donner bataille, lorsque les portes sont fermées, les chemins gardés, et si bien gardés, qu'on vient de pendre le messager d'Aménaïde, qui les connaissait si bien. Je lui dirai encore que si Norador prenait, dans ces circonstances, un si violent intérêt à

Aménaïde, elle ne pourrait plus guère se justifier aux yeux de Tancrède. Car qui assurera Tancrède que le billet sans adresse, qui fait le corps du délit, n'était pas pour Norador? L'ambassade même de ce Turc ne dit-elle pas clairement que le billet était pour lui? Il n'y a que le père qui puisse certifier à Tancrède l'innocence de sa fille. Mais comment ce père pourra-t-il lui-même en être convaincu, si la fille garde long-temps le silence, comme on le veut dans ce mémoire? Ce silence même ne serait-il pas une terrible preuve contre elle? N'est-il pas absolument nécessaire qu'Aménaïde, en voyant Tancrède, au troisième acte, se déclarer son chevalier, avoue à son père dans les transports de sa joie, que c'est à lui qu'elle a écrit, et qu'elle n'ose le nommer devant ses persécuteurs, de peur de l'exposer à leur vengeance? Cela n'est-il pas bien plus vraisemblable, bien plus passionné, bien plus théâtral?

7° On dit dans le mémoire qu'il n'est pas naturel que Tancrède, dans le quatrième acte, coure au combat, sans s'éclaircir avec Aménaïde; qu'elle doit lui dire : *Arrêtez, vous croyez avoir combattu pour une perfide qui écrivait à un Turc, et c'est à un bon chrétien, c'est à vous que j'écrivais.* Je répondrai à cela qu'il y a des chevaliers sur la scène, que ces chevaliers sont les ennemis de Tancrède, qu'ils trouveraient Aménaïde aussi coupable de lui avoir écrit contre la loi, que d'avoir écrit à Norador. J'ajouterai que dans la pièce telle qu'elle est, Tan-

crède n'est point connu; qu'il était en effet très-ridicule qu'on le reconnût au commencement du quatrième acte; que c'était la principale source de la langueur qui énervait les deux derniers; qu'il y avait encore là une confidente, grande diseuse de chose inutiles, et que tout ce qui est inutile refroidit tout ce qui est nécessaire. J'aurai d'ailleurs beaucoup de remerciements à faire, et quelques objections à proposer; mais j'apprends dans ce moment des nouvelles de mes vaches et de mes semailles, qui sont bien autrement importantes que les amours de Tancrède et d'Aménaïde. Les sangsues du pays de Gex veulent encore me faire payer un centième denier, parce que j'ai prêté mille écus à un pauvre diable pour le tirer de prison. Je vais faire un beau mémoire pour M. de Chauvelin l'intendant, qui me fera encore plus d'objections que M. son frère.

Le résultat de tout ceci, c'est que M. l'ambassadeur ne peut pas se dispenser de venir voir la pièce aux Délices. Je la fais copier actuellement, et je l'enverrai bientôt au chœur des anges de qui je baise les ailes avec toute humilité, pénétré de reconnaissance pour eux tous, et au désespoir d'être heureux loin d'eux. Mais tout le monde me dit que je fais très-bien de rester dans mon royaume de Cattai, et que je suis plus sage que Socrate; je le crois bien.

N. B. Que le troisième est tout en action, le

quatrième en sentiment, le cinquième, sentiment et action : vous verrez!

Vous ne verrez jamais un cœur plus fidèle que le mien au culte d'hyperdulie. Mes anges sont mes divinités.

LETTRE XXXVI.

A M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Aux Délices, ce 11 juin 1762.

Je vous adresse, monsieur, la plus infortunée de toutes les femmes, qui demande la chose du monde la plus juste[1]. Mandez-moi, je vous prie,

[1] La veuve du malheureux Calas. On sait que Jean Calas, négociant de Toulouse et protestant, fut accusé d'avoir étranglé son fils aîné, le 13 septembre 1761, en haine de la religion catholique, qu'il voulait, dit-on, embrasser, ou qu'il professait déjà secrètement. Il a été reconnu depuis que ce jeune homme, d'un esprit sombre, inquiet et violent, s'était détruit lui-même. Le père infortuné, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, fut condamné, sans avoir contre lui une seule déposition oculaire du crime, à être rompu vif. Il soutint, le 9 mars 1762, les douleurs de son cruel supplice avec une résignation tout héroïque. Il ne s'emporta point contre ses juges et ne leur imputa point sa mort. « Il faut, « dit-il, qu'ils aient été trompés par de faux témoins. Je meurs in« nocent; Jésus-Christ, qui était l'innocence même, a bien voulu « mourir par un supplice plus cruel encore. » Ces paroles sont de l'homme innocent et vertueux, d'un sage enfin, et non celles d'un frénétique intolérant et d'un parricide. Son second fils qui ne fut condamné qu'au bannissement, sa femme, sa servante, et Lavaisse

sur-le-champ quelles mesures on peut prendre ; je me chargerai de la reconnaissance : je suis trop heureux de l'exercer envers un talent aussi beau qu'est le vôtre. Ce procès d'ailleurs si étrange et si capital peut vous faire un honneur infini ; et l'honneur dans votre noble profession amène tôt ou tard la fortune. Cette affaire, à laquelle je prends le plus vif intérêt, est si extraordinaire, qu'il faudra aussi des moyens extraordinaires. Soyez sûr que le parlement de Toulouse ne donnera point des armes contre lui. Il a défendu que l'on communiquât les pièces à personne, et même l'extrait de l'arrêt. Il n'y a qu'une grande protection qui puisse obtenir de M. le chancelier ou du roi, un ordre d'envoyer copie des registres. Nous cherchons cette protection : le cri du public ému et attendri devrait l'obtenir. Il est de l'intérêt de l'état qu'on découvre de quel côté est le plus horrible fanatisme. Je ne doute pas que cette entreprise ne vous paraisse très-importante; je vous supplie d'en parler aux magistrats et aux juriscon-

fils, qui tous attestaient n'avoir pas quitté l'accusé; furent mis hors de cour. Bientôt le cri public s'éleva contre ce jugement inique. La famille éplorée de la victime traversa les Cévennes et vint invoquer dans Ferney l'humanité compatissante et courageuse du vieux philosophe. Leurs larmes et le récit de leurs malheurs embrasèrent son cœur du désir brûlant de les venger d'une telle injustice. Trois années d'efforts généreux, de soins, de persévérance et de peines assidues, le firent enfin triompher de mille obstacles; et le 9 mars 1765, jour anniversaire du supplice de la victime, fut rendu par cinquante maîtres des requêtes, composant le conseil du roi, cet arrêt mémorable et unanime qui déclara Calas et sa famille innocents.

sultes de votre connaissance, et de faire en sorte qu'on parle à M. le chancelier[1]. Tâchons d'exciter sa compassion et sa justice ; après quoi vous aurez la gloire d'avoir été le vengeur de l'innocence et d'avoir appris aux juges à ne se pas jouer impunément du sang des hommes. Les cruels! ils ont oublié qu'ils étaient hommes. Ah! les barbares!

Monsieur, j'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois, etc.

[1] Monsieur le comte de Saint-Florentin. (Voyez la lettre qui lui est adressée page 325.) Non-seulement il est souvent question du procès de Calas dans la *Correspondance générale* et dans beaucoup d'ouvrages de Voltaire; mais un volume presque entier des *OEuvres* est consacré à la collection des principaux écrits du philosophe de Ferney en faveur de cette famille aussi intéressante qu'infortunée. (Voyez le tome XXIX, depuis la page 43 jusqu'à la page 331.)

LETTRE XXXVII.

A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

8 juillet 1762.

Nous ne pouvons, dans notre éloignement de Paris, que procurer des protections à cette famille infortunée; c'est à MM. les avocats, soit du conseil, soit du parlement, à régler la forme. Les pièces originales imprimées intéressent quiconque les a lues : tout le monde plaint la veuve Calas; le cri public s'élève, ce cri peut frapper les oreilles du roi. J'ignore si cette affaire sera portée au conseil privé ou au conseil des parties : tout ce que je sais c'est qu'elle est juste.

On m'assure que le parlement de Toulouse ne veut pas seulement communiquer l'énoncé de l'arrêt.

Il me paraît qu'on peut commencer par présenter requête pour obtenir la communication de cet arrêt et des motifs; il y a cent exemples que le roi s'est fait rendre compte d'affaires bien moins intéressantes. N'avons-nous pas des raisons assez fortes pour demander et pour obtenir que les pièces soient communiquées par ordre de la cour?

La contradiction évidente des deux jugements, dont l'un condamne à la roue un accusé, et dont

l'autre met hors de cour des complices qui n'ont point quitté cet accusé; le bannissement du fils, et sa détention dans un couvent de Toulouse après ce bannissement; l'impossibilité physique qu'un vieillard de soixante-huit ans ait étranglé seul un jeune homme de vingt-huit ans; enfin l'esprit de parti qui domine dans Toulouse; tout cela ne forme-t-il pas des présomptions assez fortes pour forcer le conseil du roi à se faire représenter l'arrêt?

Je demande encore si un fils de l'infortuné Jean Calas, qui est en France, retiré dans un village de Bourgogne, ne peut pas se joindre à sa mère, et envoyer une procuration quand il s'agira de présenter requête? Ce jeune homme, il est vrai, n'était point à Toulouse, dans le temps de cette horrible catastrophe, mais il a le même intérêt que sa mère, et leurs noms réunis ne peuvent-ils pas faire un grand effet?

Plus je réfléchis sur le jugement de Toulouse, moins je le comprends : je ne vois aucun temps dans lequel le crime prétendu puisse avoir été commis; je ne vois pas qu'il y ait jamais eu de condamnation plus horrible et plus absurde, et je pense qu'il suffit d'être homme pour prendre le parti de l'innocence cruellement opprimée. J'attends tout de la bonté et des lumières de ceux qui protégent la veuve Calas.

Il est certain qu'elle ne quitta pas son mari d'un moment dans le temps qu'on suppose que son mari

commettait un parricide. Si son mari eût été coupable, elle aurait donc été complice : or, comment ayant été complice ferait-elle deux cents lieues pour venir demander qu'on revît le procès, et qu'on la condamnât à la mort ? Tout cela fait saigner le cœur et lever les épaules. Toute cette aventure est une complication d'événements incroyables, de démence et de cruauté. Je suis témoin qu'elle nous rend odieux dans les pays étrangers, et je suis sûr qu'on bénira la justice du roi, s'il daigne ordonner que la vérité paraisse.

On a écrit à M. le premier président de Nicolaï, à M. le premier président d'Auriac, qui ont tous deux un grand crédit sur l'esprit de M. le chancelier. Madame la duchesse d'Enville, M. le maréchal de Richelieu, M. le duc de Villars doivent avoir écrit à M. de Saint-Florentin. On a écrit à M. de Chaban en qui M. de Saint-Florentin a beaucoup de confiance ; et M. Tronchin, le fermier-général, peut tout auprès de M. de Chaban.

Donat Calas, retiré en Bourgogne, a, de son côté, pris la liberté d'écrire à M. le chancelier, et a envoyé une requête au conseil ; le tout a été adressé à M. Héron, premier commis du conseil, qui fera rendre les pièces selon qu'il trouvera la chose convenable. Je vous en envoie une copie, parce qu'il me paraît nécessaire que vous soyez informé de tout[1].

[1] Voyez la lettre et la requête ci-après. Ces deux pièces, bien qu'écrites au nom de Donat Calas, ont été rédigées par Voltaire.

J'ai écrit aussi à M. Ménard, premier commis de M. de Saint-Florentin ; je pense qu'il faut frapper à toutes les portes, et tenter tous les moyens qui pourront s'entr'aider, sans pouvoir s'entre-nuire.

Depuis ce mémoire écrit, j'ai reçu une lettre de M. Mariette, avocat au conseil, qui a vu la pauvre Calas, et qui dit ne pouvoir rien sans un extrait des pièces. Mais quoi donc! ne pourra-t-on demander justice sans avoir les armes que nos ennemis nous refusent? on pourra donc verser le sang innocent impunément, et en être quitte pour dire : *Je ne veux pas dire pourquoi on l'a versé?* Ah! quelle horreur! quelle abominable justice! y a-t-il dans le monde une tyrannie pareille? et les organes des lois sont-ils faits pour être des Busiris? Voici une lettre que j'écris à M. Mariette ; j'y joins un exemplaire des pièces originales, ne sachant point s'il les a vues. Je supplie M. et madame d'Argental, nos protecteurs, de vouloir bien ajouter à toutes leurs bontés celle de vouloir bien faire rendre cette lettre et ces pièces à M. Mariette. Ils peuvent, je crois, se servir de l'enveloppe de M. de Courteilles.

Je leur présente mes respects.

COPIE D'UNE LETTRE.

A M. LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

De Châtelaine, 7 juillet 1762.

MONSEIGNEUR,

« S'il est permis à un sujet d'implorer son roi ; s'il est permis à un fils, à un frère, de parler pour son père, pour sa mère, et pour son frère, je me jette à vos pieds avec confiance.

« Toute ma famille, et le fils d'un avocat célèbre, nommé Lavaisse, ont tous été accusés d'avoir étranglé et pendu un de mes frères, pour cause de religion, dans la ville de Toulouse. Le parlement a fait périr mon père par le supplice de la roue. C'était un vieillard de soixante-huit ans, que j'ai vu incommodé des jambes. Vous sentez, monseigneur, qu'il est impossible qu'il ait pendu seul un jeune homme de vingt-huit ans, dix fois plus fort que lui. Il a protesté devant Dieu de son innocence en expirant. Il est prouvé, par le procès verbal, que mon père n'avait pas quitté un instant le reste de sa famille, ni le sieur Lavaisse, pendant qu'on suppose qu'il commettait ce parricide.

« Mon frère, Pierre Calas, accusé comme mon

père, a été banni; ce qui est trop s'il est innocent, et trop peu s'il est coupable. Malgré son bannissement, on le retient dans un couvent à Toulouse.

« Ma mère, sans autre appui que son innocence, ayant perdu tout son bien dans cette cruelle affaire, ne trouve encore personne qui la présente devant vous. J'ose, monseigneur, parler en son nom et au mien; on m'assure que les pièces ci-jointes feront impression sur votre esprit et sur votre cœur, si vous daignez les lire.

« Réduit à l'état le plus déplorable, je ne demande autre chose sinon que la vérité s'éclaire. Tous ceux qui dans l'Europe entière ont entendu parler de cette horrible aventure joignent leur voix à la mienne. Tant que le parlement de Toulouse, qui m'a ravi mon père et mon bien, ne manifestera pas les causes d'un tel malheur, on sera en droit de croire qu'il s'est trompé, et que l'esprit de parti seul a prévalu par les calomnies auprès des juges les plus intègres. Je serai surtout en droit de redemander le sang innocent de mon malheureux père.

« Pour mon bien, qui est entièrement perdu, ce n'est pas un objet dont je me plaigne; je ne demande autre chose de votre justice, et de celle du conseil du roi, sinon que la procédure qui m'a ravi mon père, ma mère, mon frère, ma patrie, vous soit au moins communiquée.

« Je suis avec le plus profond respect, etc.

COPIE D'UNE REQUÊTE[1]

AU ROI,

EN SON CONSEIL.

Châtelaine, 7 juillet 1762.

« Donat Calas, fils de Jean Calas, négociant de Toulouse, et d'Anne-Rose Cabibel, représente humblement :

« Que le 13 octobre 1761, son frère aîné, Marc-Antoine Calas, se trouva mort dans la maison de son père, vers les dix heures du soir, après-souper ;

« Que la populace, animée par quelques ennemis de la famille, cria que le mort avait été étranglé par sa famille même, en haine de la religion catholique ;

« Que le père, la mère et un des frères de l'exposant, le fils d'un avocat nommé Gobert Lavaisse, âgé de vingt ans, furent mis aux fers ;

« Qu'il fut prouvé que tous les accusés ne s'étaient

[1] Cette requête, et la lettre qui précède, ne tardèrent pas à produire leur effet : Voltaire en informe M. d'Argental dans une lettre du 14 juillet, tom. LXII, pag. 348.

« Vous savez sans doute, lui dit-il, que M. de Saint-Florentin a « écrit à Toulouse, et est très-bien disposé. M. le chancelier est déjà « instruit par M. de Nicolaï et M. d'Auriac. S'il y a autant de fer- « meté que de bienveillance, tout ira bien. »

pas quittés un seul instant pendant que l'on supposait qu'ils avaient commis ce meurtre ;

« Que Jean Calas, père du plaignant, a été condamné à expirer sur la roue et qu'il a protesté en mourant de son innocence ;

« Que tous les autres accusés ont été élargis ;

« Qu'il est physiquement impossible que Jean Calas le père, âgé de soixante-huit ans, ait pu seul pendre Marc-Antoine Calas son fils, âgé de vingt-huit ans, qui était l'homme le plus robuste de la province ;

« Qu'aucun des indices trompeurs sur lesquels il a été jugé ne peut balancer cette impossibilité physique ;

« Que Pierre Calas, frère de l'exposant, accusé de cet assassinat aussi bien que son père, a été condamné au bannissement, ce qui est évidemment trop s'il est innocent, et trop peu s'il est coupable ;

« Qu'on l'a fait sortir de la ville par une porte et rentrer par une autre ;

« Qu'on l'a mis dans un couvent de jacobins ;

« Que tous les biens de la famille ont été dissipés ;

« Que l'exposant, qui pour lors était absent, est réduit à la dernière misère ;

« Que cette horrible aventure est, de part ou d'autre, l'effet du plus horrible fanatisme ;

« Qu'il importe à sa majesté de s'en faire rendre compte ;

« Que ledit exposant ne demande autre chose,

sinon que sa majesté se fasse représenter la procédure sur laquelle, tous les accusés étant ou également innocents ou également coupables, on a roué le père, banni et rappelé le fils, ruiné la mère, mis Lavaisse hors de cour, et comment on a pu rendre des jugements si contradictoires.

« Donat Calas[1] se borne à demander que la vérité soit connue, et quand elle le sera, il ne demande que justice. »

POST-SCRIPTUM A M. D'ARGENTAL.

Je vous supplie, mon cher ange, de me faire passer votre avis sur ces deux pièces ; il m'importe infiniment de le connaître.

[1] M. de Richelieu, se trouvant un jour aux Délices devant une nombreuse assemblée, demanda à l'apôtre de la philosophie des détails sur cette malheureuse affaire. Voltaire, convaincu jusqu'au fond de l'ame de l'innocence de cette famille infortunée, lui raconta toute leur déplorable histoire avec une éloquence si entraînante et si pathétique, que le maréchal et tous les spectateurs fondirent en larmes. Voltaire fit alors entrer ce jeune Donat Calas qui était dans une chambre voisine; M. de Richelieu court au-devant du jeune homme, et lui dit : « Monsieur, je suis persuadé de l'innocence de « M. votre père; vos malheurs m'ont vivement pénétré; vous pou-« vez compter sur mon crédit et sur mon secours; puisque vous « n'avez plus de père, c'est à moi de vous en servir. »

LETTRE XXXVIII.

A M. LE COMTE DE CHOISEUL.

Ferney, 10 novembre 1762.

Monseigneur,

Comme tout ce que je pourrais avoir l'honneur de vous dire se trouve dans la lettre ci-jointe, qu'il ne faut pas plus multiplier les importunités que les êtres sans nécessité, et qu'à grand seigneur peu de paroles, daignez permettre que je vous supplie de lire ma lettre à mes anges.

M. et madame d'Argental m'apprennent que vous avez bien voulu vous intéresser au rétablissement d'un ancien officier d'artillerie, qui a grande envie de tirer sur les Russes, Anglais, Hanovriens, Hessois et Prussiens; je n'ai pas osé vous solliciter, mais j'ose vous remercier : la reconnaissance enhardit.

Je jette avec douleur les yeux sur la terre et sur la mer, et sur le théâtre de Paris : je vois que les Russes et l'opéra comique feront du mal : je lève les yeux au ciel dans ma douleur profonde !

Je souhaite que nos grenadiers et nos marins vous donnent de beaux sujets d'*ultimatum ;* car quand il s'agit d'un traité de paix, ce sont leurs sabres qui taillent vos plumes [1].

Vous connaissez, monseigneur, le respect infini du Suisse V. et sa discrétion qui l'empêche de vous fatiguer de ses inutiles lettres.

Ah! j'apprends dans le moment que tout le monde vous bénit, monseigneur, et moi je vous remercie de m'avoir fait achever une histoire générale qui finit par le bien que vous faites aux hommes.

Le Vieil Hermite des Alpes.

[1] Voltaire fait allusion ici au plan conçu par M. de Choiseul, pour amener la paix de 1763. Dans son *Siècle de Louis XV,* chapitre XXXV, il donne une idée des moyens employés par cet homme d'état, pour tirer la France de la situation déplorable où l'avait placée la guerre avec la Grande-Bretagne. M. le duc de Prasliu, dit-il, fut assez habile et assez heureux pour conclure la paix (10 février 1763) dont M. le duc de Choiseul, ministre de la guerre, avait entamé les négociations.

LETTRE XXXIX.

A M. LE COMTE DE CHOISEUL.

FRAGMENT.

J'ai mandé hier, monsieur, au bonhomme Ralph, qu'il avait fait rire une excellence qui va dans le pays de l'ennui. Ce Loustic en est tout ragaillardi. Il dit que ce qu'il désirait le plus dans le plus sot des mondes possibles, était de réjouir un petit nombre de gens d'esprit comme vous, qui ne sont de ce siècle en aucune façon. Il prétend que si vous voulez le faire avertir par quelque rieur de vos amis, il vous fera présenter à Strasbourg de quoi vous amuser sur la route et de quoi jeter dans le Danube.

N'oubliez pas la spirituelle, l'éloquente, la sucrée, la romanesque, la bavarde, la précieuse, la bégueule comtesse de Bentink, quand vous voudrez savoir au juste tous les rogatons de Vienne.

Si j'étais homme à me venger d'un certain Freitag, agent du roi de Prusse, ci-devant mis au pilori en Saxe et maintenant serré à Dusseldorf, et d'un coquin de Smith, faux monnayeur de Francfort, conseiller du roi de Prusse, qui me volèrent en sauçant ma nièce dans le ruisseau, et du roi de

Prusse lui-même qui employa ces dignes agents, je pourrais aller plaider à Vienne; car c'est une chose délicieuse de se ruiner au conseil aulique, pour ruiner Smith et mortifier cet insolent Frédéric. Je souhaite à votre excellence tous les succès dont je ne doute pas. Elle est bien persuadée de mon tendre respect.

LETTRE XL.

A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

Ferney, 1762.

O ANGES!

Vous connaissez les faibles mortels, ils se traînent à pas lents. Quatre vers le matin, six le soir, dix ou douze le lendemain, toujours rentrayant, toujours rapetassant et ayant bien de la peine pour peu de chose. Renvoyez-moi donc ma guenille, afin que sur-le-champ elle reparte avec pièces et morceaux, et que la hideuse créature se représente devant votre face, toute recousue et toute récrépie.

Mais, ô mes divins anges, le drame de *Cassandre* est plus mystérieux que vous ne pensez. Vous ne songez qu'au brillant théâtre de la petite ville de

Paris, et le grave auteur de Cassandre a de plus longues vues. Cet ouvrage est un emblème : que veut-il dire? Que la confession, la communion, la profession de foi, etc., etc., sont visiblement prises des anciens. Un des plus profonds pédants de ce monde, et c'est moi, a fait une douzaine de commentaires par A et par B, à la suite de cet ouvrage mystique, et je vous assure que cela est édifiant et curieux. Le tout ensemble fera un singulier recueil pour les ames dévotes.

J'ai lu la belle lettre de madame Scaliger à la nièce; nous sommes dans un furieux embarras : si mademoiselle Dumesnil est ivre, adieu le rôle de Statira! Si elle n'est pas ivre, elle sera sublime! Mademoiselle Clairon, vous refusez Olympie; mais vraiment vous n'êtes pas trop faite pour Olympie; et cependant il n'y a que vous : car on dit que cette Dubois est une grande marionnette, et que mademoiselle Hus n'est qu'une grande catin! Tirez-vous de là, mes anges, vous serez bien habiles avec ces demoiselles de coulisses.

Et ma tracasserie avec cet animal de Gui-Duchène[1]? Vous ne me l'avez jamais mise au net. Encore une fois, je ne crois pas avoir fait un don positif à Gui-Duchène; et je voudrais savoir précisément de quel degré est ma sottise. Sot homme est celui qui se laisse duper. Oh! oh! mes anges, mon cœur n'est accessible à l'amitié que pour vous seuls;

[1] Libraire de Paris.

il est dur comme le pot de fer pour tout le reste; il n'y a que pour vous qu'il sache s'attendrir.

Mon plus grand malheur, vous dis-je, est la mort d'Élisabeth. Je crois mon Schouvalof disgracié. On dit la paix faite entre Pierre III et Frédéric III. Ma chère Élisabeth détestait Luc [1]; je n'y avais pas peu contribué, et je riais dans ma barbe, car je suis un drôle de corps; mais je ne ris plus, mademoiselle Clairon m'embarrasse.

Mes divins anges, c'est bien dommage que la *Gazette littéraire*, si elle existe, se soit laissée prévenir sur le compte qu'elle pouvait rendre des lettres de milady Montaigu, qui paraissent en Angleterre. Les lettres de madame de Sévigné sont faites pour les Français, et celles de milady Montaigu pour toutes les nations. Si jamais elles sont bien traduites, ce qui est fort difficile, vous serez enchantés de voir des choses curieuses et nouvelles, embellies par la science, par le goût et par le style. Figurez-vous que depuis plus de mille ans, nul voyageur à portée de s'instruire, et de nous instruire, n'avait été à Constantinople par les pays que madame de Montaigu a traversés; elle a vu la patrie d'Orphée et d'Alexandre; elle a dîné tête-à-tête avec la veuve de l'empereur Mustapha; elle a traduit des chansons turques et des déclarations d'amour, qui sont tout-à-fait dans le goût du cantique des cantiques; elle a vu des mœurs qui res-

[1] Le roi de Prusse.

semblent à celles qu'Homère a décrites; elle a voyagé avec son Homère à la main. Nous apprenons d'elle à nous défaire de bien des préjugés. Les Turcs ne sont ni si brutes, ni si brutaux qu'on le dit. Elle a trouvé autant de déistes à Constantinople, qu'il y en a à Paris et à Londres. J'avoue que j'ai été fâché qu'elle traite notre musique et notre sainte religion avec le plus profond mépris; mais nous devons nous accoutumer à cette petite mortification.

Apprenez-moi donc, je vous en prie, ce que devient cette *Gazette littéraire.* M. le duc de Praslin l'aura-t-il vainement protégée? y travaille-t-on et y met-on un peu de sel? car sans sel, il n'y a pas moyen de faire bonne chère; c'est la sauce qui fait le cuisinier.

Je songe qu'une inscription ne peut être salée, c'est un grand malheur; elle ne doit point être, à mon gré, en prose latine pour un roi de France; elle ne peut être en prose française : le style lapidaire ne convient point à notre langue chargée d'articles, qui rendent sa marche languissante; il faut deux vers, mais deux vers français détachés sont toujours froids; c'est alors que la rime paraît dans toute sa misère. Pourriez-vous souffrir ce distique?

> Il chérit ses sujets comme il est aimé d'eux;
> C'est un père entouré de ses enfants heureux.

Ou bien,

> Heureux père entouré de ses enfants heureux.

Dites-moi, je vous en supplie, s'il est vrai que M. le duc de Praslin a la bonté d'être notre rapporteur. L'affaire paraît être du ressort de M. le comte de Saint-Florentin, qui a le département de l'Église; mais M. le duc de Praslin a le département des traités et de la bienfaisance; ainsi nous devons être entre ses mains. Pour moi je me mets toujours sous vos ailes, il n'y a que là où je suis bien.

Que faites-vous de mes roués? Quand je vous dis qu'il y a des vers raboteux, n'allez pas, s'il vous plaît, me prendre si fort au mot.

Toute notre petite famille se met aux ailes de mes anges.

LE PATRIARCHE DU JURA.

P. S. Pont-de-Vesle est toujours très-aimable; on voit bien qu'il est de la famille céleste, car il se distingue aussi par le bout de ses ailes légères; mais il est trop indifférent avec les gens qui l'aiment. Il me donne toujours des inquiétudes : je tremble qu'il ne me traite comme une de ses passions[1]. La mienne sera de vous aimer toujours; je ne connais point de bonheur sans elle, mais avec elle tout m'est égal.

[1] Cette passion, qui n'en était pas une, était madame du Deffand; du moins le lecteur peut en juger par la conversation suivante qu'eurent ces deux amants au déclin de leur vie.

« Mon cher Pont-de-Vesle, voilà bientôt trente ans que nous « sommes liés ensemble. — Eh, eh! oui, madame. — Et notre ami- « tié, pendant tout ce temps, n'a pas été troublée par le moindre

LETTRE XLI.

A M. LE DUC DE PRASLIN.

Ferney, décembre 1763.

Monseigneur,

Je défie mes trente-neuf confrères de l'académie de trouver des termes pour vous exprimer ma reconnaissance; ma nièce est dans le même embarras que moi. J'ai fait parvenir à mon ingrat curé les nouvelles de la protection que vous nous donnez. On lui a dit que le roi entendait garder ses traités avec ses voisins; il a répondu qu'il se....... moquait des traités, qu'il aurait mes dîmes, qu'il plaidait au parlement de Dijon; que son affaire y était entamée depuis long-temps, qu'il m'enterrerait au plus tôt, et qu'il ne prierait point Dieu pour moi. Je sens bien, monseigneur, que je serai damné de cette affaire-là, mais il est si doux d'avoir votre protection dans ce monde, qu'on prend gaiement son parti pour l'autre. Je suis bien sûr que vous soutiendrez votre dire avec le parlement de Bour-

« orage. — Non, madame. — C'est pourtant singulier. — Oui, ma« dame. — Mais ne serait-ce pas parce que nous ne nous sommes « jamais aimés? — Cela est encore très-possible, madame. »

gogne, s'il a la rage de juger comme Perrin Dandin, s'il prétend que l'affaire étant déjà entamée au parlement, elle doit y rester. Vous nous permettrez bien alors de recourir à vos bontés, n'est-ce pas, monseigneur?

Vous voulez des assassinats, en voici une paire dans le paquet de M. d'Argental. Pendant que je vous envoie des tragédies, M. de Montpéroux vous fait sans doute le récit de la farce de Genève: vous verrez comme les enfants de Calvin ont changé. Il est assez plaisant de voir tout un peuple demander réparation pour Jean-Jacques Rousseau; ils disent qu'il est vrai qu'il a écrit contre la religion chrétienne, mais que ce n'est pas une raison assez forte pour oser donner une espèce d'assigné pour être ouï à un citoyen de Genève; que si un citoyen de Genève trouve la religion chrétienne mauvaise, il faut discuter ses raisons modestement avec lui, et ne pas le juger sans l'avoir entendu, etc.

Vous entendrez parler bientôt de la cité de Genève, et je crois que vous serez obligé d'être arbitre entre le peuple et le magistrat; car vous êtes garant des lois de cette petite ville, comme du traité de Westphalie. Cela vous amusera, et vous aurez le plaisir d'exercer vos talents de pacificateur de l'Europe.

A propos, monseigneur, ceci n'est pas une dépêche de Rome moderne, ce n'est pas un mémoire sur les diètes de Pologne, ce ne sont pas des nouvelles des deux frères qui se disputent la Perse, ce

n'est pas un détail des sottises de ce pauvre Grand Mogol; c'est votre conjuration[1], ce sont vos roués, c'est une attrape qui vous amusera. Je ne vous dirai point que cela fera fondre en larmes, je mentirais; mais cela peut attacher, cela fera raisonner, et vous serez amusé, et un ministre a souvent besoin de l'être.

Vous peserez, quand il en sera temps, l'importance extrême dont il est de mettre la conspiration sous le nom d'un jeune novice jésuite, qui, grace à la bonté du parlement, est rentré dans le monde, et qui, comme Colletet et tant d'autres, attend son dîner du succès de son ouvrage. Je m'imagine que les girouettes françaises tournent actuellement du côté des jésuites; on commence à les plaindre; les jansénistes ne font point de pièces de théâtre, ils sont durs, ils sont fanatiques, ils seront persécuteurs, on les détestera; on aimera passionnément un pauvre petit diable de jésuite, qui donnera l'espérance d'être un jour un Lemierre, un Colardeau, un Dorat. Je persisterai toujours à croire qu'il faut donner un nom à ce jeune jésuite; le public aime à se fixer; si on ne nomme personne, on me nommera, et tout sera perdu.

Mais pourquoi ne faites-vous pas faire une tragédie à M. Thomas? Quel homme a écrit avec plus de force que lui? Quel homme a plus d'idées? Il est jeune, et j'ai besoin d'un coadjuteur.

[1] Le *Triumvirat*. Voltaire avait eu l'idée de faire passer cette pièce sous le nom d'un jeune ex-jésuite.

Enfin, monseigneur, vous ne nous abandonnerez pas, madame Denis et moi, dans notre querelle avec la sainte Église [1]. Nous espérons que vous voudrez bien vous damner pour nous, rien n'est plus beau que d'aller au diable pour faire du bien aux gens qu'on protége.

Agréez, je vous en conjure, mon attachement, ma reconnaissance et mon profond respect.

LE VIEUX DE LA MONTAGNE.

[1] On voit par une lettre de Voltaire à M. d'Argental, tom. LXIII, pag. 145, qu'il s'était adressé à M. le duc de Praslin dès l'origine de sa contestation pour les droits seigneuriaux de Ferney. « Comme « je vous fais toujours mes confessions, lui mandait-il, je dois vous « dire que madame Denis, à qui j'ai donné Ferney, a présenté re- « quête à M. le duc de Praslin, pour avoir ses causes commises au con- « seil privé. » Voltaire prétendait en effet que les priviléges de cette terre avaient été confirmés par plusieurs traités, et il se fondait sur ce motif pour ne point plaider la question devant le parlement de Bourgogne.

LETTRE XLII.

AU MÊME.

FRAGMENT.

Permettez que je vous informe de ce qui vient de m'arriver avec M. Makartney, gentilhomme anglais, très-jeune, et pourtant très-sage; très-instruit, mais modeste; fort riche et fort simple; et qui criera bientôt en parlement mieux qu'un autre. Il m'a nié que vous eussiez des bontés pour moi. Je me suis échauffé : je me suis vanté de votre protection, il m'a répondu que si je disais vrai, je prendrais la liberté de vous écrire : j'ai les passions vives. Pardonnez-donc, monseigneur, au zèle, à l'attachement et au profond respect du vieux montagnard.

LETTRE XLIII.

A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

Décembre, 1765.

Mon cher ange, il y a plus d'un d'Éon, et plus d'un Vergi[1]; lisez et jugez. Voyez s'il n'est pas de l'intérêt du ministère et du bien public, d'imposer silence à ces malheureux, qui vivent de calomnies et qui osent se dire gens de lettres. Je m'en rapporte à la bonté, à la prudence et au zèle éclairé de M. le duc de Praslin.

Dites-moi donc comment vous vous portez, mes divins anges? Votre thermomètre est-il à dix degrés au-dessous de la glace, comme le nôtre? Je perds les yeux, les oreilles, la poitrine, les pieds, les mains et la tète; mais il me reste toujours un cœur fait pour vous adorer.

[1] Du Vergi (Treyssac) était de Bordeaux, prosateur médiocre et auteur de quelques romans peu connus. Du Vergi eut à Londres, avec mademoiselle d'Éon, alors ambassadeur de France, une querelle très-vive qui fit beaucoup de bruit. Il est peu de personnes qui ne connaissent le grand et singulier rôle qu'a joué cette demoiselle d'Éon dans le siècle dernier. Mademoiselle d'Éon mourut en Angleterre en 1810. L'opinion, si souvent partagée jusque-là sur son sexe, fut enfin fixée irrévocablement à l'autopsie de son cadavre, qui ne laissa aux gens de l'art aucune incertitude sur sa virilité.

Au nom de Dieu, quand le doux temps viendra, comme dit Pluche, venez avec lui pour être le médiateur de Genève. Vous savez que cette fourmilière importune le roi, et demande un ministre qui règle le pas des fourmis. Tout cela, en vérité, est le comble du ridicule. Il y a deux mois que ces pauvres gens pouvaient s'accorder très-aisément; deux ou trois sottises, à la tête desquelles est l'orgueil, les ont brouillés plus que jamais. Il serait difficile de dire bien précisément pourquoi; et je crois que les médiateurs seraient bien étonnés qu'on les ait fait venir pour de semblables bagatelles. Mais enfin, venez, vous qui êtes le plus aimable et le plus conciliant de tous les hommes, comme le plus juste. Que cette aventure me produise le bonheur de ma vie; vous verrez madame votre tante[1] en chemin, et cette visite ne sera peut-être pas inutile.

Quand vous serez à Genève, vous recevrez vos paquets de Parme plus tôt qu'à Paris. Vous ferez aussi bien les affaires avec M. le duc de Praslin par lettres que de bouche. Vous êtes, d'ailleurs, déjà au fait des tracasseries génevoises; enfin, je ne vois point d'homme plus propre que vous pour ce ministère. Je suis convaincu qu'il ne tient qu'à vous d'être nommé, et si vous ne l'êtes pas, je ne vous le pardonnerai de ma vie. Berne et Zurich enverront des magistrats; il faut que la France en fasse autant.

[1] Madame de Groslée.

J'ajoute à toutes ces raisons un point bien important, c'est qu'on aura la comédie à Genève pendant la médiation, pour préparer les esprits à la concorde et à la gaieté. Enfin, voilà probablement la seule occasion que j'aurai d'embrasser mon ange avant ma mort.

Voici une lettre d'un mauvais plaisant de Neufchâtel, que je vous envoie pour vous tenir en joie. On m'assure dans le moment que le roi de Prusse est très-malade; cela pourrait bien être. Il m'écrivit, il y a un mois, que je l'enterrerais, tout cacochyme et tout vieux que je suis; mais je n'en crois rien, ni lui non plus.

Je pense que l'affaire des dîmes est accrochée, comme on dit en style de dépêches; il n'y a pas grand mal. Je suis rempli de la plus tendre et de la plus respectueuse reconnaissance pour toutes les bontés de M. le duc de Praslin, et confus des peines qu'il a daigné prendre. Lorsque j'ai vu que les Génevois n'étaient plus occupés sérieusement que de la prééminence de leurs rues hautes sur leurs rues basses, et qu'ils étaient résolus de fatiguer le ministère de France pour savoir si le conseil des vingt-cinq a le pouvoir négatif ou non, dans tous les cas[1], j'ai jugé à propos de faire avec mon curé ce que le conseil génevois aurait dû faire avec les citoyens; j'ai fait un très-bon accommodement avec le curé,

[1] On a donné dans le nota de la première partie de ce volume, des éclaircissements sur les troubles de Genève. Voyez surtout les pages 129 et 142.

il m'a rendu maître de tout, et, Dieu merci, je n'ai plus de procès qu'avec Fréron.

J'étais curieux avec juste raison de savoir ce que contenait cette vieille demi-page. Le mot d'infame a toujours signifié le jansénisme, secte dure, cruelle et barbare, plus ennemie de l'autorité royale que le presbytérianisme, et ce n'est pas peu dire, et plus dangereuse encore que les jésuites, ce qui devient incroyable; mais cependant c'est ce qui est. Si le roi sait mon grimoire, il sait que je n'écris jamais qu'en loyal sujet à des sujets très-loyaux.

Le Kain est sombre, et moi aussi; je lui conseille de venir chez moi pour s'égayer. J'ai acheté un petit domaine en Suisse. Mademoiselle Clairon viendra à Ferney, et j'y passerai quelques jours pour elle.

Comme je ne reçois le manuscrit du petit prêtre qu'aujourd'hui, vous ne pourrez recevoir la nouvelle leçon que dans quinze jours. Il est bon d'ailleurs d'accorder du temps au zèle de ce jeune homme. Il dit que la scène des deux tyrans ne fera jamais un prodigieux effet, parce qu'une conférence entre deux méchants hommes n'intéresse point; mais elle peut attacher par la grandeur de l'objet et par la vérité des idées, surtout si elle est bien dialoguée et bien écrite. Selon lui c'est la scène de *Julie*, errant dans les rochers de cette île triumvirale, qui doit intéresser; mais il faut des actrices.

L'idée de faire imprimer le tout par Cramer m'é-

tait venue par deux raisons; la première, que j'évitais le honteux désagrément de passer par les mains de la police, qui peut-être se serait rendue difficile sur l'histoire des proscriptions, depuis les vingt-trois mille juifs égorgés pour un veau, jusqu'aux massacres commis par les Camisards des Cévennes. La seconde raison est que sur l'inspection d'une feuille imprimée, je corrige toujours vers et prose. Les caractères imprimés parlent aux yeux bien plus fortement qu'un manuscrit. On voit le péril bien plus clairement; on y court, on fait de nouveaux efforts, on corrige, et c'est ma méthode.

Je renonce cependant à ma méthode favorite, pour satisfaire un libraire de Paris, qui est un véritable homme de lettres, fort au-dessus de sa profession et dont je veux me faire un ami [1].

M. le duc de Praslin vous aura sans doute envoyé tout le manuscrit avant que vous receviez ma lettre, et vous serez en état de juger en dernier ressort. Je vous supplie très-instamment de passer au petit ex-jésuite ces vers de Fulvie :

> Après m'avoir offert un criminel amour
> Ce Prothée à ma chaîne échappa sans retour.

J'ai eu dessein d'exprimer les débauches qui régnaient à Rome, dans ces temps illustres et détestables [2] : c'est le fondement des principales remar-

[1] Le libraire Lacombe.

[2] Voltaire disait dans un avertissement placé en tête des premières

ques. Je veux couler à fond la réputation d'Auguste; j'ai une dent contre lui depuis long-temps pour avoir eu l'insolence d'exiler Ovide, qui valait mieux que lui. Quoi! l'aimable Ovide exilé en Scythie[1], ah! le barbare! Brutus! où étais-tu?

Où êtes-vous, mes divins anges? il fait froid, que je me fourre dessous vos ailes.

éditions de sa pièce, « qu'il n'avait composé cet ouvrage que pour avoir occasion de développer dans des notes les caractères des principaux Romains au temps du Triumvirat, et pour placer convenablement l'histoire de tant d'autres proscriptions qui effraient et qui déshonorent la nature humaine. » En effet, cette tragédie est suivie de notes historiques, où les crimes de cette époque sont jugés avec beaucoup de sévérité. Voyez le tom. v, pag. 274. Les anciennes éditions étaient aussi accompagnées d'un autre écrit intitulé: *des Conspirations contre les peuples et les proscriptions*. Voyez le tom. XXVII, pag. 507.

[1] Voyez le *Dictionnaire philosophique*, article OVIDE, tome XLI, pages 340 et suivantes.

LETTRE XLIV.

AU MÊME.

Ferney, 22 avril 1767.

Je réponds à la lettre du 14, dont mon cher ange m'honore, dans le cabinet d'Elochivis[1], à deux grandes parasanges de Babylone. Comme je suis à trois cent mille pas géométriques de votre superbe ville, et que vos Persans m'écrivent toujours des choses contradictoires, je suis très-souvent le plus embarrassé de tous les Scythes; mais je crois mon ange de préférence à tout. Je pense ne pouvoir mieux faire que de lui envoyer la pièce scythe, bien nettement ajustée. Si cet exemplaire ne suffit pas pour sa comédie, il sera aisé d'en faire encore un autre sur ce modèle. Je suis convaincu que, tous les prétextes des ennemis leur étant ôtés, ayant sacrifié : *Il est mort en brave homme*, qui est pourtant fort naturel, ayant épargné aux gens malins l'idée de viol, qui pourtant est piquante, ayant donné la raison la plus valable du mariage d'Obéide, raison prise dans l'amour même d'Obéide pour Athamare; raison touchante, raison tragique,

[1] Anagramme de M. de Choiseul.

raison même que mes anges ont toujours voulu que j'employasse ; ayant enfin distillé le peu qui me reste de cerveau, pour apaiser les Welches, et pour plaire aux bons Français, j'espère que tant de peines ne seront pas perdues.

Ceux qui demandent que le mariage d'Obéide avec Indatire soit nécessaire, n'entendent point les intérêts de leurs plaisirs. Cela est bon dans *Alzire*, cela serait détestable dans les *Scythes*. Les deux vieillards doivent faire un très-grand effet au quatrième acte, s'ils peuvent jouer d'une manière attendrissante, et surtout si les Welches sont capables de faire réflexion que deux bonnes gens de quatre-vingts ans, sans armes, et consignés à la porte d'Athamare, ne peuvent commander une armée, surtout quand l'un des deux vieillards est évanoui. Le malheur de tous vos comédiens, c'est de jouer froidement; ils n'ont point d'ame, ils n'arrivent jamais qu'à moitié. Je le dirai toujours, jusqu'à ce que je meure, les *Scythes* bien joués doivent faire un grand effet. Madame de La Harpe fait pleurer quand elle dit :

Ah ! fatal Athamare !
Quel démon t'a conduit dans ce séjour barbare ?
Que t'a fait Obéide ? etc.,

et madame Dupuits, qui a une voix touchante, augmente l'attendrissement. Il y a l'infini entre jouer avec art, et jouer avec ame.

Je vous ai soumis, mon cher ange, ma réponse

à mademoiselle Sainval; je n'ai écrit que des politesses vagues à mademoiselle Dubois; je ne me suis engagé à rien, vous savez que je ne ferai que ce que vous voudrez; mais je vous répète encore qu'il faut reprendre les *Scythes* après Pâques, malgré la cabale, ou plutôt malgré les cabales; car il y en a quatre contre nous. Il faut que mademoiselle Durancy fasse pleurer, afin que M. le maréchal de Richelieu ne la fasse pas enrager, s'il ne lui fait pas autre chose.

On fait une nouvelle édition des *Scythes* à Genève; on en fait une en Hollande; on en va faire une encore à Lyon; cela peut servir de prétexte à Lacombe pour diminuer un peu l'honoraire de Le Kain, mais il n'y perdra rien; il aura toujours ses six cents francs. Puisse-t-il être beau comme le jour, et être un amant charmant quand il viendra au troisième acte se jeter aux genoux d'Obéide! puisse-t-il avoir une voix sonore et touchante! puissent les confidents n'être pas des buffles! puisse le seul véritable théâtre de l'Europe n'être pas entièrement sacrifié à l'opéra comique!

Grace au ridicule retranchement fait par la police à la première scène du troisième acte, Sozame ne dit mot, et joue un rôle pitoyable; je le fais parler de manière que la police n'aura rien à dire.

Je vous remercie tendrement vous et Elochivis; je suis terriblement vexé, et si on ne réprime pas l'insolence des commis, je serai obligé d'aller mourir ailleurs.

A propos de mourir, savez-vous, mon divin ange, que je n'ai guère de santé; mais qu'importe, je suis aussi gai qu'homme de ma sorte. Je n'ai actuellement que la moitié d'un œil, et vous voyez que j'écris très-lisiblement. Je soupçonne avec vous que le tyran du tripot [1] a contre vous quelque rancune qui n'est pas du tripot. N'y a-t-il pas un fou de Bordeaux, nommé Vergi, qui aurait pu vous faire quelque tracasserie? Ce monde est hérissé d'anicroches. Jean-Jacques est aussi fou que les d'Éon et les Vergi, mais il est plus dangereux [2].

N. B. Vous serez peut-être surpris que Luc m'écrive toujours; j'ai trois ou quatre rois que je mitonne; comme je suis fort jeune, il est bon d'avoir des amis solides pour le reste de la vie. Divin ange! ces quatre rois ne valent pas seulement une plume de vos ailes.

Couple céleste, couple aimable, vous savez si vous m'êtes cher! Mais ce que vous ne saurez jamais bien, c'est le bonheur et la félicité suprêmes que goûte mon cœur des hommages purs qu'il vous rend chaque jour dans le temple d'hyperdulie.

[1] Le duc de Richelieu.

[2] Voyez la note page 343.

LETTRE XLV.

A MADAME LA COMTESSE DE ROCHEFORT,

SOUS LE NOM DE MADAME CLOTIER.

Ferney, 31 auguste 1769.

J'ai reçu la vôtre, qui m'a fait une grande joie; car, quoique vous n'ayez pas dix-huit ans, cependant vous raisonnez comme une femme de quarante, et, outre cela, vous avez un très-bon petit cœur; ce qui vous attirera toujours beaucoup d'amis. Un homme qui vous a vue dans votre province nous disait l'autre jour en famille : Cette madame Clotier est très-belle, mais elle pourrait se passer de beauté.

Nous sommes toujours très-attachés, ainsi que M. votre époux, à M. l'abbé Bigot[1] et à M. d'Ermide[2]. Messieurs Bruguières[3], nos ennemis, nous accuseraient en vain de vendre la contrebande; nous n'en vendons point. Toutes nos marchandises sont du crû de France, et pourvu qu'on ne nous desserve pas auprès de M. le Prieur[4], nous nous

[1] Le duc de Choiseul.

[2] Le prince de Beauveau.

[3] Gens du parlement.

[4] Louis XV.

moquons de messieurs de Bruguières et des financiers. Nous souhaitons seulement que vous n'ayez plus la peste, et nous espérons toujours que M. Bigot sera votre médecin ; qu'il conservera toujours sa bonne réputation, malgré la tante[1] qui est, je crois, une bonne femme.

Notre manufacture va toujours son petit train, et nous comptons dans quelques semaines pouvoir vous envoyer des échantillons. Nous reçûmes, il y a un mois, un maroquin rouge fort propre ; nous ne savions d'où il venait ; mais enfin nous avons jugé qu'il vient de votre boutique, car vous n'avez que du beau et du bon : c'est une justice qu'on rend à madame Clotier et à M. son cher époux. Je suis, madame Clotier, avec un profond respect, votre très-humble servante et commère,

GIRAFOU.

[1] Madame du Barri. Voltaire fut bientôt tiré d'erreur ; la favorite ne tarda point à l'emporter sur le premier ministre. M. de Choiseul fut disgracié en 1771. « Une femme, dit l'auteur du *Siècle de « Louis XV*, tom. XXI, p. 408, le fit exiler lui et son cousin le duc « de Praslin, après les services qu'ils avaient rendus à l'état, etc. »

LETTRE XLVI.

A M. LE COMTE DE ROCHEFORT.

Ferney, 1770.

Je me hâte, monsieur, de vous remercier de vos bontés ; je crains que ma lettre ne vous trouve pas dans vos terres du Gévaudan ; mais elle vous sera renvoyée à Paris ou à Versailles. Pourquoi n'ai-je pas eu la consolation de rendre mes hommages à ce couple aimable dans ma solitude? Elle est bien triste ; nous y sommes tous malades. Mon ombre a cependant été consolée et égayée par M. d'Alembert et M. de Condorcet, pendant quinze jours. J'aurais bien dû me vanter de ma fortune à mes deux consolateurs du Vivarais dont je regrettais plus que jamais la présence. Que madame la philosophe Dix-neuf ans nous aurait animés ! Que M. le chef de brigade nous en aurait dit de bonnes [1] ! Je ne peux plus écrire tant je suis faible, mais j'aurais pensé et senti.

M. d'Alembert est actuellement à Lyon et s'achemine tout doucement en Provence.

Nous jetons enfin les fondements de Versoy.

[1] M. le comte de Rochefort était lieutenant des gardes-du-corps du roi.

Nous y bâtissons, madame Denis et moi, la première maison; ce n'est pas que l'aventure des rescriptions m'ait laissé le moyen de bâtir, mais le zèle fait des efforts, et l'envie de mettre la première pierre dans la ville de M. le duc de Choiseul m'a fait passer par-dessus tout. Je sais bien que je n'habiterai pas cette maison, mais madame Denis en jouira et je suis content : en attendant je me flatte d'être encore assez heureux pour voir M. et madame de Rochefort honorer Ferney de leur présence. On ne peut finir plus agréablement sa carrière.

Je ne pourrai vous présenter sitôt le *Siècle de Louis XIV et de Louis XV*. C'est un ouvrage aussi difficile qu'immense. Il y a deux ans que j'y travaille; mais il sera fini bientôt.

Pendant que je fais mes efforts pour élever ce monument à la gloire du roi et de ma patrie, la calomnie prend des pierres pour écraser l'auteur : le jansénisme hurle, les dévots cabalent; on ne cesse de m'imputer des brochures contre des choses que je respecte et dont je ne parle jamais. Les assassins du chevalier de la Barre voudraient une seconde victime; vous ne sauriez croire jusqu'où va la fureur de ces ennemis de l'humanité. La solitude, les maladies, rien ne les désarme, rien ne les apaise. Il s'élève une espèce d'inquisition en France, tandis que celle d'Espagne pleure d'avoir les griffes coupées et les ongles arrachés. Ceux même qui méprisent et qui affligent le plus le chef

prétendu de l'Église, se font une gloire barbare de paraître les vengeurs de la religion, tandis qu'ils humilient le pape. Ils deviennent persécuteurs pour avoir l'air d'être chrétiens. On immole tout, jusqu'à la raison, à une fausse politique. Adieu, monsieur, j'en dirais trop, je m'arrête. Donnez-moi votre adresse quand vous serez à Paris, et un moyen sûr de vous faire parvenir ce que je pourrai attraper de nouveau et de digne d'être lu par vous. Il faut faire un choix dans la multitude des brochures qui viennent de Hollande[1].

Adieu, couple aimable, je vous souhaite à tous deux un bon voyage. Agréez mes respectueux sentiments.

LE VIEIL HERMITE.

[1] Malgré la surveillance des douanes et les entraves d'une police ombrageuse, Voltaire ne cessait d'envoyer en France les écrits que lui et ses amis faisaient imprimer à Genève, Lausanne, Neufchâtel, et en Hollande. On a vu, dans le nota page 173, comment en 1767 il faillit devenir victime de son zèle pour la bonne cause. Cette mésaventure n'avait point refroidi son dévouement.

LETTRE XLVII.

A MADAME LA COMTESSE DE ROCHEFORT.

Ferney, 1770.

Vous avez été attaquée dans votre foie, madame, et vous avez été saignée trois fois : M. d'Alembert, qui a été votre garde-malade, vous dira qu'autre fois, selon l'ancienne philosophie et l'ancien Testament, les passions étaient dans le foie, et l'ame dans le sang. Aujourd'hui on dit que les passions sont dans le cœur, et pour l'ame, elle est je ne sais où. La mienne, quelque part qu'elle soit, a été sensible, comme elle le doit, à votre danger et à votre convalescence. N'ayez donc point, madame, de colique hépatique si vous ne voulez pas que j'aie le transport au cerveau, et allez en Bourgogne puisque vous me donnez l'espérance que je verrai l'une des deux personnes à qui je suis également attaché.

Il est vrai que l'orateur [1] dont vous me parlez me vint voir le même jour que M. d'Alembert arriva. S'ils s'étaient rencontrés, la scène aurait été beaucoup plus plaisante ; mais quoiqu'il n'y eût que deux acteurs, elle n'a pas été sans agréments.

[1] M. l'avocat-général Séguier.

Le bout des ciseaux de M. l'abbé Terrai a donc coupé aussi votre bourse! c'est sans doute pour notre bien, puisque c'est pour celui de l'état : nous devons l'en remercier. Je lui ai le double, et au-delà, de l'obligation que vous lui avez. Je ne sais pas s'il pourra contribuer à la colonie de Versoy, mais il a furieusement dérangé celle de Ferney. C'est grand dommage, cela prenait un beau train; les étrangers venaient peupler ce désert, les maisons se bâtissaient de tous côtés, le commerce, l'abondance commençaient à vivifier ce petit canton; un mot a tout perdu, et ce mot est, *car tel est notre plaisir*. Cette catastrophe empoisonne un peu mes derniers jours; mais il faut se soumettre.

Je vous enverrai dans quelques jours un petit amusement. Vivez gaiement, couple heureux et si digne de l'être.

A propos, je remercie bien tendrement M. de Rochefort de m'avoir donné de vos nouvelles; j'en ai quelquefois aussi de M. l'abbé Bigot de fort agréables; mais elles ne me rendent pas la santé que je crois avoir perdue sans retour. J'ai eu beau me faire capucin, je n'ai pas prospéré depuis ce temps-là, et je crois que je verrai bientôt Saint-François, mon bon maître. Je serai très-aise de laisser sur la terre des personnes qui l'embellissent comme vous.

Je vous prie d'agréer ma bénédiction.

Frère François, capucin indigne.

LETTRE XLVII.

A M. LE MARQUIS DE THIBOUVILLE.

Ferney, ce 28 décembre 1772.

Quand madame Denis vous épousera, il faudra bien qu'elle écrive, quand ce ne serait que pour signer son nom, à moins que son aversion pour l'écriture ne lui en donne aussi pour le sacrement du mariage.

Je vous prie de me mander si vous êtes un peu content des répétitions. Je voudrais bien que notre plaidoyer pût réussir. Nous avons contre nous une cabale aussi forte que celle qui accable M. de Morangiès; mais je tiens qu'il faut être extrêmement insolent, et ne s'étonner de rien.

Je puis donc compter que vous avez eu la bonté de faire copier le plaidoyer conformément au dernier factum de Le Kain; mais j'ai peur que le français dans lequel il est écrit ne soit pas entendu, car il me paraît qu'on parle aujourd'hui la langue des Goths et des Vandales. Si on ne fait plus de cas de l'harmonie des vers, si on compte ses oreilles pour rien, j'espère au moins que les yeux ne seront pas mécontents. Le spectacle sera beau, majestueux et attachant. Autrefois il fallait plaire à l'esprit, à

présent il faut frapper la vue. Que diraient les Anacréon, les Sophocle, les Euripide, les Virgile, les Ovide, les Catulle, les Racine et les Chaulieu, s'ils revenaient aujourd'hui sur la terre? *O tempora*, *o mores!*

Voulez-vous bien aussi avoir la bonté de me dire quel rôle prend Molé? Qu'est-ce donc que cet Albert? Est-ce Albert d'Autriche? Est-ce Albert le grand? Est-ce le petit Albert?

Dupont, auteur de cette pièce [1], est-il le Dupont auteur des *Éphémérides du citoyen*? Vous m'enverrez au diable avec mes questions, et vous ferez bien; mais je n'en aurai pas pour vous moins d'amitié et moins de reconnaissance. Revenons en Crète; je viens de m'apercevoir que, dans la première scène de l'acte second, on joue un peu au propos interrompu. Le sauvage dit à Dictime:

> Nous voulons des amis; méritez-vous de l'être?

et Dictime lui réplique:

> Je ne te réponds pas que ta noble fierté
> Ne puisse de mon roi blesser la dignité.

ce n'est pas répondre catégoriquement; il faut dire:

[1] Cette pièce d'Albert était, non pas de M. Dupont, mais de M. Leblanc, auteur de *Manco-Capac*. C'était un drame assez médiocre, dont le sujet était un trait de la vie de l'empereur Joseph II. On en défendit la représentation à la fin du règne de Louis XV à l'époque dont parle Voltaire; mais on la permit dans les premiers temps de celui de Louis XVI, et la pièce n'eut aucun succès.

Oui, Teucer en est digne, et peut-être aujourd'hui
En l'ayant mieux connu vous combattrez pour lui.

DATAME.

Nous!

DICTIME.

Vous-même. Il est temps que nos haines finissent,
Que pour leurs intérêts nos deux peuples s'unissent.
Mais je ne réponds pas, etc.

cela est mieux dialogué. Vous aurez sans doute le temps de faire insérer ce petit dialogue nécessaire. Mandez-moi donc quand vous comptez épouser madame Denis, afin qu'elle vous écrive.

Que vous me faites plaisir par tout ce que vous m'écrivez sur madame la duchesse d'Enville! Je n'ai jamais douté de ses sentiments, et moins encore de son cœur. Quand le moment opportun sera arrivé, je ferai alors auprès d'elle tout ce que vous désirez. Je désire que vous soyez aussi convaincu de mon empressement à vous plaire, que je le suis moi-même de ses sentiments invariables; il n'y a que les girouettes qui varient au gré des vents, mais l'attachement qu'elle et moi nous vous portons ne variera jamais[1].

N. B. Il est clair que la pièce imprimée par Valade l'a été sur le manuscrit de M. d'Argental, car on y trouve ce vers :

Tout pouvoir a son *terme* et cède au préjugé.

[1] Madame la duchesse d'Enville, femme très-aimable, très-tolérante et de beaucoup d'esprit. Elle avait embrassé le parti des philosophes, et protégeait avec chaleur les encyclopédistes.

Il y a dans mon manuscrit et dans l'édition de Cramer, *tout pouvoir a sa borne;* M. d'Argental a voulu absolument *son terme*, il n'a pas songé qu'avoir son terme signifie *finir. Tout pouvoir finit et cède au préjugé*, n'a pas de sens, et s'il en forme un, c'est celui-ci : *tout roi est détrôné par le préjugé*, ce qui est absurde[1]. Il ne faut que trois ou quatre contre-sens pareils pour gâter entièrement une scène passable. Si c'est vous qui avez fait cette correction, vous avez été dans une grande erreur. Il est plus difficile d'écrire correctement qu'on ne pense; mais aussi rien ne m'est plus aisé que de vous dire combien mon cœur est plein de reconnaissance et d'attachement pour vous, et qu'il ne cessera de vous aimer que quand il cessera de battre.

VOLTAIRE.

[1] Le vers dont il est question a été rétabli d'après la leçon de l'auteur dans la tragédie des *Lois de Minos*. Voici la fin du couplet où il se trouve : (tom. VI, pag. 91.)

> La loi qui vous révolte est injuste peut-être;
> Mais en Crète elle est sainte, et vous n'êtes pas maître
> De secouer un joug dont l'état est chargé.
> Tout pouvoir a sa borne, et cède au préjugé.
>
> Acte I, scène III.

LETTRE XLIX.

A M. LE COMTE DE ROCHEFORT.

Ferney, mars 1773.

Mon cher Christin [1] m'a montré, monsieur, la lettre que vous lui avez écrite; vous lui avez fait une belle peur, et à moi encore davantage. Je ne serais pas étonné qu'en effet il y eût de ces incidents singuliers dans les mauvaises pièces qu'on joue aujourd'hui sur votre théâtre. Vous dites à Christin que vous m'avez écrit sous l'enveloppe de M. Marin, je n'ai point reçu cette lettre; il faut que quelque malin enchanteur ait escamoté ce que vous m'écriviez, cela redouble encore mes inquiétudes. Je suis un peu comme Atticus, attaché à César et à Pompée, et par conséquent fort embarrassé. Je trouve la comparaison d'Atticus fort bonne, car cet Atticus était malingre comme moi; mais, ne pouvant plus supporter la vie, il se tua,

[1] Avocat à Saint-Claude. Son amour pour la vérité et la justice lui fit prendre la défense des serfs du Mont-Jura. Il s'associa, dans cette noble entreprise, le généreux défenseur des Sirven et des Calas. Appelé à l'assemblée constituante, il s'y fit remarquer par ses principes généreux en faveur du peuple. Avec lui périrent dans l'incendie de Saint-Claude, en 1797, cinq volumes in-folio de notes sur l'histoire de sa province et sur d'autres objets non moins importants.

et je ne me tue point. Je suis seulement confondu de ce que César, qui vous croit probablement ami de Pompée, vous ait défendu de rire devant lui.

Mais voici quelque chose de plus sérieux. Il est bien étrange qu'à mon vingt-huitième accès de fièvre, entre les bras de la mort, je vous envoie deux apologies; l'une sur l'infame édition de Valade, l'autre sur M. de Morangiès. Ces objets vous ont trop intéressé pour que je ne fasse pas un effort sur les douleurs qui m'accablent.

Vous m'écrivez le 23 février : *M. le maréchal de Richelieu assure que les lois de Minos ont été imprimées sur un exemplaire arrivé de Lausanne, et M. de Sartine proteste avoir vu l'exemplaire et plusieurs autres.*

Je vous dirai d'abord que M. de Sartine me dit tout le contraire dans sa lettre du 19 février; à l'égard de M. le maréchal, j'ignore si ses occupations lui ont permis d'examiner l'affaire; mais, pour peu qu'il y eût apporté la moindre attention, il eût vu qu'il est impossible que ce Valade ait eu un exemplaire de Lausanne;

1° Parce que la pièce n'a jamais encore été imprimée ni à Lausanne, ni à Genève;

2° Parce que j'ai envoyé à M. de Sartine une attestation en forme du libraire de Lausanne, qui donne un démenti à ce malheureux Valade;

3° Parce que l'édition de Valade n'est conforme qu'à un manuscrit de Le Kain, donné à Le Kain par MM. d'Argental et de Thibouville, manuscrit

dans lequel on a inséré plusieurs vers qui ne sont point de moi, et que je n'ai jamais vus que dans cette misérable édition. Ces vers étrangers peuvent me faire beaucoup d'honneur, mais je ne suis point un geai qui se pare des plumes du paon ;

4° Si Valade avait reçu un exemplaire de Lausanne ou de Genève, il le montrerait ; mais il n'en a jamais eu d'autres que ceux de son édition détestable. Le fripon alla porter un de ses exemplaires furtivement imprimés à un censeur royal, obtint une permission tacite de s'emparer du bien d'autrui, et dit ensuite que son édition était conforme à cet exemplaire qu'il avait montré. Voilà comme il a trompé M. de Sartine et Le Kain lui-même ;

5° Vous devez plus que personne savoir que l'édition de Valade n'est point conforme à ma pièce, puisque je vous en confiai les premières épreuves que je fesais imprimer à Genève lorsque vous partîtes de Ferney.

Depuis votre départ, je fis changer ces épreuves, et je retravaillai l'ouvrage avec d'autant plus de soin, que je comptais le dédier à M. le maréchal de Richelieu. J'avais fait la pièce en huit jours ; je mis un mois à la corriger. Elle n'est point encore imprimée ; ainsi il est impossible que ni Valade, ni personne au monde ait eu cette édition qui n'est pas faite.

Étant donc démontré qu'il n'y a jamais eu encore d'édition des *Lois de Minos*, ni à Lausanne, ni

à Genève, il est démontré que Valade a imprimé sur le manuscrit de Le Kain, ou sur une copie de ce manuscrit qu'on lui a vendue.

Valade m'a écrit pour me demander pardon; il m'a mandé qu'il était pauvre et père de famille. Je lui ai fait écrire que je le récompenserais s'il me disait la vérité, et il ne me la dira pas.

Au reste, je souhaite que mon véritable ouvrage soit digne de M. le maréchal de Richelieu, à qui je le dédie, et du roi de Suède et du roi de Pologne, pour qui je l'ai composé. Si je meurs de ma maladie, je mourrai du moins avec cette consolation.

Quant à M. de Morangiès, l'affaire est plus sérieuse, et vous y êtes intéressé de même. C'est vous qui, par amitié pour M. le marquis de Morangiès, le lieutenant-général son père, me pressâtes d'écrire en faveur de son fils. Un avocat, nommé Lacroix, auteur d'une feuille périodique intitulée le *Spectateur*, a fait un libelle infame contre M. de Morangiès et contre moi. Voici ma réponse[1]; je l'ai envoyée à M. le chancelier, et j'espère qu'on en permettra l'impression dans Paris. Je crois apprendre un peu à M. Lacroix son devoir; je crois que M. le comte de Morangiès doit

[1] *Réponse à l'écrit d'un avocat, intitulé Preuves démonstratives en fait de Justice*. 1773. Tome XXIX, page 497. Cette brochure n'est pas la seule que Voltaire ait fait paraître dans l'affaire du comte de Morangiès. La plupart ont été recueillies dans le second volume de *Politique et Législation*. L'auteur est le premier qui, dans une cause où il y avait absence de preuves, ait introduit le calcul de probabilités.

paraître très-innocent et très-imprudent à quiconque n'a pas renoncé aux lumières du sens commun, et j'attends respectueusement la décision des juges.

En voilà trop pour un mourant, mais non pour l'intérêt de la vérité ; et il n'y en aura jamais assez pour les sentiments avec lesquels je vous suis attaché.

VOLTAIRE.

Je vous envoie un neuvième, dont plusieurs endroits vous feront rire quand vous n'aurez rien de mieux à faire. Pour madame Dix-neuf ans[1], on dit qu'elle n'a été occupée que de danser chez madame la dauphine ; tâchez tous deux de venir voir cet été madame votre mère, et de faire chez nous une longue pause.

Embrassez tous deux pour moi mon cher d'Alembert, quand vous le verrez. L'oncle et la nièce vous font les plus tendres compliments.

[1] Madame la comtesse de Rochefort.

LETTRE L.

A MADAME LALIVE D'ÉPINAY[1].

Ferney, 1774.

Quoi! ma philosophe a été, comme moi, sur la frontière du néant, et je ne l'ai pas rencontrée! je n'ai point su qu'elle fût malade! Je ne doute point que son ancien ami Esculape Tronchin ne lui ait donné dans ce temps funeste des preuves de son amitié pour elle, et de son pouvoir sur la nature; si cela est, je l'en révèrerai davantage, quoiqu'il m'ait traité un peu rigoureusement.

Mes misérables quatre-vingts ans sont les très-humbles serviteurs de vos étouffements et de vos enflures, et sans ces quatre-vingts-ans, je pourrais bien venir me mettre à côté de votre chaise longue.

J'ai reçu il y a long-temps des nouvelles d'un de vos philosophes, datées du pôle arctique, mais rien de l'autre, qui est encore en Hollande. Je ne

[1] Madame Lalive d'Épinay, née Tardieu d'Esclavelles, morte en 1783. Elle était liée depuis long-temps avec Voltaire, et l'on trouve dans la *Correspondance générale* un assez grand nombre de lettres qui lui sont adressées. Madame d'Épinay a laissé des *Mémoires* assez scandaleux que Grimm appelait *l'ébauche d'un long roman*, et qui ont été publiés plus tard avec beaucoup de modifications.

sais pas actuellement où est M. Grimm; on dit qu'il voyage avec M. de Romanzof; il devrait bien leur faire prendre la route de Genève; il est bon que ceux qui sont faits pour être les soutiens du pouvoir absolu voient les républiques.

J'admire le roi de s'être rendu à la raison et d'avoir bravé les cris du préjugé et de la sottise; cela me donne grande opinion du siècle de Louis XVI[1]. S'il continue, il ne sera plus question du siècle de Louis XIV. Je l'estime trop pour croire qu'il puisse faire tous les changements dont on nous menace. Il me semble qu'il est né prudent et ferme; il sera donc un grand et bon roi. Heureux ceux qui ont vingt ans comme lui, et qui goûteront long-temps les douceurs de son règne! Non moins heureux ceux qui sont auprès de votre chaise longue! Je suis sur les bords du lac, et c'est de ma barque à Caron, que je vous souhaite, du fond de mon cœur, la vie la plus longue et la plus heureuse.

Agréez, madame, mes tendres respects, etc.

VOLTAIRE.

[1] Louis XVI monta sur le trône le 10 mai 1774.

LETTRE LI.

A M. DE VAINES,

PREMIER COMMIS DES FINANCES.

Ferney, 20 avril 1775.

Je vous envoie, monsieur, le meilleur ouvrage de M. de La Harpe. Son *Menzikoff* n'arriva qu'hier dans ma Sibérie. Les postes de notre Tobolskoi sont arrangées de façon que les gros paquets m'arrivent presque toujours un jour trop tard. Je suis exact et fidèle en vers et en prose. J'ai résisté à la tentation de faire copier l'ouvrage; j'en ai retenu seulement quelques vers malgré moi, et surtout ceux qui conviennent au climat que j'habite. Permettez-moi de mettre dans ce paquet ma lettre de remerciements pour M. de La Harpe. Je voudrais bien en écrire une à M. Turgot et à M. de Trudaine pour notre pays de Tobolsk et de l'Irtish.

Vous m'avez envoyé une tragédie en vers; permettez, monsieur, que je vous en adresse une en prose. Si vous avez le temps de la lire avant de la remettre entre les mains de M. de Condorcet, votre ami, vous trouverez le sujet bien intéressant et bien terrible. C'est une pièce qui ne peut être encore représentée et qui le sera peut-être au sacre

du roi. Je crois qu'il y a une grosse cabale contre cet ouvrage; mais j'espère que les honnêtes gens le favoriseront et que vous serez à leur tête. Pour moi je ne puis faire que des vœux secrets : je ne puis paraître, et c'est là ma douleur. Cette pièce m'a fait verser bien des larmes; puissent-elles ne pas être inutiles!

Vous trouverez, monsieur, dans ce même paquet, une lettre pour M. de Condorcet, avec des papiers pour M. de Beaumont l'avocat. Vous verrez que ma triste destinée est, depuis long-temps, d'oser élever ma voix contre les barbares oppresseurs de l'innocence. Vous frémirez peut-être, mais votre suffrage pourra faire réussir la pièce. Que ne puis-je être auprès de vous avec M. de Condorcet et M. de La Harpe!

M. de Condorcet m'a mandé que vous êtes, comme M. Turgot, l'ami des lettres ainsi que de l'ordre dans les finances; et que je pouvais vous présenter ce petit recueil d'un jeune homme, et joindre ce paquet sans crainte d'abuser de vos bontés. Il ajoute que je peux vous demander la permission de vous adresser deux ou trois paquets semblables. Je suis accoutumé à faire tout ce que M. de Condorcet me prescrit; ainsi j'espère que vous ne désapprouverez pas mon importunité.

LE VIEUX MALADE DE FERNEY.

Si, par un hasard malheureux, M. de Condorcet n'était point à Paris, je vous supplie de vouloir

bien faire rendre à M. Élie de Beaumont le paquet qui contient cette pièce tragique, avec la lettre de M. d'Étalonde, et la mienne, que vous trouverez enveloppée avec celle que j'écris à M. de Condorcet.

LETTRE LII.

AU MÊME.

Ferney, ce 28 février 1776.

Pardon, monsieur; mais si vous voulez bien avoir la bonté d'ordonner qu'on m'envoie l'édit ou l'ordonnance concernant l'école militaire, je vous serai infiniment obligé. Je vois bien que je n'aurai pas sitôt les édits en faveur du peuple, enregistrés. Les Welches sont plus Welches que jamais; mais un Français tel que vous me console. Il est bien clair que c'est faire brûler par le bourreau les édits du roi, que de faire brûler cette brochure intitulée : *Les inconvénients des droits féodaux* [1] ; cette brochure ne contient, à ce qu'il me paraît, que les principes de M. Turgot, l'abolissement des corvées, le soulagement du peuple et le bien de l'état. Je ne sais comment tout ceci tour-

[1] Par M. de Boncerf, premier commis de M. Turgot.

nera, mais je vois de loin des serpents qui mordent le sein qui les a réchauffés.

Vous savez qu'il n'est plus question de fatiguer M. Turgot de tant de vaines représentations : l'affaire est consommée. Nos chétifs états ne doivent plus se livrer qu'aux sentiments de reconnaissance. Les fermiers-généraux veulent absolument nous arracher trente mille francs; ils les auront : on ne peut acheter trop cher sa liberté; car ce n'est que par la liberté que l'homme est heureux. Je n'ai actuellement d'autre négociation en tête que celle de placer M. de La Harpe au rang de ceux qui donnent les prix; c'est une place qui lui est bien due, après qu'il en a tant gagné.

Voici, monsieur, ce *Sésostris*, qui est un peu moins incorrect que la copie qui court dans Paris. Je ne sais si Messieurs feront brûler ce petit ouvrage, et si la brochure excommuniera l'auteur, comme hérétique sentant l'hérésie. On prétend que Messieurs, dans leurs remontrances, ont dit qu'ils ne doutaient pas que les bontés et l'humanité de *Sésostris* ne l'engageassent à maintenir les corvées, et à faire travailler les gens loin de chez eux, sans leur donner ni à manger ni à boire. Mais le roi d'Égypte leur aura répondu, sans doute, que ses ancêtres donnaient du pain et des oignons à ceux qui bâtissaient des pyramides. J'ai surtout la plus grande espérance dans la vertu persévérante de M. Turgot. Je maintiendrai toujours, malgré la Sorbonne et Messieurs, que le ministre qui

protége le peuple, et qui inspire à Pharaon l'esprit de sagesse et d'économie, vaut beaucoup mieux que le ministre des sept vaches maigres et des sept vaches grasses qui ne fit manger du pain au peuple qu'en le rendant esclave.

Je suis très-fâché, monsieur, d'être trop vieux pour voir encore un an ou deux de ce *Sésostris*[1] dont vous êtes le lecteur; j'attends avec impatience ces édits enregistrés ou non enregistrés. Ceux que j'ai lus jusqu'à présent me paraissent tout-à-fait dans le goût chinois. Ils encouragent à la vertu et ils promettent le bonheur : ces deux choses sont de votre ressort.

Voilà beaucoup de *Sésostris* qui se mettent sous votre protection.

VOLTAIRE.

[1] *Sésostris*, allégorie sur le règne de Louis XVI. (Voyez le t. XIV.) Voyez aussi dans le même volume une autre pièce de vers intitulée le *Temps présent*, par M. Laffichard. Voltaire y fait l'éloge des édits dont il parle dans cette lettre, et qui avaient pour objet l'abolition de la corvée, et la défense de poursuivre arbitrairement les débiteurs du fisc.

LETTRE LIII.

A M. LE MARQUIS DE THIBOUVILLE.

Ferney, 7 mars 1776.

Mais, vraiment! vous parlez à un malade de quatre-vingt-trois ans, comme s'il était de votre espèce, comme s'il était toujours jeune, comme s'il vivait dans le grand monde, comme s'il pouvait vous amuser dans vos moments perdus, comme si la mort, cette compagne si hideuse, ne l'avait pas déjà entraîné à moitié dans son tombeau; enfin, comme si ce n'était pas de là qu'il vous écrit. Pensez-vous d'ailleurs que je sois grand-maître des postes? J'avais envoyé, par M. de Sartines, à M. le comte d'Argental, les insipides rogatons dont vous me parlez, et M. d'Argental ne les a point reçus. On ne sait plus ni à quel ministre on peut s'adresser pour faire passer un livre, ni à quel saint il faut se vouer pour le faire. Trouvez-moi une adresse sûre, et je vous ferai tenir tout ce que vous me demanderez; mais je ne vous enverrai rien de mieux que votre épitaphe de l'ami Fréron.

Savez-vous que j'ai reçu une lettre très-tendre d'une dame qui est sûrement parente de Fréron, si elle n'est pas de sa veuve. Elle m'avoue que ce

pauvre diable est mort banqueroutier, et elle me conjure de marier sa fille, par la raison, dit-elle, que j'ai marié la petite-fille de Corneille; elle me propose le curé de la Madeleine pour l'entremetteur de cette affaire; ces curés se fourrent partout. J'ai répondu que si Fréron a fait le *Cid* et *Cinna*, je marierai sa fille sans difficulté.

M. d'Argental s'est bien donné de garde de m'avouer les dégoûts que le tripot vous a donnés à tous deux: c'est un ministre qui ne veut pas révéler la turpitude de sa cour. Vous êtes plus confiant, mon cher Baron [1], et je n'y suis que plus sensible.

On dit que vous allez avoir *Henri IV*, à la comédie française, à l'italienne, et chez Nicolet: qu'on le fasse du moins parler comme il parlait.

Quoique je n'aie pas grande foi aux discours de Paris, voulez-vous bien cependant me mander ce qu'on pense dans cette babillarde ville, de l'affaire de M. le maréchal de Richelieu; mais surtout ditesmoi au juste en quel état est la santé de madame d'Argental.

Pour ma santé, mon cher marquis, vous saurez, au juste, que le vieux malade causait hier avec un apothicaire de Genève. Hélas! il n'a que trop souvent de tels entretiens: A propos, dit le malade à l'apothicaire, de quoi guérit l'épine-vinette? De rien du tout, me dit-il, ainsi que la plupart des

[1] Par allusion au célèbre acteur de ce nom, dont M. de Thibouville remplissait souvent les rôles sur les théâtres de société.

remèdes. Et où trouve-t-on, lui dit le malade, des pastilles d'épine-vinette? On les fait à Dijon, répliqua-t-il : j'en ai chez moi par hasard une petite boîte. Envoyez-la moi tout-à-l'heure, fit le malade; il l'envoya, et je vous l'envoie.

Envoyez-moi un cœur différent du mien si vous ne voulez plus être aimé, car j'aurai cette passion pour tout le temps qu'il me restera de vie.

Mes maladies me condamnent à vivre absolument dans la solitude; mais si quelque voyageur passe vers ma caverne en allant à Paris, je vous enverrai par lui beaucoup de sottises. Pour madame Denis, elle ne vous enverra rien, car elle n'écrit à personne. Personne ne vous est plus attaché que moi, monsieur le marquis; c'est un bonheur que je sens et auquel je me livre.

VOLTAIRE.

FIN DES LETTRES INÉDITES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

